

## NOVEMBRE 2007 – Bulletin des séances du Grand Conseil

### NOVEMBER 2007 – Memorial des Grossen Rates

#### **Abgottspon Beat (CVPO)**

*Rapport de la commission de gestion sur le budget 2008: évolution de l'effectif du personnel à l'Etat du Valais (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über den Voranschlag 2008: Entwicklung des Personalbestands beim Staat Wallis), NOVEMBRE 2007, discussion générale (07.11.2007)*

*Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2008 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions (Bericht des Staatsrates betreffend das über dem Anstieg des Landesindex der Konsumentenpreise liegende Wachstum des Voranschlags 2008 in den Bereichen Personalaufwand, Sachaufwand und Beiträge), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

*Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung und Vervollständigung des Steuergesetzes über die Verbesserung der steuerlichen Rahmenbedingungen für unternehmerische Tätigkeiten und Investitionen (I), NOVEMBRE 2007, débat final (08.11.2007\_2)*

#### **Addor Jean-Luc (UDC/SVP)**

*Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007) / discussion de détail (08.11.2007\_2) / débat final (08.11.2007\_2)*

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007) / débat final (08.11.2007\_2)*

*Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2008 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

*Naturalisations, NOVEMBRE 2007 (07.11.2007)*

*Nomination de la Commission cantonale de recours en matière agricole et de remaniements parcellaires, NOVEMBRE 2007, discussion générale (08.11.2007\_1)*

*Développement postulat 2.098 Daniel Porcellana, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

**Andenmatten Stefan (Suppl.), (CSPO)**

*Rapport de la commission de gestion sur le budget 2008: évolution de l'effectif du personnel à l'Etat du Valais (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über den Voranschlag 2008: Entwicklung des Personalbestands beim Staat Wallis), NOVEMBRE 2007, discussion générale (07.11.2007)*

**Aymon Egide (PS/AdG)**

*Projet de loi abrogeant la législation sur l'Ecole technique cantonale en informatique (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)*

**Bagnoud Anne-Christine (PS/AdG)**

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)*

**Besse Christian (GRL)**

*Développement interpellation 2.099, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

**Bigler Patrice (PS/AdG):**

*Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)*

**Bittel Bernhard (Suppl.), (CSPO)**

*Projet de décision concernant le financement du renouvellement des installations du téléphérique Riddes – Isérables (Beschlussentwurf betreffend die Finanzierung der Erneuerung der Luftseilbahn Riddes – Isérables), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

**Bodrito Jean-Pierre (suppl.), (PS/AdG)**

*Traitement postulat 3.098 Jean-François Copt, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

**Bonvin Marie-Madeleine (PS/AdG)**

*Naturalisations, NOVEMBRE 2007 (07.11.2007)*

**Bourgeois Gaël (suppl.), (PS/AdG)**

*Développement motion 3.122, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

*Développement postulat 3.123 Stefan Willa (suppl.), NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

*Développement motion 1.179, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

**Bridy Pascal (PDCC)**

*Rapport de la commission de gestion sur le budget 2008: évolution de l'effectif du personnel à l'Etat du Valais, NOVEMBRE 2007, discussion générale (07.11.2007)*

**Brunner Thomas (CSPO)**

*Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

**Brunner-Wyss Angelica (Suppl.), (CVPO)**

*Projet de décision concernant le financement du renouvellement des installations du téléphérique Riddes – Isérables (Beschlussentwurf betreffend die Finanzierung der Erneuerung der Luftseilbahn Riddes – Isérables), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

*Développement postulat 1.171 Thomas Lehner (Entwicklung des Postulates 1.171 Thomas Lehner), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

**Bumann Ambros (GRL)**

*Traitement postulat 3.097 Lucia Näfen (suppl.), (Behandlung des Postulates 3.097 Lucia Näfen (Suppl.), NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

**Caillet Alexandre (UDC/SVP)**

*Rapport de la commission de gestion sur le budget 2008: évolution de l'effectif du personnel à l'Etat du Valais, NOVEMBRE 2007, discussion générale (07.11.2007)*

*Projet de décision concernant le financement du renouvellement des installations du téléphérique Riddes – Isérables, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

**Chappot Florian (suppl.), (PS/AdG)**

*Traitement postulat 5.063 Gaël Bourgeois (suppl.), NOVEMBRE 2007 (07.11.2007)*

**Clavaz Christophe (suppl.), (GRL)**

*Développement postulat 4.088 Pierre-Olivier Bourban, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

**Constantin René (GRL)**

*Projet de budget 2008, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

**Copt Jean-François (GRL)**

*Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007) / discussion de détail (08.11.2007\_2) / débat final (08.11.2007\_2)*

*Traitement postulat 3.098, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

**Cordonier Sandrine (suppl.), (GRL)**

*Développement motions 3.117 et 3.118 Joël Gaillard, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

**Coudray Jacques-Roland (GRL)**

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007) / discussion de détail (08.11.2007\_2) / débat final (08.11.2007\_2)*

*Traitement postulat 4.076, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

*Développement motion 1.182, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

**Crettenand Narcisse (GRL)**

*Développement motion 2.106, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

*Développement motion 2.107, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

**Crettenand Virginie (suppl.), (PS/AdG)**

*Développement interpellation urgente 4.090, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

*Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (I), NOVEMBRE 2007, discussion de détail (08.11.2007\_2) / débat final (08.11.2007\_2)*

**Darbellay Pierre-Jean (suppl.), (PDCB)**

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)*

**Delaloye Olivier (suppl.), (GRL)**

*Développement postulat 1.171 Thomas Lehner, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

**De Preux Philippe (GRL),**

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)*

*Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2008 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

*Projet de budget 2008, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

**Dumont Jean-Henri (PS/AdG)**

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), NOVEMBRE 2007, discussion de détail (08.11.2007\_2)*

**Eggel Matthias (GRL)**

*Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (I), (Änderung des Gesetzes über die politischen Rechte (infolge Revision von Art. 87 KV) (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007) / discussion de détail (08.11.2007\_2)*

*Développement postulat 1.174 (Entwicklung des Postulates 1.174), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

*Développement motion 1.176 (Entwicklung der Motion 1.176), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

**Eggel Rolf (Suppl.), (SPO)**

*Traitement postulat 3.097 Lucia Näfen (suppl.), (Behandlung des Postulates 3.097 Lucia Näfen (Suppl.), NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

*Traitement postulat 3.098 Jean-François Copt (Behandlung des Postulates 3.098 Jean-François Copt), NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

**Eyer German (SPO)**

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung und Vervollständigung des Steuergesetzes über die Verbesserung der steuerlichen Rahmenbedingungen für unternehmerische Tätigkeiten und Investitionen (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)*

*Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

*Développement motion 1.176 Matthias Eggel (Entwicklung der Motion 1.176 Matthias Eggel), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

**Fardel Mathieu (suppl.), (GRL)**

*Recours contre les élections fédérales, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

**Ferrez Jean-Albert (PDCB)**

*Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), NOVEMBRE 2007, discussion générale (08.11.2007\_1)*

**Gaillard Joël (PDCB)**

*Développement motions 3.117 et 3.118, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

**Gauchat Marc-Henri (GRL)**

*Développement interpellation 2.102, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

**Gavillet Laurent (UDC/SVP)**

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), NOVEMBRE 2007, discussion de détail (08.11.2007\_2)*

**Giroud Willy (GRL)**

*Projet de décision concernant le financement du renouvellement des installations du téléphérique Riddes – Isérables, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

**Grand Erno (CVPO)**

*Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (I), (Änderung des Gesetzes über die politischen Rechte (infolge Revision von Art. 87 KV) (I), NOVEMBRE 2007, discussion de détail (08.11.2007\_2)*

**Hugo-Lötscher Susanne (SPO)**

*Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (I), (Änderung des Gesetzes über die politischen Rechte (infolge Revision von Art. 87 KV) (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)*

*Traitement postulat 1.148 (Behandlung des Postulates 1.148), NOVEMBRE 2007 (07.11.2007)*

**Kalbermatter Marc (Suppl.), (SPO)**

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung und Vervollständigung des Steuergesetzes über die Verbesserung der steuerlichen Rahmenbedingungen für unternehmerische Tätigkeiten und Investitionen (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)*

*Développement postulat 3.114 (Entwicklung des Postulates 3.114), NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

*Développement postulat 3.124 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung des Postulates 3.124 Laura Kronig (Suppl.), NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

**Kronig Laura (Suppl.), (SPO)**

*Traitement motion 2.095 Joël Gaillard (Behandlung der Motion 2.095 Joël Gaillard), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

*Développement postulat 1.181 (Entwicklung des Postulates 1.181), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

**Kuonen Roland (Suppl.), (SPO)**

*Développement postulat 2.105 (Entwicklung des Postulates 2.105), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

**Léger Laurent (PDCB)**

*Projet de loi abrogeant la législation sur l'Ecole technique cantonale en informatique (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007) / débat final (08.11.2007\_1)*

*Projet de décision concernant le financement du renouvellement des installations du téléphérique Riddes – Isérables*, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)

*Développement motion 2.107 Narcisse Crettenand*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)

**Loretan René (Suppl.)**, (CVPO)

*Développement postulat 4.086 (Entwicklung des Postulates 4.086)*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)

**Luisier Gabriel** (PDCB)

*Développement postulat 4.088 Pierre-Olivier Bourban*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)

*Développement interpellation urgente 4.090 Virginie Crettenand (suppl.)*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)

**Lutz-Marti Franziska** (CVPO)

*Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (I), (Änderung des Gesetzes über die politischen Rechte (infolge Revision von Art. 87 KV) (I)*, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007) / débat final (08.11.2007\_2)

*Projet de loi abrogeant la législation sur l'Ecole technique cantonale en informatique (I), (Gesetzesentwurf zur Aufhebung der Gesetzgebung über die kantonale Technikerschule für Informatik (I)*, NOVEMBRE 2007, discussion de détail (08.11.2007\_1)

**Mariétan Georges, président** (PDCB)

*Allocution inaugurale*, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)

*Divers*, séance du mardi 6 novembre 2007 / séance du mercredi 7 novembre 2007 / séance du jeudi matin 8 novembre 2007 / séance de relevée du jeudi 8 novembre 2007

*Commentaires relatifs aux développements/traitements*, séance du mardi 6 novembre 2007 / séance du mercredi 7 novembre 2007 / séance du jeudi matin 8 novembre 2007 / séance de relevée du jeudi 8 novembre 2007

*Nomination de la Commission cantonale de recours en matière agricole et de remaniements parcellaires*, NOVEMBRE 2007, discussion générale (08.11.2007\_1)

*Recours contre les élections fédérales*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)

*Intervention finale*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)



**Martig Konrad (CVPO)**

*Développement postulat 1.169 (Entwicklung des Postulates 1.169), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

**Massy Laetitia (GRL)**

*Développement postulat 3.123 Stefan Willa (suppl.), NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

**Maytain Antoine (PDCC)**

*Projet de décision concernant le financement du renouvellement des installations du téléphérique Riddes – Isérables, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

**Melly Jacques (PDCC)**

*Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2008 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

*Projet de budget 2008, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

**Michaud Patrice (suppl.), (PDCB)**

*Projet de loi abrogeant la législation sur l'Ecole technique cantonale en informatique (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)*

**Michlig Christoph (CSPO)**

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung und Vervollständigung des Steuergesetzes über die Verbesserung der steuerlichen Rahmenbedingungen für unternehmerische Tätigkeiten und Investitionen (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007) / débat final (08.11.2007\_2)*

*Développement postulat 3.123 Stefan Willa (suppl.), (Entwicklung des Postulates 3.123 Stefan Willa (Suppl.), NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

**Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)**

*Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2008 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

*Traitement postulat 1.153, NOVEMBRE 2007 (07.11.2007)*

**Nicolo Pascal (suppl.), (PS/AdG)**

*Traitement postulat 4.066*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1) / motion d'ordre (08.11.2007\_1)

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I)*, NOVEMBRE 2007, débat final (08.11.2007\_2)

**Oester-Ammann Maria (CSPO)**

*Projet de loi abrogeant la législation sur l'Ecole technique cantonale en informatique (I), (Gesetzesentwurf zur Aufhebung der Gesetzgebung über die kantonale Technikerschule für Informatik (I)*, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)

*Développement interpellation 3.121 (Entwicklung der Interpellation 3.121)*, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)

**Pellouchoud François (suppl.), (UDC/SVP)**

*Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO)*, NOVEMBRE 2007, discussion générale (08.11.2007\_1)

*Développement motion 1.179 Gaël Bourgeois (suppl.)*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)

**Pernet Claude (suppl.), (PDCC):**

*Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (I)*, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007) / débat final (08.11.2007\_2)

*Développement motion 2.108 Alphonse-Marie Veuthey*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)

**Perraudin-Bertholet Karin (PDCB)**

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I)*, NOVEMBRE 2007, débat final (08.11.2007\_2)

**Perruchoud Edmond (UDC/SVP)**

*Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2008 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions*, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)

*Projet de budget 2008*, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)

**Picon-Furrer Margrit (PDCB)**

*Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)*

**Porcellana Daniel (PDCC)**

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)*

*Développement postulat 2.098, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

**Quinodoz André (PDCC)**

*Projet de loi abrogeant la législation sur l'Ecole technique cantonale en informatique (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)*

*Développement postulat 3.119, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

*Rapport de la commission de gestion sur le budget 2008: évolution de l'effectif du personnel à l'Etat du Valais, NOVEMBRE 2007, discussion générale (07.11.2007)*

*Développement résolution 1.173, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

**Rausis Joachim (suppl.), (PDCB)**

*Développement motion 3.122 Gaël Bourgeois (suppl.), NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

**Rebstein Vincent (suppl.), (PDCC)**

*Développement motion 1.183, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

**Richard Claude-Alain (PS/AdG)**

*Projet de décision concernant le financement du renouvellement des installations du téléphérique Riddes – Isérables, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

**Resenterra Aldo (GRL):**

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007) / débat final (08.11.2007\_2)*

**Rey Pascal (PDCC)**

*Projet de décision concernant le financement du renouvellement des installations du téléphérique Riddes – Isérables*, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)

*Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO)*, NOVEMBRE 2007, discussion générale (08.11.2007\_1)

**Roch Jean-Didier (PDCB)**

*Développement motion 1.179 Gaël Bourgeois (suppl.)*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)

**Rouvinez Jean-Pierre (PDCC)**

*Développement motion 1.179 Gaël Bourgeois (suppl.)*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)

**Ruppen Felix (CVPO)**

*Développement motion 2.106 Narcisse Crettenand (Entwicklung der Motion 2.106 Narcisse Crettenand)*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)

*Développement motion 2.107 Narcisse Crettenand (Entwicklung der Motion 2.107 Narcisse Crettenand)*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)

**Ruppen Franz (UDC/SVP)**

*Nomination de la Commission cantonale de recours en matière agricole et de remaniements parcellaires (Nominierung der kantonalen Rekurskommission für den Bereich Landwirtschaft und Landumlegung)*, NOVEMBRE 2007, discussion générale (08.11.2007\_1)

**Sauthier-Luyet Anne-Marie (GRL)**

*Naturalisations*, NOVEMBRE 2007 (07.11.2007)

**Schmid Jean-Marie (CVPO)**

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), (Gesetzesentwurf zur Änderung und Vervollständigung des Steuergesetzes über die Verbesserung der steuerlichen Rahmenbedingungen für unternehmerische Tätigkeiten und Investitionen (I))*, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)

**Schmidhalter Claude-Alain (CVPO)**

*Développement postulat 1.170 (Entwicklung des Postulates 1.170), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

**Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)**

*Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2008 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions (Bericht des Staatsrates betreffend das über dem Anstieg des Landesindex der Konsumentenpreise liegende Wachstum des Voranschlags 2008 in den Bereichen Personalaufwand, Sachaufwand und Beiträge), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

*Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (I), (Änderung des Gesetzes über die politischen Rechte (infolge Revision von Art. 87 KV) (I), NOVEMBRE 2007, discussion de détail (08.11.2007\_2)*

**Schnyder Philipp (Suppl.), (CSPO)**

*Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (I), (Änderung des Gesetzes über die politischen Rechte (infolge Revision von Art. 87 KV) (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007) / discussion de détail (08.11.2007\_2) / débat final (08.11.2007\_2)*

**Tschopp Laurent (suppl.), (PDCC)**

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), NOVEMBRE 2007, débat final (08.11.2007\_2)*

**Turin Alexis (GRL)**

*Rapport de la commission de gestion sur le budget 2008: évolution de l'effectif du personnel à l'Etat du Valais, NOVEMBRE 2007, discussion générale (07.11.2007)*

*Traitement postulat 4.067 Enrique Caballero, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

**Varone Gérald (PS/AdG)**

*Projet de budget 2008, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

*Développement postulat 4.086 René Loretan (suppl.), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

**Veuthey Alphonse-Marie (PDCB)**

*Développement motion 2.106 Narcisse Crettenand*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)

*Développement motion 2.108*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)

**Voide Nicolas (PDCB)**

*Rapport de la commission de gestion sur le budget 2008: évolution de l'effectif du personnel à l'Etat du Valais*, NOVEMBRE 2007, discussion générale (07.11.2007)

*Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2008 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions*, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)

*Projet de budget 2008*, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)

**Volpi Fournier Marylène (SPO)**

*Développement interpellation 4.085 Evelyne Bezat (suppl.)*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)

**Walker Salzmann Graziella (CSPO)**

*Traitement postulat 3.099 (Behandlung des Postulates 3.099)*, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)

*Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2008 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions (Bericht des Staatsrates betreffend das über dem Anstieg des Landesindex der Konsumentenpreise liegende Wachstum des Voranschlags 2008 in den Bereichen Personalaufwand, Sachaufwand und Beiträge)*, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)

*Traitement postulat 1.149 (Behandlung des Postulates 1.149)*, NOVEMBRE 2007 (07.11.2007)

*Traitement motion 5.064 (Behandlung der Motion 5.064)*, NOVEMBRE 2007 (07.11.2007)

*Nomination de la Commission cantonale de recours en matière agricole et de remaniements parcellaires (Nominierung der kantonalen Rekurskommission für den Bereich Landwirtschaft und Landumlegung)*, NOVEMBRE 2007, discussion générale (08.11.2007\_1)

**Willa Stefan (Suppl.), (UDC/SVP)**

*Développement postulat 3.123 (Entwicklung des Postulates 3.123)*, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)

**Wyssen Josianne (Suppl.), (CVPO)**

*Développement motion 3.120 Verena Sarbach-Bodenmüller (Entwicklung der Motion 3.120 Verena Sarbach-Bodenmüller), NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)*

**Z'graggen Sonia (PS/AdG)**

*Développement postulat 2.104, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

**Zurbriggen Felix (CSPO)**

*Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (I), (Änderung des Gesetzes über die politischen Rechte (infolge Revision von Art. 87 KV) (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007) / discussion de détail (08.11.2007\_2) / débat final (08.11.2007\_2)*

**Zurbriggen Stefan (Suppl.), (CVPO)**

*Développement interpellation urgente 4.090 Virginie Crettenand (suppl.), (Entwicklung der dringlichen Interpellation 4.090 Virginie Crettenand (Suppl.), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

---

**Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie**

*Traitement motion 2.095 Joël Gaillard (Behandlung der Motion 2.095 Joël Gaillard), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

*Développement interpellation 2.099 Christian Besse, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

*Développement interpellation 2.101 Ignaz Imboden (Entwicklung der Interpellation 2.101 Ignaz Imboden), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

*Développement interpellation 2.102 Marc-Henri Gauchat, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

*Heure des questions, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

**Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire**

*Développement interpellation 4.085 Evelyne Bezat (suppl.), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

*Développement interpellation 4.087 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung der Interpellation 4.087 Graziella Walker Salzmann), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

*Heure des questions, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

*Développement interpellation urgente 4.090 Virginie Crettenand (suppl.), NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

**Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité**

*Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007) / discussion de détail (08.11.2007\_2) / débat final (08.11.2007\_2)*

*Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (I), NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007) / discussion de détail (08.11.2007\_2) / débat final (08.11.2007\_2)*

*Rapport de la commission de gestion sur le budget 2008: évolution de l'effectif du personnel à l'Etat du Valais, NOVEMBRE 2007, discussion générale (07.11.2007)*

*Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2008 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

*Projet de budget 2008, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)*

*Traitement postulat 1.148 Susanne Hugo-Lötscher, NOVEMBRE 2007 (07.11.2007)*

*Traitement postulat 1.149 Graziella Walker Salzmann, NOVEMBRE 2007 (07.11.2007)*

*Heure des questions, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)*

*Développement résolution 1.173 André Quinodoz, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

*Développement interpellation 1.177 Jean-Luc Addor, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

*Développement interpellation 1.180 Graziella Walker Salzmann, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*

*Développement motion 1.182 Jacques-Roland Coudray, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_2)*



**Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement**

*Projet de décision concernant le financement du renouvellement des installations du téléphérique Riddes – Isérables*, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (07.11.2007)

*Développement interpellation 5.075 Philipp Schnyder (suppl.)*, NOVEMBRE 2007 (07.11.2007)

*Heure des questions*, NOVEMBRE 2007 (08.11.2007\_1)

**Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport**

*Projet de loi abrogeant la législation sur l'Ecole technique cantonale en informatique (I)*, NOVEMBRE 2007, entrée en matière (06.11.2007)

*Traitement postulat 3.097 Lucia Näfen (suppl.)*, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)

*Traitement postulat 3.098 Jean-François Copt*, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)

*Traitement postulat 3.099 Graziella Walker Salzmann*, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)

*Développement interpellation 3.115 Raymond Mottier (suppl.)*, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)

*Développement interpellation 3.121 Maria Oester-Ammann*, NOVEMBRE 2007 (06.11.2007)

*Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO)*, NOVEMBRE 2007, discussion générale (08.11.2007\_1)

# GRAND CONSEIL

## Session ordinaire de novembre 2007

---

Séances des 6, 7 et 8 novembre 2007

---

### Séance du mardi 6 novembre 2007

*Présidence:* M. le député Georges Mariétan.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 6 novembre 2007, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

*M. le président Georges Mariétan*, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Monsieur le président du Gouvernement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Messieurs les vice-présidents du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les députés,

Monsieur le chef du Service parlementaire,

Mesdames et Messieurs les collaborateurs du Service parlementaire,

Mesdames et Messieurs les responsables de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Chères téléspectatrices et Chers téléspectateurs,

La fièvre des élections fédérales est retombée et la météo annonce un rafraîchissement de circonstance en ce début de novembre.

Idéal, me direz-vous, pour aborder avec la tête froide notre session ordinaire, réservée notamment à l'entrée en matière sur le projet de budget 2008; idéal donc pour tenter une nouvelle fois de lever la tête hors du guidon, du moins en début de session lorsque l'esprit ne s'est pas encore échauffé et que l'humeur est paisible.

Lors des trois premières sessions que j'ai eu l'honneur de présider, j'ai évoqué successivement:

- en juin, la nouvelle liaison ferroviaire du Lötschberg;
- en septembre, la troisième correction du Rhône et le réaménagement de la plaine;
- en octobre, la nouvelle répartition des tâches à venir entre canton et communes ainsi que les cinq projets d'agglomération à l'étude.

Aujourd'hui, cette vision d'un Valais en mutation me paraît résumée dans le nouveau contrat qui lie notre canton à la Confédération pour la législature à venir 2008-2011, dans ce nouveau contrat passé entre les électeurs valaisans et les neuf parlementaires issus des urnes le 21 octobre dernier. C'est à eux que vont en priorité mes pensées ce matin et c'est en votre nom à tous que je voudrais leur adresser nos plus vives félicitations ainsi que nos vœux de réussite dans l'accomplissement de leurs missions au service du pays tout entier, avec une mention toute particulière à ceux qui sont présents aujourd'hui dans cette salle: MM. les conseillers aux Etats Jean-René Fournier et René Imoberdorf, qui méritent nos plus vifs applaudissements.

Bien sûr, dans ce genre d'échéance, il y a aussi des non-élections et des déceptions, mais je voudrais féliciter également toutes celles et tous ceux qui ont tenté crânement leur chance et qui ont accepté un verdict défavorable, d'autant plus lorsque le résultat a été parfaitement honorable comme ce fut le cas pour mon voisin immédiat, notre premier vice-président Paul-André Roux.

Je relève ces faits, tout en signalant qu'il y a eu le même jour, à Soleure, dans un autre registre, un vrai motif de satisfaction pour le Valais avec l'obtention par le chœur de dames "La Romaine" de Martigny du premier prix du Huitième concours suisse d'art choral dans la catégorie – bien nommée en ce jour d'élection – "chœurs à voix égales".

Voilà qui laisse supposer que les invocations qui proviendront de Martigny, ces prochaines semaines, au niveau fédéral se feront sans fausse note, pour le plus grand bien de notre canton et pour aboutir, comme on le sait, à un programme de notre session parlementaire de décembre légèrement remanié puisque la journée du jeudi 13 décembre sera réservée à la venue sur sol valaisan de toutes les autorités fédérales.

Mais, pour en arriver là, nous devons passer au travail et je vous propose, par conséquent, d'attaquer l'ordre du jour.

## Ordre du jour

### **Entrée en matière**

1. Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (*première lecture*)

### **Eintretensdebatte**

Änderung des Gesetzes über die politischen Rechte (infolge Revision von Art. 87 KV) (*erste Lesung*)

### **Entrée en matière**

2. Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (*première lecture*)

### **Eintretensdebatte**

Gesetzesentwurf zur Änderung und Vervollständigung des Steuergesetzes über die Verbesserung der steuerlichen Rahmenbedingungen für unternehmerische Tätigkeiten und Investitionen (*erste Lesung*)

### **Entrée en matière**

3. Projet de loi abrogeant la législation sur l'Ecole technique cantonale en informatique (*première lecture*)

### **Eintretensdebatte**

Gesetzesentwurf zur Aufhebung der Gesetzgebung über die kantonale Technikerschule für Informatik (*erste Lesung*)

### **Traitements / Behandlungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

4. Postulat de la députée Patricia **CASAYS** (PDCB) concernant une structure d'accueil pour les 6-12 ans: à la fois un centre d'intégration et de prévention (06.02.2007) (3.093)  
Postulat von Grossrätin Patricia **CASAYS** (PDCB) betreffend Aufnahmestruktur für 6-12 Jährige, die sowohl auf Integration als auch auf Prävention ausgerichtet ist (06.02.2007) (3.093)
5. Postulat du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, concernant: favoriser les échanges d'étudiants entre le Val d'Aoste et le Valais (06.02.2007) (3.094)  
Postulat der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, betreffend Förderung des Studierendenaustausches zwischen dem Aostatal und dem Wallis (06.02.2007) (3.094)

6. Postulat de la députée (suppl.) Lucia **NÄFEN** concernant des journées de sports d'hiver obligatoires pour les écoliers (07.02.2007) (3.097)  
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Lucia **NÄFEN** betreffend obligatorische Schneesporttage für Schüler (07.02.2007) (3.097)
7. Postulat du député Jean-François **COPT** (GRL) et cosignataires concernant la HEP: skier = compétence particulière indispensable pour un enseignant valaisan (07.02.2007) (3.098)  
Postulat von Grossrat Jean-François **COPT** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend PH: Skifahren als Pflichtkompetenz für Walliser Lehrpersonen (07.02.2007) (3.098)
8. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant le festival de la formation 2008 (07.02.2007) (3.099)  
Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Lernfestival 2008 (07.02.2007) (3.099)
9. Postulat du député (suppl.) Pierre-Jean **DARBELLAY** (PDCB) et cosignataire concernant l'horaire continu oh oui! (08.02.2007) (3.100)  
Postulat von Grossrat (Suppl.) Pierre-Jean **DARBELLAY** (PDCB) und Mitunterzeichner betreffend Tagesschulen: ja, bitte! (08.02.2007) (3.100)

**Développements / Entwicklungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

10. Postulat du groupe SPO, par les députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.) et Laura **KRONIG** (suppl.), et cosignataires concernant l'éducation à la citoyenneté dans la formation de base du corps enseignant (11.05.2007) (3.114)  
Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER** und Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, und Mitunterzeichnenden betreffend politische Bildung in der Grundausbildung der Lehrkräfte (11.05.2007) (3.114)
11. Interpellation du député (suppl.) Raymond **MOTTIER** (GRL) concernant: quel avenir pour la filière physiothérapie de la HES-SO Valais de Loèche-les-Bains? (11.06.2007) (3.115)  
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Raymond **MOTTIER** (GRL) betreffend Zukunftsaussichten für den Studiengang Physiotherapie der HES-SO Wallis in Leukerbad (11.06.2007) (3.115)
12. Motion du groupe PDCB, par le député Joël **GAILLARD**, concernant les frais de transport étudiants secondaire 2<sup>e</sup> degré - Financement (11.09.2007) (3.117)  
Motion der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël **GAILLARD**, betreffend Finanzierung der Transportkosten für Mittelschüler (11.09.2007) (3.117)
13. Motion du groupe PDCB, par le député Joël **GAILLARD**, concernant les frais de transport des apprentis - Financement (11.09.2007) (3.118)  
Motion der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël **GAILLARD**, betreffend Finanzierung der Transportkosten für Lernende (11.09.2007) (3.118)

14. Postulat des députés André **QUINODOZ**, Viviane **ZEHNDER** et cosignataire concernant une mémoire en danger (11.09.2007) (3.119)  
Postulat von Grossrat André **QUINODOZ**, Grossrätin Viviane **ZEHNDER** und Mitunterzeichner betreffend: die Gefahr des Vergessens (11.09.2007) (3.119)
15. Motion de la députée Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) et cosignataires concernant des subventions pour des investissements de garderies (11.09.2007) (3.120)  
Motion von Grossrätin Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Subventionen für Investitionen von Kindertagesstätten (11.09.2007) (3.120)
16. Interpellation de la députée Maria **OESTER-AMMANN** (CSPO) et cosignataires concernant le suivi thérapeutique pédagogique d'enfants handicapés aussi à l'école publique haut-valaisanne (11.09.2007) (3.121) (*en collaboration avec le DSSE*)  
Interpellation von Grossrätin Maria **OESTER-AMMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend pädagogisch therapeutische Betreuung von behinderten Kindern auch in der Oberwalliser Volksschule (11.09.2007) (3.121) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)
17. Motion du député (suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) et cosignataires concernant: permettre la formation continue par l'octroi de bourses (11.09.2007) (3.122)  
Motion von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Weiterbildung dank Stipendien (11.09.2007) (3.122)
18. Postulat du député (suppl.) Stefan **WILLA** (UDC/SVP) concernant l'information à l'école: oui, mais complète (12.09.2007) (3.123)  
Postulat von Grossrat (Suppl.) Stefan **WILLA** (UDC/SVP) betreffend Aufklärung an den Schulen: Ja, aber vollständig (12.09.2007) (3.123)
19. Postulat du groupe SPO, par les députés (suppl.) Laura **KRONIG** et Marc **KALBERMATTER**, concernant un calculateur de bourse (13.09.2007) (3.124)  
Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG** und Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER**, betreffend Stipendienrechner (13.09.2007) (3.124)

**Entrée en matière**

**1. PROJET DE LOI  
sur les droits politiques, modification  
(suite à la réforme de l'art. 87 CC)  
(première lecture)**

**Eintretensdebatte**

**GESETZESENTWURF  
über die politischen Rechte, Änderung  
(infolge Revision von Art. 87 KV)  
(erste Lesung)**

*Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen*

*Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand*

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Jean-François Copt (GRL):*

En préambule, permettez qu'au nom du groupe radical-libéral, j'adresse nos félicitations à M. Jean-René Fournier pour sa récente élection et lui présente nos meilleurs vœux pour ce double défi. J'associe à ces félicitations son colistier, notre collègue M. René Imoberdorf et lui souhaite également tous nos vœux pour son nouveau mandat à la Chambre haute.

Pour revenir au sujet qui nous occupe ce matin, le groupe radical-libéral s'est réjoui de pouvoir contribuer à finaliser la nouvelle loi sur les droits politiques initiée en mai 2004 par l'adoption par le Grand Conseil du vote par correspondance généralisé et, en mai 2007, par la modification de l'article 87 de la Constitution adoptée par le peuple valaisan, il y a 15 jours à peine.

Si la poursuite du processus (modification permettant entre autres aux communes qui le désirent de pouvoir changer de système électoral) pouvait a priori apparaître comme une simple formalité, force est de constater que plusieurs points méritaient quand même réflexion et débat.

Afin que cette nouvelle loi puisse être effective pour les prochaines échéances électorales communales en fin d'année 2008, le groupe radical-libéral s'est attaché à aborder tous les aspects qui prêtaient encore à discussion.

Tout d'abord et sans s'attarder sur les modifications complétives et purement rédactionnelles, ni sur les propositions de modification apportées par la commission, le groupe radical-libéral s'est concentré, dans un premier temps, principalement sur l'aspect sécuritaire et confidentiel du vote par correspondance et par dépôt à l'urne communale. Cela concerne l'article 26 de la présente loi.

A noter que notre souci de confidentialité et de sécurité est intervenu avant que nous n'ayons eu vent des soupçons de malversations mis à jour à Loèche en fin de semaine dernière.

Nous déposerons un amendement exigeant plus de contrôles lors de ces votes anticipés.

A ce même article, le groupe radical-libéral demande également que l'ordonnance contienne des règles strictes et précises en ce qui concerne la mise à disposition des urnes au bureau communal et cela dès l'envoi aux citoyens des documents de vote.

De même, nous déposerons un amendement à l'article 59 afin de ne pas associer dans le délai réduit à 5 jours les élections du second tour avec les élections complémentaires, celles-ci nécessitant, à notre avis, un délai identique à une élection ordinaire, soit un délai de 15 jours.

Concernant la validation d'une candidature électorale, nous avons pu constater que, lors du second tour des élections au Conseil des Etats, le ridicule aurait pu avoir raison de notre crédibilité. Afin d'éviter, à l'avenir, ce genre de désagrément à la fois financier mais aussi et surtout par respect pour nos institutions, nous demanderons que la deuxième commission étudie avec tout le sérieux voulu la problématique du nombre de signatures requises pour valider une candidature sachant pourtant que le respect de la démocratie doit également être pris en compte et respecté. Une harmonisation avec les prescriptions fédérales en la matière serait souhaitable. Pour toutes ces raisons, nous déposerons déjà un amendement allant dans ce sens.

Autres sujets à aborder et à régler par la deuxième commission:

Actuellement, les Valaisannes et les Valaisans de l'étranger n'ont pas la possibilité de voter au niveau cantonal. Pour être plus concret, ces citoyens ont pu voter lors des dernières élections pour le Conseil national alors qu'ils n'ont pas pu le faire pour le Conseil aux Etats. Nous demandons à la deuxième commission d'oser aborder ce sujet et de proposer une modification législative afin d'harmoniser cette loi comme le font déjà certains autres cantons de ce pays.

En outre, le fait d'avancer de plus d'un mois les élections communales risque de créer une vacance directoriale dans le cas, par exemple, d'un bouleversement politique dans une commune ou simplement lors du retrait ou de la non-réélection des instances dirigeantes de celle-ci. Doit-on, dès lors, revoir la date d'entrée en fonction des autorités nouvellement élues? Nous demandons à la deuxième commission d'y réfléchir et d'y apporter une réponse.

Autre sujet de réflexion: On a constaté que l'imprimerie mandatée pour l'impression des listes pour un éventuel deuxième tour au Conseil des Etats avait envoyé à toutes les communes un fax fixant les modalités de réception des nouvelles listes. On a pu se rendre compte, à cette occasion, que les délais étaient à la fois très courts et très contraignants surtout pour les communes les plus éloignées du centre d'impression. Peut-on remédier à ce genre de désagrément? Nous comptons sur la deuxième commission pour y répondre également.



Dernier sujet de discussion: A la lecture du rapport de la commission, on a lu que celle-ci a abordé la possibilité de prolonger la durée législative à 5 ans. Bien que ce dossier ne puisse être réglé dans le cadre de cette modification législative puisque la durée des mandats est régie par la Constitution (art. 85), le groupe radical-libéral s'est montré à la fois surpris, mais surtout très satisfait que, lors de cette discussion, le chef du département ait, pour la première fois, laissé entendre qu'un tel changement devait inévitablement passer par une réflexion globale aux niveaux cantonal et communal – je me permets d'insister sur le mot "globale" pour une fois que M. le gouverneur partage l'analyse de notre groupe.

En dépit de toutes les remarques émises et des amendements que nous allons déposer, le groupe radical-libéral accepte sans plus de restrictions l'entrée en matière et se réjouit de pouvoir collaborer à l'élaboration de cette loi.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):*

Nachdem das Walliser Stimmvolk die Änderung von Artikel 87 der Kantonsverfassung wuchtig angenommen hat, versteht es sich, dass die dadurch bedingten Änderungen auf Gesetzes- und Verordnungsstufe vorgenommen werden müssen. Die vorgeschlagenen Änderungen im Gesetz über die politischen Rechte stellen die notwendigen Anpassungen auf Gesetzesstufe dar. Da die Vorschläge der ersten Kommission im grossen und ganzen befriedigen, ist die CSPO selbstverständlich für Eintreten auf die Vorlage.

Unbestritten ist für die CSPO der Grundsatz, wonach der zweite Oktobersonntag als grundsätzlicher Wahltag im Gesetz festgehalten wird und dem Staatsrat die Kompetenz erteilt wird, wenn nötig, hievon geringfügig abzuweichen. Die CSPO begrüsst auch die Herabsetzung der Quoren für den Wechsel vom Proporz zum Majorz.

Wer heute in den Gemeinden politische Verantwortung trägt, der weiss, dass die Rekrutierung von gutem Personal für Gemeindeangelegenheiten schwierig ist. Oft lassen sich Leute nur für die Öffentlichkeitsarbeit überreden, wenn sie nicht einer politischen Partei zugeordnet werden. Auch sind die Probleme und Aufgaben einer Gemeinde nicht parteipolitischer, geschweige denn ideologischer Natur, sondern rein praktischer Art. Auch werden in kleinen Gemeinden Köpfe und nicht Parteien gewählt.

Aus diesen Gründen ist es richtig, wenn in kleineren Gemeinden erleichtert und ohne übermässige Quorenhindernisse der Übergang vom Proporz- zum Majorzsystem ermöglicht wird. Ob die Grenze für den Wechsel vom Proporz zum Majorz bei 1'500 Einwohnern oder einer anderen kleineren Zahl liegen soll, kann diskutiert werden. Die CSPO kann sich mit der von der Kommission und vom Staatsrat vorgeschlagenen Grenze von 1'500 Einwohnern auf jeden Fall einverstanden erklären.

Bezüglich der brieflichen Stimmabgabe und hier insbesondere der Hinterlegung des Übermittlungsumschlags auf der Gemeinde, wird unsere Fraktion in der Detailberatung noch Änderungsvorschläge einbringen.

Die Politposse um den zweiten Wahlgang der Ständeratswahlen hat eindrücklich gezeigt, dass die einschlägige Gesetzgebung dringend der Revision bedarf. Es trifft sich gut, dass der Grosse Rat soeben daran ist, das diesbezügliche Gesetz über die politischen Rechte

abzuändern. Die CSPO wird daher ohne ein bürokratisches Vernehmlassungsverfahren abzuwarten und ohne eine Botschaft des Staatsrats zu verlangen, Änderungsvorschläge betreffend den zweiten Wahlgang des Ständerats einbringen. Ich glaube, es erübrigt sich hier in diesem Saal weitere Begründungen für eine solche Änderung vortragen zu müssen. Die Bedingungen für die Teilnahme am zweiten Wahlgang für die Ständeratswahlen müssen – auf dem Hintergrund der letzten Wahlen – unbedingt neu geregelt werden, wenn der Kanton Wallis nicht zum Gespött der übrigen Schweiz werden will. Ein Spott mit weiterer Negativpropaganda, welche den Kanton zudem noch mehr als eine halbe Million Franken kosten würde.

In diesem Sinne ist die CSPO selbstverständlich für Eintreten.

Danke.

*M. le député (suppl.) Claude Pernet (PDCC):*

Le groupe DC du Centre a étudié le texte porté à notre attention avec tout le soin qui lui est dû.

Si les modifications de la commission en première lecture nous semblent pertinentes, nous souhaitons néanmoins que, dans sa version finale, cette loi ne laisse plus place à l'interprétation quant à la responsabilité de la tenue du registre des étrangers et aux coûts qui y sont associés ainsi qu'aux possibles incidences financières pour la commune chef-lieu ou autre commune qui devrait le tenir. Il s'agit-là de l'article 17.

Dans un souci de transparence démocratique, nous souhaiterions que le Conseil d'Etat annonce la date de la tenue des élections suffisamment tôt, cela pour permettre le bon déroulement des échéances à venir. Nous pensons au dépôt des listes. Nous espérons éviter la collision des dates, etc. Il s'agit-là de l'article 164.

Pour être bref et pour terminer, une remarque quant à la taille critique des communes que l'on estimait, en cas de fusion, aux alentours de 2'500. La présente loi fixe un palier de 1'500 habitants pour la modification du système électoral. Nous nous demandons s'il n'y a pas une incohérence en la matière.

Alors, en l'état, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière.

Lors du débat final, on demandera néanmoins à la commission chargée de la deuxième lecture d'apporter une attention marquée aux points que nous avons soulevés ici.

Nous souhaitons une bonne journée à tous ainsi qu'aux citoyens valaisans qui nous écoutent. Merci.

*M. le député Patrice Bigler (PS/AdG):*

La révision de la loi sur les droits politiques, loi qui se devait, dans les grandes lignes, d'être une adaptation d'ordre formel ou rédactionnel à la modification de l'article 87 de la Constitution.

Si, dans les grandes lignes, ce nouveau projet de loi ne pose pas de problèmes particuliers, le groupe PS/AdG est en complet désaccord avec la proposition de 1'500

habitants de l'article 206. Dès 1969, le système proportionnel avait été plébiscité dans la constituante pour une meilleure représentativité politique de la population au sein des conseils communaux. En voulant passer à 1'500 habitants, ce qui représente deux tiers des communes, des formations politiques majoritaires dans certaines communes pourraient, à l'avenir, être représentées en nombre dans l'exécutif communal au contrario du désir d'une représentation proportionnelle. Selon le rapport du Conseil d'Etat, le chiffre de 700 habitants ne paraît plus être adapté à une situation qui a évolué ces dernières années. Or, c'est ce dernier qui avait fait récemment la proposition de cette limite du nombre d'habitants. Selon lui, les communes ne veulent pas d'un système proportionnel, pas seulement pour des raisons politiques, mais pour des raisons de fonctionnement. Ne serait-ce pas le moment de pousser les communes concernées par un manque de candidats ou de volonté politique d'affirmer leurs convictions en allant vers des fusions qui permettraient une gestion plus saine de la démocratie et des affaires publiques.

L'article 208 est également un pas en direction des majorités en place dans ce canton. Il fallait auparavant une acceptation de 80% pour retourner dans le système majoritaire alors que la proposition de l'article 208 permet de retourner au système majoritaire avec seulement une majorité des bulletins valables.

L'ancien article 206 permettait un changement de système facilité en direction de la proportionnelle, facilité que nous ne trouvons plus aujourd'hui avec ce projet.

Le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière, mais présentera divers amendements concernant les articles susmentionnés.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Das Volk hat in der Abstimmung vom 21. Oktober 2007 die Änderung des Artikels 87 der Kantonsverfassung mit grosser Mehrheit angenommen.

Die Linke hat zwar die briefliche Stimmabgabe unterstützt – ja sogar mehrmals gefordert –, aber nicht so den erleichterten Wechsel vom Proporz- zum Majorzsystem. Die Abstimmung wurde aber von den Mehrheitsparteien dazu benutzt, den mühsam erkämpften Minderheitenschutz, welchen das Proporzsystem bietet, zu schwächen. Bis anhin galt ja, dass bei einer Abstimmung erst eine 4/5 Mehrheit den Wechsel vom Proporz zum Majorz bestimmen konnte. Dies war eine wichtige Voraussetzung für unser demokratisches System. In Zukunft kann in kleineren Gemeinden ein Fünftel der Einwohner den Wechsel verlangen und der Wechsel kann mit einer einfachen Mehrheit vollzogen werden. Dies ist nicht in unserem Sinn. Viel sinnvoller wäre es – vor allem auch im Hinblick auf die kommenden Gemeinderatswahlen – eine Diskussion rund um die Anzahl Walliser Gemeinden und deren Mindestgrösse zum Überleben zu führen. Wir von der JUSO werden dazu eine Motion hinterlegen.

Da das Volk aber die Änderung des Artikels 87 angenommen hat, bleibt uns nichts anderes übrig, als den uns verbleibenden Spielraum zu nutzen und mit unserem Antrag bei Artikel 206 dafür zu sorgen, dass der Minderheitenschutz in möglichst vielen Gemeinden auch in Zukunft erhalten bleibt.

In diesem Sinne sind die SPO/Linke Allianz und JUSO für Eintreten. Danke.

*M<sup>me</sup> la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB):*

Le groupe PDCB constate que la large majorité de plus de 83% en faveur du changement de la Constitution concernant les élections communales a donné raison à la commission thématique des institutions et de la famille de préparer la modification de la loi sur les droits politiques trois semaines avant le scrutin du 21 octobre.

Il s'agit principalement de rendre possible très rapidement l'application du vote par correspondance, c'est-à-dire dans moins d'une année.

Notre groupe soutient dans l'ensemble les propositions soumises par la commission, en particulier nous suivons la proposition du Conseil d'Etat et de la commission de fixer le seuil à 1'500 habitants pour le choix entre le système majoritaire et le système proportionnel.

Le groupe PDCB déposera une proposition de modification rédactionnelle qui ne change rien à l'esprit de cette loi et votera bien sûr l'entrée en matière.

Je vous remercie.

*Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):*

Die Walliser Stimmbürger haben vor zwei Wochen der Revision des Artikels 87 der Kantonsverfassung grossmehrheitlich zugestimmt. Nun gilt es diese Teilrevision zügig umzusetzen, denn kaum sind die Resultate der vergangenen National- und Ständeratswahlen gewürdigt, gefeiert, verdaut oder je nach Ergebnis auch lieber schon vergessen, muss bereits für die nächsten Wahlen geplant werden, denn in einigen Monaten werden uns bereits die Gemeinderatswahlen vom nächsten Jahr beschäftigen.

Die generalisierte briefliche Stimmabgabe bewährt sich und wird von vielen Stimmbürgern gerne genutzt. Nicht wenige Gemeinden haben mit der brieflichen Stimmabgabe merklich mehr Stimmbeteiligung vermerken können.

Für kommende Gemeinderatswahlen sind nun einige Anpassungen – was den zeitlichen Rahmen betrifft sowie für den Wechsel des Wahlmodus – vorgesehen. Die Gemeinde- und Burgerratswahlen werden grundsätzlich am zweiten Oktobersonntag stattfinden. Das Datum der Wahlen kann, falls zur selben Zeit eidgenössische Abstimmungen festgesetzt worden sind, um eine Woche vor- oder zurückverschoben werden.

Die grösseren Gemeinden sollen weiterhin im Proporzsystem wählen, Gemeinden unter 1'500 Einwohner sollen ihr Wahlsystem wählen können und dies neu nur mit einer absoluten Mehrheit und nicht mehr mit einer 4/5 Mehrheit, welche einen gewünschten Wechsel fast nicht möglich machte.

Gemeinden, die bereits heute im Majorzsystem wählen, können diesen Modus weiterhin beibehalten, auch wenn die Einwohnerzahl an die kritische Grenze kommen sollte. Es müssen aber immer zwingend Listen hinterlegt werden.

Die Schaffung eines kantonalen Stimmregisters und eine einheitliche EDV Lösung macht bestimmt Sinn. Die CVPO wird aber in der Detailberatung verlangen, dass die Finanzierung vom Kanton übernommen wird.

Die CVPO ist für Eintreten, wird doch mit dieser Teilrevision ihre alte Forderung für einen erleichterten Systemwechsel des Wahlmodus endlich möglich gemacht.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Dans ce projet de loi, il y a un enjeu qui est relativement technique, qui consiste en une adaptation au vote par correspondance, mais l'enjeu politique le plus important qui est derrière cette loi et derrière un certain nombre de ses dispositions concerne le mode de scrutin. A cet égard, le groupe UDC/SVP, depuis le départ de ce processus, donc déjà dans la phase constitutionnelle, s'était engagé et va continuer à le faire pour le scrutin proportionnel généralisé. Pourquoi? Parce que nous pensions et que nous pensons toujours que c'est ce mode de scrutin qui est le mieux apte à respecter le pluralisme politique, un pluralisme politique qui est le meilleur moyen d'assurer une gestion moderne et efficace des affaires communales.

Depuis lors, on a eu une votation populaire, un peu en catimini à cause des élections fédérales. Toute cette affaire est passée et, maintenant, évidemment que le scrutin proportionnel généralisé n'est plus d'actualité.

Donc, qu'est-ce que nous pouvons encore faire pour sauver ce qui peut l'être du pluralisme politique? Eh bien!, c'est d'essayer, si j'ose dire, de limiter les dégâts, et c'est dans ce sens que nous allons nous engager dans ces débats en première et en deuxième lectures.

Je m'arrêterai simplement ici sur une disposition particulière qui n'a pas été évoquée jusqu'ici dans cette discussion et qui fait l'objet d'un amendement de notre part, c'est une disposition transitoire par laquelle nous proposons que les demandes de changement de mode de scrutin qui sont pendantes et qui seront pendantes à l'entrée en vigueur de la loi soient traitées conformément au droit en vigueur et non pas conformément au nouveau droit. A notre connaissance, il faut être clair, cela ne concerne qu'une seule commune, celle d'Hérémece, mais c'est un exemple qui est quand même assez emblématique parce qu'il pose des problèmes, en tout cas un problème de principe qui est celui, par rapport au respect de la démocratie, de la prévisibilité du système. On a, dans cette commune, un certain nombre de citoyens qui se sont mobilisés par rapport au droit en vigueur et ce qui risque de se passer, c'est que par une espèce de combine, simplement par un petit changement de loi, on courrait le risque de confisquer en quelque sorte un processus démocratique régulier. C'est précisément pour éviter que ce genre de chose ne se produise que nous avons déposé un amendement et c'est dans cet espoir aussi que, pour le surplus, le groupe UDC/SVP va lui aussi entrer en matière sur cette loi.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Nous avons entendu les porte-parole des huit groupes.

Nous poursuivons avec les interventions individuelles.

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Die FDPO ist mit der Änderung des Gesetzes über die politischen Rechte in den meisten Punkten einverstanden. So begrüßen wir etwa die Vorverlegung der Gemeinde- und Burgerratswahlen auf den zweiten Oktobersonntag, so dass die im Zusammenhang mit der brieflichen Stimmabgabe eingeführten Fristen eingehalten werden können.

Zudem entsteht dadurch ein etwas grösserer zeitlicher Abstand zu den kantonalen Wahlen, was sinnvoll ist.

Bei der Frage, ab welcher Grösse einer Gemeinde das Proporzsystem obligatorisch sein soll, spricht sich die FDPO jedoch gegen die von der Kommission vorgeschlagene Grenze von 1'500 Einwohnern aus. Denn für uns ist das Proporzsystem ein wichtiges Mittel zum Schutz der politischen Minderheiten, so dass das Kriterium von 1'500 Einwohnern zu hoch ist. Wir haben deshalb einen Abänderungsantrag eingereicht, welcher die damals bei den Beratungen zur Verfassungsänderung vom Staatsrat vorgeschlagene Zahl von 700 Einwohnern ins Gesetz aufnehmen will.

Zusätzlich zu diesem Abänderungsantrag haben wir mehrere Abänderungsanträge hinterlegt, welche für die zweiten Wahlgänge bei den Ständerats-, aber auch Staatsratswahlen gewisse Hürden vorsehen. Es kann nicht sein, dass jemand der im ersten Wahlgang in der Grössenordnung von 1'000 bis 2'000 Stimmen auf über 100'000 gültigen Stimmen erreicht hat, lediglich durch das Einreichen von 50 Unterschriften wieder antreten und damit unter Umständen einen zweiten Wahlgang mit der entsprechenden Kostenfolge erzwingen kann.

Die FDPO verlangt deshalb unter anderem, dass jene Kandidaten vom zweiten Wahlgang ausgeschlossen werden, welche im ersten Wahlgang angetreten sind und nicht mindestens fünf Prozent der gültigen Stimmen erhalten haben.

Die FDPO spricht sich für Eintreten aus.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):*

In der Tat war der Auslöser der Verfassungsreform des Artikels 87 die Einführung der brieflichen Stimmabgabe. Volk und Parlament haben dann in der Folge dieser Verfassungsrevision mit grosser Mehrheit zugestimmt. Nun behandeln wir das Gesetz, das auf dieser Verfassungsreform beruht und zwei Themenkreise beherrschen dieses Gesetz, einerseits das Datum der Wahlen und andererseits der Wahlmodus der Gemeindebehörden.

Das Datum der Gemeinderatswahl muss aufgrund der Möglichkeit der brieflichen Stimmabgabe und der damit verbundenen Fristen bei einem allfälligen zweiten Wahlgang (bei der Wahl des Präsidenten, Vizepräsidenten und Richters) vorgezogen werden. In Artikel 164 wird nun grundsätzlich der zweite Oktobersonntag festgelegt für die Durchführung der Gemeinderatswahlen. Grundsätzlich darum – man will hier noch gewisse Koordinationsmöglichkeiten dem Staatsrat offen lassen.

Zum Wahlmodus – es gilt grundsätzlich der Proporz. Gemeinden mit weniger als 1'500 Einwohnern können mittels Mehrheit das Majorzsystem einführen und es ist richtig, was hier festgestellt wurde, dass bei Gemeinden mit weniger als 1'500 Einwohnern die Einführung des Majorzsystems erleichtert wurde.

Ein dritter Themenkreis, der jetzt hier angeschnitten wurde, sind die anderen Abänderungsanträge. Ich denke hier an die briefliche Stimmabgabe, zur Sicherheit und Kontrolle bei den Wahlgängen, zweiter Wahlgang Ständeratswahlen und auch Staatsratswahlen wurde angesprochen. Die finanziellen Auswirkungen der Schaffung des Stimmregisters und auch die Übergangsbestimmungen. Diese Abänderungsanträge werden wir in der Kommissionssitzung, die morgen stattfindet, behandeln.

Ich danke allen Intervenienten recht herzlich, dass sie für Eintreten gestimmt haben.

Danke schön.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Comme l'ont relevé à juste titre les députées Margrit Picon-Furrer et Franziska Lutz-Marti, il faut d'abord dire que la population valaisanne a accepté à 83,1% la modification de la Constitution qui devrait permettre l'organisation des prochaines élections municipales en concordance avec le vote par correspondance.

S'il est quand même partiellement vrai, Monsieur le député Jean-Luc Addor, que cette modification de la Constitution a été admise en catimini compte tenu du brouhaha des élections fédérales par la population valaisanne, il n'est pas interdit de penser que de nombreux candidats aux élections seraient heureux d'une élection en catimini avec 83% de oui!

Cela dit, il est vrai que cette modification a plusieurs impératifs. Le projet de loi qui vous est présenté aujourd'hui doit absolument être adopté par le Parlement à la fin de cette année, de manière à permettre, dans les échéances coordonnées pour l'année 2008, la mise en vigueur de la loi qui devrait régir cette nouvelle disposition pour les élections municipales 2008. C'est la raison pour laquelle il y a aussi urgence pour le Parlement d'accepter cette loi, non seulement en première lecture, et ici je vous remercie d'entrer tous en matière, mais également en deuxième lecture.

Alors, il est vrai que le premier défi est du domaine technique, il faut pouvoir permettre techniquement l'organisation des élections municipales avec le vote par correspondance. Il y a un second défi aussi, c'est un défi beaucoup plus politique, celui de la limite du nombre d'habitants dans les communes qui devrait permettre l'obligation du système proportionnel ou, si l'on regarde de l'autre côté, qui devrait permettre aux communes plus petites de pouvoir choisir leur système et leur mode d'élection au niveau municipal.

Vous l'avez bien entendu aujourd'hui, il y a deux écoles bien sûr qui s'affrontent. Il y a l'école socialiste et l'école UDC qui veulent avant tout donner la priorité à l'aspect politique de la chose et la représentativité des minorités politiques dans les conseils municipaux en disant: on anime la vie politique, y compris dans les petites communes, si on oblige à un système proportionnel, avec une variante supplémentaire chez les socialistes qui disent: c'est un moyen supplémentaire pour pousser les communes à fusionner puisque si l'on ne trouve

pas d'autorité, à ce moment-là, forcément les petites communes devront fusionner. Je rappelle que le concept arrêté par le Parlement en ce qui concerne les fusions est le principe de ne pas forcer les communes à fusionner, mais de faire en sorte que ces fusions soient le résultat d'une démarche citoyenne qui prend en compte l'avenir des communes concernées. Vous savez que cette démarche est peut-être plus lente, c'est vrai, elle est moins spectaculaire, mais, par contre, elle a une large adhésion dans la population. Cela fait aussi partie du respect que l'on doit aux petites collectivités publiques, dont la grande majorité d'entre elles, dans notre canton, se débrouillent très bien.

Et puis, il y a l'autre école qui dit non, c'est plutôt l'école du groupe CVPO, qui dit: il faut laisser la plus grande liberté possible aux communes de choisir. Finalement, c'est ce que l'on trouve dans la large majorité des cantons suisses, même pour les grandes communes, où finalement il suffit que la population se prononce à la majorité simple pour pouvoir décider du système.

Le Conseil d'Etat et la commission parlementaire ont retenu la solution médiane, en disant: on va quand même permettre aux petites communes, qui désirent avant tout faire de la gestion municipale avant de faire de la politique partisane, de pouvoir maintenir leur système majoritaire, et puis, en même temps, on va quand même garder notre habitude, je dirai, historique de protection des minorités en fixant un seuil au-delà duquel le système proportionnel doit s'appliquer à toutes les communes.

Finalement, c'est certainement la solution la plus raisonnable.

Il faudra certainement, à la demande d'ailleurs de plusieurs d'entre vous, de plusieurs groupes politiques, aussi examiner entre la première et la deuxième lectures la possibilité de pouvoir éviter, comme l'a dit à juste titre le député (suppl.) Philipp Schnyder, un deuxième tour ridicule dans l'élection au Conseil des Etats parce que non seulement le deuxième tour serait ridicule, il est toujours coûteux en tout cas. Et ici, sans brimer les principes démocratiques essentiels, je pense qu'il y a certainement des voies à exploiter et des solutions à trouver de manière à ce que le canton ne se trouve pas dans une situation, dans le futur, telle qu'il a failli l'être aux dernières élections fédérales. Il faudra donc effectivement, entre la première et la deuxième lectures, trouver des solutions et un chemin praticable.

Cela dit, Monsieur le député Jean-François Copt, 83,1%, c'est quand même un beau résultat devant le peuple. C'est le résultat du fait que le Parlement comme le Gouvernement pensent "global", mais sont capables d'agir "local". C'est la raison pour laquelle ils obtiennent d'aussi beaux résultats. Cela dit, il est vrai que si nous pouvons, grâce aux propositions du groupe radical-libéral, améliorer encore l'aspect de la sécurité et de la confidentialité du vote par correspondance, sans bloquer le système, si ce sont des solutions praticables, il est évident que ces propositions et ces solutions seront également les bienvenues.

Je vous remercie donc pour cette entrée en matière et me réjouis de débattre avec vous dans le détail des propositions dans les jours qui viennent. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

**Cette entrée en matière n'est pas combattue, elle est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 8 novembre 2007 p. .*)



## **Entrée en matière**

# **2. PROJET DE LOI modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (*première lecture*)**

## **Eintretensdebatte**

### **GESETZESENTWURF zur Änderung und Vervollständigung des Steuergesetzes über die Verbesserung der steuerlichen Rahmenbedingungen für unternehmerische Tätigkeiten und Investitionen (*erste Lesung*)**

*Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

*Président: Jacques-Roland Coudray / Rapporteur: Laurent Gavillet*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):*

Das Wallis als Lebens- und Wirtschaftsraum braucht diese Teilrevision des Steuergesetzes.

Die Zielsetzungen dieses Sachgeschäftes gehen nach Ansicht der CVPO in die völlig richtige fiskal- und wirtschaftspolitische Richtung.

Die zur Debatte stehende Steuerrevision ist für die Walliser Wirtschaft und den Unternehmensstandort Wallis als sehr wichtige Vorlage einzustufen. Die Position der CVPO zum Geschäft ist demzufolge auch klipp und klar.

Wir von der CVPO unterstützen jede Verbesserung der steuerlichen Rahmenbedingungen für Unternehmen und Investitionen in unserem Kanton.

Wir von der CVPO sind für eine spürbare Milderung der wirtschaftlichen Doppelbelastungen.

Wir von der CVPO unterstützen auch die Bestrebungen der kantonalen Steuerbehörde mit der Anpassung des Steuergesetzes an die neuen Bundesgesetze, insbesondere betreffend das Nachsteuerverfahren, das Strafverfahren betreffend Steuerhinterziehung und die Massnahmen zur Bekämpfung der Schwarzarbeit.

Die Kommission für Volkswirtschaft und Energie sagt in ihrem Bericht vom 2. Oktober 2007 völlig zurecht, ich zitiere: "Der Kanton Wallis muss mitziehen, wenn er steuerlich attraktiv bleiben will" und "der Kanton Wallis anerkennt mit der Revision die Wichtigkeit der KMU als Rückgrat der Walliser Wirtschaft".

Der heute zur Debatte stehende Gesetzesentwurf vermindert die Einnahmen beim Kanton um 8,7 Millionen Franken und bei den Gemeinden um denselben Betrag.

Im Budget 2008 überschreitet die Rubrik Steuern des Kantons Wallis erstmals in der Geschichte den Betrag von einer Milliarde Franken, nach Abzug der vorgesehenen Steuereinbussen von 8,7 Millionen Franken, die ja hier zur Debatte stehen.

Die anvisierte Steuerrevision macht beim Kanton so gesehen ganze 0,86 Prozentpunkte Mindereinnahmen bei den Steuern aus.

Die Vorlage ist finanzpolitisch völlig richtig, ist aber betragsmässig dennoch eher in eine nüchterne Relation zu setzen.

Es darf wohl nicht so sehr die Rede von Steuergeschenken sein, als vielmehr die Rede von der Beseitigung von so genannten "Steuerärgernissen" für Unternehmer und Investoren, die das Wallis als Wirtschafts- und Investitionsstandort wählen.

Für die CVPO ist die Vorlage unbestritten. Wir sind für Eintreten und unterstützen den Antrag der ersten vorberatenden Kommission Volkswirtschaft und Energie.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Aldo Resenterra (GRL):*

De toute évidence, mais je me dois de l'annoncer, le groupe radical-libéral, après avoir pris connaissance du texte du projet de la loi fiscale, soutient l'entrée en matière.

Après l'acceptation du décret du 17 juin 2005 modifiant cette même loi fiscale et le règlement des taxes cadastrales, ce sont plus de 30 interventions parlementaires qui ont été déposées requérant une nouvelle révision de cette loi.

Les adaptations qui nous sont proposées en adéquation avec les nouvelles lois fédérales concernent principalement:

- l'atténuation de la double imposition économique;
- l'amélioration des conditions fiscales cadres pour les entreprises et les investissements;
- les modifications des procédures de rappel des impôts;
- des mesures en matière de lutte contre le travail au noir.

Nous nous réjouissons de constater que ce train de mesures favorise réellement les PME, et elles seules, et ne fera que renforcer la compétitivité de notre canton.

Ces textes, quelque peu rébarbatifs, démontrent bien l'importance, et ceci par les chiffres, l'intérêt que nous avons à les défendre.

Les comparaisons intercantionales de la charge fiscale du rapport de la commission prouvent que le canton du Valais se positionnera de manière globale en tête des cantons romands, quelques améliorations supplémentaires restant bien sûr à faire si l'on se réfère au classement suisse.

Pour les entrepreneurs valaisans qui opèrent dans tous les domaines économiques, ce soutien est primordial.

Les problèmes liés à la succession ou à la reprise d'activité par un tiers vont se résoudre plus facilement. La baisse de cette pression fiscale devrait aussi susciter des vocations et encourager la création d'entreprises sources d'emplois.

Ces avantages liés à la nouvelle liaison du Lötschberg ne vont-ils pas, dès leur mise en vigueur, soutenir notre promotion économique exogène quelque peu chancelante? N'est-ce pas là non plus une solution pour retenir les cerveaux formés à l'école valaisanne? Oui, Chers collègues, ce Parlement doit bien cela à ce tissu économique et à ces contribuables qui, par leur travail, ont beaucoup apporté aux Valais.

Avant de conclure, Monsieur le conseiller d'Etat, lorsque le Grand Conseil a accepté le décret modifiant la loi fiscale en juin 2005, la commission cantonale des taxes cadastrales devait élaborer un projet d'organisation et d'introduction des nouvelles taxes. Où en est-on?

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Wir erinnern uns an das Steuerpaket 2004. Dieses Steuerpaket von Bundesrat Merz hätte fatale Folgen für die Bergkantone, für die Randregionen zu Gunsten der Reichsten in diesem Lande gehabt.

Der Kanton Wallis hat dieses Steuerpaket zusammen mit anderen Kantonen bekämpft. Und das Stimmvolk hat seinerzeit dieses ungerechte Steuerpaket an der Urne verworfen.

Heute, drei Jahre darnach, liegt eine Steuerrevision auf den Pulten des Walliser Grossen Rates, das ein Element des versenkten Steuerpakets beinhaltet. Noch einmal ein Steuerpaket, welches das Walliser Stimmvolk zusammen mit der Regierung und der Mehrheit des Parlaments abgelehnt hat.

Worum geht es in diesem Element?

Dividenden sollen nur noch teilbesteuert werden. Dividenden kassieren nur Aktionärinnen und Aktionäre, etwa 20 Prozent der Bevölkerung. Diese Aktionäre und Aktionärinnen sollen jetzt entlastet werden. Und wohin geht diese Reise? Bei immer grösser werdender Teilung des erzielten Einkommens soll gar nicht oder nur zum Teil besteuert werden und das ist eine krasse Bevorzugung gegenüber den Einkommensarten Lohn und Rente, die zu 100 Prozent besteuert werden müssen. Oder anders gesagt, die Leute mit kleinen und mittleren Einkommen tragen einen immer grösseren Teil der Lasten, die Leute mit hohem Einkommen und grossen Vermögen einen immer kleineren. Die real stattfindende Umverteilung des gesellschaftlichen Reichtums von unten nach oben soll jetzt steuerpolitisch noch verstärkt werden.

Da machen wir nicht mit und deshalb lehnen wir diese unsoziale Steuerrevision ab.

Die SPO-Fraktion ist gegen Eintreten.

*M. le député (suppl.) Pierre-Jean Darbellay (PDCB):*

Le groupe DC du Bas a étudié avec attention ce projet de loi. La double imposition économique taxe une première fois le bénéficiaire au niveau de l'entreprise et une deuxième fois lorsqu'il est distribué. Nous avons donc une taxation qui peut aller jusqu'à 27,5% (9,5% à la commune + 9,5% au canton + 8,5% à la Confédération) au niveau de l'entreprise et jusqu'à 40,5% lors de la taxation privée.

Mesdames et Messieurs, est-ce juste de demander à un contribuable, quel qu'il soit, de travailler jusqu'à début septembre pour l'Etat?

Encourage-t-on l'esprit d'entreprise par une telle fiscalité?

Facilite-t-on la création de nouvelles entreprises et donc de places de travail en chargeant le bateau de la sorte?

Trouve-t-on facilement des solutions quand un patron souhaite remettre son entreprise à la prochaine génération?

A l'heure où les comptes de l'Etat et des communes valaisannes sont bons, le groupe DC du Bas trouve légitime que nous donnions un message clair et encourageant aux patrons de nos PME.

Avec cette modification législative, en limitant ces avantages aux participations de plus de 10%:

- nous permettrons une imposition plus raisonnable des bénéfices des PME;
- nous encouragerons les investisseurs à oser investir aussi dans les PME valaisannes;
- nous faciliterons les anciens patrons à trouver des repreneurs, soit au niveau de la génération suivante, soit au niveau de leurs collaborateurs et ainsi de sauver des emplois.

Nous sommes fiers aujourd'hui de pouvoir dire merci à nos patrons de PME qui se battent jour et, parfois, nuit pour leur entreprise, qui créent des emplois, qui vont parfois jusqu'à risquer leur chemise pour leur entreprise.

Le groupe DC du Bas trouve également intelligent d'apporter nombre d'améliorations des conditions cadres, tout en allant dans le sens de la loi sur l'harmonisation des impôts directs du canton et des communes.

Au niveau de la limitation de la déduction des mises sur les gains de loterie, nous pensons effectivement que la déduction forfaitaire est une bonne solution. Nous sommes heureux de pouvoir libérer le service de ce surplus énorme du travail administratif. Nous pensons que l'énergie ainsi dégagée sera bien mieux investie dans l'amélioration des conditions cadres pour les entreprises.

Le groupe DC du Bas est également favorable à toute simplification administrative. L'imposition à la source et de manière simplifiée pour les petites rémunérations va permettre de résoudre efficacement beaucoup de dossiers.

Pour conclure, le groupe DC du Bas:

- dit oui à ce projet soutenant les PME;
- dit oui à ce ballon d'oxygène que nous donnons à nos patrons de PME;
- dit oui à cette solution simple et efficace qui permettra de transmettre l'entreprise familiale à la nouvelle génération et cela dans de bonnes conditions;
- dit oui à ce que l'Etat soit moins lourd pour ces créateurs d'emplois;
- dit oui aux mesures de lutte contre le travail au noir;
- dit oui à la déduction forfaitaire des mises sur les gains de loterie.

Le groupe DC du Bas, trouvant cette loi "naturellement efficace" soutient cette entrée en matière et vous invite à en faire de même.

Merci pour votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):*

La presque totalité des mesures présentées dans ce projet reçoit l'approbation du groupe PS/AdG. En effet, presque l'entier du projet correspond à la philosophie de notre groupe, car presque toutes les propositions sont justifiées d'un point de vue légal ou d'égalité de traitement. De surcroît, si presque toutes les mesures amènent des améliorations sensibles de la loi, elles représentent une importance financière tout à fait absorbable par le ménage cantonal.

Presque..., sauf un article, le 33d, qui vise à défiscaliser l'argent produit par l'argent et non pas par le travail, article auquel le groupe PS/AdG ne peut adhérer.

Le message relève le fait de la double imposition, mais ignore que la Suisse est aussi un des seuls pays à ne pas taxer les gains boursiers notamment.

Les entreprises qui ont choisi de faire une SA le font en connaissance de cause. Elles minimisent le risque économique (en cas de faillite par exemple) et peuvent contourner leur statut d'indépendant en étant les salariés de leur propre SA et donc bénéficiant à la fois des avantages de l'entrepreneur et de ceux du salarié qui, lui, ne peut pas séparer ses biens, en commercial et privé, pour ne pas mettre tous les œufs dans le même panier. Et, pour le groupe PS/AdG, ce choix a un coût.

En outre, cette loi ne favorise qu'une catégorie de contribuables, dits indépendants, ceux dont l'entreprise est suffisamment importante, et cela au détriment de toutes les PME qui ne sont pas constituées en société, à cela nous ne pouvons souscrire.

L'article 33d représente un manco pour l'ensemble des collectivités de 15 millions, répartis à parts égales entre le canton et les communes, manco qui ne gêne apparemment pas ceux et celles qui, dans le même temps, ne cessent de couper dans les dépenses sous prétexte de la décision du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Dans sa prise de position sur le rapport de la commission des finances du 15 octobre dernier, le Conseil d'Etat relève, par ailleurs, les allègements fiscaux déjà accordés découlant des décrets du 9 juin 2004 et du 17 juin 2005 en faveur de la famille, mais aussi de l'économie.

Ne vaudrait-il pas mieux envisager une vision à moyen ou long terme en faveur de l'économie plutôt que de priver l'Etat de ressources indispensables au développement de ce canton? Ne vaudrait-il pas mieux équiper des surfaces pour accueillir de nouvelles entreprises? Mais cela aussi a un coût

Chers collègues, alors que l'Etat ne consacre pas même 0,1% de la masse salariale de l'Administration cantonale pour la formation continue de ses employés, alors que la commission des finances demande au DECS une diminution de 20% des frais dévolus à la formation professionnelles pour les allouer aux investissements, alors que nombre de lieux d'accueil pour les écoliers et les enfants en âge préscolaire sont insuffisants, voire inexistants dans certaines communes et surtout beaucoup trop onéreux, alors que le budget lié à l'entretien des forêts a fondu comme neige au soleil, le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière pour les raisons évoquées en début d'intervention, mais demandera purement et simplement la suppression de la modification de l'article 33d.Merci.

*M. le député Daniel Porcellana (PDCC):*

L'entrée en matière qui nous est soumise ce matin concernant le projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale se justifie pleinement pour plusieurs raisons.

Il est nécessaire de mettre en conformité et d'adapter notre loi fiscale cantonale aux mesures urgentes et nouvelles lois fédérales traitant de l'imposition des PME. Ce projet de loi ne remet pas en cause le principe même de l'imposition des bénéficiaires des entreprises, mais il apporte des solutions ciblées, équilibrées là où il est vraiment nécessaire et urgent d'intervenir. Ce sont prioritairement les petites et moyennes entreprises qui constituent la majeure partie du tissu économique de notre canton qui vont bénéficier des mesures que nous allons prendre dans le but d'améliorer les conditions cadres de nos entreprises, d'assurer leur pérennité, je pense plus particulièrement lors de la remise ou de la transmission d'entreprises, sans oublier d'en attirer de nouvelles sur notre territoire.

Il est temps de réduire la double charge fiscale sur nos entreprises et surtout de supprimer cette inégalité de traitement entre les entreprises puisque cela fait des décennies que le problème récurrent de la double imposition économique grève le porte-monnaie des entreprises et indépendants et de leurs ayants droit économiques notamment exploités sous la forme juridique des personnes morales.

Le groupe DC du Centre est conscient des difficultés techniques que créerait l'introduction dans notre loi fiscale valaisanne d'un système différent de celui prévu par la loi fédérale, sur laquelle le peuple suisse devra se prononcer le 24 février 2008. Nous sommes néanmoins confiants que le peuple suisse comprendra que cette réforme de la fiscalité profitera en tout premier lieu aux indépendants et aux petites et moyennes entreprises. Par conséquent, nous déposerons trois amendements dans le but de revenir au système proposé par le Conseil d'Etat afin d'atténuer la double imposition économique et de renoncer à l'introduction du nouvel article 33d, tel que proposé par la commission thématique.

Nous sommes conscients qu'une votation n'est gagnée qu'une fois les résultats connus. Par conséquent, nous demandons d'ores et déjà au Conseil d'Etat qu'en cas de refus par le peuple de la réforme de l'imposition des entreprises, ce dernier s'engage à atténuer cette double imposition économique en amenant dans les délais les plus brefs une réduction de la double imposition économique par l'introduction d'un article identique à l'article 33d nouveau, tel qu'il nous est proposé par la commission.

L'ensemble des mesures proposées est de nature à encourager les investissements, générateurs de nouveaux emplois, supprimer les inégalités de traitement entre les différentes formes juridiques, soutenir les entreprises à caractère familial et faciliter la transmission des entreprises entre générations.

Quant aux modifications prévues, soit notamment celles visant à lutter contre le travail au noir, à limiter la déduction des mises de gains de loterie imposables et la modification de certaines dispositions en matière de rappel d'impôts et règles de procédure en cas de soustractions fiscales, nous ne pouvons que les soutenir.

Le groupe DC du Centre ne peut que se réjouir de voir enfin se concrétiser également à l'échelle cantonale de nouvelles dispositions fort attrayantes pour les activités entrepreneuriales, non sans préciser que notre groupe avec la famille DC pourront mettre toute leur énergie sur une autre réforme qui les tiennent particulièrement à cœur, à savoir la réforme tant attendue de l'imposition des couples et des familles.

Le groupe DC du Centre entre donc en matière, tout en déposant quelques amendements pour la première lecture.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Christoph Michlig (CSPO):*

In den letzten sechs Jahren machte das Steuergesetz mehrere Änderungen durch, die hauptsächlich die Besteuerung der natürlichen Personen milderten. Dadurch hat sich die Steuerattraktivität des Kantons Wallis stark verbessert.

Die hier nun vorgeschlagenen Massnahmen dieses Gesetzesentwurfs zielen darauf hin, nun auch die Rahmenbedingungen der KMU's zu verbessern, zu sichern und auch neue anzusiedeln.

Es ist jedoch dazu zu bemerken, dass die grossen Walliser Gesellschaften (Wasserkraft und Industriegesellschaften sowie Banken und Versicherungen) nicht in den Genuss dieser Massnahmen kommen.

Im Entwurf werden weitere Anpassungen, welche auf Änderungen im Bundesgesetz zurückzuführen sind behandelt. Wie Massnahmen zur Bekämpfung der Schwarzarbeit, die Änderung des Nachsteuerverfahrens und des Strafverfahrens bei Steuerhinterziehung.

Es wird unter anderem eine Milderung der hohen Steuerbelastung von Personen angestrebt, die gleichzeitig Aktionär und Leiter oder Mitarbeiter von Betrieben sind. Auch wird die Nachfolgeregelung von KMU's, welche grösstenteils Familienbetriebe sind, steuertechnisch erleichtert.

Schlussendlich die finanziellen Auswirkungen. Sie werden auf rund neun Millionen geschätzt und sind im Voranschlag 2008 berücksichtigt worden.

Die CSPO ist für Eintreten.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Quand on considère les montants qui sont en jeu dans ce que nous discutons aujourd'hui, on voit tout de suite que le gros morceau de cette révision concerne les PME. "PME", c'est trop souvent un mot abstrait que l'on trouve dans les programmes politiques de quasiment tous les partis. Ce que nous avons l'occasion de faire ces jours-ci et puis, ensuite, peut-être en deuxième lecture, c'est de passer des paroles aux actes. Pas seulement de parler de la manière de favoriser ces entreprises que l'on considère comme l'essentiel du tissu économique de notre canton, mais de prendre des mesures concrètes qui vont permettre à toutes les personnes aussi qui investissent dans ces entreprises qui sont souvent leur entreprise de maintenir ou même de créer des emplois dans notre canton.

Le problème le plus important dans ce cadre-là, c'est celui de la double imposition. La double imposition, il faut quand même le répéter, fondamentalement, c'est une injustice et souvent une inégalité de traitement.

Ce que j'aimerais quand même dire, après avoir entendu la phraséologie plus ou moins marxiste de notre collègue socialiste, c'est que ce dont il s'agit ce n'est pas du revenu de l'argent. Je crois que toutes les personnes qui sont concernées par cette loi n'ont rien à voir avec "Germinal" ou "La fortune anonyme et vagabonde" ou Dieu sait quel concept abstrait. Ce sont des gens souvent en chair et en os que l'on peut croiser tous les jours dans la rue, qui se sont engagés toute leur vie pour leur entreprise, et ce sont des gens qui travaillent. Ce qui est demandé, c'est simplement que ce qui n'est rien d'autre que le produit de leur travail ne soit pas taxé deux fois. Et cela, ce n'est rien d'autre encore une fois que la correction d'une injustice, correction qui va dans le sens d'une dynamisation de l'économie de ce canton.

Un dernier point qui concerne les dispositions transitoires. Nous pensons que si nous voulons donner par cette révision de la loi fiscale un signal clair à toutes ces PME, à tous ces patrons de PME, à toutes ces personnes qui investissent dans ces entreprises si importantes, qu'il est juste et opportun, comme le propose la commission, de prévoir l'application avec effet rétroactif au début de cette année de deux des dispositions qui vont tout à fait dans le sens de ce que je viens de dire.

Je pense que c'est encore une fois nécessaire et opportun, mais c'est aussi possible parce que l'état des finances du canton permet cette mesure. C'est notamment dans ce sens que le groupe UDC/SVP va entrer en matière sur ce projet.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Nous avons entendu tous les porte-parole des groupes.

Nous arrivons aux interventions individuelles.



*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):*

Ich beantrage die Rückweisung des vorliegenden Gesetzesentwurfs an den Staatsrat.

Die Begründung ist folgende:

Um Entscheidungen fällen zu können, müssen die Abgeordneten die Auswirkungen des Entwurfs abschätzen können. Dafür muss eine geeignete Information vorliegen, die als Entscheidungsgrundlage dient. Mit der vorliegenden Botschaft ist das nicht oder nur beschränkt gegeben. Wir sind hier in einem Milizparlament, in dem Personen verschiedener Ausbildungsstufen, verschiedener Berufsgruppen vorhanden sind.

Steuerrechtler und Betriebswirte sind hier eine Minderheit.

Das müsste man wohl sein, wenn man diese Botschaft bis in alle Details verstehen möchte. Eine ad hoc Umfrage unter Mitgliedern hier im Parlament hat ergeben, dass diese Schwierigkeit bei verschiedenen Leuten aufgetreten ist. Es geht konkret darum, dass diese Botschaft zu kompliziert ist. Sie ist nicht so einfach geschrieben, dass ein Volksvertreter, der nicht eine gewisse Vorbildung hat, sie nachvollziehen kann.

Diese Unterlagen lassen demgemäss nicht zu, dass eine demokratische Meinungsbildung passiert. Vielmehr führen sie zu elitären Diskussionen zwischen selbst ernannten Experten, während die Mehrheit im Dunkeln tappt und das beste hofft. Das ist nicht mein Verständnis von Demokratie.

Ich denke, ich bin nicht der Allerdümmste im Parlament, aber wenn es mir Mühe macht, das Dokument zu verstehen, wird es vielen anderen nicht viel besser gehen.

Ich möchte einmal wissen wer hier überhaupt das Dokument vollumfänglich gelesen hat. Ich glaube, das würde noch ziemliche Überraschungen geben. Mit geht es auch um das Funktionieren eines Parlaments.

Kritische Botschaften, liebe Kolleginnen und Kollegen, können auch als Mittel gebraucht werden zu verdecken, dass höchst unsoziale und ungerechte Geschäfte durchgewunken werden sollen. Das darf nicht sein und darum beantrage ich, die Botschaft an den Verfasser zurückzusenden mit dem Auftrag, die Botschaft zu überarbeiten, für Durchschnittsbürger verständlich zu machen. Das ist auch ein genereller Appell an die Staatsräte, dafür zu sorgen, dass die Botschaften dem Fakt Rechnung tragen, dass wir ein Milizparlament sind. Und ich möchte, dass die Demokratie spielen kann und dafür braucht es auch einfach verständliche Grundlagen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:*

La commission des finances a été consultée par la commission thématique de l'économie et de l'énergie pour le projet de loi visant à améliorer la charge fiscale liée à la double imposition économique. Cette consultation était liée à l'incidence fiscale de 8,7 millions pour le canton et ce dès 2007.

Les modifications proposées convergent vers les préoccupations de la commission des finances au sujet de la politique fiscale de notre canton qui, malgré les efforts consentis

ces dernières années, reste en 17<sup>e</sup> place au niveau de l'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Je me plais à constater que, pour cet objet tout au moins, le Conseil d'Etat abonde dans le sens de la commission des finances qui vise à renforcer l'attractivité fiscale du canton du Valais.

La commission des finances s'est prononcée favorablement sur les propositions de la commission thématique par l'unanimité de ses membres.

### **La discussion est close.**

*M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):*

Les PME forment l'épine dorsale de notre économie, tout le monde se plaît à la reconnaître. En Suisse, leur nombre dépasse les 300'000 et elles emploient les deux tiers de la population active, soit plus de 2 millions de personnes. En Valais, dans un même ratio, plus de 100'000 personnes travaillent dans les quelque 15'000 PME actives dans tous les secteurs économiques.

Dans la mesure où ces PME prospèrent, renforcent la place économique valaisanne, les politiques doivent s'efforcer de maintenir un système fiscal simple et des taux fiscaux fiables.

Les dernières révisions fiscales des 27 juin 2000 et plus récemment du 17 juin 2005 commencent à porter leurs fruits. Les couples mariés et les couples à deux revenus ont également bénéficié d'un allègement fiscal.

Il s'agit maintenant d'alléger les charges des PME et de supprimer les tracasseries fiscales auxquelles celles-ci sont exposées, comme l'ont d'ailleurs soulevé et rappelé les députés Jean-Marie Schmid et Pierre-Jean Darbellay (suppl.).

Ces obstacles fiscaux découragent le développement de l'entreprise et la création d'emplois. La liste des impôts à payer est longue. Vous avez travaillé toute une vie et vous voulez transmettre votre entreprise à vos enfants, le fisc ne vous oubliera pas. Vous trouvez du financement pour agrandir votre société, le couperet fiscal s'abat sur vous. Vous voulez distribuer les bénéfices de votre entreprise familiale, vous serez terrassés par la double imposition du bénéfice. Cette double imposition a de lourdes conséquences. Elle pousse les PME à emprunter et donc à s'endetter plutôt que d'investir leurs propres capitaux. A cause de cette charge fiscale trop lourde, de l'argent dort dans les entreprises au lieu d'être réinjecté dans l'économie pour créer des emplois et développer de nouveaux projets.

Cette situation n'est plus tenable. Aujourd'hui, il est urgent de mettre en place de nouvelles règles. Il s'agit donc de réparer cette injustice fiscale liée à la double imposition des PME. Le projet qui nous est soumis reprend la loi fédérale concernant la deuxième réforme des entreprises soumise au référendum le 24 février prochain. Cette anticipation renforcera

l'attractivité de notre place économique, notamment vis-à-vis de nos concurrents lémaniques qui n'ont pas encore introduit ces mesures. Outre-Sarine, six cantons l'ont déjà fait.

Cette révision, et plusieurs députés l'ont rappelé, permet également d'assurer la pérennité des entreprises valaisannes, d'introduire de nouvelles mesures visant à lutter contre le travail au noir et de limiter la déduction des mises de gains de loterie.

Je remercie les groupes parlementaires qui acceptent l'entrée en matière et qui donnent ainsi un message clair aux chefs d'entreprise.

Les sociaux-démocrates ne cessent de souligner à quel point ils aiment les PME. Pourtant, dans leurs actions quotidiennes, ils aimeraient encore davantage museler l'économie artisanale. Pour les camarades, les intérêts des PME ne comptent pas. Ce n'est donc pas un hasard s'ils combattent par référendum les réformes de l'imposition des entreprises sur le plan national et combattent l'entrée en matière de ce projet de loi cantonale.

Injuste, antisocial, déséquilibré, cadeaux fiscaux aux riches sont les remarques récurrentes des travées de gauche. Nous aurons le temps d'y revenir jeudi lors de la discussion de détail, mais sachez, Chers collègues socialistes tant du Haut que du Bas, que ce dogmatisme ne fait plus recettes... et je ne ferai pas allusion aux résultats du 21 octobre.

Parmi les remarques des autres groupes parlementaires, je relèverai celles du groupe DC du Centre qui a été quand même le vecteur de ce projet de loi où l'on évoque le risque que le système soit différent de celui qui sera appliqué au niveau de la Confédération si le référendum est accepté. La commission a mis tout en œuvre pour qu'il n'y ait pas ce risque, mais on pourra encore analyser vos propositions et certainement une possibilité de mettre en place une disposition transitoire, selon laquelle la réduction des dividendes sur le taux s'applique tant que la nouvelle loi fédérale n'est pas mise en vigueur.

Marc Kalbermatter ne comprend pas le langage fiscaliste. Je dois dire que les membres de la commission et moi-même avons aussi été très étonnés de ce langage. Mais, après les explications que nous avons reçues tant de la part du chef du département que de celle du chef de service, nous avons pu comprendre les finesses de ce langage fiscaliste. Il est donc inutile pour ma part de devoir renvoyer ce projet à l'expéditeur.

Je vous remercie donc de voter l'entrée en matière de ce projet de loi fiscale, taillé sur mesure pour les PME, épine dorsale de notre économie.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

La révision qui vous est proposée aujourd'hui s'inscrit dans la droite ligne de la révision fiscale fédérale appelée Réforme 2 de l'imposition des entreprises.

Il s'agit, en fait, pour le canton du Valais d'être le premier canton romand à anticiper ces mesures qui seront de toute façon prises, qui ont déjà été prises d'ailleurs par six cantons suisses alémaniques, comme l'a justement relevé le président de la commission. Il s'agit pour nous de garder notre compétitivité vis-à-vis des autres cantons suisses, surtout dans un domaine qui nous est cher. On a suffisamment entendu parler tout à l'heure de tout l'amour et de l'attention que nous portons à nos PME, à juste titre d'ailleurs, puisque c'est là le tissu économique de notre canton.

Alors, s'agit-il d'un cadeau fait aux riches? S'agit-il d'un cadeau fait à ceux qui pratiquent des gains en bourse? Il ne s'agit absolument pas de cela, Monsieur le député German Eyer. Vous l'avez dit vous-même, les salariés sont taxés à 100% de leurs revenus et ici on propose une taxation à 50%. Mais, en fait, je vous rassure, les propriétaires d'entreprise, les entrepreneurs, les actionnaires travailleurs dans leur maison sont aussi taxés sur le 100% de leurs revenus, mais seulement il arrive, par la double imposition, qu'on leur prenne le 66% de ces revenus et, cela, on ne le prend à aucun salarié, soit 66% des revenus en faveur du fisc. C'est là la grande différence. C'est donc pour atténuer cette double imposition que ce projet est présenté. Et l'imposition reste quand même très importante puisqu'elle s'élève quand même à 50%. Donc, ce n'est pas un cadeau aux riches, mais c'est bien là la volonté claire de dire aux PME: continuez de travailler, on ne va plus vous imposer à double, vous pouvez réinvestir dans votre outil de travail l'argent que vous gagnez et garder ainsi la motivation de garder au mieux votre entreprise.

C'est le volet principal voulu par le Conseil d'Etat, par la commission et, nous l'espérons, par une large majorité du Parlement valaisan.

Et puis, il y a toute une série de petites mesures d'accompagnement qui devraient permettre surtout la transition des entreprises entre les générations ou entre des repreneurs internes de PME, de manière à ce que, fiscalement, là aussi, le fisc ne soit pas un frein trop grand à la transmission des entreprises aux générations futures.

Cela dit, il est vrai que ce message – on en a discuté aussi au sein du Conseil d'Etat, Monsieur le député (suppl.) Marc Kalbermatter – est très technique. Le langage utilisé est un langage de spécialistes. Mais voilà, il est très technique et la matière elle-même est technique et si vous lisez la loi fiscale sur ces aspects-là, vous verrez que les termes techniques ne manquent pas. Alors bien sûr, on était à disposition de la commission parlementaire pour donner les explications nécessaires et on sera éventuellement aussi à votre disposition si vous désirez avoir des informations entre la première et la deuxième lectures, mais nous ne pouvons pas changer la technicité elle-même de la matière. C'est une matière difficile aussi pour les non-spécialistes et il y a aussi au Conseil d'Etat des non-spécialistes en matière fiscale.

Je vous remercie d'entrer en matière sur ce projet.

Le président de la commission des finances l'a dit, c'est un projet qui entre dans le cadre de la politique générale fiscale que nous devons mener et en même temps qui est encore supportable pour les finances publiques. C'est également l'avis du Conseil d'Etat du canton du Valais.

Merci de bien vouloir soutenir l'entrée en matière.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):*

Geschätzter Herr Staatsrat, nur einen Satz...

Es geht nicht darum Fachbegriffe abzuschaffen. Es geht darum eine Form zu finden, diese zu erläutern, die Auswirkungen zu erläutern und aufzuzeigen warum es nicht so antisozial ist wie wir denken. Und das passiert in diesem Text nicht. Das ist keine Sache der Unmöglichkeit, sondern das ist in der Verantwortung von Ihnen als Staatsrat ihren Untergebenen das einzubläuen. Besten Dank.

*Le président:*

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Vous maintenez votre proposition de renvoi?

C'est le cas.

Il y a également une proposition de refus exprimée par le député German Eyer.

Nous allons donc voter.

Je procéderai en deux temps:

- nous allons d'abord opposer la proposition de renvoi à la proposition de refus, selon l'article 111 de notre règlement qui prévoit cette manière de faire et
- ensuite, le résultat qui ressortira de ce premier vote sera opposé à la proposition de la commission.

Je vous laisse déjà réfléchir au choix que vous allez faire pour le premier vote...

Chacun est-il au clair sur cette manière de faire?

Dans un premier temps, nous opposons donc la proposition de renvoi à la proposition de refus et, ensuite, le résultat obtenu sera opposé à la proposition de la commission.

Dans ce premier vote, un peu particulier évidemment avec 73 abstentions, par 44 voix contre 2, vous avez retenu à ce stade l'idée de renvoyer le projet au Conseil d'Etat.

C'est donc cette proposition de renvoi qui va maintenant être opposée à la proposition de la commission, donc à l'entrée en matière.

**Par 116 voix contre 6 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de loi.**

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 8 novembre 2007.*)

**Entrée en matière**

**3. PROJET DE LOI**  
**abrogeant la législation sur l'École technique cantonale en informatique**  
*(première lecture)*

**Eintretensdebatte**

**GESETZESENTWURF**  
**zur Aufhebung der Gesetzgebung über die kantonale Technikerschule**  
**für Informatik** *(erste Lesung)*

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission für  
Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

*Président: Laurent Léger / Berichterstatterin: Franziska Lutz-Marti*

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député André Quinodoz (PDCC):*

A l'occasion de l'entrée en matière sur l'abrogation de cette législation, au nom du groupe DC du Centre, il me plaît de relever le cheminement original qu'a connue la formation informatique dispensée en Valais.

En relevant, tout d'abord, qu'en 1986, c'est sous la forme d'une association privée qu'une école technique d'informatique s'ouvrait à Sierre et fonctionnait ainsi pendant deux ans avant de devenir un élément à part entière du dispositif de la formation professionnelle supérieure en Valais.

Dans ce sens, nous avons de la reconnaissance envers ces personnes pionnières et visionnaires qui, à cette époque, ont mis en place les structures nécessaires à l'éclosion de cette école technique d'informatique.

Par la formation de 632 informaticiens de gestion ES, l'école informatique de gestion a joué un rôle déterminant dans l'implantation de nouvelles technologies en Valais.

La reconnaissance, puis l'arrivée sur le marché des premiers informaticiens de gestion HES a modifié la valeur des diplômes décernés et a entraîné le déclin de cette école pour finalement arriver à la fermeture de l'école en 2006. Les mesures d'accompagnement mises en place, le transfert du personnel et des activités au sein de la HEVs ont permis de mener à bien, sans trop de casses sociales, la fermeture de l'école supérieure d'informatique de gestion.

En étudiant le budget 2008 du département, on constate que, du point de vue financier, au vu des inscriptions dans la filière informatique, cette fermeture d'école n'entraînera pas, comme prévu dans le message du Conseil d'Etat, une économie pour l'Etat de 1,2 million, mais que cette somme est d'ores et déjà réaffectée au budget de la HEVs.

Le rôle du Parlement est de créer ou de modifier des lois; quelquefois, cependant, nous devons en abroger. C'est aujourd'hui le cas et ce cas est assez rare pour qu'il mérite d'être signalé.

Le groupe DC du Centre est pour l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

*Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):*

Mangels Attraktivitätsverlust der Informatikausbildung an der Höheren Fachschule wurde im Jahr 2004 beschlossen, die Höhere Fachschule für Wirtschaftsinformatik (HFW) in Siders schrittweise zu schliessen und die finanziellen Mittel in die Informatikausbildung an der Fachhochschule (FH) zu investieren. Im Herbst 2006 wurden die letzten Diplome ausgehändigt.

Die CSPO-Fraktion kann sich mit diesem Vorgehen einverstanden erklären. Ausbildungen, welche nicht mehr der Nachfrage entsprechen, muss man mutig umstrukturieren oder die Ausbildungsstätten schliessen. Dies hat das Departement im vorliegenden Fall erkannt.

Die Schliessung der Technikerschule für Informatik bringt dem Kanton keine Einsparungen, dies belegen die Einschreibungszahlen an der Fachhochschule. Die Kosten von 1,2 Millionen Franken wurden der Fachhochschule (FH) zugewiesen und im Budget 2008 des DEKS vorgesehen.

Die Gesetzgebung soll nun dem aktuellen Zustand angepasst und das Gesetz aufgehoben werden.

Eine Randbemerkung sei mir noch erlaubt.

Seit meiner bald zehnjährigen Tätigkeit als Grossrätin ist es meines Wissens das erste Mal, dass der Grosse Rat ein Gesetz aufheben kann. Es ist sonst immer das Gegenteil der Fall.

Die CSPO-Fraktion ist für Eintreten und beantragt, diese Vorlage mit einer einzigen Lesung abzuschliessen. Ich danke.

*M. le député (suppl.) Patrice Michaud (PDCB):*

Ce projet de loi prévoit la formalisation de l'état actuel de l'école technique cantonale en informatique fermée à la fin 2006. En effet, le succès obtenu par la formation en informatique auprès de la HEVs a, petit à petit, remplacé cette formation.

Le groupe DC du Bas-Valais accepte naturellement cette entrée en matière et vous informe qu'il est également d'accord d'ores et déjà de traiter ce projet de loi en une seule lecture.

En outre, nous avons pris bonne note de l'affectation de la diminution des charges de 1,2 million à la HEVs qui se retrouve dans le budget 2008.

Merci de votre attention.

*M. le député Egide Aymon (PS/AdG):*

En 2004, il a été décidé d'intégrer l'école cantonale d'informatique dans le cursus HES. De ce fait, la dernière volée d'étudiants a reçu son diplôme en 2006.

L'abolition de cette loi correspond à un état de fait.

C'est pourquoi le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière et soutiendra cette proposition de suppression. Merci de votre attention.

**La discussion est close.**

*M. le député Laurent Léger (PDCB), président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):*

Je constate que tous les groupes ont compris l'objectif de ce projet qui est d'adapter la législation cantonale pour qu'elle soit en phase avec les réalités du terrain.

Pour l'objet qui nous occupe, la réalité du terrain est la fermeture de l'école supérieure d'informatique, école qui n'a plus le succès et plus lieu d'être après la mise sur pied de la formation en informatique dispensée à la HEVs avec un titre HES à la clef.

Aucun groupe n'a déposé d'amendement. Je demanderai donc, à la fin de la première lecture de détail prévue jeudi, le traitement en une lecture de ce projet de loi.

Je remercie l'ensemble des groupes pour l'acceptation de l'entrée en matière.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Je crois que tout a été dit.

Il s'agit tout d'abord, et je rejoins le député André Quinodoz, de remercier les visionnaires qui ont créé cette école en 1986. Je me réjouis aussi d'avoir pu avoir l'acceptation de l'entrée de l'école d'informatique dans le système HES, ce qui donne une qualité supplémentaire à notre formation.

Dans ce sens, la loi peut, sans risque et sans problème, être abrogée. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

**Cette entrée en matière n'est donc pas combattue; elle est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 8 novembre 2007.*)



**Traitements / Behandlungen:**  
**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für  
Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

#### **4. POSTULAT**

**de la députée Patricia Casays (PDCB) concernant une structure d'accueil  
pour les 6-12 ans: à la fois un centre d'intégration et de prévention  
(06.02.2007) (3.093)**

#### **POSTULAT**

**von Grossrätin Patricia Casays (PDCB) betreffend Aufnahmestruktur  
für 6-12 Jährige, die sowohl auf Integration als auch auf Prävention  
ausgerichtet ist (06.02.2007) (3.093)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Nous avons sur nos pupitres les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interventions qui font l'objet d'un traitement.

En l'occurrence, ce postulat est partiellement accepté.

Je me tourne vers l'intervenante ou le Conseil d'Etat s'il y a un souhait de prendre la parole.

Ce n'est pas le cas.

Nous enregistrons donc que ce postulat est partiellement accepté et qu'il appartient au Conseil d'Etat d'y donner bonne suite.

#### **5. POSTULAT**

**du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz,  
concernant: favoriser les échanges d'étudiants entre le Val d'Aoste et le  
Valais (06.02.2007) (3.094)**

#### **POSTULAT**

**der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz,  
betreffend Förderung des Studierendenaustausches zwischen dem  
Aostatal und dem Wallis (06.02.2007) (3.094)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est accepté avec les restrictions indiquées.

Je ne vois pas de demande d'intervention.

L'intervenante est satisfaite du résultat, disons, de ce traitement.

Nous enregistrons qu'il y sera également donné bonne suite par le Conseil d'Etat pour la mise en œuvre.

## **6. POSTULAT**

**de la députée (suppl.) Lucia Näfen concernant des journées de sports d'hiver obligatoires pour les écoliers (07.02.2007) (3.097)**

### **POSTULAT**

**von Grossrätin (Suppl.) Lucia Näfen betreffend obligatorische Schneesporttage für Schüler (07.02.2007) (3.097)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est accepté dans le sens de la réponse.

Il y a une demande de parole, j'imagine pour combattre ce postulat.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):*

Die SPO-Fraktion findet, dass das Postulat von Frau Näfen erfüllt und damit eine Behandlung unnötig ist.

Kurz zum Inhalt des Postulats. Ob immer weniger Schulklassen Wintersport betreiben, dazu fehlen die Zahlenangaben, sicher ist, dass die Verantwortung des Lehrpersonals und vor allem der Begleitpersonen steigt, was mit diesem Postulat aber auch nicht gelöst wird.

Ob bei den Schulkindern der obligatorischen Schulen durch Skifahren, Snowboarden und Schlitteln das Bewusstsein für den Tourismus gesteigert wird, stellen wir in Frage. Und dem Bewegungsmangel in den Schulen wird bereits sehr aktiv mit den obligatorischen Turnstunden sowie Programmen wie "Fitte Kids" und "Schule bewegt" entgegengetreten.

Und letztendlich bleiben noch die gesetzlichen Grundlagen, die nicht mehr geschaffen werden müssen, da sie schon vorhanden sind. Von der Bundesverordnung zur Förderung von Turnen und Sport, die vorschreibt, dass die Kantone für zusätzliche Schulsportangebote zu sorgen haben, über das Gesetz über das öffentliche Unterrichtswesen, das dem Staatsrat die Oberaufsicht über die Inhalte und Programme der Schulen überträgt, bis zu den allgemeinen Bestimmungen zur Organisation des Schuljahres, das detailliert die Organisation der Sportnachmittage und der Sporttage vorschreibt. Verschiedene Oberwalliser Gemeinden führen mit Unterstützung der Skischulen, der Bergbahnen und Sportfachgeschäfte diese Ski- oder Schneesportwochen schon erfolgreich durch.

Darum bitten wir die Versammlung um die Ablehnung einer weiteren Behandlung dieses Postulats durch den Staatsrat. Ich danke für ihre Aufmerksamkeit.

*Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):*

Bereits bei der Entwicklung bekämpfte die FDPO dieses Postulat, welches obligatorische Schneesporttage für alle fordert bzw. nach den gesetzlichen Grundlagen solche Schneesporttage verlangt.

Es scheint der Postulantin entgangen zu sein, dass in diesem Bereich das DEKS eindeutig über genügend Richtlinien verfügt. Ich verweise auf die Antwort des Staatsrats auf das Postulat von Grossrätin Marie-Noëlle Massy Mittaz und Mitunterzeichnende, welche anlässlich der Märzsession 2007 eine obligatorische Ski- und Snowboard-Woche gefordert hat.

In dieser Antwort werden einerseits zwei Wochen für ausserschulische Aktivitäten aufgeführt und andererseits werden fünf Halbtage als maximales Kontingent für Wintersporttage als Vorgabe definiert. Neben der Tatsache, dass ganztägige Ski- und Snowboardtage betreffend Belastung nicht für alle Schüler gleichermaßen gut sind, ist vor allem die Schlussbemerkung entscheidend, wo der Staatsrat auf die Zuständigkeiten der kommunalen Schulbehörde verweist. Genau in diese Richtung gehen nach wie vor die Überlegungen der FDPO. Es gibt genügend Richtlinien seitens des Departements. Die Schulorte sollen in ihren Entscheidungen frei sein. Schulzentren, bei denen die Skipisten vor der Haustüre sind und wo fast alle Schüler über die nötige Ausrüstung verfügen, sollen weiterhin ihr Kontingent vollumfänglich für Schneesporttage investieren können.

Bei den andern Schulorten muss akzeptiert werden, dass eine Kosten/Nutzen Rechnung gemacht werden darf.

Es sei noch folgende Schlussbemerkung erlaubt.

Die Annahme, dass die paar obligatorischen Ski- und Snowboardtage etwas in Richtung Nachhaltigkeit bringen, ist falsch. Die Förderung von Wintersport ist und bleibt geradezu aus finanziellen Überlegungen im familiären Umfeld.

Wenn der Staat in Zusammenarbeit mit den Gemeinden, Skistationen und den dazugehörenden Skischulen wirklich etwas zur Förderung des Schneesports unternehmen

möchte, dann gilt es attraktive Freizeitangebote zu lancieren, die dann wirklich nachhaltig unsere Jugend zum Wintersport führen.

In diesem Sinne bekämpft die FDPO das Postulat, weil es eindeutig in die falsche Richtung zielt und wir hoffen, dass es in einem halben Jahr nicht schon wieder ein Postulat oder eine Motion zu behandeln gibt, welche das gesundheitliche Wohlbefinden unserer Jugend hauptsächlich darin sieht, dass aufoktroierte obligatorische Ski- und Snowboardwochen von den Schulen organisiert werden.

*Le président:*

Ce postulat est donc combattu doublement.

Je ne sais pas si quelqu'un veut le défendre. La députée (suppl.) Lucia Näfen n'est pas présente aujourd'hui.

Du côté du département, je ne sais pas, Monsieur le conseiller d'Etat, si vous souhaitez apporter une précision sur votre prise de position.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Je crois qu'on a dit de nombreuses fois dans les interventions que ce sont les communes qui ont cette responsabilité d'organisation dans le cadre des deux semaines qui sont à leur disposition pour mettre sur pied des activités sportives.

Dans ce sens, nous encourageons ces activités sportives sous la responsabilité des communes, avec un encadrement donné par les bases figurant dans les instructions qui sont soumises aux commissions scolaires locales.

Ce que nous souhaitons également, c'est de ne pas avoir des semaines complètes, notamment pour l'école primaire, puisque l'on constate que des demi-jours, deux à trois fois par année, sont suffisants pour le bien des jeunes.

C'est la raison pour laquelle si nous entrons en matière, ce n'est pas pour modifier les bases légales, mais c'est pour encourager ces activités sportives, pour encourager le bien-être de notre jeunesse à travers le sport et pour, dans le cadre actuel, responsabiliser les communes, et c'est leur responsabilité d'organiser, si elles le souhaitent, dans le cadre des deux semaines à leur disposition, des activités sportives, notamment en ce qui concerne le ski.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous allons donc voter puisque ce postulat est combattu.

**Par 46 voix contre 43 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 3.097 de la députée (suppl.) Lucia Näfen.**

Vous avez ainsi accepté ce postulat dans le sens de la réponse donnée par le Conseil d'Etat.

**7. POSTULAT**  
**du député Jean-François Copt (GRL) et cosignataires concernant la**  
**HEP: skier = compétence particulière indispensable pour un enseignant**  
**valaisan (07.02.2007) (3.098)**

**POSTULAT**  
**von Grossrat Jean-François Copt (GRL) und Mitunterzeichnenden**  
**betreffend PH: Skifahren als Pflichtkompetenz für Walliser**  
**Lehrpersonen (07.02.2007) (3.098)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte partiellement ce postulat comme cela est indiqué dans la réponse écrite qui nous a été distribuée.

Sur ce point aussi, nous avons des demandes de parole pour combattre ce postulat.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):*

Die SPO-Fraktion empfiehlt auch dieses Postulat abzulehnen.

Der Inhalt des Postulats ist unter den momentanen Studienvoraussetzungen nicht umsetzbar. Die PH Wallis bildet Generalisten und keine Fachlehrkräfte aus. Aufgabe der PH Wallis ist auch nicht eine fachliche Grundausbildung durchzuführen. Die Studierenden lernen weder lesen noch schreiben, noch Skifahren oder Trampolinspringen. Die PH bietet eine Grundausbildung in Schulsport an, in der die methodisch-didaktischen sowie die schulorganisatorischen Aspekte behandelt werden. Beim Schneesport gibt es sogar eine zusätzliche Ausbildung betreffend der Sicherheit, die vor Ort, d.h. im Schnee unterrichtet wird – allerdings gemäss meiner Information nur als Wahlpflichtfach. Die fachlichen Voraussetzungen müssen die Studierenden mitbringen. Darum verlangt man auch eine gymnasiale Matura.

Es kann nicht Aufgabe der PH sein, die Grundausbildung auf Niveau Jugend und Sport im Bereich Skifahren, Snowboarden oder Skitouren anzubieten. Solche Kurse dauern übrigens jeweils sechs Tage.

Der Umsetzung dieses Postulats müsste ein Wechsel der Ausbildung im Hinblick auf ein Fächergruppenlehrdiplom vorausgehen. Sonst wäre auch der Zugang an die PH für eine körperbehinderte Person von vornherein verunmöglicht.

Darum bitten wir die Versammlung um die Ablehnung einer weiteren Behandlung dieses Postulats durch den Staatsrat. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito (PS/AdG):*

Si, lors de la session de décembre 2006, le Parlement a bien accepté, au stade du développement, l'instauration d'une semaine de ski obligatoire, vouloir enchaîner en obligeant les futurs enseignants à pratiquer un sport aussi spécifique que le ski de manière suffisamment pointue pour accompagner et être responsables de classes durant les journées de ski me semble une très mauvaise bonne idée.

Je n'insisterai pas ici sur la mise à l'écart de l'hypothétique futur gotha des profs skieurs, de tous ces jeunes qui n'ont jamais pu ou même voulu s'adonner à ce sport pendant leur enfance ou adolescence.

Le nouveau critère proposé ici me paraît très subjectif: savoir skier pour pouvoir enseigner la lecture ne tient pas la route.

Et que feront les personnes avec un handicap léger ou non pour qui s'adonner au ski est prohibé? A la trappe le rêve de former nos jeunes.

Enfin, pas loin d'un ado sur deux s'adonnant de préférence au surf, une nouvelle contrainte pointerait-elle déjà son nez?

Allez, soyons songeurs pendant que nous y sommes et imaginons aussi des futures HEP qui obligerait ainsi les postulants enseignants à savoir racler ou même à rabattre!

Pour ces raisons et bien d'autres encore, le groupe PS/AdG vous demande de combattre ce postulat. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je donne la parole à l'auteur du postulat.

*M. le député Jean-François Copt (GRL):*

Finalement, pour faire passer ces postulats liés au ski, ça se passe aux forceps.

Je remercie, tout d'abord, le Conseil d'Etat d'avoir partiellement accepté ce postulat.

Si vous le permettez, j'aimerais vous faire part de deux considérations générales.

Tout d'abord, ce postulat a été victime, dans un premier temps, d'une mauvaise compréhension du libellé du texte déposé, et là peut-être je plaide partiellement coupable. Il s'agit, en effet, bien d'une participation à un cours J&S et non de l'obtention d'un brevet, dans le but d'être capable d'accompagner la classe lors d'une journée de ski et non d'être une pro ou un pro du ski. Ce que le Conseil d'Etat a finalement bien compris, et je l'en remercie.

Si j'ose encore, j'aimerais vous faire part de trois propositions pour réaliser la mise en œuvre de ce postulat.

Tout d'abord, il s'agira d'intensifier le premier pilier déjà prôné actuellement par la HEP, à savoir organiser, dans le cadre J&S avec un encadrement J&S, un cours de quatre à

cinq jours réservé exclusivement aux étudiants HEP et cela tous les deux à trois ans, afin que chaque étudiant ait la possibilité d'y participer durant son cursus scolaire.

Comme c'est le cas pour la préparation au brevet de sauvetage en natation, l'étudiant qui se destine à la profession d'enseignant est informé préalablement de cette contrainte et peut donc, à titre individuel, se préparer en conséquence.

Dernière proposition pour nous, députés, c'est d'être cohérents et conséquents avec nos décisions antérieures sur le sujet. Je rappelle qu'en début d'année, nous avons accepté une semaine de ski pour tous les élèves valaisans en âge de scolarité obligatoire. Nous devons donc quand même prévoir et veiller à ce que les enseignants puissent les accompagner. C'est la moindre des choses.

Je vous remercie de soutenir ce postulat.

*Le président:*

Nous allons donc voter..., à moins que M. le conseiller d'Etat ne souhaite encore s'exprimer.

C'est le cas.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Peut-être y a-t-il dans la traduction une interprétation qui n'est pas tout à fait correcte parce que, évidemment, nous sommes d'accord avec le député (suppl.) Rolf Eggel pour ne pas former des spécialistes à la HEP. Nous voulons des généralistes. Nous sommes d'accord avec cela.

C'est dans ce sens que nous avons écrit que nous voulons, dans le cadre d'un encadrement J&S – ça peut être un autre encadrement –, donner une chance d'avoir quelques journées de formation avec comme objectif l'accompagnement d'élèves lors de journées.

Ce n'est donc pas des professionnels que l'on veut mettre en place, mais on veut favoriser l'encadrement. Et notre mission s'arrête là. La mission suivante: évidemment que les journées de ski doivent être encadrées par des professionnels, les sociétés de ski locales ou des gens qui sont dans cette profession.

J'aimerais, pour conclure, préciser que cet encadrement est de plus en plus indispensable pour l'ensemble des activités sportives, étant donné les responsabilités que nous avons. La responsabilité n'est pas forcément non plus liée à l'encadrement.

C'est ce point-là qui me paraît essentiel dans la formation des étudiants HEP. Donc, non pour des spécialistes, mais oui pour un encadrement.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons voter.

## **Résultat du vote**

**Egalité des voix: 44 pour, 44 contre et 4 abstentions.**

Délicate mission!

Je ne vais pas regarder encore une fois dans le règlement pour vérifier si c'est bien le président qui doit trancher dans ces cas-là puisque je sais que c'est ainsi qu'on doit le faire.

Alors, vous ne m'en voudrez pas si j'accepte effectivement ce postulat puisque je viens de la montagne et je sais l'importance du ski pour le Valais.

**Par 45 voix contre 44 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 3.098 du député Jean-François Copt.**

Ce postulat est ainsi accepté..., tiré par les cheveux bien sûr!

## **8. POSTULAT**

**de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires  
concernant le festival de la formation 2008 (07.02.2007) (3.099)**

### **POSTULAT**

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und  
Mitunterzeichnenden betreffend Lernfestival 2008 (07.02.2007) (3.099)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est refusé.

Je ne vois pas de demande de parole..., si bien sûr, ça m'étonnait tout de même que notre collègue Graziella Walker Salzmann n'intervienne pas.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):*

Es ist ausserordentlich bedauerlich, dass die Regierung sich gegen eine Teilnahme am 5. Lernfestival ausspricht und damit eine Chance vergibt, Weiterbildung vor Ort attraktiv anzubieten und so auch nicht Lernende zu motivieren, diese Angebote kennen zu lernen.



Der Hinweis in der schriftlichen Antwort auf mangelndes Interesse hinterlässt einen schalen Nachgeschmack, zumal mitmachwillige Organisationen trotzdem unterstützt werden sollen. Es fragt sich nur wie.

Ebenso will man die Informationsverbreitung unterstützen, es fragt sich nur wie.

Lebenslanges Lernen geht alle an. Es geht um den Erwerb und die Erhaltung von Basiskompetenzen, die notwendig sind um jedem Menschen eine angemessene Persönlichkeitsentwicklung, eine aktive Beteiligung als Bürgerin oder Bürger und die Integration ins soziale, kulturelle und berufliche Leben zu ermöglichen.

Dass die Regierung sich gegen eine Teilnahme ausgesprochen hat, ist umso enttäuschender, als sich dieses Jahr das Bundesamt für Berufsbildung und Technologie im Rahmen einer Anschubfinanzierung – und damit wäre ein weiteres Argument der Regierung widerlegt, dasjenige vom Verhältnis Kosten/Nutzen – finanziell beteiligt.

Aus diesem Grund ersuche ich Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, dieses Postulat anzunehmen, damit der Weiterbildung auch der Stellenwert zukommt, den sie verdient. Danke.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Je crois que l'interprétation du manque d'intérêt n'est pas tout à fait juste puisque, en 2002, nous avons participé à ce festival et nous n'avons eu que des déceptions. Nous avons eu des déceptions et les organisateurs ont été déçus du manque d'attractivité d'un tel festival.

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il vaut mieux avoir des activités qui donnent vraiment la conscience à l'ensemble de la population à travers la formation continue d'avoir des activités cohérentes et surtout efficaces.

C'est la raison pour laquelle, dans les priorités, nous n'avons pas mis cette priorité.

Par contre, nous sommes prêts à faire de l'incitation, car nous n'avons pas les forces matérielles pour être un organisateur.

C'est la raison pour laquelle – nous l'avons aussi dit dans la réponse – si une organisation ou l'organisation romande nous sollicitent, évidemment nous serons avec eux. Par contre, nous ne sommes pas prêts à être nous-mêmes les organisateurs de ce festival ou à être un partenaire dans l'organisation de ce festival.

Nous mettrons l'accent en 2008 sur le festival des apprentissages qui aura lieu, pour l'ensemble du canton du Valais, à Martigny.

Nous pensons, dans le cadre de la formation pour tous, que le financement spécial est une partie du financement et le reste, le canton..., évidemment le problème du financement n'est pas un problème prioritaire, mais c'est surtout les retombées que nous n'avons pas ressenties lors des derniers festivals.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Madame la députée Graziella Walker Salzmänn, souhaitez-vous le vote?

Oui, nous allons voter.

**Par 74 voix contre 23 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 3.099 de la députée Graziella Walker Salzmänn.**

Ce postulat est ainsi classé.

## **9. POSTULAT**

**du député (suppl.) Pierre-Jean Darbellay (PDCB) et cosignataire concernant l'horaire continu oh oui! (08.02.2007) (3.100)**

### **POSTULAT**

**von Grossrat (Suppl.) Pierre-Jean Darbellay (PDCB) und Mitunterzeichner betreffend Tagesschulen: ja, bitte! (08.02.2007) (3.100)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est accepté.

Il n'y a donc pas de raison d'ouvrir le débat.

Ce point est ainsi traité.

Nous laissons le soin au Conseil d'Etat de mettre en œuvre ce postulat.

**Développements / Entwicklungen:**

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

## **10. POSTULAT**

**du groupe SPO, par les députés Marc Kalbermatter (suppl.) et Laura Kronig (suppl.), et cosignataires concernant l'éducation à la citoyenneté dans la formation de base du corps enseignant (11.05.2007) (3.114)**

**POSTULAT**  
**der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter und**  
**Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, und Mitunterzeichnenden betreffend**  
**politische Bildung in der Grundausbildung der Lehrkräfte (11.05.2007)**  
**(3.114)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):*

Demokratie braucht politische Bildung – so titelt das Münchner Manifest, welches die Forderungen an die politische Bildung in Deutschland festhält. Tatsächlich ist es für das Funktionieren eines demokratischen Staates unabdingbar, dass sich die Bürgerinnen und Bürger darüber bewusst sind, was es bedeutet in einer Demokratie zu leben, die Ausgestaltung unserer Gesellschaft mittels Abstimmungen mitbestimmen und die Vertreterinnen und Vertreter des Volks auswählen zu können.

Neben der traditionellen Institutionenkunde ist es zentral unseren jungen Leuten Kritikfähigkeit, Urteilsfähigkeit und Autonomie zu lehren. In einem Zeitalter der Schlagworte ist es wichtig, unsere zukünftigen Stimmbürger zu befähigen sich eine eigene Meinung zu bilden um ihre Verantwortung für die Gesellschaft wahrnehmen zu können. Auch ist es wichtig aufzuzeigen wie Demokratie und die Akzeptanz von Andersdenkenden im Alltag gelebt werden kann. Beispielsweise, indem gelehrt wird wie man fair diskutiert, wie man argumentiert und anderen Meinungen mit Worten statt Faustschlägen entgegnet. Oser und Reichenbach schreiben, dass eine politische Bildung keine Garantie für späteres politisches Interesse sei, aber – so die Autoren – muss es einer frühen politischen Bildung auch vielmehr um die Einführung in das demokratische Ethos und entsprechende Diskurspraktiken gehen.

Zu diesen demokratischen Diskurstugenden gehört nicht nur die Dialogbereitschaft, sondern auch ein Ethos des Streitens, eine nicht gleichgültige Toleranz und der Mut seine Meinung gegen Widerstände zu vertreten.

Die Vermittlung dieser Diskurstugenden schafft erst die Voraussetzungen für eine echte lebende Demokratie.

Damit die Lehrpersonen, die an der PH ausgebildet werden, diese verantwortungsvolle Aufgabe wahrnehmen können, müssen sie selbst politisch gebildet und sensibilisiert sein, damit sie auf diesem Fundament gezielt etwas weitergeben können. Genau so gilt es die Weiterbildungsangebote für die Lehrkräfte aller Stufen in dieser Beziehung deutlich auszubauen, da es momentan im Wallis nur vereinzelte Kursangebote gibt, welche die politische Bildung und die Diskurstugenden streifen.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, eigentlich war dieser Vorstoss als thematische Einheit zum Vorstoss betreffend das Stimmrechtsalter 16 gedacht. Doch auch angesichts der Ablehnung des Stimmrechtsalters 16 durch den Grossen Rat, hat die Problematik der politischen Bildung grösste Brisanz, in einer Zeit, in der die Hälfte der Bevölkerung am Wahltag zu Hause bleibt. Und in einer Zeit, in der viele von Ihnen, geschätzte Kolleginnen

und Kollegen, den Jungen die Kompetenz absprechen, politische Themen mitbestimmen zu können. Packen Sie nun die Chance in diese Kompetenzen im Interesse unserer Zukunft zu investieren.

Besten Dank für Ihre teilweise Aufmerksamkeit.

*Le président:*

Ce postulat n'est pas combattu; par conséquent, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**11. INTERPELLATION**  
**du député (suppl.) Raymond Mottier (GRL) concernant: quel avenir**  
**pour la filière physiothérapie de la HES-SO Valais de Loèche-les-Bains?**  
**(11.06.2007) (3.115)**  
**INTERPELLATION**  
**von Grossrat (Suppl.) Raymond Mottier (GRL) betreffend**  
**Zukunftsansichten für den Studiengang Physiotherapie der HES-SO**  
**Wallis in Leukerbad (11.06.2007) (3.115)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Il n'y a pas de demande de parole.

On passe directement à la réponse de M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Nous souhaitons un très bon avenir à Loèche-les-Bains pour la filière de physiothérapie.

Vous savez que cette filière dépend de la HES-SO avec, en Suisse romande, trois filières: une à Genève, une à Lausanne et une à Loèche-les-Bains.

Ce que nous souhaitons pour le futur, c'est d'avoir de meilleurs liens avec les institutions existantes, soit la clinique de Loèche-les-Bains, soit avec la Suva. Je crois avoir déjà mentionné dans ce Parlement que les liens, notamment avec la nouvelle fondation créée à la Suva pour la recherche devraient nous donner des solutions dynamiques pour l'ensemble de cette profession et pour le canton du Valais.

En ce qui concerne l'école elle-même, nous vivons actuellement une phase un peu difficile puisque le directeur, durant ces cinq dernières années, a changé deux fois. Aujourd'hui, nous avons un intérim de trois personnes qui gèrent l'établissement. D'ici à la fin

de l'année ou au début de l'année prochaine, nous allons remettre au concours puisque nous avons déjà effectué une première mise au concours qui n'a pas abouti ou plutôt qui avait abouti, mais le candidat qui avait été retenu s'est retiré au dernier moment. Si bien que nous devons recommencer une procédure.

En ce qui concerne l'encadrement des étudiants, nous voulons effectivement le renforcer avec des gens qui sortent des universités. Nous avons, je crois, engagé pour trois échéances différentes des professeurs qui seront à temps partiel pour résoudre le problème de l'encadrement des jeunes.

En ce qui concerne le nombre de personnes, le personnel et la comparaison avec d'autres établissements, il faut avoir une réponse globale puisque nous avons un certain nombre de vacataires qui ne sont pas pris dans les statistiques. Avec l'augmentation de ces trois postes et avec les vacataires, nous sommes légèrement en dessous de la moyenne de la Suisse romande, mais je crois que c'est une situation qui est tolérable.

Vous avez aussi posé des questions sur l'équipe pédagogique et sur les temps de vacances. Une nouvelle réglementation a été mise en place pour la reprise scolaire. J'espère que dès le mois de septembre ou d'octobre 2007, ce problème a été résolu.

En conclusion, nous souhaitons maintenir le site de Loèche-les-Bains avec une meilleure collaboration, notamment avec la Suva à Sion. Avec le canton du Valais et avec mes collègues des autres cantons, nous avons défendu cette hypothèse dans le cadre du renouvellement des concessions de la HES-SO.

*Le président:*

Je crois que l'intervenant est satisfait de la réponse.

Nous passons ainsi au point suivant de l'ordre du jour.

## **12. MOTION**

**du groupe PDCB, par le député Joël Gaillard, concernant les frais de transport étudiants secondaire 2<sup>e</sup> degré - Financement (11.09.2007) (3.117)**

### **MOTION**

**der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël Gaillard, betreffend Finanzierung der Transportkosten für Mittelschüler (11.09.2007) (3.117)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

**13. MOTION**  
**du groupe PDCB, par le député Joël Gaillard, concernant les frais de**  
**transport des apprentis - Financement (11.09.2007) (3.118)**  
**MOTION**  
**der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël Gaillard, betreffend**  
**Finanzierung der Transportkosten für Lernende (11.09.2007) (3.118)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Joël Gaillard (PDCB):*

Monsieur le président du Grand Conseil, si vous me le permettez, au vu des buts à atteindre et des argumentaires très similaires à exposer, **je développerai en une seule intervention** et avec le soutien du groupe DC du Bas-Valais **les deux motions** relatives aux frais de transport des étudiants du deuxième degré et des apprentis.

Les textes déposés sont, me semble-t-il, suffisamment clairs dans leurs intentions pour me permettre de la concision.

Actuellement, il n'existe pas de remboursement de frais de transport pour les étudiants du deuxième degré ainsi que pour les jeunes qui fréquentent les écoles d'agriculture. Pour ces derniers, je n'ai pas trouvé de législation, mais nous invitons le Conseil d'Etat à les inclure dans les démarches souhaitées.

Pour les apprentis, un remboursement de ces mêmes frais est effectué en fin d'année scolaire, mais uniquement pour le trajet entre le lieu d'implantation de l'entreprise et l'école professionnelle. Le canton facture, ensuite, aux communes ces frais selon une clé de répartition particulière. Ce principe n'est pas remis en cause.

Concernant les déplacements pour suivre les cours d'introduction ou cours interentreprises plus communément connus sous l'appellation cours pratiques, il n'y a pas de remboursement; les frais sont à charge des maîtres d'apprentissage.

Cela étant, nous souhaitons, par nos deux motions, enlever aux parents ou, selon les cas, aux maîtres d'apprentissage la charge financière relative aux frais de déplacement de leurs enfants ou de leurs apprentis vers les instituts respectifs d'enseignement.

En termes de coûts, la proximité ou l'éloignement de ces centres crée de grandes disparités entre parents ou entre maîtres d'apprentissage. Celles-ci doivent être supprimées.

Dans les deux lois concernées par nos propositions, il est fait mention de la gratuité de l'enseignement. Nous sommes ici probablement tous d'accord avec ce principe. Or, aujourd'hui, selon notre interprétation, il n'est toujours pas réalisé équitablement. Pour y parvenir, et ceci dans tous les cas, il convient donc de préciser que cette gratuité commence dès la porte du domicile franchie et non pas sur le seuil de l'institut de formation respectif fréquenté.

Concernant les apprentis, je veux encore rappeler et préciser ici que notre proposition ne s'applique qu'aux frais de déplacement pour fréquenter l'enseignement professionnel et les cours d'introduction. Il n'est nullement question des frais de déplacement pour se rendre sur le lieu de travail habituel.

Il est clair également, et cela dans toutes nos propositions, que seuls les frais effectifs et justifiés d'utilisation de transports publics sont remboursables.

Chers collègues, vous avez bien compris, par nos deux motions, nous supprimons – entre guillemets – des "inégalités de traitement", nous apportons, sans avoir à faire de savants calculs, une aide substantielle directe aux parents principalement et nous pratiquons sur ces dossiers une politique familiale concrète et adaptée à la topographie du Valais, tout en étant conscients bien sûr de son incidence non négligeable sur les finances cantonales.

Merci de votre attention et de votre soutien.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Je n'ai pas fait objection au fait que ces deux motions soient développées en une fois puisqu'elles paraissent effectivement complémentaires. En tout cas, il est bien que l'éclairage soit donné globalement.

En revanche, dans la manière de traiter maintenant ces motions, nous devons évidemment les scinder de manière très claire, en particulier puisqu'il y a une demande de parole, j'imagine que cela concerne la première motion.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Sandrine Cordonier (GRL):*

Le groupe radical-libéral partage les préoccupations du motionnaire et est convaincu qu'il est nécessaire d'agir dans ce domaine.

Nous soutenons naturellement de bonnes conditions cadres favorisant l'accès à la formation pour tous, ainsi que des frais de transport les plus bas possible afin que les parents ne soient pas trop pénalisés.

Nous ne remettons donc pas en cause le texte proposé au Parlement, mais plutôt la voie choisie par le motionnaire pour le faire. En effet, il est demandé au Parlement de se déterminer sur un subventionnement par l'Etat sans connaître au préalable les montants que cela engendrerait.

Nous ne sommes pas d'accord avec l'octroi de chèques en blanc. C'est la raison pour laquelle les radicaux-libéraux vous proposent de **transformer ces deux motions en postulats**.

Le Parlement se doit de connaître les incidences financières avant l'adoption d'une nouvelle loi. Notre demande de transformation va exactement dans ce sens, à savoir prendre connaissance des répercussions financières avant toute acceptation de modifications légales ou réglementaires.

En conclusion et par souci de cohérence, nous prions l'auteur de ces deux textes d'adhérer à notre demande.

*Le président:*

Merci, Madame la députée (suppl.).

Je me tourne vers l'auteur de ces motions, le député Joël Gaillard, qui me fait signe non de la tête, ce qui veut dire qu'il maintient ses motions sous cette forme et que, par conséquent, nous devons voter.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

Nous allons donc voter, si tel est bien aussi le souhait du groupe radical-libéral.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Sandrine Cordonier (GRL):*

Le groupe radical-libéral s'abstiendra et demande que, pour le traitement, on ait les incidences financières.

*Le président:*

Merci, Madame la députée (suppl.).

Quand vous dites que vous vous abstenez, vous demandez à ce que l'on vote?

C'est bien le cas.

**Par 73 voix contre une et 38 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, les motions 3.117 et 3.118 du député Joël Gaillard.**

Ces deux motions seront donc transmises au Conseil d'Etat pour traitement.

**14. POSTULAT**  
**des députés André Quinodoz, Viviane Zehnder et cosignataire**  
**concernant une mémoire en danger (11.09.2007) (3.119)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat André Quinodoz, Grossrätin Viviane Zehnder und**  
**Mitunterzeichner betreffend: die Gefahr des Vergessens (11.09.2007)**  
**(3.119)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député André Quinodoz (PDCC):*

Les archives constituent la mémoire des institutions qui les créent, dont les paroisses, les consortages ou d'autres organismes ayant des responsabilités publiques et qui, de ce fait, sont porteurs d'une part de la mémoire de notre collectivité.

D'un côté, elles servent comme preuves de droit en garantissant le recours immédiat aux documents importants; de l'autre, elles documentent l'activité administrative de l'institution concernée. Grâce à elles, les générations futures peuvent se construire une image du passé.



Avec les restructurations nombreuses et successives que connaissent la plupart des organismes de notre société, il est à craindre que cette partie de notre patrimoine soit en danger.

Avec le nombre en diminution de prêtres, la fusion de paroisses et la réaffectation de certaines cures, les archives paroissiales sont également menacées dans leur intégrité et dans leur conservation. Les archives des paroisses, tout comme les archives communales méritent, par conséquent, toute notre attention et tous nos soins.

Les deux entités: archives paroissiales et archives communales, ont des liens de parenté très étroits, car les deux institutions ont des histoires imbriquées.

Il est, par conséquent, souhaitable que l'Etat prenne des mesures en étroite collaboration avec l'Evêché pour sauver ces fonds qui constituent une part importante de la mémoire du pays et un patrimoine à préserver.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc réputé accepté à ce stade et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**15. MOTION**  
**de la députée Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) et cosignataires**  
**concernant des subventions pour des investissements de garderies**  
**(11.09.2007) (3.120)**

**MOTION**  
**von Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend Subventionen für Investitionen von**  
**Kindertagesstätten (11.09.2007) (3.120)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin (Suppl.) Josianne Wyssen (CVPO):*

Damit das Anliegen dieser Motion klar wird, muss man den Ist-Zustand verdeutlichen. Durch das Jugendgesetz unseres Kantons wurde der gesetzliche Rahmen für Kindertagesstätten geschaffen, jedoch hat es heute noch Lücken.

Wenn eine kleine Gemeinde eine Tagesbetreuung für ein Kind organisieren muss, dann findet man meistens eine Tagesmutter. Das ist dann die vernünftige Lösung für die Gemeinde, das Kind und die Eltern. Hat die Gemeinde aber eine mittlere Grösse wird es schwieriger. Man startet ein Projekt, sucht die geeigneten Räumlichkeiten und das geeignete Personal. Kann man auf Anhieb mit zehn Tagesbetreuungsplätzen starten, die während 25

Stunden pro Woche in Betrieb sind, gibt der Bund während zwei Jahren eine Anstossfinanzierung. Der Kanton finanziert 30 Prozent der anerkannten Löhne. Was ist jedoch wenn man mit vier bis fünf Kindern eine familienergänzende Kinderbetreuung aufbauen will? Gleichwohl braucht es Investitionen, evtl. einen Umbau oder gar neue Räumlichkeiten. Es hat ja keinen Sinn zehn Plätze zu erstellen, ein Überangebot zu schaffen, nur damit der Bund mitfinanziert. Ein gutes Beispiel ist die Gemeinde Visp, die 1990 eine Kindertagesstätte eröffnet hat. Es wurde mit einer Wohnung begonnen und man begann mit wenigen Kindern – wie gesagt, ohne Hilfe des Bundes.

In den vergangenen 17 Jahren hat sich diese Kindertagesstätte entwickelt und der Bedarf ist um ein Vielfaches gestiegen. Es wurde eine zweite Wohnung gemietet und trotzdem platzt alles aus den Nähten. Nun wurde ein Teil eines Schulhauses umgebaut und saniert für insgesamt 2,3 Millionen Franken und die gesamten Kosten hat die Gemeinde bezahlt. Im vergangenen Herbst wurde trotzdem eine offene Tagesschulstruktur eröffnet, d.h. in einem Teil des Schulhauses gehen die Kinder zur Schule, im anderen Teil ist eine freiwillige ausserschulische Betreuung und das Mittagessen. Gleichzeitig ist in diesem Block auch die Kinderkrippe, in welcher die Säuglinge ab dem 3. Monat bis zum Schulalter aufgenommen werden. So können sinnvolle Synergien genutzt werden.

In der vorliegenden Motion wird gefordert, dass der Kanton bei der Erstellung einer Kinderkrippe – bei der der Bund keine Anstossfinanzierung leistet – mitfinanziert. Bei jedem neuen Alters- und Pflegeheimbett beteiligt sich der Kanton zu 30 Prozent. Warum also kann der Kanton sich nicht auch bei den Investitionen eines neuen Tagesbetreuungsplatzes engagieren? Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

*Le président:*

Danke, Frau Grossrätin (Suppl.).

Cette motion n'est pas combattue; elle est donc transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

**16. INTERPELLATION**  
**de la députée Maria Oester-Ammann (CSPO) et cosignataires concernant**  
**le suivi thérapeutique pédagogique d'enfants handicapés aussi à l'école**  
**publique haut-valaisanne (11.09.2007) (3.121)**

*(en collaboration avec le DSSE)*

**INTERPELLATION**  
**von Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend pädagogisch therapeutische Betreuung**  
**von behinderten Kindern auch in der Oberwalliser Volksschule**  
**(11.09.2007) (3.121)**

*(in Zusammenarbeit mit dem DGSE)*

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):*

Immer wieder wird die Integration von behinderten Kindern in der obligatorischen Schule gefordert. Für die Erziehungsdirektorenkonferenz (EDK) gilt, dass der Integration von behinderten Kindern Vorrang zu geben ist. Wichtig für die Integration von behinderten Kindern in die Volksschule ist eine angemessene pädagogisch-therapeutische Betreuung dieser Kinder, insbesondere von Fachpersonen, wie Psycholog/Innen, Logopäd/Innen, Psychomotoriktherapeut/Innen usw. Dafür sollen aber auch finanzielle wie personelle Ressourcen im ganzen Kanton zur Verfügung gestellt werden.

Es ist wichtig, dass auch im Oberwallis, im Sinne der Gleichbehandlung von Ober- und Unterwallis, in Zusammenarbeit mit dem Zentrum für Entwicklung und Therapie (ZET), erwähnte Teams zu bilden und zu subventionieren sind.

Einer Primarlehrperson kann es bei unterschiedlichem Schweregrad der Behinderung der zu integrierenden Kinder nicht zugemutet werden, die fachliche Betreuung der behinderten Kinder auch noch voll zu übernehmen. Im Unterwallis wird in diesem Bereich der Integration sehr viel investiert. In den grossen Schulzentren von Monthey, Martinach, Sitten und Siders bestehen bereits solche Teams. Ich danke.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

La semaine passée, les chefs de Département de l'instruction publique ont décidé d'un nouveau concordat sur l'enseignement spécialisé.

Cette base de concordat est, pour nous, l'approche nouvelle que nous voulons mettre en place pour l'ensemble du canton du Valais.

Aujourd'hui, comme vous l'avez dit, Madame la députée, nous avons un système très hybride avec des solutions très différentes entre le Haut et le Bas-Valais et, dans le Bas-Valais, des solutions très différentes aussi entre les grandes villes et, par exemple, la ville de Sion qui a un système particulier.

C'est la raison pour laquelle, sur la base de l'argumentation du concordat, nous établissons actuellement un concept cantonal. Ce concept servira à définir la stratégie future pour l'enseignement spécialisé et la pédagogie spécialisée, notamment pour toutes les mesures pédago-thérapeutiques que nous mettons en place.

Ce concept sera prêt, je pense, d'ici à la fin de l'année et, durant l'année 2009 ou les années suivantes, nous le mettrons en place puisque vous savez qu'avec la RPT, nous avons l'obligation minimale de garder les mesures qui sont actuellement en place ou qui étaient en place en 2006/2007. C'est la raison pour laquelle nous aurons une période de transition, mais nous aurons, par la suite, un concept qui sera cantonal et qui sera mis en place sur l'ensemble du canton du Valais avec une solution pour chaque jeune.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

L'intervenante semble satisfaite de la réponse.

**17. MOTION**  
**du député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) et cosignataires concernant:**  
**permettre la formation continue par l'octroi de bourses (11.09.2007)**  
**(3.122)**

**MOTION**  
**von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend Weiterbildung dank Stipendien**  
**(11.09.2007) (3.122)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):*

Les bourses et les prêts d'honneur ont deux objectifs principaux:

Ils doivent permettre une certaine égalité des chances – ce qui est le cas actuellement dans la formation – et ce point-là concerne principalement les jeunes. Les jeunes en formation ont, aujourd'hui, moult possibilités d'obtenir des bourses et des prêts d'honneur et, évidemment, le groupe PS/AdG s'en réjouit.

Mais, les bourses et les prêts d'honneur devraient également avoir un second objectif, un objectif de reconversion et un objectif de formation continue. Nous sommes dans une société, dans une économie qui demandent toujours plus de flexibilité, qui demandent aux travailleurs, aux employés de pouvoir se reconvertir, de pouvoir changer d'emploi. Il est de plus en plus rare aujourd'hui qu'une personne puisse travailler toute sa vie durant dans la même entreprise. Cela permet donc une évolution positive sur le plan professionnel, permet également d'avoir une meilleure perspective professionnelle et également une évolution même au sein de la même entreprise.

Seulement voilà, les statistiques du Service juridique et administratif du DECS, qui s'occupe des bourses et des prêts d'honneur, montrent que 24 requêtes ont abouti pour des questions de formation continue sur plus de 3'100 bourses accordées. C'est évidemment très peu et cela est notamment lié à la question de l'âge qui exige que les requérants aient moins de 30 ans pour pouvoir formuler une demande de bourse ou de prêt d'honneur, sauf exceptions qui restent visiblement très exceptionnelles.

La présente motion demande donc la suppression de la lettre d de l'article 4 de la loi sur l'octroi des bourses et des prêts d'honneur, à savoir la suppression de cette notion d'âge, pour permettre une meilleure distribution des ressources en matière de formation continue et de reconversion. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Cette motion est combattue.

*M. le député (suppl.) Joachim Rausis (PDCB):*

Le groupe DC du Bas-Valais combat la motion 3.122 et vous invite à en faire de même pour les raisons suivantes:

Ce texte repose entièrement sur une supposition, donc par définition sur un élément invérifiable.

En effet, le motionnaire cite dans son argumentaire des chiffres paradoxalement éloquents: en 2006, sur 4'250 demandes de bourses déposées, seules 31 concernaient la formation continue.

On peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres, mais, en l'occurrence, il faut méchamment les distordre pour affirmer sur la base de ceux-ci que la demande en bourses pour formation continue existe dans notre canton. Ce d'autant plus que l'Etat et l'économie privée favorisent déjà la formation continue de leurs employés. Ainsi, vous avez toutes et tous reçu, le 29 octobre, un e-mail du Service du personnel et de l'organisation détaillant sur près de 140 pages les offres et possibilités en la matière pour l'ensemble des fonctionnaires cantonaux et communaux. De même, la formation continue en entreprise fonctionne bien et est fréquemment utilisée, car tant l'employé que l'employeur y trouvent leur compte.

Les ORP permettent également aux chômeurs de suivre une large palette de cours afin de faciliter leur réinsertion professionnelle.

Dès lors, si une personne de plus de 30 ans souhaite entamer une formation continue de son propre chef et hors des possibilités citées précédemment, il nous paraît tout à fait acceptable qu'elle la finance elle-même, étant entendu que les cas particuliers sont examinés par l'autorité compétente et peuvent donc faire l'objet d'une bourse.

Nous vous invitons donc à combattre cette motion et à maintenir le principe de l'âge dans le processus d'octroi des bourses.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Nous allons donc voter.

**Par 82 voix contre 20 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.122 du député (suppl.) Gaël Bourgeois.**

Cette motion est ainsi classée.

**18. POSTULAT**  
**du député (suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP) concernant l'information à**  
**l'école: oui, mais complète (12.09.2007) (3.123)**

**POSTULAT**  
**von Grossrat (Suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP) betreffend Aufklärung an**  
**den Schulen: Ja, aber vollständig (12.09.2007) (3.123)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP):*

Bei meinem Postulat geht es mir nicht um das Kritisieren der Aufklärungsarbeit an unseren Schulen, nein diese Arbeit funktioniert gut und leistet einen wichtigen Beitrag in der Sexualerziehung. Heute ist es aber so, dass die schweizerische Bevölkerung immer weniger Nachwuchs hat. Dabei hat von mir aus gesehen auch die Schule Verantwortung darüber, ob aus Schülern später Eltern mit Kindern, ewige Singles oder sich mehrmals trennende Partner werden. Ich denke, es ist wichtig, den Kindern aufzuzeigen was Familie bedeutet, welche Verantwortung sie dabei übernehmen, aber ihnen auch die ganzen schönen Seiten des Kinderhabens aufzuzeigen. Wenn man nur von Verhütung spricht, bekommt Nachwuchshaben doch psychologisch eine negative Bedeutung.

Ich fordere den Staatsrat deshalb auf, vermehrt Akzente zu setzen, um aus den heranwachsenden Kindern verantwortungsbewusste, die Familie pflegende Eltern heranzubilden. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*Le président:*

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Ce postulat est combattu.

*M<sup>me</sup> la députée Laetitia Massy (GRL):*

La lecture de ce postulat m'a pratiquement fait bondir et je ne suis certainement pas la seule à avoir eu cette réaction.

L'école d'aujourd'hui, à qui l'on reproche déjà de devoir remplir de nombreuses tâches ne relevant pas forcément de ses missions prioritaires, devrait donc s'acquitter d'un rôle supplémentaire, à savoir celui de préparer les jeunes au mariage et à la procréation.

Dans quel Parlement vivons-nous?

Allons-nous légiférer sur tout et nous prononcer sur toutes les conceptions individuelles relatives au mode de vie ou à l'éducation?

A quand – si nous poussons le bouchon un peu plus loin –, par exemple, le retour de l'école ménagère obligatoire pour toutes les filles de notre canton, de la messe matinale imposée à tous et, pourquoi pas, du coup de baguette sur les doigts si l'élève n'intègre pas les normes assez rapidement?

Les missions de l'école sont clairement définies dans la loi. Promouvoir le mariage n'en fait, à nos yeux, pas partie.

Au nom du groupe radical-libéral, je vous demande donc de refuser ce postulat qui n'apporte strictement rien à l'école valaisanne.

*Hr. Grossrat Christoph Michlig (CSPO):*

"Heute werden im Sexualunterricht vor allem die biologischen Aspekte und das Kinderverhindern erklärt", so informiert uns Stefan Willa über die sexualpädagogischen Inhalte, die in den 4. und 6. Primarklassen sowie in der 2. OS an die Kinder herangetragen werden. Es stellt sich die Frage, woher Herr Willa das wissen will.

Da er weder Vater noch Lehrperson ist, wird er kaum einen Elternabend besucht haben, in welchem detailliert über die Inhalte informiert wird. Sämtliche Lehrmittel werden dort vorgestellt und die Eltern können ihre Fragen oder Bedenken klar anbringen. Die Rückmeldungen der Erziehungsverantwortlichen resp. der Eltern sind durchwegs positiv. Nicht wenige suchen vor oder nach den Schuleinsätzen die SIPE-Zentren auf. Hier werden sie unterstützt von diplomierten Fachleuten im Bereich Sexualpädagogik und Beratung, sei es in Form von Gesprächen oder durch die Ausleihe von Büchern. Die Hauptverantwortung für die Sexualerziehung liegt klar im Elternhaus. Die Sexualpädagoginnen betonen immer wieder, dass sie in der Schule nur unterstützenden Charakter haben. Sie sind sich sehr wohl bewusst, dass das Thema Liebe und Sexualität sehr unterschiedlichen Anschauungen unterliegt. Aus diesem Grund ist eine gute Information an die Eltern sehr wichtig und diese können – falls sie mit den Inhalten nicht einverstanden sind – die Teilnahme am Unterricht verweigern.

Im Oberwallis haben übrigens die Sexualpädagoginnen der SIPE-Zentren Kontakt mit der katechetischen Arbeitsstelle aufgenommen. In einer Sitzung wurde abgesprochen, welches die Aufgaben der Sexualpädagoginnen sind und welche die der Katecheten, dies im Sinne eines ganzheitlichen Unterrichts.

Im Postulat wird gefordert, dass das Verantwortungsbewusstsein der Kinder gefördert werden soll. Dazu hier kurz Zielformulierungen, welche von den Sexualpädagoginnen schriftlich festgehalten wurden:

- Ermutigung der Kinder, die eigenen Gefühle und Emotionen wahrzunehmen und diese auszudrücken,
- Sensibilisierung zur Verwendung eines angemessenen Wortschatzes,
- Sensibilisierung der Kinder auf die von den Medien vermittelten Stereotypen und Mythen,
- Reflektieren der Sexualität unter den Aspekten Gesundheit, Wohlergehen und Respekt.

Was heisst übrigens "Förderung des Familienverständnisses"? Das kann ja wohl kaum die Schule einfach so übernehmen, sondern dies sollte eine Aufgabe von uns allen sein. Sorgen wir hier für familienfreundliche Gesetze und Unterstützung.

Kurzum: Die Vermutung liegt nahe, dass Herr Willa seine Informationen von Leuten bezieht, die nicht den Dialog suchen, sondern ihre persönlichen Ansichten als Norm für alle ansehen.

Wir bekämpfen dieses Postulat, da wir denken, dass die Zusammenarbeit von Eltern, Lehrpersonen, Katecheten und Sexualpädagoginnen eine möglichst vollständige Sexualerziehung gewährleistet. Danke schön.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):*

Selon le député (suppl.) Stefan Willa, les cours d'éducation sexuelle ne parlent, comme vient de le dire mon préopinant, que d'aspects biologiques et de contraception.

Incompétence notoire, volonté de ne pas comprendre: je vous laisse le choix.

Voici quelques extraits du programme officiel des cours dispensés: Il s'agit de valoriser les aspects de la sexualité sous l'angle du plaisir, du respect, de la santé, d'encourager les enfants à percevoir leurs émotions, d'informer sur les droits et devoirs en matière d'intégrité sexuelle, de parler de l'histoire de la vie, de la fécondité, de la naissance, etc., j'en passe et des meilleurs. Le programme est fourni, il est copieux, il est long, il est complet.

Que veut donc le député (suppl.) Stefan Willa en particulier? Veut-il absolument expliquer à des enfants de deuxième enfantine, de cinq ans donc, l'importance d'être papa ou maman? Je demande au député (suppl.) Stefan Willa un peu de sérieux dans son postulat ou pour ses prochains postulats du reste.

Je suis personnellement en charge de la commission scolaire sur la commune de Bovernier. Nous avons introduit les cours d'éducation sexuelle légèrement avant l'obligation donnée par le Conseil d'Etat aux communes en la matière et nous n'avons que des retours extrêmement positifs tant de la part des parents, de la part des enseignants que de la part de l'autorité communale sur les cours dispensés.

La tâche n° 1 de ces professionnels objectifs, qui savent, eux, de quoi ils parlent, consiste au respect des enfants, de leur intégrité physique et psychique.

Vous demandez que la promotion de la compréhension de la famille soit mise en œuvre. Monsieur, c'est le but et les objectifs du Secrétariat à l'égalité et à la famille, et non pas aux cours d'éducation sexuelle.

Enfin, votre argumentation repose principalement sur un argument d'autorité qui, philosophiquement, est le plus faible de tous, à savoir sur la citation d'une écrivaine allemande, M<sup>me</sup> Kuby, réputée hors d'Allemagne pour ses positions ultra, ultra, ultra conservatrices et, évidemment, s'il ne fait aucun doute que M<sup>me</sup> Kuby connaît parfaitement la situation valaisanne en matière d'éducation sexuelle, je vous invite évidemment, Chers collègues, à renvoyer ce postulat en Allemagne et à renouveler la confiance des autorités cantonales et communales envers les cours d'éducation divulgués par des professionnels en la matière, à savoir notamment les centre SIPE valaisans. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je redonne la parole à l'auteur du postulat.



*Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP):*

Ich kann dazu anmerken, dass ich selber gerade durch diese Schule gegangen bin, also ich weiss wovon ich rede und von mir aus gesehen wird heute einfach nur noch aufgeklärt, aber das traditionelle Familienbild wird einfach nicht mehr vermittelt.

Ich finde, es sollten beide Sachen Platz haben. Die sexuelle technische Aufklärung mit Verhüten, Krankheiten verhindern, aber auch die Verantwortung was es heisst eine Familie und Kinder zu haben.

Ich denke, aus diesem Grund ist es auch nicht übertrieben, dass man das auch hinein nimmt in das Schulprogramm. Ich danke Ihnen.

*Le président:*

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Nous allons donc voter puisque ce postulat est combattu.

**Par 98 voix contre 12 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.123 du député (suppl.) Stefan Willa.**

Ce postulat est ainsi classé.

Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour.

**19. POSTULAT**  
**du groupe SPO, par les députés (suppl.) Laura Kronig et Marc Kalbermatter, concernant un calculateur de bourse (13.09.2007) (3.124)**  
**POSTULAT**  
**der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig und Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter, betreffend Stipendienrechner (13.09.2007) (3.124)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):*

Der Unruhe entnehme ich, dass die Leute langsam Hunger haben oder heimgehen wollen.

Ich werde kurz sein.

Um das Privatvermögen zu rechtfertigen, muss Chancengleichheit gegeben sein. Denn wenn man ein Privatvermögen rechtfertigen will, soll das der Lohn für geleistete Arbeit sein. Aber es muss jeder die gleiche Chance haben sich etwas zu erarbeiten.

Ein Bauer mit einer Sense wird nicht gleich weit kommen wie einer mit einer Mähmaschine. Gleich verhält es sich bei der Bildung. Wenn ein Student Eltern hat, die ein Studium finanzieren können, das heute gut und gerne 100'000 Franken kostet und die anderen nicht, sind das ungleiche Startbedingungen.

Nun haben wir hier im Wallis ein Stipendiensystem, doch man weiss aus der Forschung unter anderem, dass die Leute Leistungen umso weniger beantragen als sie ihre Anspruchsberechtigung – ob zu Recht oder nicht – negativ einschätzen. Man weiss auch, dass viele Leute Mühe haben mit dem Kontakt mit der Verwaltung und den Folgen wie dem Ausfüllen von komplexen Formularen, der Preisgabe privater Informationen usw.

Die Einführung eines einfachen online Stipendienrechners oder eines einfachen Excel Tools könnte hier ansetzen. Interessierte könnten damit unverbindlich und ungehemmt ihren ungefähren Anspruch auf Stipendien und Darlehen überprüfen ohne sich direkt mit der Verwaltung, Formularen usw. herumschlagen zu müssen.

Dies wäre ein echter Abbau von Hürden, der mithelfen könnte dem Ziel der Chancengleichheit etwas näher zu kommen. Und auch die Umsetzung ist nicht eine allzu grosse Sache. Andere Kantone haben dieses Tool bereits. Man könnte das beispielsweise Studierenden der Wirtschaftsinformatik übergeben als Auftrag so etwas zu entwickeln. Die würden so noch etwas gescheitertes trainieren können für ihre Zukunft.

Daher bitten wir den Staatsrat sich dafür einzusetzen, dass der Zugang zu Stipendien so einfach wie möglich ausgestaltet wird und mit dem online Stipendienrechner einen ersten Schritt in diese Richtung zu tun.

Besten Dank und en Güete mitenand.

*Le président:*

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Nous arrivons ainsi au terme des débats de cette matinée.

Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie de votre travail attentif. Vous n'avez pas abusé non plus de votre temps de parole. Ainsi, nous arrivons à respecter largement notre horaire et vous pourrez aussi bénéficier d'un petit moment pour l'apéritif.

Très bonne fin de journée!

A demain.

**La séance est levée à 11 h 40.**

# Séance du mercredi 7 novembre 2007

*Présidence:* M. le député Georges Mariétan.

*Ouverture de la séance:* 9 heures.

## *Ordre du jour:*

1. Rapport de la commission de gestion sur le budget 2008: évolution de l'effectif du personnel à l'Etat du Valais  
Bericht der Geschäftsprüfungskommission über den Voranschlag 2008:  
Entwicklung des Personalbestands beim Staat Wallis

### **Entrée en matière et décision**

2. Rapport du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2008 dans les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions

### **Eintretensdebatte und Beschluss**

Bericht des Staatsrates betreffend das über dem Anstieg des Landesindex der Konsumentenpreise liegende Wachstum des Voranschlags 2008 in den Bereichen Personalaufwand, Sachaufwand und Beiträge

### **Entrée en matière**

3. Projet de budget 2008

### **Eintretensdebatte**

Entwurf des Voranschlags 2008

4. Naturalisations

Einbürgerungen

### **Traitements / Behandlungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

5. Motion du groupe PDCC, par les députés Paul-André **ROUX**, Jean **ROSSIER** et Jérôme **BONVIN** (suppl.), concernant les gains de loterie: imposition des gains et déductions des mises (13.03.2007) (1.145)  
Motion der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Paul-André **ROUX**, Jean **ROSSIER** und Jérôme **BONVIN** (Suppl.), betreffend Lotteriegewinne: Besteuerung der Gewinne und Abzug der Einsätze (13.03.2007) (1.145)

6. Postulat des députées Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO), Laura **KRONIG** (suppl.) (SPO), Véronique **MARET** (suppl.) (PS/AdG) et cosignataires concernant Logib pour l'Administration cantonale (13.03.2007) (1.148)  
 Postulat der Grossrätinnen Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO), Laura **KRONIG** (Suppl.) (SPO), Véronique **MARET** (Suppl.) (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Logib für die Kantonsverwaltung (13.03.2007) (1.148)
7. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant les prestations de services d'experts et de conseillers externes (13.03.2007) (1.149)  
 Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend externe Experten- und Beratungsdienstleistungen (13.03.2007) (1.149)
8. Postulat des députés Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Nicolas **VOIDE**, Markus **TRUFFER**, Jean-Didier **ROCH**, Narcisse **CRETENAND**, Alexandre **CAILLET** et cosignataires concernant: pour que l'ombre ne disparaisse pas de nos rivières (15.03.2007) (1.153)  
 Postulat von Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, der Grossräte Nicolas **VOIDE**, Markus **TRUFFER**, Jean-Didier **ROCH**, Narcisse **CRETENAND**, Alexandre **CAILLET** und Mitunterzeichnenden betreffend: damit die Äsche nicht aus unseren Flüssen verschwindet (15.03.2007) (1.153)

#### **Entrée en matière et lecture**

9. Projet de décision concernant le financement du renouvellement des installations du téléphérique Riddes – Isérables

#### **Eintretensdebatte und Lesung**

Beschlussentwurf betreffend die Finanzierung der Erneuerung der Luftseilbahn Riddes – Isérables

#### **Traitements / Behandlungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

10. Postulat des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG), Florian **CHAPPOT** (suppl.) (PS/AdG) et cosignataires concernant: pour une offre appropriée aux Valaisans en matière de transport ferroviaire (07.02.2007) (5.063)  
 Postulat der Grossräte Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.) (PS/AdG), Florian **CHAPPOT** (Suppl.) (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend: für ein bedarfsgerechtes Zugsangebot im Wallis (07.02.2007) (5.063)

11. Motion de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant un assouplissement de la procédure d'autorisation de construire pour les bars de neige, les tipis ou les petits remonte-pente (13.03.2007) (5.064) (*en collaboration avec le DET*)  
Motion von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Lockerung des Baubewilligungsverfahrens für Schneebars, Tipis oder Kleinskilifte (13.03.2007) (5.064) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*)

**Développement / Entwicklung: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

12. Interpellation du député (suppl.) Philipp **SCHNYDER** (CSPO) et cosignataires concernant des tarifs plus élevés sur le nouveau tronçon NLFA (13.09.2007) (5.075)  
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Philipp **SCHNYDER** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend höhere Fahrpreise auf der neuen NEAT-Strecke (13.09.2007) (5.075)

*Le président:*

Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés, Chères téléspectatrices et Chers téléspectateurs, puisque vous êtes là ponctuels, eh bien!, nous serons aussi ponctuels. J'espère que c'est aussi le cas pour ceux qui nous regardent à la télévision.

Je vous invite à nous mettre au travail, en le faisant aussi bien qu'hier dans le respect du temps que nous nous étions fixés.

Je vous remercie donc d'avance de votre discipline et de votre concision.

**1. RAPPORT  
de la commission de gestion  
sur le budget 2008: évolution de l'effectif du personnel à l'Etat du Valais  
BERICHT  
der Geschäftsprüfungskommission  
über den Voranschlag 2008: Entwicklung des Personalbestands beim  
Staat Wallis**

*Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission*

*Président: André Quinodoz / Berichterstatter: Markus Truffer - Rapporteur: Laetitia Massy*

**Discussion générale:**

*M. le député Pascal Bridy (PDCC):*

Le groupe DC du Centre salue le travail de la commission de gestion et souligne son tact quand elle préfère compléter son rapport d'un courrier électronique explicatif plutôt que d'attendre le plenum pour nous apporter ces informations.

Nous constatons qu'entre les revendications en personnel des services et celles qui sont proposées au budget, la raison a présidé.

Une première remarque rejoint le rapport de la commission des finances concernant le jonglage entre auxiliaires et nouveaux postes. Nous craignons qu'effectivement chaque automne amène son lot de demandes de nouveaux postes. Le décret sur les mesures structurelles a pourtant confirmé haut et fort la volonté du Parlement: rechercher d'abord à l'interne et, par cette formule, nous entendons bien au sein du personnel global de l'Etat et non seulement au sein d'un département, voire à l'intérieur d'un service. Nous demandons que cet effort soit prioritaire, de manière à ce que les fonctionnaires et les chefs de service se sentent employés de l'Etat et capables, selon leurs compétences bien sûr, d'être transférés dans n'importe quel autre service ou département. De la même manière, le roulement du personnel de l'Etat doit permettre de développer la polyvalence au sein du personnel.

On a vu la réaffectation de personnel avec la fermeture du musée de Valère et l'engagement d'un nouvel employé à sa réouverture. L'inverse, aussi surprenant qu'il soit, nous ravirait.

La commission de gestion souligne, pour chaque département, les influences de la RPT. Or, malgré la reprise de certaines charges par la Confédération, on ne constate aucune diminution de l'effectif due à la RPT. Le désenchevêtrement des tâches devait mener à une économie de moyens en personnel. Nous attendons cette économie avec une certaine impatience. Nous craignons de voir l'effectif gonfler à cause des nouvelles tâches et aucune diminution malgré l'évacuation d'autres charges vers la Confédération ou les communes. Nous demandons que les effets de l'introduction de la RPT soient, dans la mesure du possible, étudiés simultanément pour les communes et pour l'Etat.

Ce rapport nous indique, en outre, un certain nombre de nouveaux postes rendus nécessaires suite à l'acceptation de motions ou de postulats par le Parlement. Nous, députés, avons sûrement péché par orgueil. Nous demandons que, dorénavant, les incidences financières de chaque intervention parlementaire soient mentionnées dans la réponse du Conseil d'Etat, de manière à ce que le Parlement décide en toute connaissance de cause.

Nous constatons qu'au DECS, la suppression de 3,7 postes n'a aucune incidence financière.

Au DSSE, un poste est prévu pour la mise en œuvre de la loi sur la santé, notamment l'interdiction de fumer dans les lieux publics. L'intention est louable, mais nous rappelons que la partie fumée passive a été retirée de la loi sur la santé et se trouve actuellement en attente. Il serait, dès lors, étonnant que cette tâche soit déjà en fonction en 2008 puisque le deuxième volet de la loi sur la santé ne sera lui-même pas encore actif au début de l'an.

Enfin, au DTEE, le chef du département explique comment et pourquoi l'effectif n'a pas changé malgré la reprise de l'entretien des routes nationales par la Confédération. La solution du contrat de prestations est sûrement judicieuse. Nous demandons cependant que, à

l'avenir, la signature de contrats de prestations soit annoncée au Parlement avec ses incidences sur le personnel, sur le financement et sur l'économie éventuelle de moyens, autant lorsque les transferts de responsabilités se font dans le sens canton-Confédération que l'inverse, idem pour les communes.

Finalement, l'Etat a besoin de personnel pour effectuer son travail, mais il doit aussi veiller à ce que les charges de personnel restent supportables. Or, nous constatons que, chaque année, l'augmentation des recettes est accompagnée d'une augmentation de l'effectif.

Nous vivons quelques belles années argentées. Je ne veux pas dénigrer le travail du Conseil d'Etat, mais le passage à l'imposition annuelle sur les salaires effectifs et les bonnes conditions économiques sont la première raison de ces belles années.

Restons attentifs, car la modification des modalités de l'imposition a été une exception et car les vaches maigres succèdent toujours aux vaches grasses.

Pour le surplus, le groupe DC du Centre fait siennes les conclusions de la commission de gestion.

*M. le député Nicolas Voide (PDCB):*

La commission de gestion a inscrit son analyse de l'évolution de l'effectif du personnel à l'Etat du Valais et le rapport qui a ponctué dite analyse dans son action de suivi de l'application du décret des mesures structurelles.

Les députés DC du Bas doivent, cependant, constater que la matière traitée l'est également aussi bien dans le rapport du Conseil d'Etat, que nous traiterons dans quelques minutes au point 2 de l'ordre du jour, que par la commission des finances dans le cadre de l'analyse du budget 2008.

Quand bien même le sujet est important et constituera l'un des éléments essentiels de l'analyse du projet de budget 2008, il convient de rester attentifs à ce que deux commissions de haute surveillance n'effectuent pas simultanément la même analyse.

Nous avons, il y a quelques années, retravaillé le cahier des charges des commissions de haute surveillance pour éviter ces doublons. Il serait pour le moins décevant que le décret des mesures structurelles conduise à une perte d'efficacité.

En ce qui concerne le fond de l'analyse de la commission de gestion, les députés DC du Bas partagent les diverses demandes figurant en dernière page du rapport, ces dernières s'inscrivant tout à fait dans l'analyse qu'ils entendent effectuer aujourd'hui et durant la session de décembre du projet de budget 2008.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Andenmatten (CSPO):*

Seit dem Inkrafttreten der strukturellen Massnahmen im Jahr 2005, die namentlich der Eindämmung des Personalzuwachses dienen sollten, ging die Gesundheit der Kantonsfinanzen zwar regelmässig voran, aber ebenso regelmässig gab es auch eine Erhöhung des Personalbestands.

Auch wenn die Auswirkungen der NFA zurzeit noch schwer zu beurteilen sind, kann es nicht sein, dass trotz der Übernahme gewisser Aufgaben durch den Bund, im Voranschlag 2008 kein Stellenabbau vorgesehen ist. Die Begründung, die der Staatsrat zum Bericht der Finanzkommission in Kapitel 2 abgibt, kann uns nicht überzeugen. Wir sind uns bewusst, dass es nicht der Staatsrat allein sein kann, der die Personalzunahme stoppt. Wir sind uns bewusst, dass auch das Parlament in seinen Vorlagen und Vorstössen die Entwicklung des Personalbestands vor Augen halten muss.

Trotzdem, die CSPO unterstützt die Forderungen der GPK und fordert, dass die Zielsetzungen des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen regelmässig zu überprüfen und auch einzuhalten sind. Ich danke.

*M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):*

Il n'aura échappé à personne dans ce Parlement que le peuple souverain a tant au plan fédéral qu'au plan cantonal privilégié une gouvernance de droite.

Cette volonté populaire est, pour le groupe UDC/SVP, une exigence impérative et a pour conséquence que seules les grandes tâches régaliennes de l'Etat doivent être notre priorité, au détriment des tâches subalternes qui doivent être en priorité confiées aux privés. Cette volonté doit se traduire par des choix budgétaires clairs et concrets.

Le groupe UDC/SVP s'est penché avec beaucoup d'attention sur le rapport de la commission de gestion et la remercie pour la pertinence de son rapport.

Nous relevons entre autres, en page 9, dans les conclusions, paragraphe 3: "Malgré la reprise par la Confédération d'un certain nombre de tâches relevant de la RPT, aucune réduction d'effectif n'apparaît dans le cadre du budget 2008."

Le groupe UDC/SVP ne peut que faire siennes les demandes faites par la commission de gestion et nous partageons son souci sur les incidences financières liées aux nombreuses interventions parlementaires. Nous souscrivons à sa demande pour que le Parlement s'autodiscipline et soit conscient que chaque nouvelle tâche de l'Etat a un coût.

Le groupe UDC/SVP, tout en réitérant ses remerciements à la commission de gestion et à son président, approuve ce rapport.

*M. le député Alexis Turin (GRL):*

L'évolution des effectifs du personnel de l'Etat, voilà un sujet qui va certainement occuper la commission de gestion pendant plusieurs mois, voire années.

Le groupe radical-libéral est d'avis que cela doit être un sujet permanent de préoccupation du Parlement et la commission de gestion est bien inspirée de s'en saisir.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, juste une demande d'éclaircissement à l'intention de la commission de gestion. Les chiffres qu'elle retient pour les effectifs ne correspondent pas à ceux qui sont dans le projet de budget du Conseil d'Etat. Ainsi, pour le DTEE, le Conseil



d'Etat a planifié 3,5 postes supplémentaires pour son Service juridique (je vous renvoie à la page 149 du projet de budget) alors que, dans le rapport de la commission de gestion, le chiffre est de 0 poste supplémentaire. Autre exemple toujours dans le DTEE, cette fois-ci pour le Service des transports, il est planifié 0,5 poste en moins en page 153 du projet de budget alors que, dans le rapport de la commission de gestion, il n'y a pas de modification d'effectif. Le même décalage se retrouve dans plusieurs autres services d'autres départements.

Revenons au fond du problème. Faut-il augmenter le nombre des fonctionnaires? De l'avis du Conseil d'Etat, c'est oui sans hésitation pour la simple et bonne raison que toujours plus de tâches sont confiées à l'Etat. Le groupe radical-libéral est beaucoup plus nuancé, plus de tâches ne doit pas nécessairement rimer avec plus de personnel, sinon c'est l'explosion assurée des demandes de nouveaux postes. Le budget 2008 en est une bonne illustration puisque près de 120 nouveaux postes avaient été sollicités par les services lors de l'élaboration du budget. Une règle de base devrait s'imposer: par principe, chaque service doit veiller à remplir ses tâches, fussent-elles nouvelles, avec l'effectif existant, ce qui implique un tri entre les tâches prioritaires et celles secondaires, ce qui implique des changements dans les processus de traitement des dossiers, etc. Finalement, le recours à des transferts internes doit être la règle. Dans ce contexte, seuls les postes nouveaux liés à des modifications législatives seraient, à la limite, justifiés.

Transfert interne: le mot clé est lâché. Quand, dans une Administration, on dispose de plus de 7'500 fonctionnaires, il est évident qu'il existe un fort potentiel de transferts internes.

Toutefois, pour les parlementaires de milice que nous sommes, il n'est pas toujours aisé de comprendre la politique du Conseil d'Etat en matière d'effectif, plus particulièrement s'agissant du serpent de mer des transferts internes.

Un exemple concret. M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, lors de l'examen du mandat de prestations du Service de l'état civil et des étrangers, s'est engagé en séance, devant la commission thématique, à opérer un transfert interne d'un poste pour résorber le retard dans le traitement des naturalisations. Mais, il y a un mais. En même temps que M. le conseiller d'Etat opère un transfert interne, il réclame 1,2 poste supplémentaire pour ce même service. Je vous renvoie à la page 6 du rapport de la commission de gestion. Au final, dans son département, ce ne sont pas moins de 6,4 nouveaux postes qui sont réclamés. Où est le transfert interne? A quoi cela sert-il d'en faire si, de l'autre côté, on demande des postes supplémentaires?

Le groupe radical-libéral propose à la commission de gestion qu'elle exige chaque année du Conseil d'Etat qu'il fasse la liste des tâches que l'Etat n'a plus à assumer, car qui dit moins de tâches dit économie de personnel en vue. Ce qui devrait permettre à terme au Parlement d'être encore plus efficace et pertinent dans l'analyse de l'évolution du personnel de l'Etat. Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):*

Die Geschäftsprüfungskommission ist durch den Grossen Rat bekanntlich beauftragt, die Umsetzung des Dekrets über die strukturellen Massnahmen zu überwachen. Dieser vorliegende Bericht der GPK kommt diesem Auftrag nach und ergänzt in gleichem Zug den Bericht der Finanzkommission.

Die GPK zeigt auf wie viele neue Stellen geschaffen werden und auf was diese Stellen zurückzuführen sind.

Von den 26,7 neuen Stellen in der Kantonsverwaltung stehen gemäss GPK ein Fünftel in Zusammenhang mit der NFA und ein Drittel im Zusammenhang mit der Änderung von eidgenössischen und kantonalen Gesetzen sowie auch parlamentarischen Vorstössen. Die restlichen neuen Stellen – also fast die Hälfte – hat weder mit der NFA noch mit geänderten Gesetzen noch mit parlamentarischen Vorstössen einen Zusammenhang.

Die GPK stellt auch fest, dass im Voranschlag 2008 kein Stellenabbau vorgesehen ist, wenn der Kanton im Rahmen der NFA Aufgaben an den Bund abgeben kann. Dies wurde hier bereits erwähnt. Der Zug fährt also nur in eine Richtung.

Mit den Forderungen der GPK ist die CVPO einverstanden. Die Ansatzpunkte sind unbestritten. Wir weisen mit Nachdruck auf die dringend nötigen strukturellen Massnahmen – einmal mehr – hin und auch auf die Überprüfung der Leistungsaufträge durch die thematischen Kommissionen.

Die Führung liegt beim Staatsrat, dass er die Bestandesentwicklung des Personals der Kantonsverwaltung im Griff hat. Wir rufen ihn insbesondere auf, laufend die internen Möglichkeiten von Personalverschiebungen zu prüfen, bevor immer neue Stellen geschaffen werden. Aber auch bei Pensionierungen sollte jedes Mal geprüft werden, ob der scheidende Mitarbeiter wirklich ersetzt werden muss.

Aber auch das Parlament – also wir selbst – muss selbstverständlich kritisch alle Vorstösse hinterfragen, welche zu neuen Aufgaben des Staates führen. Und praktisch bei jeder Session – das stellen wir ohne Schwierigkeiten fest – gibt es solche Vorstösse. Also, wir müssen uns wirklich selbst auch an der Nase nehmen, bevor wir von der Regierung Massnahmen fordern.

Die CVPO nimmt den Bericht der GPK zustimmend in diesem Sinne zur Kenntnis.

### **La discussion est close.**

*M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:*

La commission de gestion accompagne la mise en œuvre des mesures structurelles et est chargée du suivi et de l'application du décret des mesures structurelles.

Dans le cadre de cette mission qui lui a été confiée et à l'occasion de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et le canton (RPT) au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le rapport de la commission de gestion sur le budget 2008 traite de l'évolution des effectifs du personnel à l'Etat du Valais, plus particulièrement au sein de l'Administration cantonale +26,7 postes, sur la base d'éléments qui lui ont été communiqués par les départements.

Il sied de préciser que ce rapport ne traite pas de l'augmentation de 2,7 postes proposée par les tribunaux.

J'espère avoir ainsi clarifié les chiffres pour le député Alexis Turin.

Je remercie les porte-parole des groupes politiques d'avoir apprécié nos remarques et d'avoir adhéré aux conclusions du rapport de notre commission.

Vos analyses pertinentes de la situation, vos critiques constructives et vos propositions d'amélioration, voire de restructuration concernant les effectifs du personnel de l'Etat sont autant de pistes à suivre pour le Conseil d'Etat.

Nos conclusions relèvent et rappellent au Conseil d'Etat qu'il doit prendre en compte et appliquer les différentes propositions issues des mesures structurelles, soit notamment d'optimiser la structure de l'Etat au travers de réorganisations et de choix de priorités.

Nous attendons toujours, par exemple, un projet de texte législatif concernant l'engagement des chefs de service selon le droit privé, promesse que le Conseil d'Etat nous avait notifiée en mars 2007 dans sa réponse à notre rapport sur l'état d'avancement de l'application des mesures structurelles.

Aux commissions thématiques, nous demandons d'analyser la pertinence des postes supplémentaires sur la base de mandats de prestations, en leur rappelant que le principal critère pour la création de nouveaux postes doit reposer sur une base juridique ou une décision émanant du Grand Conseil.

Nous relevons également que le Parlement doit être conséquent avec les décisions prises au plenum entraînant la création de nouveaux postes, respectivement de préalablement bien apprécier les incidences financières lors de l'acceptation des interventions parlementaires. A ce sujet et au vu du nombre croissant d'interventions parlementaires, nous nous devons de mettre en place et d'appliquer une mesure qui permettrait au Parlement de connaître et d'apprécier les incidences financières d'une motion, d'un postulat lors de son développement ou lors de son traitement.

La commission de gestion est chargée de l'application des mesures structurelles. Dans ce sens, elle attend avec impatience, Messieurs les conseillers d'Etat, les résultats de l'analyse des services sélectionnés cette année par le Conseil d'Etat, surtout que cette analyse aurait dû débiter simultanément au processus budgétaire 2008 afin que les mesures d'adaptation puissent être intégrées dans le budget. Nous devons faire le constat amer que, sur ce point, le Conseil d'Etat a pris un certain retard qui ne favorise pas un examen détaillé du budget de ces différents services par les commissions thématiques et la commission des finances.

En vous réaffirmant que la commission de gestion continuera sa mission de surveillance de l'application des mesures structurelles, je vous remercie de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Je serai bref sur ce rapport.

D'abord pour remercier la commission de gestion qui a pris la peine d'examiner, poste après poste, notamment les nouveaux postes figurant au budget et qui a fait une bonne approche globale de l'évolution des besoins en personnel et des effectifs réels de l'Etat du Valais.

J'aimerais ici faire quand même quelques remarques. Il est juste – le député Alexis Turin l'a relevé –, qu'en début d'exercice budgétaire 2008, les demandes faites par les différents services et consignées par les services étaient d'environ 120 postes supplémentaires. Je peux vous dire ici que pour passer de 120 postes supplémentaires à 27 postes et des poussières, eh bien!, il a fallu d'abord du travail. Il a fallu aussi une analyse détaillée. Il a fallu trouver des synergies. Le résultat que nous vous présentons aujourd'hui, c'est le résultat déjà d'un travail extrêmement précis et méticuleux, dans le sens et dans l'esprit voulu par le Parlement, lorsque l'on parle de la création de nouveaux postes.

J'aimerais simplement aussi ajouter ici que nous n'avons pas d'étude qui date directement de 2006 ou 2007, mais, selon l'évolution des comparaisons intercantionales, parce que cela donne quand même un bon baromètre de la situation de la masse salariale de l'Etat du Valais par rapport à la comparaison intercantonale, nous avons ici, par exemple, une évolution qui montre que, entre 1997 et 2003, le Valais était la sixième administration cantonale la moins coûteuse de Suisse et la première de Suisse romande et que, entre 2002 et 2003, il y a eu une très forte amélioration encore de la situation valaisanne puisque nous nous trouvons en deuxième position suisse en ce qui concerne le coût par habitant de l'Administration cantonale. Je crois que cela est aussi un baromètre important.

En ce qui concerne les postes de la RPT, il faut faire très attention lorsque l'on prétend ou que l'on pense que seuls sont vraiment justifiés les postes qui ont fait l'objet d'une décision du Parlement. Il y a des postes qui sont directement rattachés au phénomène RPT et qui ne passent pas par une décision parlementaire et qui ne peuvent pas passer par une décision parlementaire. Lorsque la Confédération nous transfère des tâches, notamment dans le domaine de l'AI, des tâches qui sont accomplies actuellement par des fonctionnaires fédéraux dans le canton du Valais et qui doivent être reprises par le canton, le Gouvernement que va-t-il faire? Il doit reprendre ce personnel pour remplir ces mêmes tâches. Il ne peut pas dire à ces messieurs et dames du jour au lendemain: écoutez, le canton reprend cette tâche de la Confédération, on n'a plus besoin de vous, au revoir et merci, et puis, ensuite, regarder dans les départements comment on peut absorber cette tâche supplémentaire. Ce sont des phénomènes qui se passent dans le cadre de la mise en application de la RPT sans passer par une décision du Parlement. C'est un phénomène important.

Reste la problématique, mais vous verrez que le chef du département lorsqu'il traitera son propre département, mon collègue Jean-Jacques Rey-Bellet, le président du Gouvernement, de la reprise par la Confédération des tâches où il y a beaucoup de personnel, c'est l'entretien des routes nationales. Vous verrez que, là aussi, le canton n'a que très peu de marge de manœuvre parce que finalement c'est officiellement une tâche qui est reprise par la Confédération, mais que la Confédération, sous forme de contrat de prestations ou plutôt de contrat d'entreprise, va remettre en main du canton. Et là aussi, est-ce que l'on veut donner cela à la Confédération en disant: débrouillez-vous, nous, on licencie notre personnel, c'est l'occasion rêvée, ou bien est-ce que l'on dit: OK, la problématique de l'entretien des routes en Valais, c'est une problématique qui nous intéresse, qui nous touche directement et dont on aimerait bien garder quelque part non seulement un œil dessus, mais peut-être aussi la main pour pouvoir décider de certaines choses même si c'est transféré à la Confédération. Vous verrez qu'avec ses explications, le chef du département arrivera aussi à vous convaincre.

Alors, oui aux mesures structurelles. Non seulement, on veut respecter l'esprit, mais on veut aussi respecter la lettre. Et vous verrez, puisque chaque chef de département aura

l'occasion de s'exprimer sur son propre département, y compris dans le mien, Monsieur le député Alexis Turin, que lorsque l'on parle de transferts internes, parfois même au Service de l'état civil, cela peut poser des problèmes. Et là, c'est le résultat d'un transfert interne antérieur, mais je donnerai l'explication détaillée à l'occasion du traitement de mon département.

Le Gouvernement aimerait que le Parlement soit convaincu qu'il ne crée pas des postes de travail comme des noix sur un bâton au fur et à mesure que l'on nous distribue des tâches supplémentaires, soit par des lois, des motions ou des postulats décidés par le Parlement, soit par des nouvelles législations fédérales, mais que, dans chaque cas, nous faisons l'analyse détaillée. Nous remettons en question l'organisation même du service qui doit accomplir cette nouvelle tâche, de manière à trouver des synergies nécessaires et surtout à avoir une maîtrise du développement de la masse salariale parce que, finalement, c'est cela qui nous intéresse, et vous et nous.

Alors, merci encore une fois à la commission de gestion. Chaque chef de département se réjouit de pouvoir débattre du problème du personnel dans les différents départements à l'occasion de l'examen détaillé du budget. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous passons directement au point 2 de l'ordre du jour, le point 1 étant traité.

Nous poursuivons notre montée en puissance dans l'analyse du budget 2008.

**Entrée en matière et décision**

**2. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT  
concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des  
prix à la consommation au budget 2008 dans les charges de personnel, les  
dépenses générales et les subventions**

**Eintretensdebatte und Beschluss**

**BERICHT DES STAATSRATES  
betreffend das über dem Anstieg des Landesindex der  
Konsumentenpreise liegende Wachstum des Voranschlags 2008 in den  
Bereichen Personalaufwand, Sachaufwand und Beiträge**

*Commission des finances / Finanzkommission*

*Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal  
Gaillard*

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Jacques Melly (PDCC):*

Le groupe DC du Centre a pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Etat concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation au budget 2008 dans les charges du personnel, des dépenses générales et les subventions.

Ce rapport, si l'on se réfère au décret sur les mesures structurelles, devrait être exceptionnel ou tout au moins ne concerner à tour de rôle que l'un ou l'autre des trois secteurs particuliers mentionnés aux articles 4 et 5 dudit décret.

La réalité est tout autre et nous permet d'affirmer que ce rapport est appelé à exister aussi longtemps que seront appliqués les principes du décret concernant les mesures structurelles.

En effet, force nous est de constater que, dans l'application dudit décret, particulièrement aux articles 4 et 5, c'est essentiellement l'alinéa 4 qui a la vedette dès lors qu'il est le sésame obligatoire vers les dépenses et subventions dont le montant présente une croissance excédant l'indice des prix à la consommation. Le rapport obligatoire qui en découle, objet de notre présente intervention, doit nous convaincre que les directives contenues dans les alinéas 1, 2 et 3 de ces mêmes articles auront été préalablement prises en compte avant que de ne conduire, toute réflexion faite, aux inévitables dépassements décrits dans le rapport spécial et à leur non moins inévitable justification.

Je reviendrai, lors du débat d'entrée en matière, sur les différents points faisant l'objet de ce rapport et, pour éviter d'inutiles doublons, je n'en parlerai donc pas maintenant.

Pour mémoire, j'aimerais bien plutôt rappeler au Gouvernement la teneur complète de ces articles 4 et 5, et la nécessité impérative de ne réaliser que les seules prestations prioritaires, tout en négligeant le superflu dans un souci permanent d'amélioration du fonctionnement étatique.

Les excédents de revenus et de financements sont indispensables pour atteindre un équilibre financier durable et permettre de faire face avec une relative sérénité aux importants engagements qui attendent notre république, sans parler du défi majeur que pourrait constituer un ralentissement conjoncturel.

L'analyse permanente des principes de gestion des services et des départements est donc plus que jamais d'actualité. Elle doit permettre d'agir efficacement sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat, dans le strict respect du double frein aux dépenses et à l'endettement et dans l'unique perspective d'accomplissement des tâches qui lui incombent.

"Dites-nous ce qui vous manque et l'on vous expliquera comment vous en passer", cette boutade en forme de slogan était très répandue à une certaine époque et dans certaines capitales est-européennes. Elle témoigne avec humour de pratiques gouvernementales maintenant révolues, mais qui avaient à coup sûr le mérite de poser une claire limite entre l'indispensable et le superflu. Et c'est parce que cette distinction est, aujourd'hui, moins évidente qu'il n'y paraît que le groupe DC du Centre s'est permis de rappeler au Gouvernement ces quelques éléments d'un décret qui, pour contraignant qu'il puisse paraître, nous aura donné et, souhaitons-le, nous donnera encore quelques bonnes satisfactions comptables.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):*

Der Bericht des Staatsrats aufgrund des Dekrets über die strukturellen Massnahmen hat zweifellos das Verdienst, dass er die Kantonsverwaltung und den Grossen Rat sensibilisiert für die Kostenentwicklung in drei wichtigen Bereichen der laufenden Rechnung. Da muss ja auch gemäss der Zielsetzung der Kommission strukturelle Massnahmen das Schwergewicht bei den Sparbemühungen liegen.

Bezüglich des Personalaufwands stellt die FIKO wie die GPK fest, dass bloss ein Teil der neuen Stellen auf Beschlüsse des Grossen Rates oder neue Rechtsgrundlagen zurückzuführen sind. Daraus leitet ja die Finanzkommission ihre Forderung ab, 10 Stellen innerhalb der Verwaltung zu suchen und zu finden.

Beim Sachaufwand kommt die FIKO zum Schluss, dass die Honorare und Dienstleistungen Dritter ohne Schaden teilweise gekürzt werden können, da offensichtlich eine zu grosse Sicherheitsmarge in die Budgetposition eingebaut wurde.

Bei den Beiträgen ohne Investitionscharakter zeigt die Finanzkommission deutlich auf, dass das Wachstum Budget 2007 zum Budget 2008 auch unter Ausklammerung der Effekte der NFA fünf Prozent beträgt und damit deutlich über der Teuerungsentwicklung liegt.

Die CVPO nimmt vom Bericht der Finanzkommission in diesem Sinne zustimmend Kenntnis.

*M. le député Nicolas Voide (PDCB):*

Le groupe DC du Bas-Valais a acquis la conviction que, tant que vivra le décret concernant les mesures structurelles 2005-2009, un rapport tel que celui qui nous occupe aujourd'hui sera soumis au Grand Conseil. En effet, les dispositions légales en vigueur concernant notamment la politique salariale du canton excluent pratiquement de contenir dans l'augmentation de l'indice des prix à la consommation la croissance annuelle des dépenses de personnel.

Le rapport qui nous occupe doit, dès lors, être vu comme un excellent outil à disposition du Parlement, de sa commission des finances tout d'abord.

Il permet d'obtenir des renseignements précis sur ceux, parmi les postes de dépenses de l'Etat, dont l'augmentation annuelle semble inéluctable.

Il permet, ensuite, à la commission des finances, aux groupes et au Parlement d'élaborer pour le budget des propositions différentes de celles du Conseil d'Etat.

Présenté en novembre lors du débat d'entrée en matière sur le budget, ce rapport ouvre, enfin, les discussions devant encore intervenir, notamment entre la commission des finances et le Conseil d'Etat, d'ici à la lecture de détail du budget du mois de décembre.

C'est donc en saluant la précision des informations contenues dans le rapport que le groupe DC du Bas-Valais entre en matière et accepte ce dernier.

Dans le cadre de l'entrée en matière sur le budget 2008, tout à l'heure, les députés DC du Bas, forts des explications obtenues par l'analyse de ce rapport, exprimeront leur avis sur les propositions de la commission des finances, de manière à participer activement aux discussions à engager d'ici au mois de décembre.

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):*

Am 1. Januar 2008 tritt die NFA in Kraft. Der Voranschlag 2008 ist geprägt durch dessen Auswirkungen. Nichtsdestotrotz kann der Botschaft entnommen werden, dass sich die Auswirkungen hauptsächlich bei den Beiträgen zeigen werden und weniger auf die Entwicklung der Personalkosten – um genau zu sein, stehen deren fünf im Zusammenhang mit der NFA – und den Sachaufwand.

Der Voranschlag 2008 ist der dritte, der dem Dekret über die strukturellen Massnahmen unterliegt. Die Fiko folgert, dass es sich zeige, dass die im Dekret festgelegten Ziele schwer zu erreichen seien. Die Erstellung des Spezialberichts wird damit wohl zur Regel. An dieser Stelle sei deshalb die Frage erlaubt, ob es überhaupt möglich ist, strukturelle Massnahmen umzusetzen, wenn dazu keine Not besteht oder ob der Widerstand nicht alle Bemühungen zunichte macht. Der Voranschlag 2008 erfüllt die Vorgaben der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse.

Stein des Anstosses bildet im Personalaufwand die Schaffung von 27,7 neuen Beamtenstellen und 1,7 Aushilfsstellen. Der Personalaufwand nimmt in den letzten zwei Jahren um 9,09 Prozent bzw. um 4,54 Prozent im Jahr zu. Die Regierung kommt in ihrer Stellungnahme zum Bericht der Fiko zum Schluss, dass eine Kürzung des für neue Stellen vorgesehenen Budgets auch Anpassungen gewisser Ziele in den Leistungsaufträgen nach sich ziehen würde. Deshalb stellt sich die CSPO die Frage, ob die Aufgabe des Parlaments nun darin besteht zu nicken oder aktiv mitzugestalten. Auf jeden Fall ist klar, dass trotz der Vielzahl von Unterlagen offen ist, wie viele Stellen aufgrund der Übernahme bestimmter Aufgaben durch den Bund überzählig bzw. welche neuen Aufgaben diesen Stellen zugewiesen werden. Der Begriff "Personalstopp" ist nach wie vor ungeklärt, obwohl die Regierung in Aussicht stellte, sich dessen Klärung anzunehmen.

Wir erlauben uns einen Punkt besonders hervorzuheben.

Die Steuereinnahmen überschreiten 2008 erstmals die Milliardengrenze und stellen deshalb auch für die Gemeinden eine der wichtigsten Einnahmequellen dar. Darum interessiert die CSPO-Fraktion die Frage, wie weit der auf die Feststellungen der GPK gestützte Bericht der Regierung zur Situation in der Steuerverwaltung gediehen ist, wann mit dem Bericht gerechnet werden kann und ob im Voranschlag 2008 die Umsetzung von ersten Massnahmen vorgesehen ist. Schliesslich weist die CSPO-Fraktion erneut darauf hin, dass die Behandlungsdauer der Steuerdossiers immer noch lang ist, wobei die Steuerveranlagungen oft länger als ein Jahr nach Abschluss der Steuerperiode erstellt werden.

In der Entwicklung des Sachaufwands schlägt vor allem die Rubrik 38 Honorare und Dienstleistungen Dritter zu Buche. Wir verweisen auf die Behandlung des Postulats 1.141, welche heute Morgen vorgesehen ist und sich ebenfalls mit dieser Problematik auseinandersetzt.



Abschliessend zur Entwicklung der Beiträge ohne Investitionscharakter. Die grössten Zunahmen sind in der Dienststelle für Gesundheitswesen und in der Dienststelle für tertiäre Bildung auszumachen. Wir verweisen auf die Ausführungen der Fiko und stimmen der Fiko auch in der Schlussfolgerung bei, die da heisst: Die Erstellung des Spezialberichts dispensiert die Regierung keineswegs die Suche nach strukturellen Massnahmen für einen schlankeren Staat fortzusetzen.

Die CSPO-Fraktion stimmt dem Bericht zu. Danke.

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Ce rapport respecte le contrat entre le Conseil d'Etat et le Parlement pour apporter une plus grande transparence dans les dépenses de l'Etat.

Nous constatons que ce rapport devient habituel, car il n'est pas possible de respecter le décret des mesures structurelles, particulièrement dans les coûts du personnel et dans les investissements.

Pour le personnel, il est impossible, sans diminuer le nombre des fonctionnaires, de respecter le décret alors que les tâches de l'Etat augmentent et que, forcément, le besoin en personnel doit aussi augmenter.

Pour les investissements, nous devons constater exactement le même problème. Cette année, par exemple, pour les forêts, la subvention fédérale, dans le budget, ne sera pas demandée à la Confédération pour l'entretien des forêts de protection parce que le canton n'a pas les moyens de mettre la partie cantonale de cette subvention. Nous perdons ainsi 22 millions et, de ce fait aussi, les forêts de protection sont mal entretenues et provoquent des dangers pour la population. Donc, je pense qu'il est temps de peut-être remettre en cause le frein aux investissements qui devient désuet et qui empêche l'Etat de faire les véritables investissements dont il a besoin.

Nous acceptons bien entendu l'entrée en matière, tout en constatant que ce fameux décret des mesures structurelles n'a jamais pu vraiment fonctionner.

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):*

Im Budget 08 liegt das Wachstum in den Bereichen Personalaufwand, Sachaufwand und Beiträge über dem Anstieg des Landesindex der Konsumentenpreise.

Wir haben den Bericht des Staatsrats zu dieser Tatsache zur Kenntnis genommen.

Dieser Bericht ist ein Relikt aus der Zeit der Kommission Luyet. Dass der Personalaufwand wegen der Teuerung und anderer Automatismen jedes Jahr etwas höher ausfällt, das weiss jeder OS Schüler. Dafür brauchen wir nicht im Vorfeld jeder Budgetdebatte einen Bericht. Deshalb verlangen wir, dass man diesen unnützen Papiertiger besser heute als morgen beerdigt. Unsere Verwaltung hat wirklich Gescheiteres zu tun, als Berichte für organisierten Leerlauf zu verfassen.

Wir fordern, gestützt auf unsere Überlegungen, das Parlament auf, den Staatsrat von der Verpflichtung, alljährlich diesen Bericht zu verfassen, zu entbinden.

Dieser Bericht ist völlig unnütz und auch der Staatsrat hat bei Gott besseres zu tun.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Je précise, pour écarter toute ambiguïté, que je m'exprime au nom du groupe UDC/SVP et en aucun autre titre.

Le décret vise un but louable: annoncer et expliquer les augmentations supérieures à l'indice des prix à la consommation.

L'objectif était, par ces obligations d'information et par voie de conséquence de transparence, de décourager de telles augmentations.

Mais, depuis 2005, un automatisme s'est mis en place:

- on pratique des augmentations,
- on annonce ces augmentations dans un rapport spécial,
- on explique et on justifie ces augmentations dans ledit rapport.

Cet automatisme crée un rituel.

Et c'est là que le décret génère un effet pervers. Les belles intentions déclamées dans le décret en concrétisation des rapports sur les mesures structurelles, le fruit de la commission dite Luyet, sont devenues évanescences. On a oublié et les intentions et les objectifs de cet exercice. Et le nom de Luyet associé à cette commission n'est même plus cité.

Le rapport de la commission des finances, aux pages 12 à 17, est d'une grande pertinence et stigmatise ces dépassements guère tolérés. Le groupe UDC/SVP ne peut que louer le travail de professionnel à cet égard de la commission.

Le rapport tente d'entamer ce mécanisme. La suite vous est connue: on ne touche pas à la prébende, sauf à déstabiliser un système qui vise à sa pérennité. En fin de compte, peu importe que l'on s'éloigne des objectifs louables du décret pourvu que chacun trouve son compte, sauf les administrés-contribuables qui continueront de cracher douloureusement au bassin.

En conclusion, le rituel donne bonne conscience. Mais, le rituel ne permet pas d'atteindre les objectifs du décret: recréer une administration proportionnée aux besoins des administrés et dynamiser les structures administratives. Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Nous avons fait le tour des porte-parole des groupes..., un ne s'est pas exprimé, mais maintenant j'ai une demande d'intervention je pense individuelle puisqu'il s'agit du député Jean-Luc Addor.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Effectivement, c'est à titre individuel que je m'exprime, moi qui ne suis pas notaire, sur un point particulier qui concerne le Département de l'économie et plus particulièrement un des postes qui est indiqué dans ce rapport: le 0,8 juriste attribué au Service du registre foncier et de la géomatique.

Il semblerait que le registre foncier de Sion, en tout cas, soit confronté à une accumulation de dossiers que, malheureusement, toute la bonne volonté du conservateur et de ses collaborateurs n'arrive pas à résorber. Cette situation génère évidemment des activités supplémentaires complètement improductives sous forme de réponses à des demandes de renseignements, de recherche de dossiers, etc.

Lors du remplacement de l'ancien conservateur, qui assumait à la fois la direction du Service juridique du registre foncier et la fonction de conservateur du registre foncier de Sion lui-même, certains professionnels de la branche, qui connaissent les rouages de la maison, si j'ose dire, se proposaient semble-t-il d'assumer ce remplacement. Alors, pour des raisons certainement excellentes, le département a choisi un juriste à l'extérieur des registres fonciers. Il semblerait qu'il était prévu que le nouveau chef du Service juridique du registre foncier apporterait (c'est ce que l'on attend de lui d'ailleurs) sa collaboration pour appuyer les conservateurs devant faire face à une entrée de dossiers importante, comme semble-t-il présentement au registre foncier de Sion, ou pour d'autres raisons (pallier des absences, etc.). Or, il semblerait que, depuis son entrée en fonction, il y a tout de même plusieurs mois déjà, le nouveau chef n'aurait guère censuré d'actes, ni accompli de manière suffisante en tout cas le travail de soutien au registre foncier que l'on serait en droit d'attendre de lui.

C'est la raison pour laquelle je me permets d'intervenir auprès du chef du département pour que celui-ci fasse le nécessaire pour que cette fraction de poste de 0,8 juriste soit prioritairement affectée à résorber ces retards. Alors, peut-être qu'il y a d'autres registres fonciers concernés, on ne va pas faire une fixation sur celui de Sion, mais celui-ci en tout cas mérite un appui. Et nous avons quelques raisons de penser que les effets du moratoire lex Koller devraient permettre une telle solution.

**La discussion est close.**

*M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:*

La commission des finances a développé, sous le point 5 de son rapport sur le budget, son analyse du rapport concernant les augmentations de croissance supérieures à l'indice des prix à la consommation établi par le Conseil d'Etat conformément aux articles 4 et 5 du décret du 14 septembre 2007 concernant les mesures structurelles.

Premier constat: Je m'engage aujourd'hui à remettre aux œuvres d'entraide sociale de la fonction publique mes cossus jetons de présence de député pour la totalité de l'année où le Conseil d'Etat aura pu respecter la progression des charges pour les dépenses de personnel et les dépenses générales par rapport à la progression de l'indice des prix à la consommation.

Deuxième constat: La situation financière de l'Etat est bonne et on en fait bénéficier les acteurs qui y contribuent, ce qui me paraît tout à fait logique. Cela est valable pour les fonctionnaires qui, grâce à un rattrapage de 0,5%, justifié selon la commission des finances, verront en moyenne leurs revenus croître de 2,1% en 2008. Les citoyens-contribuables, quant à eux, devront, pour leur part, faire preuve d'un peu plus de patience dans le meilleur des cas.

Troisième constat: Les effets de la RPT biaisent certaines comparaisons et ce plus spécifiquement dans l'évolution des subventionnements de fonctionnement. La commission des finances en a tenu compte pour l'ensemble de ses propositions.

Quatrième constat: Contrairement à la volonté des socialistes du Haut de supprimer ce rapport, la commission des finances le considère, indépendamment de l'écart qu'elle regrette annuellement, comme un excellent outil permettant d'augmenter au passage la transparence dans la gestion de l'Etat.

Les autres éléments ressortant de ce rapport seront traités lors de l'entrée en matière sur le budget 2008.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

J'aimerais vous faire part de quelques informations complémentaires.

Il est vrai, comme l'a constaté le député Nicolas Voide notamment, qu'en ce qui concerne l'évolution de la masse salariale, il est quasiment impossible de pouvoir respecter le désir émis ou même écrit et la volonté exprimée par la commission des mesures structurelles de ne pas dépasser, de ne pas excéder l'évolution des prix à la consommation.

Mais cela, je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs les députés, au moment même où l'on discutait du décret des mesures structurelles et de la nécessité de faire ce rapport, l'Inspection cantonale des finances avait rendu attentif le Parlement, notamment la commission des finances et la commission de gestion, qu'en ce qui concerne les salaires, simplement en appliquant les dispositions légales actuellement en vigueur, il n'était matériellement pas possible de respecter ce désir de ne pas dépasser l'évolution des coûts à la consommation sans, chaque année, licencier du personnel pour remplir cet exercice.

Alors, ici, j'aimerais quand même vous donner une information qui est assez récente puisqu'elle date du 27 octobre 2007. Le président de la commission des finances vient de dire que la fonction publique valaisanne, pour 2008, peut espérer une croissance de ses salaires de 2,1% – c'est ce qui ressort effectivement du budget 2008 – et que la population valaisanne, elle, devra encore attendre. Alors, il y a une étude qui a été faite par l'Union de Banques Suisses. C'est un article du Temps du 27 octobre 2007, donc c'est très récent, qui donne les projections des progressions de salaires, selon les études faites par l'UBS, dans les différentes branches de l'économie. On s'aperçoit que pour l'industrie pharmaceutique et la chimie, c'est 2,8%, pour la construction, c'est 2,7%, pour les machines, métaux, etc., c'est 2,6%, etc., que la moyenne nationale est à 2,4%, et que la moyenne des administrations cantonales et fédérale en Suisse, c'est 2,7%. L'Etat du Valais propose au budget 2008 une augmentation et une croissance de 2,1%. Vous voyez qu'on n'est pas particulièrement généreux, mais qu'on est à la mesure de nos moyens et qu'on maîtrise aussi cet aspect-là compte tenu, il est vrai, des efforts faits par le contribuable. Premier élément.

En ce qui concerne maintenant le poste qui passe aussi au tamis de ce rapport spécial: le poste des biens et marchandises. Si l'on compare le budget 2007 accepté par ce Parlement et le budget 2008, nous avons une croissance de 1,1%. Donc, on est quasiment dans la croissance du coût de la vie estimée.

En ce qui concerne le troisième volet, ce sont les subventions, le président de la commission des finances, à juste titre, a dit que ce poste était tellement influencé par la nouvelle RPT que, finalement, cela biaisait un peu la vision et l'analyse qu'on peut en faire si on ne prend que les montants absolus sans regarder dans le détail ces montants. Alors, je peux vous dire ceci: Il y a une croissance effectivement de 10,3% du poste Subventions, de 2007 à 2008, cela paraît énorme. Sur ces 10,3%, soit 58 millions de francs, 6% sont uniquement dus aux effets de la RPT. Bien sûr, on récupère dans les recettes, puisque la Confédération nous donne des recettes pour accorder ces subventions, mais enfin si l'on n'examine que le poste Subventions, cette croissance est là, elle est effective. C'est une croissance déjà uniquement en ce qui concerne l'effet RPT de 6%. Ensuite, il y a la croissance qui est due au fait des obligations légales fédérales et cantonales qui ont été modifiées en 2007 et qui portent leurs effets en 2008 pour environ 28,1 millions – vous voyez que ce n'est pas rien, c'est grosso modo 3%. Et puis, il reste la croissance des besoins des prestations dues à l'augmentation des volumes qui, elle, est de 1,51%, soit de 14,8 millions. Alors, vous voyez, quand vous détaillez les différentes croissances et surtout les causes de ces croissances, on doit, comme l'a dit le président de la commission des finances, à juste titre, relativiser les choses.

Alors, bien sûr, on peut et on doit se poser la question de l'utilité de ce rapport, mais le Gouvernement partage l'avis exprimé soit par le président du groupe DC du Centre, soit par le président de la commission des finances: ce rapport est nécessaire. Ce rapport a plusieurs vocations. D'abord, il est nécessaire pour le Gouvernement pour pouvoir se poser la question et analyser dans le détail pourquoi les croissances existent dans tel et tel domaines. Ensuite, il est nécessaire pour l'Administration parce qu'il exerce une pression constante parce qu'il faudra, année après année, justifier chaque fois pourquoi cette croissance dépasse le coût de la vie. Enfin, je pense et nous pensons au niveau du Gouvernement qu'il est nécessaire non seulement à la commission des finances, mais à chaque députée et député pour avoir tout simplement une information complète sur les raisons de la croissance des dépenses et des charges, de manière à avoir une appréhension raisonnée et la plus limpide possible de l'évolution des dépenses de l'Etat.

Alors, bien sûr, remettre en question maintenant ce rapport, dont nous pensons que la large majorité du Parlement et en tout cas le Gouvernement sont convaincus de la nécessité, je pense que même si l'on devait mettre fin à un moment donné au décret sur les mesures structurelles puisque c'est un décret, le maintien d'un tel rapport serait encore et malgré tout nécessaire à l'information générale et à la conduite des affaires des dépenses publiques.

Merci beaucoup de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

**L'entrée en matière est acceptée.**

Nous devons prendre une décision formellement, comme le prévoit le décret concernant les mesures structurelles 2005-2009 en son article 4 alinéa 4, qui demande une décision spécifique du Grand Conseil lors du budget.

**Par 115 voix et une abstention, les membres de la Haute Assemblée approuvent ce rapport.**

Vous avez ainsi approuvé ce rapport à la quasi-unanimité, mais avec une abstention.

Le point 2 est ainsi traité.

Nous arrivons au point 3, au morceau de résistance!

**Entrée en matière**

### **3. PROJET DE BUDGET 2008**

**Eintretensdebatte**

#### **ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2008**

*Commission des finances / Finanzkommission*

*Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard*

*Le président:*

A ce stade, je dis encore pour les députés qui n'auraient pas déposé formellement leurs amendements et qui voudraient encore le faire dans les minutes qui vont suivre que, pour faciliter le travail de saisie du Service parlementaire, nous demandons que ces amendements soient déposés sous une forme électronique.

Je vous laisse autrement directement convenir avec notre deuxième vice-président.

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Jacques Melly (PDCC):*

Le groupe DC du Centre a pris connaissance du budget 2008 de l'Etat du Valais et tient, en préambule, à souligner les points positifs suivants:

Tout d'abord, le projet s'inscrit dans le respect des dispositions relatives au double frein aux dépenses et à l'endettement. Le contexte économique favorable, générateur de recettes fiscales en progression, permet d'entrevoir des résultats positifs tant au niveau du compte de fonctionnement qu'à celui du compte des investissements. Avec un total de revenus de près de 2,5 milliards et un total de charges de 2,3 milliards, la marge d'autofinancement

s'inscrit à près de 196 millions et permet de couvrir la totalité des investissements nets, tout en faisant apparaître un excédent de financement de 8 millions.

Ensuite, le projet intègre les effets et conséquences de la nouvelle péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et le canton. Le montant global (péréquation des ressources et compensation des charges géo-topographiques) d'environ 450 millions est inférieur aux attentes et le passage de l'ancien au nouveau système entraîne un manque à gagner important (près de 35 millions) pour le Valais, étonnamment exclu du système de compensation des cas de rigueur. Fort heureusement, les conséquences de cette mauvaise surprise n'auront pas compromis l'équilibre du projet de budget valaisan.

Le budget proposé est donc globalement satisfaisant. Le groupe DC du Centre tient à le souligner et à relever particulièrement la réactivité du Département des finances lors de la redéfinition inattendue des flux financiers liés à la RPT.

Mais, si le groupe DC se réjouit du résultat et de la belle couleur noire des chiffres du projet de budget 2008, il tient tout de même à formuler, dans le sillage de la commission des finances, quelques remarques de nature à pondérer un peu son enthousiasme initial.

En comparaison avec les comptes 2006, l'évolution des charges (+197 millions, c'est-à-dire 9,9%) est supérieure à celle des produits (+115 millions, c'est-à-dire 5,1%). En la matière, la motion de la commission des mesures structurelles, acceptée en mai 2005, n'est pas respectée en ce qui concerne la maîtrise des dépenses du compte de fonctionnement, tel que proposé dans le budget. La variation des dépenses ne devrait, en effet, pas être supérieure à celle des recettes alors que nous constatons ici une détérioration du ratio produits/dépenses. La marge d'autofinancement est, quant à elle, en chute libre, à 196 millions, c'est-à-dire -82 millions ou encore -29,5%.

Cette situation est préoccupante et, comme le souligne la commission des finances, cette évolution n'est pas conforme à la conjoncture économique. Et n'en déplaise au Conseil d'Etat, je ne pense pas qu'une comparaison de budget à budget serait de nature à corriger une tendance que l'on a par ailleurs déjà vérifiée et dénoncée lors de précédents budgets. A noter également qu'une comparaison budget/compte d'un même exercice est de nature à confirmer notre point de vue.

En ce qui concerne le rapport proprement dit de la commission des finances, le groupe DC du Centre en a pris connaissance et en a analysé les conclusions avec intérêt.

De même, il a étudié avec beaucoup de soin les prises de position du Conseil d'Etat et relève l'utilité de l'opération qui apporte un éclairage supplémentaire sur le dossier, en faisant valoir des prises de position gouvernementales en totale opposition avec celles de la commission de haute surveillance.

Concernant les charges du personnel

La commission des finances dénonce le manque de maîtrise de l'évolution des effectifs et la contradiction du Gouvernement avec la volonté du Parlement exprimée dans le décret concernant les mesures structurelles. Elle demande au Conseil d'Etat de trouver une partie des ressources humaines au sein même de l'Administration et propose une réduction budgétaire.

Le Conseil d'Etat répond en soulignant le risque de remise en question de certains objectifs énoncés dans les mandats de prestations.

Sur ce point, le groupe DC du Centre relève tout particulièrement les incidences directes, en termes de charges du personnel, que peuvent avoir certaines décisions prises en plenum et dont le côté sympathique et généreux ne justifie qu'avec peine les engagements financiers qui en découlent. Sur le fond du problème, le groupe DC se prononcera en décembre, lors du débat de détail et à connaissance des positions définitives du Conseil d'Etat face aux propositions de la commission des finances.

Concernant les biens, services et marchandises

La commission des finances constate la désespérante régularité avec laquelle, depuis 2005, budget après budget et compte après compte, le montant disponible n'est pas utilisé en totalité.

Budget 2005: 181 millions

Compte 2005: 177 millions

Budget 2006: 190 millions

Compte 2006: 179 millions

La marge de sécurité est considérée comme trop importante par la commission des finances, direction vers laquelle pourrait partiellement aller le groupe DC, alors que le Conseil d'Etat, de son côté, estime qu'une diminution du montant à disposition dans cette rubrique inciterait plutôt les services à épuiser leurs lignes budgétaires au lieu de les pousser à l'économie. A notre connaissance, l'augmentation arbitraire d'une consigne budgétaire ne conduit pas systématiquement à une économie; nous aurions même tendance à penser le contraire.

Concernant le RSV

Un "Casemix-Index" qui prend l'ascenseur et un "manco 2007" qui apparaît malencontreusement dans le tableau de la subvention de l'Etat présenté à la commission thématique de la santé, la commission des finances ne pouvait les manquer. Le Conseil d'Etat réfute fermement les conclusions de la commission et sa demande de réduction du poste Subventions sans caractère d'investissement de 2,1 millions, en soulignant, au passage, l'obligation légale fédérale de financer les hospitalisations hors canton.

Ici également, le groupe DC du Centre s'est montré sensible aux arguments de la commission des finances, mais il a pris bonne note des remarques du Conseil d'Etat et il arrêtera sa position définitive à l'issue des prochaines séances de préparation de la session de décembre.

Concernant les autres points spécifiques relevés par la commission des finances, le groupe DC du Centre se rallie aux exigences de celle-ci, en soulignant tout particulièrement sa position et la réponse du Gouvernement concernant la compensation du renchérissement, le processus de fusion des caisses de pension étatiques ou encore, dans le cadre du Service de la santé publique, la planification détaillée des investissements à opérer (ici, je pense particulièrement au futur établissement du Chablais) ou encore et finalement, dans le service du développement économique, la demande d'une analyse de la promotion exogène ou la révision du décret attribuant une subvention pour promouvoir les restauroutes valaisans.

En résumé, le groupe DC du Centre salue le travail de la commission des finances sur un projet de budget qui, comme déjà dit en préambule, s'avère satisfaisant.



L'on pourrait même penser que les 8,4 millions contestés sur un total de plus de 2 milliards de charges ne sont guère significatifs... Ce serait folie que de le croire. Le décret concernant les mesures structurelles 2005-2009 constitue un formidable garde-fou financier. Il condamne le Gouvernement et le Parlement avec lui à ce travail permanent d'analyse et de remise en question, seul garant de la réalisation finale de ses objectifs, objectifs dûment décrits à l'article 1 dudit décret et que je ne vous ferai pas l'affront d'énumérer ici.

Ces quelques millions contestés par la commission des finances représentent donc bien plus que le 4% des dépenses de l'Etat. Ils témoignent d'une véritable philosophie du nécessaire et de l'indispensable au sein de ce Parlement et de son engagement au service des collectivités publiques et de la population valaisanne. Et pour appliquer avec succès cette philosophie, l'effort entrepris aujourd'hui doit être poursuivi, sans concessions et en totale collaboration par le Gouvernement, le Parlement et l'Administration.

Notre Gouvernement a démontré, depuis plusieurs années, sa capacité à maîtriser les finances et sa volonté de gérer avec efficacité l'argent public. Le Valais est aujourd'hui une véritable référence en Suisse romande et si nous voulons conserver cette image flatteuse, il convient de poursuivre le travail de fond initié par nos prédécesseurs. Il convient d'appliquer sans relâche les mesures de grande sévérité qu'ils avaient alors décidées.

C'est avec cet état d'esprit que le groupe DC du Centre préparera la session de décembre et la lecture de détail et c'est avec cet état d'esprit qu'il accepte d'entrer en matière.

*M. le député Nicolas Voide (PDCC):*

Le voilà enfin le budget 2008, celui que nous pressentions à la fois ardu à boucler techniquement et aisé à boucler financièrement.

Nous estimions, en effet, que l'intégration des nouveaux principes et de la nouvelle philosophie de la RPT rendrait l'exercice techniquement ardu. Nous ne doutons pas que tel a été le cas et nous souhaitons d'emblée saluer le travail accompli à cet égard.

Financièrement, nous pensions que l'embellie promise depuis des années lors de l'entrée en vigueur de la RPT permettrait de présenter sans trop de difficultés un excellent budget.

A l'heure de boucler les comptes 2006 et même à l'heure d'adopter l'acte modificateur unique, nous pensions encore que les droits du canton du Valais au fonds de compensation des cas de rigueur suffiraient à rendre bénéficiaire pour notre canton le passage à la RPT.

Nous le savons aujourd'hui, non seulement nous ne percevons rien du fonds de compensation des cas de rigueur, mais le canton du Valais deviendra contributeur au financement de ce fonds à hauteur de 4,6 millions.

De bénéficiaire pour le canton, le passage au nouveau système devient déficitaire à hauteur de plus de 35 millions.

Cela étant, étions-nous encore en droit d'espérer la présentation d'un budget 2008 respectant le double frein?

Cette introduction a semblé nécessaire aux députés DC du Bas pour bien souligner, tout d'abord, la qualité du travail de l'Administration et du Conseil d'Etat aux fins d'intégrer ces nouvelles données et de présenter un budget 2008 que nous qualifions volontiers d'excellent.

Nous sommes cependant d'avis, après avoir pris également connaissance de manière anticipée de la planification intégrée pluriannuelle, que les exercices futurs seront beaucoup plus difficiles et qu'il convient aujourd'hui, en période de vaches grasses, d'analyser, voire d'inverser certaines tendances qui poseront inmanquablement problèmes en période de vaches maigres.

La RPT ayant rendu particulièrement difficile toute comparaison avec les exercices précédents, c'est bien à l'analyse de ces tendances que le groupe PDCB a consacré son débat d'entrée en matière sur le budget 2008.

Nous souhaitons également ainsi sortir de la querelle quasi-idéologique ou philosophique entre la commission des finances et le Conseil d'Etat consistant à comparer le budget 2008 avec le budget 2007 ou avec les comptes 2006.

Nous constatons globalement une réjouissante croissance des recettes et une importante augmentation des charges. Dès lors que l'augmentation des dépenses est plus forte que celle des recettes, la marge d'autofinancement diminue, et c'est une première tendance à laquelle il faut être attentifs en ayant pour objectif de l'inverser.

Il s'agirait donc soit d'augmenter encore les recettes, soit de diminuer les dépenses.

La première solution n'est pas celle que nous préconisons puisque nous avons pleine conscience de ce que les recettes sont essentiellement constituées des impôts et des taxes et que nous ne voulons souscrire à une fuite en avant dans ce domaine, quand bien même nous sommes conscients que c'est principalement l'amélioration de la conjoncture qui génère ces recettes nouvelles.

A ce titre, nous partageons l'avis de la commission des finances, selon lequel une analyse globale de la fiscalité doit être effectuée, à l'heure notamment d'envisager l'après décret fiscal et la correction de la progression à froid, avec son effet escompté de -32 millions en 2009.

Naturellement, nous privilégions donc le maintien d'une situation saine par la maîtrise de l'évolution des dépenses.

Il y a lieu de revenir ici à la fois sur le rapport du Conseil d'Etat que nous avons traité tout à l'heure et sur le rapport de la commission des finances pour souligner à nouveau que les députés DC du Bas ne veulent voir dans les explications du premier et dans les propositions du deuxième qu'une base de discussion pour les décisions à prendre au mois de décembre.

Ainsi, nous éviterons de nous prononcer de manière définitive aujourd'hui sur les propositions de la commission des finances.

Si nous étions contraints de le faire, nous les accepterions très vraisemblablement.

Merci donc à la commission des finances pour la qualité de son travail et la précision de son rapport.

Nous partons, cependant, du principe que les arguments développés par le Conseil d'Etat dans sa prise de position du 30 octobre 2007 méritent également un examen attentif dans le mois qui suit.

Ainsi, la réduction du poste Charges du personnel sur les nouveaux postes, si elle est clairement un signe à donner, reste encore à être affinée quant à sa quotité.

De même la réduction du poste Biens, services et marchandises doit permettre à la fois de contrer les effets pervers d'une surbudgétisation systématique et de poursuivre l'encouragement à la bonne gestion.

Sur la base des renseignements actuellement en sa possession, le groupe PDCB suivrait, par contre, volontiers la troisième proposition de la commission des finances tendant à la réduction de la subvention au RSV pour les hospitalisations hors canton.

Notre groupe terminera son analyse de l'entrée en matière du budget 2008 par les interrogations suivantes:

En page 28 de son rapport, la commission des finances souligne que la diminution du nombre d'élèves de la scolarité infantile et obligatoire n'est pas accompagnée d'une réduction de postes, cette situation étant la résultante d'une décision du Conseil d'Etat de réduire les effectifs par classe. Sans remettre en question le bien-fondé de cette décision, nous souhaiterions en connaître la nature exacte, de manière à pouvoir envisager ce qu'il adviendra si le nombre d'élèves devait à nouveau augmenter. Ces questions doivent également être mises en parallèle avec le nombre d'étudiants actuellement en formation à la HEP.

S'agissant des dépenses liées à Rhône 3, le budget assure-t-il au canton du Valais de pouvoir suivre, le cas échéant, l'évolution du dossier sur les berges vaudoises du fleuve?

Les montants prévus au budget 2008 pour l'entretien des bâtiments permettront-ils une amélioration réelle de l'indice Schröder ou l'augmentation prévue ne sera-t-elle qu'absorbée par l'évolution des coûts de la construction?

En remerciant d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses et vous de votre aimable attention, les députés DC du Bas entrent en matière.

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):*

Ich könnte eigentlich das Manuskript hervorholen, das ich exakt vor einem Jahr zum Voranschlag 2007 verwendet habe, um das Budget 2008 zu kommentieren. Das wäre dann aber wahrscheinlich doch zu einfach, auch wenn ich in der Tendenz die gleichen Aussagen machen werde wie vor einem Jahr.

Das Budget 2008 respektiert die Ausgaben- und Schuldenbremse. Die geplanten Investitionen können mit eigenen Mitteln finanziert werden. Das Nettoinvestitionsvolumen ist sehr hoch, so dass man sich die berechnete Frage stellen kann, ob das auch wirklich dann in der Realität umgesetzt werden kann. Der Voranschlag rechnet mit einem Ertragsüberschuss. Der Staat verschuldet sich also im Voranschlag nicht zusätzlich, sondern kann sich sogar leicht entschulden. Diese Ausgaben- und Schuldenbremse ist wohl auch für den Finanzminister das beste Instrument, um den Begehrlichkeiten im Rahmen des Budgetprozesses zu begegnen. Ich darf in diesem Zusammenhang mit Genugtuung in Erinnerung rufen, dass diese Bremse ein Kind der CVPO ist, welches dann durch das massive Ja des Volkes an der Urne aus der Taufe gehoben wurde.

Natürlich ist es uns allen klar, dass die Ausgaben- und Schuldenbremse in den Zeiten der Hochkonjunktur leichter eingehalten werden kann. Und damit sind wir bereits beim Kern der Problematik, mit der dieser Voranschlag 2008 verbunden ist. Der positive Voranschlag kommt in erster Linie dadurch zustande, dass der Wirtschaftsmotor europaweit immer noch auf Hochtouren läuft. Scheinbar unablässig fliessende Steuern sind die willkommenen Auswirkungen für die öffentliche Hand. Aber wie alle Dinge hat auch dies dann irgendwann einmal ein Ende. In Amerika verdüstert sich der wirtschaftliche Himmel bereits etwas und dann wird es wohl nicht mehr lange gehen, werden auch bei uns Wolken aufziehen.

Also wäre eigentlich jetzt die Gelegenheit sich zu wappnen und den administrativen Apparat nicht munter anwachsen zu lassen. Davon ist eben im Voranschlag zu wenig zu spüren. Die viel beschworenen strukturellen Massnahmen sind wieder einmal auf die lange Bank geschoben. Der Personalstopp wurde nie und wird auch dieses Mal nicht eingehalten, im Gegenteil, wie der Bericht der GPK aufzeigt.

Die Ausgaben steigen stärker als die Einnahmen. Und in diesem Zusammenhang erinnere ich wie ich bereits auch letztes Jahr gesagt habe – und heute Kollege Jacques Melly darauf hingewiesen hat – an die Motion der Kommission strukturelle Massnahmen, die durch den Grossen Rat am 13. Mai 2005 gegen den Willen des Staatsrats mit grossem Mehr angenommen wurde. Die Motion verlangt, dass das relative Wachstum des Aufwands der laufenden Rechnung im Voranschlag und in der Rechnung unter dem Wachstum des Ertrags der laufenden Rechnung liegt. Wird bei der Erstellung der Rechnung festgestellt, dass dieser Grundsatz nicht eingehalten werden kann, so muss eine Tilgung im Voranschlag des übernächsten Jahres vorgesehen werden. Wir werden ja dann bei der Erstellung der Rechnung 2007 sehen wie der Sachverhalt liegt. Ich meine aber, dass schon das Budget den Grundsatz beachten sollte.

Der Neue Finanzausgleich – und das ein anderer Gesichtspunkt – wurde als das grosse Reformprojekt der schweizerischen Eidgenossenschaft angepriesen. Die Aufgaben sollten effizienter zwischen Bund und Kantonen aufgeteilt werden. Auch der finanzielle Ressourceneinsatz soll neu geordnet werden. Also müsste man doch meinen, dass mehr Effizienz auch eine schlankere Administration bedeuten sollte. Und jetzt stellen wir fest, dass überall dort, wo der Kanton vom Bund neue Aufgaben übernimmt, neue Stellen beim Kanton geschaffen werden sollen. Wenn der Bund Aufgaben des Kantons übernimmt, müssten konsequenterweise also auch Stellen gestrichen werden. Davon habe ich im Voranschlag 2008 nichts gesehen.

Vor dem Hintergrund dieser Feststellungen unterstützt die CVPO grundsätzlich die Vorschläge der Finanzkommission, die den Personalaufwand, den Sachaufwand und die Subventionen teilweise kürzen will. Wir werden ja dann bei der Detailberatung auf diese Punkte im einzelnen zurück kommen.

Und hier möchte ich – im Gegensatz zu Kollegin Schmidhalter oder zu Kollege Perruchoud – doch festhalten, dass der Bericht des Staatsrats, den sie als sinnlos angesehen haben, doch Sinn macht, indem die Schwachstellen dann durch die Fiko und die GPK ausgemacht werden und Massnahmen dem Grossen Rat vorgeschlagen werden wie das hier konkret der Fall ist. Und das ist eigentlich für mich der beste Beweis, dass dieser Bericht des

Staatsrats gerade kein Papiertiger ist, sondern die Regierung verpflichtet, ein über der Teuerung liegendes Wachstum in den bestimmten sensiblen Bereichen zu hinterfragen. Ich glaube, auch Staatsrat Fournier hat das in seinen Aussagen eindeutig bestätigt.

Die CVPO verlangt auf der anderen Seite, dass die Beiträge für den Schutzwald und die Schutzbauten um zwei Millionen Franken aufgestockt werden. Nur mit dieser Erhöhung können die bereit gestellten Bundesgelder voll abgeholt werden. Es wäre wirklich unbegreiflich, wenn der Kanton die zunehmenden Anstrengungen des Bundes auf dem Gebiet der Schutzbauten und des Schutzwaldes nicht honorieren würde.

Die CVPO verlangt also vereinfacht ausgedrückt weniger Bürokratie bei der Administration des Staats und mehr Sicherheit für unsere Bevölkerung.

Die CVPO ist im Sinne der dargelegten Bemerkungen für Eintreten auf den Voranschlag 2008. Ich danke Ihnen.

*M. le député René Constantin (GRL):*

S'il fallait résumer l'analyse faite de ce budget 2008 de la manière la plus objective qui soit et en deux mots, nous dirions tout simplement, exactement comme l'a fait tout à l'heure le député Jacques Melly: globalement satisfaisant, de par le respect au double frein aux dépenses, de par la marge d'autofinancement qui demeure stable et de par la volonté émise de développer le chapitre des investissements. Encore faudrait-il que l'augmentation soit effective au niveau des investissements propres, car c'est bien dans ce domaine que nous avons le plus de pouvoir décisionnel, ce qui n'est manifestement pas le cas pour ce qui concerne les investissements de tiers par exemple.

Permettez-nous d'utiliser la même trame pour qualifier notre ressenti après lecture de votre appréciation, Messieurs les conseillers d'Etat, sur le rapport de la commission des finances. S'il fallait ainsi, une nouvelle fois, en deux mots, résumer notre impression après lecture de votre rapport, nous vous dirions tout simplement: maladroit et inconvenant. Maladroit, car vous réfutez en bloc les principales conclusions de la commission n° 1 de ce Parlement, commission de haute surveillance, qui a effectué un travail d'excellente qualité et rédigé un rapport que nous qualifions de remarquable tant les constats apparaissent de manière claire et les conclusions totalement pertinentes. Or donc, Messieurs les conseillers d'Etat, vous dites haut et fort non à tout à cette commission des finances, naturellement efficace peut-être, mais naturellement compétente, c'est sûr. Vous dites non à la commission des finances qui demande une réduction de 8,7 millions pour un total de charges affichant 2,2 milliards. Nous qualifions votre attitude d'inconvenante parce que vous manifestez une fin de non recevoir à une demande plus que raisonnable: 8,7 millions sur un total de 2,2 milliards, cela représente en gros une réduction de moins de 0,5%, réduction minimale, mais ô combien significative de la volonté du Parlement et de la commission des finances de demeurer raisonnable avec l'utilisation des deniers publics.

Tout aussi inconvenante est votre conclusion en page 5. Vous dites que, et je vous cite, "la commission des finances ne prend pas en considération des éléments tels que la RPT qui impose des tâches nouvelles au canton et nécessite par conséquent des postes nouveaux". Cela est faux, Messieurs les membres du Gouvernement. Cela est absolument faux. Si vous relisez le rapport de la commission des finances, il est fait mention et notamment abstraction

au niveau du calcul des charges des incidences de la RPT en page 4, puis en page 10, puis encore en page 17, une pleine page consacrée aux incidences de la RPT avec un budget 2008 revu et corrigé. Il est écrit, par exemple, que l'augmentation des subventions de 100,9 millions résulte pour 58 millions des effets de la RPT. Puis pour l'analyse de détail de chaque département, il est fait mention à chaque fois du nouvel ajout de l'incidence de la RPT.

Bref, le compte est bon, mais le vôtre, dans ce constat, au risque de vous blesser, ne l'est pas.

Vous mentionnez, en outre, le mode de faire inapproprié de cette même commission des finances dans son comparatif compte 2006 / budget 2008. Le budget, c'est d'abord et avant tout un garde-fou, incontournable certes, car il a le mérite de ne pas laisser exploser des demandes de dépenses tous azimuts. Mais un budget, qu'on le veuille ou non, demeure un exercice périlleux, délicat et difficile à la fois, laissant une place certaine à l'aléatoire. On ne construit pas des statistiques et des comparaisons sur l'aléatoire.

Prenons un seul exemple pour étayer ce propos: montant des investissements budgétés en 2006: 152 millions, montant qui apparaît dans les comptes: 123 millions, soit près de 30 millions de différence.

Sur quel montant faut-il se baser pour analyser l'évolution réelle des montants affectés aux investissements ces dernières années? Sur une projection ou sur les faits? A la lumière de cet exemple, ne doit-on pas, dès lors, relativiser les comparaisons de budget à budget? Pour nous, la réponse ne fait aucun doute, c'est oui. Aussi soutenons-nous bec et ongles le mode de faire de la commission des finances, qui établit ses constats par rapport au compte antérieur, comparaison bien plus fiable à nos yeux.

Nous faisons la demande formelle pour que, dans le futur, ce mode de faire soit reconnu et maintenu comme valeur étalon pour toute comparaison.

Venons-en maintenant au chapitre des charges. Nous avouons là aussi notre incompréhension quant aux interprétations totalement opposées émises par vos services et celles de la commission des finances.

Vous affirmez en page 2 de votre rapport gouvernemental que, je cite: "L'évolution des charges de fonctionnement est, en regard des recettes, maîtrisée." Vous dénoncez ainsi l'affirmation de la commission des finances qui, elle, affirme en page 4 de son rapport, que: "Abstraction faite des effets estimés de la RPT, l'augmentation des charges est de 6,8% alors que les recettes, elles, n'augmentent que de 5,1%". Ce qui conduit la commission à réitérer sa demande au sujet d'une évolution annuelle des charges inférieure à celle des recettes.

A la lumière des chiffres avancés, cela n'est manifestement pas le cas ou alors la commission des finances, pourtant naturellement compétente comme je le disais tout à l'heure, nous dit des bêtises et il nous appartient à ce moment-là de lui coller un blâme.

Qui croire dans ces interprétations? C'est là notre première question qui vous est adressée, Messieurs les membres du Conseil d'Etat? Qui croire dans cette appréciation? Vous ou la commission de haute surveillance? Dites-nous si, oui ou non, les charges augmentent plus que les recettes? Dites-nous si l'augmentation des charges de personnel (+47,3 millions ou 9,1% en deux ans) est supérieure à la normale? Cette augmentation est-elle conforme aux principes émis par la commission des mesures structurelles ou à ceux de la table ronde du temps jadis?

Pour ce qui concerne l'augmentation de postes, comme déjà dit l'an passé lors du traitement du budget 2007, on ne peut à la fois augmenter la qualité du service offert à la population, valoriser la formation, allonger le cursus scolaire de certaines professions et refuser simultanément une augmentation de postes. C'est un fait. Mais le développement de la formation continue au sein de l'Administration devrait favoriser la souplesse et permettre à certains collaborateurs d'être ainsi transférés dans des services où les besoins sont les plus criards.

Le groupe radical-libéral soutiendra, comme par le passé, les augmentations de postes ciblées, dont la nécessité apparaît comme incontournable, mais il refusera toute demande généralisée d'augmentation d'unités de postes de travail sous le seul prétexte que les finances, soudain, le permettent.

A ce titre, la remarque de la commission des finances en page 20 du rapport, qui affirme que l'importante progression des impôts en Valais (+37,4% en dix ans) a été exclusivement utilisée pour couvrir l'augmentation des charges de fonctionnement de l'Etat, nous laisse songeurs.

Dites-nous, Messieurs les membres du Conseil d'Etat, si ce constat est correct? Si cela était correct, cela ne signifierait-il pas alors que l'embellie financière dont nous bénéficions ne serait qu'éphémère et que les déficits structurels pourraient menacer la situation à moyen terme? Il vous appartient de nous éclairer.

En attendant vos réponses, le groupe radical-libéral réitère son soutien à la commission des finances dans toutes, je dis bien toutes ses revendications.

Il accepte l'entrée en matière, se réjouit naturellement de la prochaine correction de la progression à froid qui atténuera la pression fiscale des citoyennes et des citoyens de ce canton, correction qui s'ajoute aux allègements déjà en vigueur ou qui sont sur le point de l'être.

Nous aimerions spécifier, enfin, que les quelques amendements déposés ne péjoreront en rien le budget présenté, cela suivant la ligne que nous nous sommes fixée il y a quelques années déjà.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):*

Bei einem Ertragsüberschuss von 45 Millionen Franken, nach Abschreibungen von 150 Millionen Franken, kann das Budget 2008 als gut bezeichnet werden. Weniger erfreulich ist die Feststellung, dass der Aufwand stärker ansteigt als die Erträge. Die CSPO stellt aber erneut fest, dass die Ausgaben- und Schuldenbremse eingehalten wird. Dank guter Wirtschaft fliessen die Steuereinnahmen.

Auch wir unterstützen die Forderung der Finanzkommission, dass Massnahmen zu treffen sind, damit der Aufwand weniger stark ansteigt als der Ertrag. Anstatt von Mitteln des NFA zu profitieren, ist der Kanton Wallis jetzt zu einem Nettozahler in den Fonds für den Härteausgleich geworden. Die Einnahmen aus dem neuen Finanzausgleich im Umfang von 449 Millionen Franken vermögen die aus dem Übergang vom alten zum neuen System resultierenden Aufwände und Ausfälle nicht zu kompensieren.

Wie letztes Jahr verlangt die CSPO-Fraktion wiederum, dass die budgetierten Investitionen ausgeführt werden und insbesondere aufgrund der untragbaren Verkehrssituation im Oberwallis Investitionen getätigt werden. Die Investitionen sollen realistischer budgetiert werden. Dies wurde bereits eindrücklich dargelegt.

Die CSPO anerkennt die Arbeit der Finanzkommission und unterstützt deren Schlussfolgerungen und Anträge ebenfalls vorbehaltlos. Die einzelnen Schwachstellen wurden durch die Kommissionen aufgelistet. Wir werden einzelne Abänderungsanträge eingeben.

Wir erlauben uns erneut die Frage, wie weit der Massnahmenbericht zur Situation in der Steuerverwaltung geschritten ist und ob im Budget 2008 bereits Massnahmen berücksichtigt worden sind. Zudem weist die CSPO Fraktion darauf hin, dass der Rückstand in der Behandlung der Steuerveranlagungen für die Gemeinden sehr ungelegen ist, zumal sowohl die Budgetierung als auch die Jahresabschlüsse erschwert werden.

Damit die Bundeskredite voll ausgeschöpft werden, verlangen wir wie die CVPO, dass die Beiträge für den Schutzwald und die Schutzbauten um 2 Millionen Franken aufgestockt werden. Mit den zusätzlichen 2 Millionen Franken kann das Programm für die Schutzwaldbewirtschaftung und die Verbauungen vernünftig umgesetzt werden. Wir fragen den Staatsrat an, welche Massnahmen er zu treffen gedenkt, um die Überwindung des Kantons zu stoppen. Die übertriebenen Anforderungen an Rodungsgesuche sind zu überdenken.

Wir unterstützen die Forderungen der Alpenkantone um Erhöhung der Wasserzinsen und verlangen eine gerechte Besteuerung der Kraftwerke.

Wir unterstützen die Forderung der FIKO, dass sämtliche Informatikprojekte von der Dienststelle für Informatik ausgeführt werden.

Im Gesundheitswesen fragen wir den Staatsrat an, was er gegen den drohenden Mangel von Hausärzten zu machen gedenkt. Wie werden die Fehlbeträge durch die NFA ausgeglichen? Warum wurde die breit angelegte Gesundheitsprävention nur im Unterwallis durchgeführt? Wie wird der Pikettdienst der Ärzte verbessert? Schliesslich stellt sich die CSPO auch die Frage, ob die im strategischen Entwurf für die Behindertenpolitik des Kantons Wallis vorgesehenen neuen Instrumente in der Budgetierung bereits berücksichtigt worden sind und wann der definitive Bericht erwartet werden kann.

Im Unterrichtswesen befürworten wir den flexiblen Spielraum für Ausnahmegewilligungen der Schülerbestände. Die Schulen müssen auch in kleinen Gemeinden gewährleistet werden.

Wir fordern auch, dass der interkommunale Finanzausgleich gestärkt wird. Wir bedauern die vor zwei Jahren eingebaute Bremse. Die Vermögenssteuer der Bergbahnen ist zu hoch. Hier wäre eine Korrektur im Interesse des Tourismus angebracht.

In diesem Sinne müssen in den nächsten Jahren Verbesserungen vorgenommen werden. Es ist nicht der Zeitpunkt, einfach zu warten. Mit dem Gedanken einer regionalpolitischen Ausgewogenheit gilt es, die Reformen umzusetzen.



Die CSPO-Fraktion nimmt die Einladung des Staatsrats an, am gleichen Strang zu ziehen, damit eine harmonische Entwicklung des Kantons auf sozialer, wirtschaftlicher und kultureller Ebene gewährleistet ist.

Die CSPO ist für Eintreten auf das Budget 2008. Ich danke.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Il m'incombe de m'exprimer en qualité de chef de groupe UDC/SVP, aucunement comme membre de la commission des finances. L'on pratique à l'UDC, du fait d'un groupe restreint, réunissant qualité mais pas encore quantité, cela viendra, une forme de taylorisme pragmatique.

Que le distingué et élégant président de la commission des finances veuille bien souffrir cet état de faits, lui qui peut additionner distinction, élégance non pas par atavisme, mais du fait de ses ascendances nobiliaires.

Après des prolégomènes, appréhendons le budget 2008.

Les budgets se suivent et se ressemblent. Le Parlement a de la peine à cacher son dépit. Selon l'article 41 de la Constitution, le Grand Conseil arrête le budget. Lorsque le Parlement tente de le retoucher, son intervention est plus cosmétique qu'effective.

Dans les années positives, l'articulation des pouvoirs bute contre l'affectation de la marge d'autofinancement (en l'état 196 millions). Celle-ci, pour une part à titre de participation du canton aux investissements de tiers (chiffres arrondis à 108 millions) et pour la part cantonale aux routes nationales (9 millions) est obligatoirement absorbée et donc incompressible pour un total de 110 millions, soit le 60% du total. Le solde disponible ascendant à 69 millions, plus l'excédent de ladite marge par 9,4 millions, soit au total 78,4 millions, le 40%, représente la marge libre et demeure à disposition du Grand Conseil, sous l'impulsion du Conseil d'Etat.

D'une part, déclarer vouloir mener une politique de finances publiques anticyclique est une chose, la concrétiser en est une autre. D'autre part, la charge fiscale n'est pas une fin en soi. L'Etat doit disposer des moyens nécessaires pour accomplir les tâches d'intérêt public qui s'imposent. Si une diminution est possible, l'autorité doit entreprendre les démarches permettant d'atteindre un tel objectif.

J'aimerais rester au niveau d'un débat d'entrée en matière et non pas commencer à appréhender certaines rubriques spécifiques. Cela m'amène, au nom du groupe UDC/SVP, à observer deux volets.

Notre collègue Beat Abgottspon a peut-être, en citant mes propos relatifs au décret sur les mesures structurelles, fait un usage excessif de ce que j'ai dénoncé. C'était cette répétition qui risque de créer des automatismes et l'effet, le mordant du décret, risque de perdre de son saillant.

Mais ce que j'aimerais maintenant relever, c'est la loi portant frein aux dépenses et à l'endettement. Lorsque l'on se gargarise du respect de cette loi, l'on utilise un effet pervers en disant: lorsque le frein aux dépenses est respecté, c'est parfait dans le canton et république du Valais. Lorsque l'on dit que le frein à l'endettement est respecté, à nouveau, l'on s'accorde un satisfecit peu modeste. Lorsque vous prenez les composantes du frein aux dépenses et que

vous juxtaposez les recettes aux charges, lorsque l'on sait que dans un système étatique comme le nôtre, les recettes proviennent très largement des rentrées fiscales, le chiffre d'affaires est assuré. La compression et le contrôle des charges, c'est une autre chose. Tout cela pour vous dire que lorsque l'on dit que le frein aux dépenses est respecté, si cela n'était pas le cas, je dirais respectueusement aux auteurs du projet de budget que vous seriez, mais vous ne l'êtes pas, de piètres gestionnaires.

Lorsque l'on prend le frein à l'endettement, si l'on dépensait plus qu'une marge d'autofinancement particulièrement généreuse comme ces dernières années, notamment du fait de l'aubaine que l'or de la Banque Nationale nous a apportée, même si cela va faire réagir certains, on se souviendra que l'initiative UDC contre la fondation de solidarité a sauvé le produit de l'or de la Banque Nationale. Il faut conclure que, quant au frein à l'endettement, à nouveau, c'est le minimum d'une gestion disciplinée des deniers publics que de respecter ce frein à l'endettement.

Tout cela pour vous dire que ces deux principes, ces deux freins sont une évidence dans une gestion correcte des deniers publics.

Le groupe UDC/SVP a pour principe de tenir un discours ferme. Par contre, lorsque l'on utilise dans cette salle le qualificatif "inconvenant", ce qualificatif est inconvenant, car la détermination du Conseil d'Etat est excellente..., même si on ne la partage pas! Il s'agit de confronter les conclusions pertinentes, les conclusions vraies du rapport de la commission des finances et de les juxtaposer avec les déterminations du Conseil d'Etat.

Mais l'on ne saurait, d'un revers de manche, renvoyer l'auteur à ses lectures.

Pour le groupe UDC/SVP, qui adhère inconditionnellement, plus qu'inconditionnellement au rapport de la commission des finances, dont – et je me désolidarise par modestie de ce rapport – les conclusions sont d'une grande valeur, il s'agit donc de les accepter. Pour notre groupe, ces balises de la commission des finances sont un minimum des minima.

La comparaison avec d'autres cantons, en disant que d'autres cantons font moins bien que nous – La bonne lecture qu'est "Bilan" – est sans doute vraie, mais le groupe UDC/SVP ne vous suit pas sur ce terrain parce que, à le faire, vous allez nous faire dire un jour que la raclette avec l'Emmental est tout aussi bonne que la raclette avec le fromage du Valais.

En conclusion, le groupe UDC/SVP accepte l'entrée en matière et s'exprimera plus concrètement en fonction des amendements qui ont été déposés.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Ich sitze jetzt schon ein paar Jahre hier in diesem Saal und zwei Dinge haben sich unwesentlich verändert, zum einen schreibt der Staat immer schwarze Zahlen und zum andern konnte sich die schwarz/gelbe Mehrheit in diesem Saal halten. Die zweite Feststellung kann sich ändern, die erste bleibt. Fakt ist, die Zahlen sind gut und sie sind gesund.

Eine der wichtigsten Kennziffern im Budget ist der Selbstfinanzierungsgrad. Und dieser liegt bei 104,2 Prozent. Das heisst, wir haben dort noch eine Spatzung von 4,2 Prozent,

denn der Selbstfinanzierungsgrad müsste bei 100 Prozent liegen. Und statt weitere Kürzungen vorzunehmen – wie sie beispielsweise die Fiko vorschlägt – sagen wir, jetzt muss man dem Kanton die notwendigen Finanzen geben, weil das Geld da ist, damit er eine soziale und ökologische Politik betreiben kann.

In diesem Sinne wird die SPO-Fraktion verschiedene Anträge einreichen und auf einen Antrag gehe ich hier im Speziellen ein, nämlich für eine spürbare Lohnerhöhung für das Lehrpersonal.

Wir befinden uns in einer wirtschaftlich guten Zeit. Das zeigen die Finanzen und in diesem Lohnherbst verlangen wir Gewerkschaften in der Privatwirtschaft eine Lohnerhöhung von drei bis fünf Prozent. Und was für die Privatwirtschaft gilt, sollte jetzt auch für den öffentlichen Bereich gelten.

In den letzten Jahren wurde die Arbeit des Lehrpersonals in den Schulstuben immer anspruchsvoller und aufwendiger. Auf die Löhne hat sich diese Entwicklung nicht ausgewirkt. Ein Blick auf die letzten 20 Jahre verdeutlicht dies. Seit 1988 gab es für das Lehrpersonal keine Realloohnerhöhung mehr und Mitte der 90er Jahre wurde der Teuerungsausgleich wegen den schlechten Kantonsfinanzen nicht mehr ausbezahlt.

Seinerzeit gab die Regierung das Versprechen ab, sobald sich die Kantonsfinanzen verbessern würden, würden diese nicht ausbezahlten Teuerungsausgleichanteile nachträglich ausbezahlt. Und Versprechen sind meiner Ansicht da, damit man sie einhält.

Deshalb verlangen wir, dass jetzt diese Versprechen eingelöst werden und dass die Grundlöhne um zwei Prozent erhöht werden.

Das ist eine moderate Forderung, aber ist gleichzeitig auch etwas das der Wirtschaft gut tut, weil damit auch mehr Geld in den Umlauf kommt.

Und in dieser Logik sind wir natürlich gegen die Anträge der Fiko, die unter anderem verlangt, dass beim Personal 1,3 Millionen Franken gestrichen werden sollen.

Voilà, in diesem Sinne ist die SPO-Fraktion für Eintreten auf das Budget 08.

*M. le député Gérald Varone (PS/AdG):*

Le budget 2008 prévoit des résultats positifs, soit un excédent de revenus de 36 millions ainsi qu'un excédent de financement de 8 millions. Cet état de fait devrait nous permettre de financer sans problème le ménage de l'Etat, les investissements prévus et les subventionnements accordés.

L'Etat a pu grâce, en partie, à l'or de la BNS et aux excellents résultats de ces dernières années payé ses dettes. Il doit maintenant donner les moyens à son Administration d'améliorer ses prestations, cibler les subventions accordées à l'économie pour permettre de consolider le tissu industriel et améliorer les subventions accordées aux institutions pour leur permettre de compenser les lourds sacrifices faits durant les années passées où leurs subventions ont été bloquées et pallier les baisses de subventions de l'AI et de l'OFAS dues à la RPT.

D'ailleurs, la mise en place de la RPT ne se fera pas sans incertitudes. Combien, à l'avenir, toucherons-nous de la Confédération pour couvrir les coûts des prestations incombant

désormais au canton? Est-ce que le canton aura les moyens de maintenir les subventions accordées pour les institutions, pour la formation spécialisée, pour les bourses et prêts d'honneur, pour les subventions aux caisses maladie, pour le transport public régional et pour les forêts et cours d'eau? L'avenir est incertain et la Confédération nous a promis de continuer ses mesures d'économies, qui se feront certainement en grande partie par un report de charges sur les cantons.

Le Parlement se doit donc d'être vigilant. Nous ne devons pas parler de baisse d'impôts avant de savoir vraiment quelles seront nos charges financières ces prochaines années pour permettre au canton de remplir ses obligations.

Hier déjà, nous avons accepté de baisser la charge fiscale pour les activités entrepreneuriales, ce qui fera baisser les recettes fiscales d'environ 8 millions en 2009. Les contribuables seront crédités de 32 millions grâce à la correction de la progression à froid. La Confédération prépare des réformes fiscales qui, automatiquement, se répercuteront au niveau cantonal. Il est donc sage d'attendre afin de ne pas trop rapidement se retrouver dans les chiffres rouges.

Le groupe PS/AdG a étudié le budget 2008 et le rapport de la commission des finances sur ce budget avec beaucoup de sens critique.

Il constate que les augmentations supérieures à l'indice des prix à la consommation sont justifiées pour les salaires du personnel. Pour les postes nouveaux dans l'Administration, nous comprenons que les tâches supplémentaires justifient l'engagement de personnel, mais nous demandons au département d'analyser les besoins et de décider des priorités à accorder. Par exemple, ces prochaines années, les tribunaux devraient pouvoir disposer de plusieurs postes nouveaux afin de permettre la mise en application des nouvelles lois pénales votées par ce Parlement.

Pour la célèbre rubrique 31 Biens, services et marchandises, tout le monde sait que c'est une rubrique fourre-tout, qui permet aux services de disposer de réserves qu'ils peuvent dispatcher en fin d'année. Les services devraient peut-être budgétiser de manière plus réaliste cette rubrique afin de libérer des montants qui pourraient être affectés de manière plus transparente.

Nous avons quand même été choqués de lire dans la réponse du Conseil d'Etat que demander des économies dans ce domaine équivalait à pousser les services à dépenser coûte que coûte leur budget en fin d'année. Nous espérons que les fonctionnaires aient plus conscience de l'importance d'une gestion publique parcimonieuse pour gaspiller en fin d'année uniquement parce qu'il reste de l'argent.

Quant à la demande de la commission des finances de couper 2,1 millions sur les subventions du Service de la santé publique, nous ne pouvons partager l'ensemble de sa réflexion. Nous comprenons sa démarche expliquant que le "Casemix-Index" augmentant en Valais, il est logique de baisser les coûts des interventions hors canton. Cependant, le nombre plus important d'interventions lourdes pouvant être réalisées en Valais ne diminue pas forcément d'autant les cas soignés à l'extérieur du canton. En effet, les nouvelles technologies médicales offrent aux patients valaisans des possibilités de soins meilleurs dans les hôpitaux universitaires et augmentent donc les demandes d'autorisation de soins hors canton. Nous

faisons donc pour l'instant confiance aux prévisions des spécialistes, car nous trouvons prudent d'attendre les comptes pour savoir qui de la commission des finances ou du RSV a raison.

Notre groupe déposera des propositions de modification du budget dans différents départements.

Nous demandons un million de plus pour les institutions et pour l'enseignement spécialisé afin de compenser les manques prévisibles découlant de la RPT et assurer le financement complet des mesures éducatives pour les enfants souffrant de handicap.

Nous voulons aussi une budgétisation plus réaliste des besoins pour la recherche archéologique.

Nous voulons également donner plus de moyens à la formation continue afin de permettre au personnel de réellement pouvoir se former en cours d'emploi.

Nous voulons permettre un meilleur entretien des forêts de protection pour améliorer la sécurité des habitants.

Le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière sur le budget et espère que les propositions de modification du budget déposées trouveront grâce auprès de la commission des finances et des commissions thématiques. Merci de votre attention.

*Le président:*

Nous avons entendu les porte-parole des huit groupes.

**La discussion est close.**

*M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:*

Le Conseil d'Etat nous présente un budget 2008 que l'on peut qualifier de bon. Il respecte les exigences légales, absorbe parfaitement les effets de la RPT, dégage une marge d'autofinancement de 195,9 millions, un excédent de revenus de 45,9 millions et un excédent de financement de 7,9 millions, par ailleurs des investissements à hauteur de 188 millions.

Dès lors, le Parlement, respectivement la commission des finances, pourrait entériner sans sourciller le projet de budget 2008 du Conseil d'Etat. C'est d'ailleurs ce que celui-ci propose dans sa prise de position de 10 pages sur le rapport de la commission des finances qui en compte 40, couverture, table des matières et annexes comprises.

La peine que se donne le Conseil d'Etat dans son long plaidoyer en faveur d'un blanc seing du Parlement met à nu une question de fond sur laquelle, Chers collègues députés, vous allez devoir trancher:

- soit le rapport de la commission des finances repose sur des incohérences, voire des inepties qui mettraient en péril le bon fonctionnement de notre Etat. Dans ce cas, le Conseil d'Etat a raison de se faire un devoir de rendre attentif le Parlement des excès de cette commission;
- soit ce rapport est pertinent et, dans ce second cas de figure, la prise de position du Conseil d'Etat dévoile les craintes que celui-ci émet à subir des restrictions budgétaires.

Pour rappel, l'abréviation COFI signifie commission des finances et non commission alibi.

Si la commission que je préside doit se contenter de faire office de caisse enregistreuse, qui ne fait que valider les propositions du Gouvernement, alors cessons immédiatement les visites de services, les questions posées aux différents chefs de service ou de section, les présentations par les départements et autres séminaires.

Un rapport d'une page pour confirmer que le Conseil d'Etat a présenté un budget parfait, qui ne peut subir la moindre modification, et que le Parlement, après la commission des finances, n'a qu'à valider d'une bénédiction en direction du Conseil d'Etat suffira aisément.

Mesdames et Messieurs les députés, ma conception du pouvoir législatif est différente et j'ose espérer que la vôtre l'est également.

Revenons un instant sur cette fameuse prise de position du Conseil d'Etat.

Sans vouloir établir un rapport du rapport sur le rapport sur le budget 2008, je tiens à relever certains points.

Le Conseil d'Etat estime que la comparaison de budget à compte est inappropriée, car, je cite "ne tient pas compte des décisions prises dans le cadre de l'adoption du budget". Il cite, ensuite, l'exemple de la recapitalisation des caisses de prévoyance, dont les effets ne sont pas pris en compte dans le compte 2006 au contraire du budget 2007. Messieurs les conseillers d'Etat, vous avez tout à fait raison..., mais le contraire est également parfaitement valable. Je vous renvoie pour cela à la modification de la loi fiscale, dont l'entrée en matière a été acceptée hier matin. L'effet de 8,7 millions n'est pas absorbé dans le budget 2007, mais le sera dans les comptes.

Pour ce qui est de l'évolution des charges de fonctionnement, le Conseil d'Etat constate que l'évolution des années 1996 à 2006 est concrétisée par une hausse des revenus de fonctionnement supérieure à celle des charges. Ne remarquez-vous pas que, soudain, la comparaison de budget à budget, si chère au Conseil d'Etat, n'est plus la règle absolue pour le Gouvernement.

Cela démontre que le réflexe qui consiste à mettre en avant les arguments qui parlent en sa faveur n'est pas une exclusivité de la commission des finances et que le Conseil d'Etat y a également recours.

Toujours est-il qu'au sujet de l'évolution des charges et des revenus, la comparaison du budget 2008 au budget 2007 reste sans équivoque. Les charges budgétées pour 2007 se totalisent à 2'079,2 millions, celles pour 2008 à 2'182 millions. L'augmentation de 102,8 millions représente 4,9%. Les recettes budgétées pour 2007 s'élevaient à 2'279,4 millions, celles pour 2008 à 2'377,9 millions; l'augmentation des recettes est de 98,5 millions, soit 4,3%.

Quant à l'argumentation sur le budget non utilisé qui pousse aux dépenses de fin d'année, je partage la position de mon collègue Jacques Melly. A part relever un éventuel manque de confiance, que je ne saurais évoquer, du Conseil d'Etat en direction des chefs de service, elle ne tient absolument pas la route, si vous me permettez cette expression, Monsieur le chef du DTEE.

J'ose encore considérer que le meilleur moyen d'éviter ce genre d'abus est de réduire l'enveloppe budgétaire, ce que propose en outre la commission des finances.

Venons-en maintenant aux propositions concrètes de restrictions budgétaires.

1. Réduction d'un million sur les nouveaux postes et de 300'000 francs pour les charges sociales y relatives.

La commission des finances ne peut rester passive devant les augmentations de nouveaux postes, d'autant que les argumentations du Conseil d'Etat quant à l'incidence des décisions législatives du Grand Conseil ne sont pas clairement démontrées.

En outre, l'exemple relevé tout à l'heure par le député Alexis Turin démontre bel et bien qu'il y a encore une marge de manœuvre dans ce domaine.

La réduction proposée, qui correspond à 10 équivalents/plein temps, permet encore au Gouvernement de procéder à l'engagement de la moitié des postes non justifiés par une décision du Parlement et ainsi à régler la problématique des postes à reprendre de la Confédération, en particulier pour les routes, comme vous l'avez relevé, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, où un seul poste est demandé dans le rapport du Conseil d'Etat, ainsi que ceux liés à l'introduction de la RPT.

S'il est vrai que l'Etat voit de nouvelles charges lui être attribuées, en particulier dans le cadre de l'introduction de la RPT, on doit bien considérer que certaines autres disparaissent. Dès lors, des mutations internes devraient permettre de trouver sans trop de difficultés des solutions adéquates, car vous ne me ferez pas croire, Messieurs les conseillers d'Etat, que vous n'êtes pas en mesure de trouver des possibilités pour seulement 10 postes parmi vos 7'500 employés.

2. Réduction de 5 millions du poste Biens, services et marchandises.

La réalité des chiffres est parfois parlante. J'en veux pour preuve la comparaison budget/compte des quatre dernières années. Déjà en 2003, il y avait 3,3 millions qui n'étaient pas employés, en 2004 12,1 millions, en 2005 4 millions et en 2006 12,5 millions.

Je vous fais grâce de la proposition refusée de la commission des finances pour la réduction de 4,4 millions au budget 2006 en constatant le résultat final.

Ce poste Biens, services et marchandises regroupe en particulier la rubrique honoraires et prestations de services qui, à elle seule, représente 30% du total. Vous pouvez donc facilement constater que le Conseil d'Etat dispose, dans ce poste, d'une grande marge de manœuvre pour contourner l'engagement de personnel supplémentaire par des prestations sous-traitées par des honoraires. Je ne crois pas me tromper en affirmant que la volonté de ce Parlement consiste entre autres à maîtriser la croissance du personnel.

Le montant de 5 millions demandé par la commission des finances n'est pas le fruit d'un caprice d'enfant gâté. Avant de procéder à cette requête, elle s'est enquis auprès du chef du service des finances. Les explications de ce dernier ont révélé que le reliquat, en particulier celui de 2006, témoigne de l'effort de maîtrise des dépenses engagé par les départements et les services. En clair, la commission des finances ne demande rien d'autre que le Conseil d'Etat maintienne les efforts fournis les années précédentes. En effet, cette belle maîtrise des dépenses est non seulement à relever et à féliciter, mais surtout à renouveler.

### 3. Réduction de 2,1 millions du poste Subventions sans caractère d'investissement.

L'évolution du subventionnement au RSV depuis sa création en 2004 est ici également intéressante. Le tableau en page 23 de notre rapport est significatif. La hausse sur cinq ans uniquement au niveau de la subvention ordinaire est supérieure à 20%. On est bien loin des effets de rationalisation des coûts qui étaient attendue par la création du RSV, même si celui-ci tente de freiner au mieux la hausse généralisée du coût de la santé.

On va ici encore nous servir la fameuse formule: 2,1 millions de moins de subventions, cela représente près du double en tenant compte de la réduction de la participation à hauteur de 47% des caisses maladie. A suivre ce raisonnement, on peut également augmenter la subvention de 2 millions; ainsi, avec la participation des caisses, le RSV verrait son enveloppe croître de 4 millions. Plus raisonnablement, ici encore, la commission des finances ne souhaite pas entrer dans l'opérationnel et laisse le choix au Gouvernement: soit il réduit la subvention de 2,1 millions avec les conséquences que l'on connaît du côté des caisses maladie, soit, comme les propos du RSV le laissent sous-entendre, il réduit la subvention aux hospitalisations hors canton du même montant et montre un signal clair aux médecins-conseils afin de réduire les autorisations y relatives.

Au total, les réductions budgétaires proposées par la commission des finances s'élèvent à 8,4 millions.

A ce stade du traitement du budget, le Conseil d'Etat se dit ne pas être en mesure de pouvoir consentir à cet effort d'économies. Il est tout de même inquiétant de constater que le Gouvernement n'a pas la possibilité – personnellement, j'opterai plutôt pour la volonté – d'agir sur un montant correspondant à 0,38% du budget des dépenses. Je ne peux pas imaginer que ces dérisoires 0,38% puissent mettre en péril le bon fonctionnement de notre Etat.

Je reste convaincu que nos conseillers d'Etat, en excellents gestionnaires publics qu'ils sont, trouveront d'ici à décembre quelques possibilités de prouver leur capacité à fournir un effort supplémentaire qui tendra vers les propositions à la fois raisonnables et raisonnées de la commission des finances.

Je ne saurais terminer mon intervention sans aborder très brièvement le thème de la fiscalité.

Notre canton est celui qui présente, et de loin, la plus forte marge d'autofinancement des cantons romands. Cette marge est dévolue en quasi-totalité aux investissements. Or, et l'avenir nous le dira de manière plus précise, il apparaît difficile de les réaliser en totalité eu égard aux inévitables impondérables en particulier en ce qui concerne les investissements de tiers. Dès lors, pourquoi ne pas suivre l'exemple du canton de Fribourg qui réduit de 32 millions ses impôts pour 2008 et annonce déjà de nouvelles autres baisses à venir.

Sans vouloir brûler les étapes et en étant conscient que les réformes envisageables ne peuvent être mises en place qu'avec une politique des petits pas afin de ne pas déstabiliser l'équilibre financier, la commission des finances demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport fiscal en accompagnement du compte 2007 en tenant compte des éléments à venir, en particulier:

- la compensation du renchérissement qui, comme on l'apprend dans la prise de position du Conseil d'Etat, aura une incidence de 32 millions;
- l'échéance prochaine du décret fiscal du 17 juin 2005;



- l'effet pour le canton des réformes de la politique fiscale fédérale;
- l'évolution des recettes de l'impôt sur les forces hydrauliques;
- la révision à venir des valeurs cadastrales.

Une fois en possession de ces éléments, il sera alors temps de décider si, oui ou non, il est opportun d'alléger la charge fiscale pour les personnes physiques.

Je conclurai mon intervention en suggérant au Conseil d'Etat de faire bénéficier leur famille de la fièvre dépensière de décembre plutôt que leurs chefs de service.

Je vous remercie de votre attention et espère, comme cette entrée en matière le laisse sous-entendre, être soutenu par le Parlement, à qui je m'autorise au passage de rappeler le principe de la séparation des pouvoirs qui est censé régir notre chère république et canton du Valais. Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

Voilà, nous arrivons maintenant à un moment fort attendu qui est la prise de position, voire la réplique du chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Appelez cela réplique, appelez cela réponse, je préfère donner les informations complémentaires et, finalement, réitérer ou compléter le point de vue et l'analyse du Conseil d'Etat par rapport au budget 2008.

Tout d'abord, il faut constater que le budget 2008 n'a pas été élaboré, construit, travaillé sur la base de la même sérénité que nous avons connue ces trois ou quatre dernières années, pour plusieurs raisons.

La première raison – elle a été relevée à plusieurs reprises – l'intégration de la RPT qui touche pratiquement un quart du budget de l'Etat dans ce processus budgétaire pour 2008, ce n'était pas une mince affaire, vous le savez très bien.

Ensuite, au moment où le budget, les consignes étaient faites, arrive la nouvelle des 35 millions de francs en moins en faveur de l'Etat du Valais. Vous imaginez le retour sur la machine et la compression de nouveau du citron. C'était une chose qui n'était pas facile non plus.

Après, il y a toute l'augmentation des tâches qui sont venues s'ajouter à cela, soit de la part de la Confédération et, dans une très moindre mesure, de la part du Grand Conseil.

Il a fallu remettre sur l'établi à plusieurs reprises ce budget, chose que nous n'avions plus connue ces dernières années, de manière à absorber les 100 et quelques millions de dépassement de dépenses par rapport aux recettes que nous avons au début de l'exercice au mois de mai ou de juin et, enfin, de pouvoir revenir sur les 120 demandes de postes de travail supplémentaires consignées par les services et qu'il a fallu travailler à nouveau dans le détail.

Donc, un budget beaucoup plus difficile à réaliser pour 2008 qu'il ne l'a été pour les années antérieures, même si la bonne conjoncture économique, c'est vrai, fait en sorte que nous puissions bénéficier d'une croissance des recettes, et pas seulement des recettes fiscales parce qu'ici, vous pouvez le lire dans le rapport spécial du Conseil d'Etat, c'est vrai que les recettes fiscales, ces dernières années, ont progressé en moyenne sur dix ans d'environ 3% par année, mais d'autres recettes de l'Etat, des recettes produites par des émoluments et autres sources de revenus de l'Etat, elles, ont progressé d'un montant supérieur puisque c'est de 4,4%; cela pour démontrer que, finalement, nous n'avons pas exercé une pression supplémentaire sur le contribuable valaisan puisque, Monsieur le président de la commission des finances, je rappellerai que nous n'avons pas à suivre Fribourg pour la simple et bonne raison que c'est plutôt Fribourg qui nous a suivis. En effet, si Fribourg fait une diminution de la charge fiscale sur ses contribuables l'année prochaine, nous l'avons faite déjà, il y a deux ans, nettement avant le canton de Fribourg qui, là, suit l'exemple valaisan et non pas l'inverse. Bien!

Cela dit, donc un budget 2008 relativement difficile à établir et à ficeler, dans des conditions particulières notamment avec la problématique de la RPT.

Alors, vous imaginez bien que réussir le double défi de répondre à la double exigence constitutionnelle du frein aux dépenses et du frein à l'endettement, ce n'était pas une chose facile, compte tenu aussi des circonstances de dernières minutes notamment liées à cette diminution de la part valaisanne à la RPT.

L'exercice a été mené. Les services ont retravaillé leur budget. Le Conseil d'Etat a également revu sa copie. Et, après maintes difficultés, nous sommes parvenus à vous présenter le budget que vous qualifiez en grande partie de satisfaisant à bon, si je prends un peu les qualificatifs que j'ai entendus tout à l'heure par la bouche des différents présidents de groupe et y compris d'ailleurs du président de la commission des finances. Bien!

Alors, maintenant, il faut aussi essayer de rétablir certaines vérités, Monsieur le député René Constantin. Vous dites, à juste titre: on ne va pas s'attacher aux prévisions, mais on va s'attacher aux faits. Et les faits, ce sont les chiffres. Et les chiffres sont têtus, Mesdames et Messieurs les députés. Les chiffres sont têtus. Je parle, par exemple, Monsieur le président de la commission des finances, de l'évolution des recettes et des charges. Ces dix dernières années, comme on l'a écrit, l'évolution des charges, progression annuelle ou moyenne: 3,97% et celle des revenus: 4,39%. Maintenant, si on veut réduire l'espace, parce que j'ai entendu qu'en réduisant sur cinq ans, on se trouverait dans une situation inverse, non, toujours par rapport aux comptes et non pas par rapport aux budgets, je le répète, les faits et non pas les projections, Monsieur le député René Constantin, on a, sur les cinq dernières années, une progression des dépenses de 3,5% et une progression des revenus de 4,3%. Donc, dans les faits, dans les comptes, nous satisfaisons aux exigences des mesures structurelles qui veulent que les recettes progressent plus vite que les dépenses. Maintenant, dans les budgets, c'est la grande différence. Regardez l'évolution de la marge d'autofinancement, la différence de ce qui avait été budgété et ce qui est réalisé en vérité, et vous verrez que les courbes, si vous regardez le rapport du Conseil d'Etat, maintenant, se rapprochent. Autrement dit, la grande distance qu'il y a eue ces dernières années entre le budget, qui prévoyait une marge d'autofinancement entre 100 millions et 150 millions, et le compte arrivait en réalité à plus de 200 millions, voire parfois à plus de 250 millions, eh bien!, cette différence entre les deux est en train de se réduire pour la simple et bonne raison que nous rentrons dans le système RPT, que de plus en

plus nous affinons aussi nos projections budgétaires et que nous rentrons dans la réalité des choses. Il ne faut pas se plaindre si on a une marge d'autofinancement de 200 millions qui nous permet de couvrir nos investissements. Je préfère avoir 200 millions au budget et avoir ensuite 250 millions au compte que l'inverse! C'est vrai que cela fait partie de la gestion prudente des affaires.

Le double frein aux dépenses est réalisé. Les chiffres dans les comptes et dans la réalité des faits parlent en faveur de la maîtrise des dépenses de l'Etat. C'est là que vous voyez la maîtrise des dépenses de l'Etat. C'est lorsque, finalement, l'exercice du compte, y compris au niveau des dépenses, est meilleur que ce qui avait été budgétisé.

Lorsque l'on parle de cette fameuse rubrique Biens, services et marchandises et que, en 2006, 12 millions ont été "économisés" – entre guillemets – par les services par rapport à la gestion qu'ils ont eue et que, ensuite, on vient nous dire: puisqu'il y a 12 millions et que, dans la moyenne des années, il y a entre 4 millions et 5 millions d'excédents mis au budget, donc on va vous enlever tout cela, c'est une méconnaissance de la manière dont nous procédons pour établir cette rubrique 31, Monsieur le député Gérald Varone. C'est un fourre-tout par rapport à la nature des objets, mais c'est un calcul de précision d'horloger quant au nombre d'objets mis dans cette rubrique. Autrement dit, il n'y a pas de rubrique générale Biens, services et marchandises, un fourre-tout. Chaque élément est calculé, pesé, estimé et mis dans cette rubrique. Par contre, c'est un fourre-tout, c'est vrai, parce que l'on a en même temps des dépenses pour l'entretien des routes, pour l'entretien des immeubles et puis on a les crayons, les coupe-papier, les gommes, etc. Tout est là-dedans, c'est vrai de ce côté-là. Mais, tout est pesé, tout est calculé et les chefs de service font la démonstration d'une gestion très bonne de cette rubrique qui n'est pas facile à gérer. Alors, il est vrai que si, maintenant, on va leur dire: écoutez, on a mis sur pied la nouvelle gestion publique, et la nouvelle gestion publique, ça veut dire quoi? Cela veut dire que l'on vous fixe des objectifs, on vous donne les moyens en personnel et en finances pour les réaliser. Cela change toute la mentalité. Vous l'avez voulu dans ce Parlement et nous l'avons voulu aussi au Gouvernement. Cela change quelle mentalité? Eh bien!, c'est fini de dire: on utilise le budget qu'on nous donne et, à la fin de l'année, on doit remplir ce budget parce que sinon l'année prochaine, on nous donne moins. Non, on dit: vous avez tel objectif à réaliser, vous avez tels moyens financiers, tels moyens en personnel, et on va vous juger sur le résultat. Maintenant, ils ont obtenu le résultat avec des moindres coûts et on leur dit: puisque vous avez eu des moindres coûts, on ne va pas regarder votre manière de faire le budget, on ne va pas regarder vos besoins l'année prochaine, mais on va vous enlever ce que vous avez été capables d'économiser les années précédentes. Et là, c'est réintroduire une mentalité qui, depuis cinq ou six ans, a changé dans l'administration publique. Le Conseil d'Etat veut maintenir cette nouvelle mentalité voulant que l'on axe les résultats sur l'efficacité de l'atteinte des objectifs et non pas sur l'utilisation d'un budget que le Grand Conseil alloue. Et là il faut faire extrêmement attention parce qu'on peut critiquer la fonction publique, on peut faire ce qu'on veut, mais quand on prend des moyens qui poussent finalement les gens, qui ont les responsabilités de conduite, dans une certaine mentalité, il ne faut pas s'étonner qu'après x années, cette mentalité revienne alors qu'elle avait disparu de l'Administration, chiffres à l'appui, puisque vous pouvez constater que ces rubriques sont extrêmement bien maîtrisées.

Maintenant, il est évident que le Conseil d'Etat ne ferme pas la porte à la commission des finances ni en ce qui concerne le personnel ni en ce qui concerne les Biens, services et

marchandises, pour la simple et bonne raison que vous connaissez très bien le mécanisme: en novembre, on entre en matière et, en décembre, on décide des rubriques. Le Gouvernement en est conscient. C'est pour cela que le Gouvernement vous remet ce rapport, qui vous effarouche, Monsieur le président du groupe radical-libéral, mais, écoutez, c'est un effort de transparence. Maintenant, chaque député a, dans sa langue, non seulement le rapport de la commission des finances, mais les réflexions du Conseil d'Etat et sa prise de position. Maintenant, vous avez une vue complète de la situation financière et de la manière dont on l'appréhende. Cela ne veut pas dire que, systématiquement, le Conseil d'Etat va bloquer la commission des finances dans son travail. Au contraire, on veut que chacun et chacune dans cette salle soient conscients des enjeux avec les arguments pour et les arguments contre.

Monsieur le député René Constantin, vous avez pris un mauvais exemple sur la RPT, le personnel et le travail de la commission des finances. Vous auriez dû prendre le travail de la commission de gestion parce que la commission a été dans le détail et elle a sorti tous les postes. Elle n'a pas fait d'appréciations autrement que sur la nécessité et sur le travail des nouveaux postes qui étaient dus à quelle législation, à quel événement. La commission des finances dit: les huit postes, je ne sais plus, ne sont pas justifiés, etc. Une bonne partie de ces postes sont chez mon collègue Claude Roch! Pourquoi? Parce que la RPT a fait en sorte qu'il doit reprendre des tâches de la Confédération et des fonctionnaires qui sont fédéraux maintenant devront devenir cantonaux ensuite. Il faudra bien qu'avec ces hommes et ces postes de travail, que l'on n'a pas mis au budget sous cette forme-là, qu'il remplisse cette mission.

Alors, moi, je vous dis, Monsieur le député René Constantin, le Gouvernement ici présent va mettre beaucoup plus d'ardeur à défendre le budget de notre collègue Claude Roch que vous en avez mise à défendre la commission des finances par son président! En effet, c'est la réalité des choses, ces missions doivent être remplies.

Voilà, j'aimerais encore apporter quelques appréciations.

Monsieur le député Beat Abgottspon, vous avez, à juste titre, relevé le fait qu'il faut être prudent. Monsieur le député Gérald Varone, vous avez fait la même chose. Il faut être prudent. On est dans une situation économique qui est excellente. Nous avons des contribuables valaisans qui paient leurs impôts. Nous ne sommes pas très satisfaits de la péréquation financière. Mais, on voit que l'on arrive à absorber le tout et que l'on a une certaine maîtrise des dépenses en même temps.

Il est vrai que les signaux qui nous viennent d'Outre-Atlantique au niveau économique sont défavorables. Il est vrai que les cycles économiques montent et redescendent par la suite et que, par conséquent, il faut une certaine prudence.

Alors, avant de prendre des décisions, notamment au niveau fiscal – et, là, le président de la commission des finances reconnaît la nécessité de l'exercice –, il faut pouvoir inventorier, avec une certaine précision quand même, dans le futur, quels sont les nouvelles charges et les risques au niveau financier aussi que le canton devra assumer, par rapport à une prise de position politique, une décision sur la fiscalité.

Voilà, en quelques mots, l'appréciation générale que je peux faire sur la base de vos interventions, en remerciant quand même le fait de la reconnaissance par tous les groupes de la qualité du budget.

J'ai encore une petite remarque pour le député Thomas Brunner qui nous demande de non seulement mettre au budget les investissements, mais surtout de les réaliser. Si je me souviens bien, dans le compte 2006, il y a eu pratiquement tous les groupes politiques qui sont intervenus en disant: ce n'est pas possible – le président de la commission des finances l'a rappelé tout à l'heure –, le Gouvernement met plus de 150 millions d'investissements nets et en réalise 123 millions; que se passe-t-il? C'est vrai, mais je me rappelle aussi de la démonstration qui a été faite par mon collègue Jean-Jacques Rey-Bellet qui vous a montré qu'en ce qui concerne les investissements propres de l'Etat, ceux-ci étaient, à quelques millions près, réalisés alors que, dans le cadre des investissements de tiers, auxquels l'Etat participe par un subventionnement, là, il y avait la grande différence et que, là, on n'avait pas la maîtrise. Cela est juste.

Mais, j'aimerais dire aussi que si la volonté du Gouvernement – ça commence maintenant à bourdonner dans nos oreilles aussi – par rapport à la réalisation de l'autoroute du Haut-Valais, il faut être clair: si vous mettez, Mesdames et Messieurs les députés, autant d'ardeur à exiger du Gouvernement qu'il dépense son argent pour réaliser cette autoroute que tout le monde veut, si vous mettez autant d'ardeur à convaincre certaines communes et certaines villes de ne pas faire opposition, on aurait certainement une situation nettement meilleure.

Voilà, j'aimerais vous remercier pour l'accueil que vous faites à ce budget 2008, en me réjouissant avec vous d'en discuter dans le détail les différentes rubriques.

Merci beaucoup.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département, de vos informations, de vos précisions et de votre détermination.

Nous sommes ainsi au bout de **cette entrée en matière qui n'est pas combattue; elle est donc réputée acceptée.**

(Suite et fin de l'examen du projet de budget 2008, *session ordinaire de décembre 2007.*)

#### **4. NATURALISATIONS EINBÜRGERUNGEN**

##### LISTE DES DEMANDES DE NATURALISATION

*Commission de justice / Justizkommission*

*Le président:*

Nous avons, sur nos tables, le document remis par le Conseil d'Etat et par la commission de justice, par sa sous-commission des naturalisations, recours en grâce et établissements pénitentiaires que préside la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, à qui je donne la parole.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), présidente de la sous-commission des naturalisations, recours en grâce et établissements pénitentiaires:*

Conformément aux tâches constitutionnelles et légales qui lui sont dévolues, la commission de justice, par sa sous-commission, a traité les demandes de naturalisation qui lui ont été soumises par le Conseil d'Etat, soit 137 dossiers concernant 307 personnes.

Je saisis l'occasion pour remercier le Service des étrangers et sa collaboratrice M<sup>me</sup> Allet pour sa disponibilité et tous les renseignements fournis.

Les dossiers numérotés de 1 à 10 concernent 18 confédérés. La sous-commission prend connaissance des dossiers, mais elle ne rencontre pas les Confédérés, ceux-ci bien entendu étant déjà intégrés en Suisse.

La sous-commission, composée de huit membres, a siégé quatre jours et demi durant la première semaine d'octobre pour auditer 289 personnes étrangères, qui ont demandé la naturalisation. La grande majorité des personnes entendues répondent aux critères d'intégration définis à l'article 3 de la loi du 18 novembre 2004 et dans la nouvelle loi sur le droit de cité, que nous avons adoptée en session de septembre et qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Des directives précises devront d'ailleurs être transmises prochainement aux communes par le Service des étrangers pour l'application de cette loi.

Les membres de la sous-commission, que je remercie pour leur disponibilité et leur collaboration collégiale, ont apprécié le contact avec des personnes en provenance d'horizons différents. Nous avons eu l'opportunité de découvrir des personnalités riches, avec des parcours de vie étonnants et parfois lourds, satisfaites et souvent très émues d'arriver au terme d'un long parcours de formalités administratives.

Cependant, parmi les candidats à la naturalisation, 10 personnes ne possédaient pas les connaissances linguistiques suffisantes. Celles-ci ont été sensibilisées à l'importance de la maîtrise de la langue pour une intégration réussie et elles se sont engagées à suivre des cours. Elles seront reconvoquées au minimum dans une année. Ces 10 personnes ne figurent pas sur la liste en votre possession.

**La commission de justice unanime, réunie en plenum le 18 octobre, vous propose d'accorder la naturalisation valaisanne aux candidats présentés dans le dossier en votre possession, soit 18 confédérés et 279 citoyens étrangers.**

Merci de bien vouloir suivre son préavis et de votre attention.

### **Discussion générale:**

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Au nom du groupe UDC/SVP, j'aimerais remercier la sous-commission, surtout évidemment pour son gros travail, pour son bon travail et pour la rigueur avec laquelle elle a essayé d'apprécier l'intégration (c'est cela qui est important) de toutes ces personnes (je pense là surtout aux personnes étrangères) qui souhaitent devenir Suisses.

Je le dis d'emblée, l'objet de mon intervention n'est pas, au nom du groupe, de remettre en cause ce travail. Nous faisons confiance au travail des commissaires et nous allons

évidemment suivre le préavis qui vient de nous être donné par la présidente de la sous-commission.

Permettez-moi quand même de vous faire part, au nom du groupe UDC/SVP, de quelques remarques et soucis, qui se recoupent d'ailleurs en partie avec des questions qui viennent d'être abordées par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet.

Premièrement, nous appuyons évidemment la sous-commission dans l'importance qu'elle apporte à la langue comme critère important d'intégration dans notre pays. Nous constatons avec un certain souci que, souvent, ce sont les femmes qui présentent des lacunes sous cet angle en matière d'intégration.

Autre souci que nous avons déjà plusieurs fois exprimé, mais qui, nous l'espérons, sera corrigé, d'une part, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi et, d'autre part, avec les directives du Service des étrangers et surtout avec leur application par les communes qui sont aux premières loges, en première ligne, pour apprécier l'intégration des étrangers. Je prends un exemple emblématique d'un problème, c'est la commune de Vérossaz qui est concernée par huit dossiers, dont aucun ne concerne des personnes qui sont domiciliées dans cette commune. Il y a même un dossier dont les personnes intéressées sont domiciliées en dehors de notre canton, si j'ai bien lu. Alors, il y a là évidemment un léger problème que nous espérons bien voir corrigé à l'avenir.

Autre question que nous souhaiterions voir approfondir par la sous-commission, c'est le sort qui doit être réservé aux dossiers qui sont refusés. La politique de la sous-commission consiste à ne refuser que les individus et non pas les familles quand il s'agit de familles. Le problème, c'est que, bien souvent, encore une fois ce sont les femmes qui font les frais de cette appréciation. Je pense qu'une réflexion doit être mise en œuvre sur la question de savoir s'il est suffisant de refuser ces personnes, ces individus, souvent des femmes, ou s'il ne faudrait pas aller plus loin et refuser les familles. Parce qu'on peut se poser la question de savoir si, pour un homme, c'est un signe d'intégration et de volonté d'intégration en particulier que d'oser se présenter devant une commission avec son épouse à qui, parfois, il n'a jamais tellement donné l'occasion d'apprendre notre langue.

Dernier souci dont j'aimerais vous faire part au nom du groupe UDC/SVP, cela n'a rien à voir avec l'intégration de telle ou telle personne, de telle ou telle famille et ça ne remet pas en cause encore une fois tout le travail de la sous-commission, c'est une appréciation générale qui concerne un problème de société et tout notre pays: c'est le nombre, parmi les étrangers qui sollicitent la nationalité suisse, de ceux d'entre eux qui sont de confession musulmane. Là aussi, cela soulève des questions auxquelles il s'agira de réfléchir.

Mais encore une fois, avec quelques réflexions, nous allons évidemment suivre le préavis de la commission de justice.

*M<sup>me</sup> la députée Marie-Madeleine Bonvin (PS/AdG):*

Lors des entretiens de naturalisation, quelques cas – peu nombreux fort heureusement – m'ont frappée.

En effet, il est révoltant qu'un homme soit naturalisé alors que la naturalisation de son épouse, ne parlant pas la langue de la région où ils vivent, à laquelle il inflige parfois une vie de recluse, est refusée et qu'elle devra se présenter à nouveau dans une année. L'intégration

est le critère premier de la naturalisation. Or, être intégré, à mon sens, ce n'est pas seulement être capable de s'exprimer dans la langue du pays, vivre avec la population locale. C'est aussi reconnaître à la femme son autonomie, son droit à la formation, à l'éducation, à l'apprentissage d'une langue.

Un homme considérant que sa femme n'est bonne qu'à travailler, faire des enfants et le ménage mérite-t-il qu'on lui accorde la naturalisation alors qu'il est responsable de la non-intégration de son épouse?

Refuser la naturalisation de l'homme serait illégal puisqu'il répond à des critères précis, mais, humainement, cela n'est pas admissible.

### **La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), présidente de la sous-commission des naturalisations, recours en grâce et établissements pénitentiaires:*

Je reprends, tout d'abord, une demande qui a été faite par mon collègue Jean-Luc Addor concernant la langue.

Il est vrai que la langue constitue le critère prioritaire pour l'ensemble de la commission.

Je peux préciser que dans les cas qui ont été refusés, ces cas concernaient neuf femmes et un seul homme.

La nouvelle loi sur le droit de cité avec l'importance accordée aux communes devrait permettre un premier filtre au niveau des communes et éviter ce genre de situation à l'avenir.

En ce qui concerne Vérossaz, les demandes en suspens sont liées à l'ancien système d'octroi des bourgeoisies. Nous sommes en train de traiter les derniers dossiers dans ce cas-là.

La question du refus des personnes ou des familles a été largement débattue en sous-commission et même à l'intérieur de la commission de justice.

Je rappelle à la députée Marie-Madeleine Bonvin, qui a participé aux auditions à ce sujet, que toutes les décisions prises par rapport aux requérants ont été faites à l'unanimité de la sous-commission.

L'aspect refus "personne individuelle" ou "famille" pose un autre problème dans le cas de personnes qui ne seraient pas du tout intégrées et qui auraient des problèmes avec la justice. Pour autant que la famille ait été intégrée auparavant, il n'y aurait plus de possibilité d'expulsion. Donc, il faudrait traiter les cas différemment.

Je rassure tout de suite le député Jean-Luc Addor et mes collègues, la commission est très attentive à cet aspect-là. Nous espérons qu'avec la nouvelle loi sur le droit de cité, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008, nous pourrons aller plus loin dans ce sens.

J'ai pris acte de vos soucis et vous en remercie.



*Le président:*

Merci, Madame la députée.

Je me tourne vers le chef du département, s'il souhaite s'exprimer?

Non, ce n'est pas nécessaire.

Nous allons voter pour prendre une décision formelle d'accorder cette naturalisation, en accord avec la commission et le Conseil d'Etat et selon le rapport qui nous a été remis, à 297 personnes au total (18 confédérés et 279 étrangers).

**Ces demandes de naturalisation sont acceptées par 95 voix et 2 abstentions.**

C'est donc à la quasi-unanimité avec 2 abstentions et aucun vote négatif que vous avez accepté la naturalisation de ces personnes.

Je vous en remercie.

**Traitements / Behandlungen:**

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

## **5. MOTION**

**du groupe PDCC, par les députés Paul-André Roux, Jean Rossier et Jérôme Bonvin (suppl.), concernant les gains de loterie: imposition des gains et déductions des mises (13.03.2007) (1.145)**

### **MOTION**

**der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Paul-André Roux, Jean Rossier und Jérôme Bonvin (Suppl.), betreffend Lotteriegewinne: Besteuerung der Gewinne und Abzug der Einsätze (13.03.2007) (1.145)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Cette motion est acceptée sur la base des considérations qui figurent dans la réponse écrite du Conseil d'Etat qui nous a été distribuée.

Je ne vois pas de demande de parole.

Par conséquent, nous enregistrons que cette motion est acceptée et que le Conseil d'Etat veillera à sa mise en œuvre.

## **6. POSTULAT**

**des députées Susanne Hugo-Lötscher (SPO), Laura Kronig (suppl.) (SPO), Véronique Maret (suppl.) (PS/AdG) et cosignataires concernant Logib pour l'Administration cantonale (13.03.2007) (1.148)**

## **POSTULAT**

**der Grossrätinnen Susanne Hugo-Lötscher (SPO), Laura Kronig (Suppl.) (SPO), Véronique Maret (Suppl.) (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Logib für die Kantonsverwaltung (13.03.2007) (1.148)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est refusé par le Conseil d'Etat qui propose son rejet, car le système simple Logib est inapte à analyser de manière objective notre système de salaire complexe et ne pourra donc pas fournir des résultats fiables.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

In seiner Antwort vermischt der Staatsrat zwei Ebenen. Die eine ist das Lohnklassifizierungssystem, das hier im Kanton angewendet wird um die Höhe der Löhne zu evaluieren. Das andere, was wir fordern, ist ein Lohngleichheitstest, um zu sehen, ob die Lohngleichheit und vor allem – und das ist noch fast wichtiger – auch die Chancengleichheit umgesetzt werden. Wenn auf der selben Funktionsstufe die Löhne gleich sind, heisst das noch lange nicht, dass auch die Chancengleichheit gegeben ist. Insbesondere nicht, wenn es darum geht, für höhere Posten nominiert zu werden, wie zum Beispiel Dienstchefin oder Adjunktin. Es erstaunt mich zu lesen, dass das System Logib für die Walliser Kantonsverwaltung nicht geeignet sein soll, dieses aber auf Bundesebene angewendet wird.

Heisst "zu wenig gut" was man nicht will oder scheut man den Vergleich? Ich hoffe, dass die Mehrheit dieses Parlaments sich für dieses vom Bund zur Verfügung gestellte Instrument für die Lohn- und Chancengleichheit annehmen wird.

Ich danke.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Si M<sup>me</sup> l'intervenante désire le vote, je crois qu'il faudra voter.

Tout simplement, nous estimons que le système Logib, qui tient compte de trois critères d'exigence et seulement quatre niveaux hiérarchiques, n'est pas apte à analyser et qu'il est en tout cas moins performant aussi par rapport au système que nous avons mis en place dans l'Administration cantonale où l'on tient compte de 21 critères. C'est la commission de classification, ensuite, qui classe les gens, et nous classifions et qualifions les fonctions et pas les personnes.

C'est bien la démonstration que quelle que soit la personne qui occupe la fonction, que ce soit une femme ou un homme, l'égalité de traitement est garantie.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat trouve, d'abord, que cette analyse serait réductrice et, ensuite, que notre système est beaucoup plus performant que celui-là.

C'est la raison pour laquelle nous demandons au Parlement aussi de ne pas entrer en matière sur ce postulat.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter.

**Par 75 voix contre 17 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 1.148 de la députée Susanne Hugo-Lötscher.**

Ce postulat est ainsi classé.

**7. POSTULAT  
de la députée Graziella Walker Salzmänn (CSPO) et cosignataires  
concernant les prestations de services d'experts et de conseillers externes  
(13.03.2007) (1.149)**

**POSTULAT  
von Grossrätin Graziella Walker Salzmänn (CSPO) und  
Mitunterzeichnenden betreffend externe Experten- und  
Beratungsdienstleistungen (13.03.2007) (1.149)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est également refusé par le Conseil d'Etat dans sa réponse qui se trouve sur nos pupitres.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):*

Aufgrund der schriftlichen Antwort drängen sich einige Präzisierungen auf.

Das Ziel dieser Intervention war nicht die Prüfung der Einhaltung des Dekrets über die strukturellen Massnahmen. Dazu gibt es andere Instrumente und andere Verfahren. Es sollte einzig und allein Transparenz geschaffen werden. Wie in der mündlichen Begründung dieser Intervention aufgeführt, interessierte insbesondere auch das Verhältnis zwischen externen Mandaten und Personalaufwand. Dies auch unter dem Gesichtspunkt, dass der heute viel zitierte Personalstopp doch immer wieder ein Thema ist und wie heute festgestellt worden ist, dass Expertenhonore als Lohnaufwand verbucht werden.

Mit der vorliegenden Intervention ging es einzig und allein darum, die externen Experten- und Beratungsdienstleistungen ins Verhältnis zu setzen im Lohnaufwand.

In keiner Weise ist die Einhaltung der Bestimmungen des öffentlichen Beschaffungswesens usw. in Frage gestellt worden.

Andererseits muss doch festgestellt werden, dass auch die Fiko in ihrem Bericht zum Voranschlag 2008 feststellt, dass der Betrag der Rubrik 318 Honorare und Dienstleistungen Dritter seit 2004 von zirka 50 Millionen im Jahr 2008 auf 58,5 Millionen angestiegen ist.

Unseres Erachtens zeigt diese Entwicklung auf, dass doch einige Transparenz notwendig wäre.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für die Unterstützung dieses Postulats und ich möchte noch anfügen, dass auf Bundesebene eine Intervention in gleicher Richtung hinterlegt worden ist und zwar gestützt auf einen Bericht der Geschäftsprüfungskommission. Dies wollten wir hier umgehen und direkt die Regierung anfragen. Wir sind erstaunt über die negative Antwort. Danke.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Si le Conseil d'Etat s'oppose à ce rapport spécial, c'est uniquement parce que l'on ne pourra pas comparer dans ce rapport des pommes, des poires, des bananes et des oranges puisque, dans l'ensemble des experts, vous en avez certains qui sont payés comme grands spécialistes soit en informatique, soit en télécommunication, des professeurs de droit, des experts aux examens. Vous avez toute une catégorie d'experts, dont ni les revenus ni les qualifications ne sont comparables les uns aux autres.

Par conséquent, faire un inventaire de tout cela, c'est 7'000 positions différentes, pour en tirer quelle leçon après?

L'objectif pour nous, je pense qu'au niveau politique, c'est important de savoir, c'est est-ce que finalement la politique de restriction du personnel de l'Etat n'engendre pas une

croissance du poste des mandats aux experts? C'est celle-là la vraie question. Il faut savoir s'il n'y a pas un transfert. C'est à cela que vous voulez avoir la réponse. Or, le Conseil d'Etat vous dit déjà qu'entre 2005 et 2006, nous avons baissé l'utilisation du nombre d'experts de 1%. On est incapable nous-mêmes de vous dire s'il y a eu moins d'experts pour les examens ou si on a dû demander moins d'avis de droit dans l'espace confédérale sur des objets dont nous avons quelques doutes. Mais toujours est-il que l'on constate que la maîtrise de ces dépenses-là existe.

Alors, faire un rapport sur un inventaire sur une année 2006, où finalement on ne pourra pas tirer de leçon conséquente ou très difficilement, on estime que c'est beaucoup de travail pour un résultat qui n'est pas évident.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous allons voter.

**Par 62 voix contre 33 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 1.149 de la députée Graziella Walker Salzmänn.**

Ce postulat est ainsi classé.

## **8. POSTULAT**

**des députés Marcelle Monnet-Terrettaz, Nicolas Voide, Markus Truffer, Jean-Didier Roch, Narcisse Crettenand, Alexandre Caillet et cosignataires concernant: pour que l'ombre ne disparaisse pas de nos rivières (15.03.2007) (1.153)**

### **POSTULAT**

**von Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz, der Grossräte Nicolas Voide, Markus Truffer, Jean-Didier Roch, Narcisse Crettenand, Alexandre Caillet und Mitunterzeichnenden betreffend: damit die Äsche nicht aus unseren Flüssen verschwindet (15.03.2007) (1.153)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat fait l'objet d'une réponse très détaillée du Conseil d'Etat et est accepté dans le sens de cette réponse.

Je ne sais pas si quelqu'un veut aller à contre-courant... ou plutôt apporter quand même un éclairage complémentaire puisque l'on parle d'ombre..., eh bien!, c'est bien volontiers que je donne la parole à l'auteure du postulat.

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Je voudrais juste remercier le service pour la précision de sa réponse et pour la prise en compte de nos préoccupations à travers ce postulat.

Je souhaite encore préciser que l'élevage de l'ombre est possible et peut se faire même dans le district de Martigny. Merci.

### **Entrée en matière et lecture**

## **9. PROJET DE DECISION concernant le financement du renouvellement des installations du téléphérique Riddes-Isérables**

### **Eintretensdebatte und Lesung**

## **BESCHLUSSENTWURF betreffend die Finanzierung der Erneuerung der Luftseilbahn Riddes- Isérables**

*Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr*

*Président: Antoine Maytain / Rapporteur: Jean-Pierre Rowvinez*

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Pascal Rey (PDCC):*

Quelques chiffres et pourcentages pour résumer la position du groupe DC du Centre:

- 17% de diminution du nombre de personnes transportées en dix ans;
- 50% de diminution de la quantité de marchandises transportées dans ce même laps de temps;
- 550'000 francs de subventionnement annuel pour 58'118 voyageurs, soit un peu moins de 10 francs le trajet par personne transportée;
- 80 personnes utilisent en moyenne quotidiennement ce transport écologique et bénéficient pour leurs trajets aller et retour d'un montant de l'ordre de 20 francs, soit une aide de 7'000 francs par année, montant qu'elles ignorent certainement. Ainsi le permet le statut d'entreprise de transport public concessionnaire et le taux de couverture des coûts est proche de 40% des recettes.

Pour en venir au projet qui nous est soumis, c'est beau, c'est écologique, mais qu'est-ce que cela semble cher 8 millions, même si 69% sont pris en charge par la Confédération.

Certains groupes de districts du Centre ont pris la décision de soutenir ce projet sur le fil et c'est le cas de le dire. Les mémoires de notre groupe se souviennent, en effet, des demandes d'aménagements d'accès routiers dignes de ce nom tant du côté des Condémines que des Mayens de Riddes aujourd'hui rebaptisés Tzoumaz. Ces demandes plus libérales qu'écologiques ont été, il est vrai, tempérées par l'existence de cette fameuse ficelle.

Le téléphérique relie deux communes radicalement orientées, l'une vers les sommets escarpés et l'autre vers la plaine verdoyante. Quelle belle et unique commune se ferait – cela dit à l'attention du groupe radical-libéral qui pourrait ici initier une nouvelle fusion de communes déjà reliées par ce fabuleux cordon ombilical.

Il est vrai que ce projet est écologique et la centrale électrique qui l'accompagne permettra la vente de l'énergie excédentaire qui y sera produite. Gageons que cette énergie pourra au moins alimenter l'un des spots de 2'000 watts du futur complexe sportif de l'Olympique des Alpes, cher non pas au chef de groupe Constantin, mais à son homonyme autrement dénommé.

Nous sommes conscients des difficultés insurmontables à remplacer ce téléphérique par une route carrossable qui serait hors de prix, dit-on. Et, pourtant, la suppression de cet ouvrage qui a atteint l'âge de la retraite permettrait l'économie du demi-million de francs de subvention cantonale qu'il obtient annuellement. Ce montant permettrait certainement l'amortissement et les intérêts d'un montant d'investissement de plusieurs dizaines de millions. Suffiraient-ils à réaliser ces travaux d'infrastructures routières? Certainement que non.

A Isérables comme dans nos coteaux, on sait bien qu'il ne faut jamais vendre la peau de l'ours ou du loup avant de l'avoir tué. Alors, une dernière question à l'attention du chef du département: fallait-il vraiment que le Bulletin officiel de vendredi passé annonce les adjudications des travaux à réaliser?

Le report d'une petite semaine de cette annonce aurait pu au moins conférer au Parlement la vague impression de servir encore à quelque chose et de pouvoir débattre non pas de la seule forme, mais bien du fond de cette réalisation. Mais, j'imagine que le chef du département trouvera les mots appropriés pour justifier de cette urgence à aller de l'avant. Il est clair que l'adjudication effectuée le 24 octobre déjà sur la base du montant soumis au Parlement deux semaines plus tard demeurera un exemple de célérité administrative et de confiance en la sagesse des députés.

Avec ces considérations, le groupe DC du Centre entre en matière et ne proposera pas d'amendement. Nous craignons, en effet, de risquer d'allonger les quelque 6 mois de travaux qui occasionneront des nuisances réelles pour les habitués de la ficelle et nous ne saurions risquer de modifier les montants déjà attribués aux entreprises adjudicatrices.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Bernhard Bittel (CSPO):*

"L'obstacle est matière à action", frei übersetzt: Das Hindernis ist die Motivation zum Handeln.

Mit diesem Zitat von Marc Aurel begrüsst der Gemeindepräsident Narcisse Crettenand die Besucher auf der Homepage von Isérables.

Diesem Motto schliesst sich die CSPO an und unterstützt das Vorhaben zur Erneuerung der Seilbahn von Riddes nach Isérables in der Hoffnung, dass die leicht rückläufigen Zahlen bezüglich Personen- und Warentransporte wieder steigen und noch mehr Menschen sagen können: "le monde est beaucoup plus beau ...vu d'en haut!"

Die CSPO ist für Eintreten.

*M. le député Willy Giroud (GRL):*

Comment ne pas adhérer pleinement au remplacement de la vénérable ficelle, si chère à nos amis Bedjuis et à notre collègue président Narcisse Crettenand en particulier?

En effet, le téléphérique Riddes-Isérables, véritable trait d'union entre la plaine et la montagne, fut pendant de nombreuses années le seul vrai moyen de transport permettant aux résidants et aux marchandises de transiter de la plaine vers la montagne et vice-versa, avant que, bien des années plus tard, une liaison routière, digne de ce nom, relie Riddes ou Nendaz à Isérables.

En acceptant ce crédit d'engagement de 8 millions, dont 2,5 millions à la charge de l'Etat, le Parlement valaisan donnera un signe positif fort à la population Bedjuisasse et à toute une région socio-économique.

Avec, bon an mal an, 60'000 passagers et environ 500 tonnes de marchandises transportées, la modernisation du téléphérique Riddes-Isérables apparaît comme primordiale au maintien et à l'amélioration des conditions de vie d'un village de montagne qui se bat, depuis de nombreuses années, pour dynamiser son économie et son tourisme.

Au-delà de toutes ces considérations économiques, il ne faudrait surtout pas oublier le rôle social joué par la ficelle, ce lien direct entre la plaine et la montagne permettant de nombreux échanges culturels, ainsi qu'aux jeunes de la commune de fréquenter le cycle d'orientation de Leytron grâce à des transports publics performants.

Avec les améliorations techniques prévues pour la nouvelle installation, le confort des passagers s'en trouvera renforcé, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux handicapés aujourd'hui insuffisant, et cela afin de répondre aux exigences fédérales en matière de prescriptions de sécurité.

Pour toutes ces bonnes raisons, le groupe radical-libéral entre unanimement en matière et vous demande, Chers collègues, d'accepter sans réserve ce projet de décision, tel qu'il a été soumis à notre approbation. Merci de votre attention.

*M. le député Claude-Alain Richard (PS/AdG):*

Pour commencer mon intervention comme le collègue Willy Giroud, la ficelle est aussi chère à notre présidente de groupe Marcelle Monnet-Terrettaz. Merci.

Voilà 65 ans que ce téléphérique a été construit et la plus grande partie des équipements fixes, tel que le moteur d'entraînement et les pylônes, est encore d'origine.

Il ne paraît pas raisonnable d'imaginer une prolongation de la vie active de ces équipements: 65 ans est une limite à ne pas dépasser dans ce cas précis comme le cas des êtres humains en général.



Pour Isérables, cette installation est vitale. En effet, elle rend d'innombrables services aussi bien à la population locale pour ses déplacements quotidiens que pour des échanges culturels, tout en assurant à la région un développement harmonieux. Ce moyen de transport est utilisé régulièrement par les élèves du cycle d'orientation et les collégiens qui se rendent à leurs cours.

Eh bien!, Mesdames et Messieurs les députés, pour le groupe PS/AdG, suite aux descriptifs ressortant du message ainsi que du rapport de la commission, il est temps de renouveler la totalité des installations afin de répondre aux exigences fédérales en matière de prescriptions de sécurité.

Le groupe PS/AdG entre naturellement en matière concernant ce financement.

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Angelica Brunner-Wyss (CVPO):*

Den Wert einer Luftseilbahn erkennt man erst, wenn man in einem durch die Luft erschlossenen Dorf wohnt. Man erreicht auf sicherem Weg die Talsohle, egal wie die Strassenverhältnisse sind oder ob es draussen regnet oder schneit. Auch zu erwähnen ist der erhebliche Zeitgewinn.

Vor allem Pendler, ältere Menschen und die Orientierungsschüler möchten die Luftseilbahn von Riddes nach Isérables nicht mehr missen.

Immer häufiger können auch neugierige Touristen beobachtet werden, welche ihr Auto auf dem grossen Parkplatz in Riddes stehen lassen und mit der Luftseilbahn das auffällig am Hang gebaute Dorf besuchen. Und ein Tipp für Weinliebhaber: Mit der Nutzung der Luftseilbahn lässt sich die Promillegrenze für Automobilisten raffiniert umgehen.

Im heutigen Zeitalter der Mobilität werden zwar die Luftseilbahnen vor allem bei der jüngeren Generation eher belächelt, vermutlich weil sie nicht den nötigen Kick bieten oder sich die Benutzer durch den Fahrplan eingeschränkt fühlen. Dies merkt man auch an den abnehmenden Frequenzen, welche im Bericht zu diesem Geschäft erwähnt werden.

Aber glauben Sie mir, sobald der Benzinpreis die zwei oder drei Franken Marke überschritten hat, wird der wahre Wert der öffentlichen Verkehrsmittel wieder erkannt.

Acht Millionen Franken, respektive die gut 2,5 Millionen, welche vom Kanton zu finanzieren sind, sind eine Menge Geld, aber eine solide Investition in die Zukunft.

In diesem Sinne ist die CVPO-Fraktion für Eintreten.

*M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):*

M'exprimant après mes distingués collègues et dans un souci d'économie de paroles, je serai bref.

Au nom du groupe UDC/SVP, nous approuvons l'entrée en matière, signe positif à donner aux habitants de la région Isérables-Riddes.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Et merci de votre concision, Monsieur le député. C'est parfait!

*M. le député Laurent Léger (PDCB):*

Le groupe DC du Bas salue le projet de décision concernant le financement du renouvellement du téléphérique Riddes-Isérables.

Bien entendu, notre groupe accepte l'entrée en matière.

Nous rappelons que l'installation actuelle du téléphérique Riddes-Isérables a été construite en 1942 et, on peut le dire, elle est devenue un peu désuète après 65 ans de bons et loyaux services.

Il est important pour les habitants du village d'Isérables d'avoir une liaison rapide avec la plaine.

De plus, compte tenu du phénomène de désertification des villages de montagne, donc d'Isérables, cette installation est un outil supplémentaire pour lutter contre cette tendance.

Cette installation, bien que son premier rôle soit le transport public, peut aussi devenir un maillon de développement touristique. A charge à la commune d'Isérables d'exploiter ce filon.

En septembre 2005, j'avais posé une question concernant cette installation importante pour la région, dont l'avenir était incertain. Le Service des transports m'avait répondu qu'il étudiait différentes variantes et que le financement de la Confédération était incertain, que peut-être le financement de l'infrastructure reviendrait complètement à charge du canton. Aujourd'hui, le groupe DC du Bas prend note avec satisfaction que le bon sens a permis le choix d'une nouvelle installation et, cerise sur le gâteau, que la Confédération participe à hauteur d'un taux de 69%.

Le groupe DC du Bas est donc doublement satisfait.

Toutefois, nous demandons au département de prendre les mesures nécessaires durant la fermeture du téléphérique afin que les utilisateurs habituels aient à disposition un service de transports publics adapté.

Pour conclure, clin d'œil à mon préopinant, le député Pascal Rey du groupe DC du Centre. Nous ne manquerons pas de demander au Département de l'économie et du tourisme de participer financièrement à l'inauguration officielle de cette nouvelle installation, tout en précisant de ne pas oublier nos collègues du Centre lors de la journée officielle.

Merci.

**La discussion est close.**

*M. le député Antoine Maytain (PDCC), président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):*

Comme mes préopinants ont été assez rapides..., je m'étalerai encore un peu plus longtemps!

Pour avoir été la première et la plus écologique voie d'accès au village d'Isérables et après 65 ans de bons et loyaux services, la ficelle Riddes-Isérables, visitée de fond en comble par notre commission, commence à donner de sérieux, mais tout à fait légitimes signes d'essoufflement.

Mais, au moment de pouvoir lever le pied, l'heure de la retraite semble radicale, car l'objet de la décision d'aujourd'hui et, dont vous avez accepté l'entrée en matière, est de redonner une seconde jeunesse à ce pittoresque moyen de locomotion et ce avant l'échéance butoir fédérale de fin de concession fixée en 2011.

Juste quelques chiffres explicatifs.

Le financement du renouvellement des installations du téléphérique Riddes-Isérables devisé à hauteur de 8'195'000 francs sera donc assuré, comme déjà annoncé, conjointement et ce à raison de 31% par le canton du Valais, propriétaire et donc maître d'œuvre des travaux prévus, et de 69% par la Confédération selon les nouveaux taux issus de la RPT.

Dans ce sens, il est à relever la sagesse du Conseil d'Etat qui a patiemment attendu l'entrée en vigueur de la nouvelle RPT, avec, à sa clé, un taux de participation cantonal passant de 46 à 31%, soit un gain non négligeable de 1'230'000 francs.

Les communes intéressées, elles, participent également à l'indemnité annuelle pour les coûts d'exploitation non couverts à hauteur de 4,9% sur le nouveau taux de participation cantonal qui, lui, passe malheureusement de 12 à 35%, avec les incidences financières dont vous avez pris connaissance dans le projet de budget 2008.

Autre petite ombre au tableau issu de la demande de la commission thématique et ce en rapport aux statistiques de transport qui ne plaident guère en faveur de la réhabilitation de l'ouvrage. En effet, avec des diminutions importantes (18% pour le trafic voyageurs et 54% pour le transbordement des marchandises) et ce dans un laps de temps de 10 ans, ces chiffres nous inquiètent donc hautement, mais doivent tout de même être contrebalancés par les coûts exorbitants qui devraient être injectés pour la réhabilitation, la sécurisation et l'entretien des secteurs routiers concernés.

Mais, avec le renouvellement des installations, l'espoir de notre commission et de l'ensemble de ce Parlement est donc intimement lié à une augmentation de son utilisation qui passe obligatoirement par une mise en valeur accrue de cette ficelle écologique et, pour cela, on peut faire entièrement confiance à l'esprit dynamique et imaginatif des "Bedjuis".

Et, comme avancé à plusieurs reprises dans le message du Conseil d'Etat et par récentes voies de presse, notre second souhait serait, lui, qu'après les premiers liens déjà étroitement tissés entre les communes de Riddes et d'Isérables, que ce soit au niveau des sociétés sportives, des services techniques ou des nombreuses propriétés de la région de la Tzoumaz, cette ficelle réhabilitée soit un maillon supplémentaire vers la fusion de ces deux dernières et la création de la future et belle commune de "Ridêrables".

La commission a voté à l'unanimité en faveur de ce projet; les différents groupes en acceptent l'entrée en matière. Merci pour votre vote de soutien.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Vous comprendrez que je ne puisse pas m'exprimer sur le nouveau nom envisagé de la commune fusionnée de "Risérables"... , mais, ma foi, il faut toujours prévoir l'avenir parfois très loin. Alors, là, le président de la commission est peut-être sorti de son rôle, mais voir le futur, c'est aussi le rôle des politiques.

Vous avez finalement fait un débat plus nourri que celui auquel je pensais au sujet de cette installation. Mais, je crois que c'est bien de ça qu'il s'agit lorsqu'il s'agit de faire une entrée en matière. Il faut considérer l'opportunité. Il faut aussi considérer la complémentarité de ce type d'investissement avec d'autres investissements que je suis amené assez régulièrement à vous présenter. Il faut aussi considérer la durabilité de ce genre d'installation, exceptionnelle dans le cas particulier: 65 ans. C'est l'occasion aussi de remercier ceux qui ont assuré un entretien tout aussi exceptionnel, et de se poser la question sur la durabilité future des installations parce que je ne suis pas aussi certain que, à l'avenir, notre manière de construire soit tout aussi durable. Mais, c'est constater aussi, et ça n'a pas été suffisamment souligné, que ce mode d'infrastructure est extraordinairement peu coûteux. Après la mise de départ initiale en 1942, moins d'un million de francs ont été investis dans cette installation en renouvellement. En 65 ans, c'est tout à fait exceptionnel. Si vous prenez, en comparaison, une infrastructure routière banale, eh bien!, vous pouvez bien imaginer que nous sommes très très loin de ces chiffres. Cet investissement est lourd, c'est vrai, maintenant pour redonner non pas une seconde, mais une deuxième jeunesse – vous savez qu'on réserve le terme "second" à ce qui n'aura pas une troisième étape, et comme je suis aussi très optimiste par rapport à ce type de transport, je peux penser qu'il y en aura peut-être encore une troisième – qui, à mon avis, coûte relativement cher: Mais encore une fois les investissements consécutifs et pendant au moins une quarantaine d'années sont des investissements relativement réduits.

Je dois ici répondre à l'une ou l'autre question, toutes un peu impertinentes, posées par le député Pascal Rey. Et c'est assez logique que ce soit un "Rey"-Bellet qui réponde à un Rey..., c'est en tout cas plus complet.

Alors, concernant cette ficelle écologique ou ce cordon ombilical, suivant l'expression qui a été utilisée, c'est exact qu'elle coûte 550'000 francs par année. On peut faire cette espèce de calcul à la personne, mais ce calcul, Mesdames et Messieurs les députés, il ne faut pas le faire que pour les transports publics du type de Riddes-Isérables. Faites-le par rapport à l'ensemble des transports publics régionaux dans ce canton et vous vous apercevrez que les taux de couverture de l'ordre de 40% sont rares. Je n'ose pas citer ici les installations – pour certaines d'entre elles, je suis d'ailleurs membre du conseil d'administration – dans lesquelles les taux de couverture, c'est-à-dire le prix du billet, ne couvrent finalement que moins de 25% du coût réel du transport. C'est une réalité dans un canton comme le Valais. Nous ne sommes pas dans la périphérie zurichoise. Nous ne sommes pas sur les grands axes qui permettent de rentabiliser les transports publics. Nous avons toujours ce type de situation. C'est bien parce que cette situation des transports publics régionaux est difficile que la Confédération accepte de payer une part relativement importante, même si elle a diminué, sur les coûts d'exploitation. C'est très important de le dire: nous ne le faisons pas par attachement à cette installation; nous le faisons parce que, en matière de transports publics, il y a un effort général qui est fait en Suisse et en Valais en particulier pour ces transports publics – nous ne

le faisons pas pour les beaux yeux ni d'un Narcisse ni d'une Marcelle..., nous le faisons parce que nous avons besoin de transports publics régionaux et que nous devons tout faire, bien sûr pour en abaisser les coûts, pour leur promotion aussi afin de les utiliser, mais nous devons aussi faire ces efforts périodiques en matière d'investissements.

Donc, finalement, Monsieur le député Pascal Rey, ce taux de couverture n'est pas si mauvais pour ce téléphérique. Il est reconnu comme tel par la Confédération. Dans ce sens-là, nous devons avoir aussi bonne conscience lorsque nous en reconnaissons l'utilité.

Et puis cette question impertinente de l'adjudication! Mesdames et Messieurs les députés, lorsque vous êtes mis en présence d'une décision de ce genre, vous détestez les incertitudes. Alors, qu'avons-nous fait à la suite d'innombrables interventions des commissions des finances et de gestion ces dernières années? Nous avons mis en soumission les équipements électromécaniques qui constituent l'essentiel de cet investissement, de façon à ce que la commission parlementaire et vous-mêmes, députés dans ce Parlement, vous soyez au courant d'un chiffre qui n'est pas seulement une élucubration, surtout dans un domaine qui est, par définition, très spécialisé, celui des transports par câbles. Qui dit mise en soumission dit forcément ensuite, dans un délai raisonnable, une adjudication, et nous avons procédé à cette adjudication pour bien montrer que lorsque nous n'avons pas d'obstacle, nous ne nous arrêtons pas en bon chemin. Mais comme nous respectons éminemment la volonté du Parlement –j'en ai fait partie pendant 16 ans, par conséquent j'y apporte tout le respect voulu – , nous avons soumis cette adjudication à la réserve expresse de la décision du Parlement.

Alors, voyez, Mesdames et Messieurs les députés, nous n'avons pas exagéré, ni empiété sur vos compétences.

Et pourquoi cette rapidité? Parce que des investissements liés aux équipements électromécaniques dépendent d'autres mises en soumission partielles par rapport aux transformations notamment des bâtiments ou aux différentes infrastructures de génie civil. Ces mises en soumission ne peuvent avoir lieu qu'après le choix de l'installateur électromécanique. Donc, si nous ne voulons pas avoir des procédures trop longues dans le temps, il faut en tout cas faire très rapidement le choix du système, et c'est ce que nous avons fait.

Alors, merci de constater que mon département, lorsqu'il n'est pas soumis à des oppositions et à des recours, avance le plus vite qu'il peut.

Je précise, en matière de recours, qu'évidemment il est toujours possible dans ces procédures d'adjudication de se heurter à des recours et que c'est de cette façon-là que nous pouvons bénéficier d'un temps supplémentaire pour traiter ces recours en vue d'une réalisation dans les délais que nous avons imaginés.

Mesdames et Messieurs les députés, je n'ai entendu, dans vos interventions, que des interventions positives face à ce projet; je vous en remercie.

Je ferai l'économie d'une intervention lorsque vous aurez voté à la fin cet objet. Je crois que je peux déjà vous remercier pour l'accueil généralement positif que vous faites à cette proposition d'un transport public régional indispensable.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

**Cette entrée en matière n'est pas combattue; elle est donc réputée acceptée.**

Nous pouvons passer directement à la lecture de détail puisqu'il est prévu que cette décision fasse l'objet d'une lecture immédiatement dans la foulée.

Je vois que le rapporteur, le député Jean-Pierre Rouvinez, trépigne d'impatience, lui qui a déjà pris place depuis quelque temps au pupitre.

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 à 4, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Ainsi adopté par 107 voix et une abstention en séance du Grand Conseil, à Sion, le 7 novembre 2007.**

*Le président:*

On voit ainsi que ce téléphérique ne tient pas qu'à un fil puisque c'est à la quasi-unanimité que vous avez accepté ce projet de décision!

**Traitements / Behandlungen:**

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /  
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

## **10. POSTULAT**

**des députés Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG), Florian Chappot (suppl.) (PS/AdG) et cosignataires concernant: pour une offre appropriée aux Valaisans en matière de transport ferroviaire (07.02.2007) (5.063)**

### **POSTULAT**

**der Grossräte Gaël Bourgeois (Suppl.) (PS/AdG), Florian Chappot (Suppl.) (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend: für ein bedarfsgerechtes Zugangebot im Wallis (07.02.2007) (5.063)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Nous avons la réponse écrite à ce postulat sur nos pupitres.

Ce postulat n'est pas accepté par le Conseil d'Etat.

*M. le député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG):*

Par le présent postulat, le député (suppl.) Gaël Bourgeois et moi-même invitons le Conseil d'Etat à intervenir auprès des CFF pour revoir à la hausse le nombre de trains proposés par le portail Click&Rail.

Ce système permet, comme vous avez pu le lire dans la réponse des CFF, d'obtenir des billets à tarif réduit sur, par exemple, la ligne Brigue-Genève.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat s'appuie sur les considérations des CFF pour refuser le postulat.

Les CFF justifient le redimensionnement par une forme d'égalité de traitement sur les différentes lignes du réseau suisse. Cet argument d'égalité de traitement dans les transports en commun est difficilement mesurable. D'ailleurs et peut-être de manière subjective, l'habitant du Vieux-Pays considère souvent que l'offre des CFF pour le Valais n'est pas toujours à la hauteur. L'ouverture prochaine du Lötschberg améliorera cette perception et rapprochera le Valais de Berne, mais là n'est pas l'objet.

Des offres attractives doivent être proposées sur le réseau CFF afin de valoriser les transports en commun et ainsi de répondre au défi énergétique qui nous attend. Le système Click&Rail le permet et doit être développé, à notre avis.

Nous nous rallions au Conseil d'Etat, d'autant que la réponse des CFF réalise en partie l'objectif de ce postulat, à savoir de solliciter la direction des CFF.

**Nous retirons donc ce postulat.**

D'autres démarches auprès des parlementaires fédéraux valaisans semblent, en effet, plus appropriées pour une réflexion suisse sur le sujet et seront entreprises.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Nous prenons donc bonne note que ce postulat est retiré.

**11. MOTION**  
**de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires**  
**concernant un assouplissement de la procédure d'autorisation de**  
**construire pour les bars de neige, les tipis ou les petits remonte-pente**  
**(13.03.2007) (5.064) (en collaboration avec le DET)**

**MOTION**  
**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend Lockerung des**  
**Baubewilligungsverfahrens für Schneebars, Tipis oder Kleinskilifte**  
**(13.03.2007) (5.064) (in Zusammenarbeit mit dem DVR)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Le Conseil d'Etat refuse cette motion.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):*

Die Diskussion hat gezeigt, dass einige Missverständnisse bestehen und das Anliegen auch missverstanden wurde.

**Aus diesem Anlass ziehe ich die Motion zurück.**

Danke.

*Le président:*

Merci, Madame la députée..., on voit que l'on arrive à la fin de la matinée et que l'on a tendance à retirer, ce qui fait accélérer un peu nos travaux.

J'en prends bonne note: motion retirée.

Nous arrivons ainsi au dernier point de l'ordre du jour.



**Développement / Entwicklung:**  
**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /**  
**Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

**12. INTERPELLATION**  
**du député (suppl.) Philipp Schnyder (CSPO) et cosignataires concernant**  
**des tarifs plus élevés sur le nouveau tronçon NLFA (13.09.2007) (5.075)**

**INTERPELLATION**  
**von Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend höhere Fahrpreise auf der neuen**  
**NEAT-Strecke (13.09.2007) (5.075)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Il s'agit ici d'un développement.

Je me tourne directement vers le chef du département pour voir s'il peut apporter une réponse sur le champ.

Je lui donne la parole.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Il faut ici constater que nous avons déjà répondu à cette question le 9 octobre 2007 dans le cadre de l'Heure des questions.

Vous voyez que vos modes d'intervention différents, soit par le biais d'une interpellation qui prend un certain temps avant que l'on n'y réponde, soit celui de l'Heure des questions qui est plus rapide, se chevauchent parfois.

Ma réponse va être très courte.

Il y a eu des informations confuses qui ont été diffusées dans la presse et qui ont été partiellement corrigées lors de la réponse du 9 octobre 2007 dans l'Heure des questions.

En réalité, il y aura un prix identique entre Berne et le Valais que l'on passe par le tunnel de faîte ou par le tunnel de base. L'augmentation tarifaire, elle, se situe non pas à des montants exorbitants, mais, comme sur l'ensemble du réseau suisse, de l'ordre de 3 à 7%, comme encore une fois partout sur le réseau des CFF.

Pour le tronçon Viège-Spiez, qui fait l'objet de cette interpellation, le prix d'un billet aller et retour demi-tarif est le suivant:

Prix actuels

Fr. 53.- en première classe (Fr. 57.- dès le 9 décembre 2007); augmentation de 3,6%

Fr. 33.- en deuxième classe (Fr. 34.- dès le 9 décembre 2007; augmentation de 2,1%.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs les députés, que, malheureusement, c'étaient des informations confuses et infondées qui vous ont inquiétés.

Je suis content, pour la deuxième fois, de pouvoir vous rassurer sur ce point.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Avant de nous quitter, encore une petite communication de service.

Je vous demande de libérer vos places de travail, la salle du Grand Conseil étant occupée ce soir. Donc, ne laissez pas des documents qui pourraient disparaître!

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui.

Je vous remercie de votre participation active et disciplinée.

A demain!

Bon appétit.

**La séance est levée à 12 h 15.**

# Séance du jeudi 8 novembre 2007

*Présidence:* M. le député Georges Mariétan.

*Ouverture de la séance:* 9 heures.

## *Ordre du jour:*

### **Première lecture**

1. Projet de loi abrogeant la législation sur l'Ecole technique cantonale en informatique

### **Erste Lesung**

Gesetzesentwurf zur Aufhebung der Gesetzgebung über die kantonale Technikerschule für Informatik

2. Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO)  
Bericht der interparlamentarischen Aufsichtskommission für die FH-Westschweiz und die FH-GS (IPK FH-GS)
3. Nomination de la Commission cantonale de recours en matière agricole et de remaniements parcellaires  
Nominierung der kantonalen Rekurskommission für den Bereich Landwirtschaft und Landumlegung

### **Traitements / Behandlungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

4. Postulat des députés (suppl.) Pascal **NICOLO** (PS/AdG) et Francine **ZUFFEREY MOLINA** (PS/AdG) concernant la modification des critères d'adjudication au sens de l'ordonnance sur les marchés publics du 11 juin 2003 (06.02.2007) (4.066)  
Postulat von Grossrat (Suppl.) Pascal **NICOLO** (PS/AdG) und Grossrätin (Suppl.) Francine **ZUFFEREY MOLINA** (PS/AdG) betreffend Änderung der Vergabekriterien im Sinne der Verordnung über das öffentliche Beschaffungswesen vom 11. Juni 2003 (06.02.2007) (4.066)
5. Postulat du groupe GRL, par le député Enrique **CABALLERO**, concernant l'augmentation de places d'apprentissage = diminution de la violence et de l'incivilité chez les jeunes (06.02.2007) (4.067)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Enrique **CABALLERO**, betreffend: mehr Lehrstellen = weniger Gewalt und asoziales Verhalten unter den Jugendlichen (06.02.2007) (4.067)

6. Postulat du groupe GRL, par le député Jacques-Roland **COUDRAY**, concernant une promotion économique forte (03.04.2007) (4.076)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland **COUDRAY**, betreffend: für eine starke Wirtschaftsförderung (03.04.2007) (4.076)

**Développements / Entwicklungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

7. Motion du groupe GRL, par les députés Brigitte **DISERENS**, Didier **CACHAT** et Alexis **TURIN**, concernant la loi sur les agglomérations (11.09.2007) (4.084)  
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte **DISERENS** und die Grossräte Didier **CACHAT** und Alexis **TURIN**, betreffend Agglomerationsgesetz (11.09.2007) (4.084)
8. Interpellation des députés (suppl.) Evelyne **BEZAT** et Grégoire **RABOUD** concernant Valais Solidaire, la Fédération cantonale de coopération (11.09.2007) (4.085)  
Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Evelyne **BEZAT** und Grossrat (Suppl.) Grégoire **RABOUD** betreffend Solidarisches Wallis, der Bund der Walliser NRO für Zusammenarbeit (11.09.2007) (4.085)
9. Postulat du député (suppl.) René **LORETAN** (CVPO) concernant le renforcement du Valais en tant que site économique, de formation et de résidence (12.09.2007) (4.086)  
Postulat von Grossrat (Suppl.) René **LORETAN** (CVPO) betreffend Stärkung des Wirtschafts-, Bildungs- und Wohnstandorts Wallis (12.09.2007) (4.086)
10. Interpellation de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant le chantier de l'introduction du Registre foncier (13.09.2007) (4.087)  
Interpellation von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Baustelle Grundbucheinführung (13.09.2007) (4.087)
11. Postulat du député Pierre-Olivier **BOURBAN** concernant la modification du plan directeur cantonal, la loi est-elle respectée? (13.09.2007) (4.088)  
Postulat von Grossrat Pierre-Olivier **BOURBAN** betreffend Änderung des kantonalen Richtplans: Werden die Gesetzesbestimmungen eingehalten? (13.09.2007) (4.088)

**Traitements / Behandlungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

12. Postulat du groupe GRL, par le député Narcisse **CRETENAND**, concernant la société à 2'000 Watts pour le Valais (06.02.2007) (2.083) (*motion transformée en postulat*)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETENAND**, betreffend die 2'000-Watt-Gesellschaft für das Wallis (06.02.2007) (2.083) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)
13. Motion de la commission de 2<sup>e</sup> lecture pour la loi sur l'aménagement des cours d'eau, par son président Joël **GAILLARD** et son rapporteur Laura **KRONIG**, concernant la modification de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques (05.04.2007) (2.095) (*en collaboration avec le DTEE et le DFIS*)  
Motion der Kommission für die 2. Lesung des Gesetzes über den Wasserbau, durch den Präsidenten Joël **GAILLARD** und die Berichterstatterin Laura **KRONIG**, betreffend Änderung des Gesetzes über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte (05.04.2007) (2.095) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU und dem DFIS*)

**Développements / Entwicklungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

14. Postulat du député Daniel **PORCELLANA** concernant la publicité médicale interdite (10.05.2007) (2.098)  
Postulat von Grossrat Daniel **PORCELLANA** betreffend verbotene Medizinalwerbung (10.05.2007) (2.098)
15. Interpellation du groupe GRL, par le député Christian **BESSE**, concernant: les listes permanentes garantes de qualité? (09.05.2007) (2.099 anc. 4.077)  
Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat Christian **BESSE**, betreffend ständige Listen: Gewähr für Qualität? (09.05.2007) (2.099 ehem. 4.077)
16. Postulat du député (suppl.) François **PELLOUCHOUD** (UDC/SVP) concernant la modification de l'OURE concernant le réglage individuel automatique des locaux chauffés (11.06.2007) (2.100)  
Postulat von Grossrat (Suppl.) François **PELLOUCHOUD** (UDC/SVP) betreffend Abänderung der VREN betreffend automatische individuelle Regelung der Raumlufttemperatur in beheizten Räumen (11.06.2007) (2.100)
17. Interpellation du député Ignaz **IMBODEN** (CSPO) et cosignataires concernant une source de danger dans le parc naturel de Finges (12.06.2007) (2.101) (*en collaboration avec le DTEE*)  
Interpellation von Grossrat Ignaz **IMBODEN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Gefahrenquelle im Naturpark Pfyn (12.06.2007) (2.101) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

18. Interpellation du groupe GRL, par le député Marc-Henri **GAUCHAT**, concernant le nombre de médecins formés en Suisse (13.06.2007) (2.102)  
Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT**, betreffend Anzahl der in der Schweiz ausgebildeten Ärzte (13.06.2007) (2.102)
19. Motion de la députée Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) concernant l'offensive solaire (14.06.2007) (2.103) (*en collaboration avec le DTEE*)  
Motion von Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) betreffend Solaroffensive (14.06.2007) (2.103) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
20. Postulat des députés Jean-Marc **ZUFFEREY**, Sonia **Z'GRAGGEN** et cosignataires concernant l'ensemble ou couche par couche (14.06.2007) (2.104)  
Postulat von Grossrat Jean-Marc **ZUFFEREY**, Grossrätin Sonia **Z'GRAGGEN** und Mitunterzeichnenden betreffend Solidarität zwischen den Generationen (14.06.2007) (2.104)
21. **Heure des questions / Fragestunde**

**Développements / Entwicklungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

22. Postulat du député (suppl.) Roland **KUONEN** (SPO) concernant les soins informels (11.09.2007) (2.105)  
Postulat von Grossrat (Suppl.) Roland **KUONEN** (SPO) betreffend informelle Pflege (11.09.2007) (2.105)
23. Motion du député Narcisse **CRETTENAND** (GRL) et cosignataires concernant l'interdiction des chauffages électriques fixes à résistances dans les nouvelles constructions (12.09.2007) (2.106)  
Motion von Grossrat Narcisse **CRETTENAND** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Verbot für ortsfeste elektrische Widerstandsheizungen in Neubauten (12.09.2007) (2.106)
24. Motion du groupe GRL, par le député Narcisse **CRETTENAND**, concernant le dimensionnement des pompes de circulation pour le chauffage (12.09.2007) (2.107)  
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETTENAND**, betreffend Dimensionierung der Heizungsumwälzpumpen (12.09.2007) (2.107)
25. Motion des députés Alphonse-Marie **VEUTHEY** (PDCB), Olivier **BORGEAT** (PDCB) et cosignataires concernant les aides financières aux parents pour soins dentaires limitées aux cabinets dentaires valaisans: un système discriminatoire et à modifier (12.09.2007) (2.108)  
Motion der Grossräte Alphonse-Marie **VEUTHEY** (PDCB), Olivier **BORGEAT** (PDCB) und Mitunterzeichnenden betreffend Beschränkung der Finanzhilfen für die Kinderzahnpflege in Walliser Zahnarztpraxen: eine fragwürdige Diskriminierung (12.09.2007) (2.108)

26. Recours contre les élections déposé par "Freie Wähler" et l'UDC Susten-Leuk-Leukergrund: **décision sur recours**  
Wahlbeschwerde der Freien Wähler & SVP Susten-Leuk-Leukergrund:  
**Beschwerdeentscheid**
27. Recours contre les élections déposé par M<sup>me</sup> Gerlinde M. Bass-Bärenfaller:  
**décision sur recours**  
Wahlbeschwerde von Frau Gerlinde M. Bass-Bärenfaller:  
**Beschwerdeentscheid**
- Urgence / Dringlichkeit**
28. Interpellation urgente des députées Virginie **CRETTENAND** (suppl.) et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** concernant un calendrier à respecter pour le canonage de nos stations (06.11.2007) (4.090)  
Dringliche Interpellation der Grossrätinnen Virginie **CRETTENAND** (Suppl.) und Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** betreffend verbindlicher Zeitplan für die künstliche Beschneigung in unseren Wintersportorten (06.11.2007) (4.090)

*Le président:*

Je suis heureux de vous accueillir pour cette troisième journée de notre session de novembre, heureux de constater que, ce matin, notre Parlement valaisan a décidé de prendre un coup de jeune. Nous savons, en effet, que ce deuxième jeudi de novembre se déroule traditionnellement la Journée nationale des filles. Aujourd'hui donc, les élèves de cinquième et sixième années primaires et de première du cycle d'orientation se rendent au travail avec leur père ou leur mère ou peut-être avec un oncle ou une tante.

Le Grand Conseil soutient cette action.

Comme nous ne voulions pas prêter les filles des députées et des députés qui siègent aujourd'hui, le Service parlementaire a pris l'initiative de leur donner la possibilité de nous suivre dans notre activité de parlementaires.

J'ai ainsi le plaisir d'accueillir ce matin 17 jeunes filles qui, sous la protection bienveillante de M<sup>me</sup> Fernande Melly-Fux, vivront avec nous cette matinée de session.

Je vais, tout d'abord, vous présenter ces 17 jeunes filles: Michaela Kluser, Florina Roux, Sophie Giroud, Amandine Rey, Océane Delasoie, Charlotte Desponds, Terry Dupertuis, Carole Troger, Michelle Bumann, Flurina Gerber, Cynthia Amacker, Rachel Sarbach, Analena Sarbach, Alexandra Brunner, Katharina Brunner, Mégane Granges et Pauline Bétrisey.

Nous pouvons les applaudir.

Je vous remercie, Mesdemoiselles, d'avoir accepté notre invitation.

On savait qu'il y avait des revendications féminines pour les sièges du Conseil d'Etat, mais quand on les voit entourer ces cinq sièges libérés pendant quelques instants, on est vraiment impressionné.

La Journée des filles vise à éveiller votre curiosité pour un vaste éventail de métiers. Peut-être que cette matinée pourra susciter des vocations. En tout cas, d'ici là, je vous souhaite bien du plaisir.

Je vous donne rendez-vous juste à la fin de cette matinée de session, ici même dans cette salle, pour la photo souvenir avec votre parent député et pour la remise aussi d'un petit cadeau.

Quant à nous, Mesdames et Messieurs les députés, nous devons malheureusement maintenant nous mettre très sérieusement au travail.

Voilà, Mesdemoiselles, je vous invite à suivre M<sup>me</sup> Fernande Melly-Fux pour cette matinée de découverte du Grand Conseil.

Mesdames et Messieurs les députés, Messieurs les membres du Gouvernement, nous entamons donc avec détermination cette dernière journée parlementaire de la semaine, une journée qui s'annonce bien remplie puisque nous avons également la séance de relevée.

Je vous invite donc une fois de plus à être sobres et concis dans vos interventions.

### **Première lecture**

## **1. PROJET DE LOI abrogeant la législation sur l'Ecole technique cantonale en informatique**

### **Erste Lesung**

### **GESETZESENTWURF zur Aufhebung der Gesetzgebung über die kantonale Technikerschule für Informatik**

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission für  
Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

*Président: Laurent Léger / Berichterstatterin: Franziska Lutz-Marti*

*Titre et considérant, adoptés.*

*I, adopté.*

## **II**

### **Loi fixant le traitement du personnel des écoles de formation professionnelle supérieure du 17 novembre 1988**

*Article 1 alinéa 1, adopté.*



### III

#### **Loi fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes sièges du 11 novembre 1999**

##### **Article 1 alinéa 1**

*Proposition du groupe GRL par la députée Laetitia Massy (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO), Berichterstatterin:*

**Dieser Abänderungsantrag ist zurückgezogen worden.**

*Le président:*

**Cette proposition a donc finalement été retirée.**

Personne ne demande à intervenir.

Cet article est ainsi accepté tel que proposé par le Conseil d'Etat.

*III (art.1 al. 1), adopté.*

*IV, adopté.*

**La discussion sur l'ensemble du projet de loi d'abrogation n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Le projet de loi abrogeant la législation sur l'Ecole technique cantonale en informatique est adopté par 103 voix contre une en première lecture.**

*M. le député Laurent Léger (PDCB), président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):*

Au vu du résultat du vote, je constate que ce petit lifting de loi n'a pas posé de problème; je vous en remercie.

Je remercie le chef du département et ses collaborateurs pour les éclairages et leur participation à nos débats. Je remercie aussi les membres de la commission pour leur travail.

Avant de conclure, je formule encore la demande de pouvoir traiter cet objet en une lecture.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le président de la commission.

Il y a donc une proposition pour en rester à une seule lecture.

Je mets cette proposition au vote formellement.

**La lecture unique est acceptée par 114 voix.**

Cette fois, parfaite unanimité; vous acceptez donc de vous en tenir définitivement à ce texte, qui n'appelle par d'autres commentaires non plus de la part du chef du département. Je le remercie de cette extrême concision.

**2. RAPPORT**  
**de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2**  
**(CIP HES-SO)**  
**BERICHT**  
**der interparlamentarischen Aufsichtskommission für die FH-**  
**Westschweiz und die FH-GS (IPK FH-GS)**

**Discussion générale:**

*M. le député Pascal Rey (PDCC):*

Le groupe DC du Centre s'est intéressé aux enjeux stratégiques présentés dans ce rapport annuel de la commission de contrôle des HES-SO et HES-S2 et aux perspectives qui y sont dévoilées.

Nos HES font partie de la plus grande école de Suisse avec ses 12'900 élèves répartis sur les divers sites de formation. Maigres consolations, car ce rapport démontre à l'évidence que la formation supérieure est en passe d'échapper complètement aux cantons et à leurs Parlements et devient progressivement chasse gardée de la Confédération. Une illustration de cette crainte en est l'attitude de M<sup>me</sup> Ursula Renold, directrice de l'OFFT qui semble snober la commission interparlementaire en déclinant, momentanément peut-être, mais en déclinant quand même les invitations aux séances de dite commission.

Nous nous inquiétons quant au rôle et au pouvoir de cette commission interparlementaire qui nous semble une chambre d'enregistrement des processus. Cette commission ne semble consultée et informée des enjeux et des budgets en cours que parce qu'il le faut bien et parce qu'il faut que les institutions mises en place par les Parlements soient respectées.

En matière de pilotage de ces filières HES, nous apprenons par le rapport qu'une usine à gaz, et pas celle de Chavalon, est en préparation. En effet, je cite: "En ce qui concerne l'organisation du pilotage, il est prévu de mettre en place une Conférence des hautes écoles qui sera secondée par une assemblée et un conseil. Tous les cantons seront représentés dans l'assemblée placée sous la présidence d'un conseiller fédéral. Le conseil sera présidé par le même conseiller fédéral et réunira les 14 cantons qui abritent une haute école. Cette deuxième chambre travaillera en partenariat étroit avec la Conférence des recteurs, elle-même établie en trois chambres: universités-EPF, HES et HEP."

En termes d'organigramme, cela semble parfait; en termes d'efficacité, nous sommes en Suisse et le mieux sera peut-être l'ennemi du bien.

Ainsi, en 2012, par l'abrogation d'un certain nombre de lois et de concordats, cette formation supérieure devrait relever essentiellement de la Confédération. Son financement sera, lui, dépendant en grande partie du bon vouloir des budgets votés annuellement par les Chambres fédérales alors que les cantons, eux, passeront sans état d'âme à la caisse, organisation supracantonale oblige. Notre groupe s'était inquiété en son temps du projet d'économies qui aurait entraîné une insuffisance de financement de l'ordre de quelque 5 milliards lorsque les 6% de hausse des budgets de dite formation étaient revus fortement à la baisse.

Puisque nous étudions durant cette session le budget 2008, nous nous réjouissons à la lecture de ce rapport que, je cite "les contributions des cantons vont encore diminuer quelque peu, notamment par la prise en charge de 30% de financement de la HES-SO". Nous n'avons, hélas!, trouvé aucune trace de ces "quelque peu" dans le budget du DECS qui connaît, au contraire, un quelque peu d'augmentation en matière de subventions des HES, mais l'augmentation de 7% des effectifs pourrait peut-être l'expliquer quelque peu, à moins que cela ne s'explique par l'accession des nouveaux domaines des arts, soit de la musique, des arts de la scène et des beaux-arts, domaines qui sont intégrés dès cette rentrée scolaire.

Le Valais est un terreau exceptionnel en matière de musique de cuivres et a vu l'éclosion des Dany Bonvin, Jacques Evéquoz, Claude-Alain Barmaz, Olivier Robyr, Gilles Rochat et autres innombrables talentueux musiciens qui ont porté haut les couleurs valaisannes dans les concours suisses et internationaux.

La situation des conservatoires de Neuchâtel, Fribourg et du Valais, placés dans la quasi-impossibilité d'une reconnaissance à titre individuel, les verra être rattachés aux conservatoires reconnus de Genève et de Lausanne. Qu'en sera-t-il de leur mode de financement et des conséquences financières de leur accession au niveau HES, notamment sous l'angle des prétentions salariales qui pourront raisonnablement en découler? Il n'est pas des plus rassurants d'apprendre que, je cite "pour le domaine de la musique, la construction budgétaire s'est faite sur la base d'hypothèses qui ne préjugent en rien des choix politiques qui seront faits quant à l'organisation future du domaine".

Avec ces considérations générales teintées d'inquiétudes de par certaines incertitudes relevées dans les conclusions du rapport, le groupe DC du Centre en prend acte, car c'est sa seule compétence.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):*

Le groupe UDC/SVP a pris connaissance du rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2.

Ce rapport nous donne un regard sur les filières, sur les masters, sur les rapports entre les sites, sur les demandes financières et sur bien d'autres éléments pour nous permettre de comprendre un tout petit peu le fonctionnement des HES.

Nous constatons que de plus en plus de hautes écoles demandent d'être rattachées aux HES. Tout cela est bien, mais, malgré tout, notre groupe se fait du souci. Ce qui nous fait souci, ce n'est pas la qualité de l'enseignement, ni les capacités des membres des HES. C'est plutôt ce système nébuleux qui a tendance à mettre pratiquement hors jeu les Parlements cantonaux, c'est-à-dire des instances démocratiques, au profit de cénacles qui, eux, n'ont aucune légitimité démocratique, mais qui, de plus en plus, dans leurs domaines de compétence, exercent les réalités du pouvoir et nous placent, nous parlementaires cantonaux, devant le fait accompli en ne nous laissant plus que la triste mission de prendre acte, ce qui a été fait sans plus pouvoir exercer la moindre influence sur le processus.

Ce rapport ne fait pas exception à cette règle inquiétante en particulier quand, en page 8, il relève que le rôle de la commission interparlementaire se limite à contrôler le processus.

Dans cette superstructure, qui décide, qui commande? On ne sait pas, mais en tout cas pas nous.

Il y a une chose qui nous reste à la fin, la seule peut-être, c'est de payer.

Pour nous, l'examen de ce rapport, c'est donc une occasion supplémentaire, en appui à diverses démarches qui ont déjà été débattues dans ce Parlement, de relever à quel point il est nécessaire que tout soit entrepris pour que le Grand Conseil puisse intervenir beaucoup plus tôt dans ce genre de processus, c'est-à-dire à un stade où il est encore en position d'exercer une vraie influence et de décider, plutôt que de participer à la grande messe de ceux qui n'ont plus rien à dire. C'est donc cela le message que nous voulons répéter ici aujourd'hui.

Merci.

### **La discussion est close.**

*M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la commission interparlementaire de contrôle:*

Quelques commentaires brièvement tout d'abord sur l'activité de cette commission et le rapport que vous avez reçu. Ce dernier est le reflet fidèle des trois séances que nous avons tenues. En janvier, nous avons souhaité savoir ce qui se préparait au niveau fédéral pour l'avenir des HES; raison pour laquelle nous avons invité le secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche, M. Kleiber, qui nous a orientés un petit peu sur ce fameux futur paysage académique suisse, qui est actuellement en consultation pour le Conseil fédéral. Il semblerait que la balle soit dans les instances consultées. A ce titre, je me permettrai peut-être de poser la question au chef du département s'il est également prévu que ce Parlement, au travers de la commission thématique, soit consulté dans ce cadre-là.

Les autres points que nous avons abordés (la mise en place des masters, les passerelles, les reconnaissances des diplômes, etc.), vous les avez vus dans le rapport. Je ne veux pas trop m'étendre là-dessus.

Par contre, les deux autres séances de la commission, en avril et en septembre, ont été consacrées essentiellement à l'aspect financier avec l'étude des bouclements provisoires, des budgets provisoires et définitifs.

Le principal élément sur le plan formel qui incombe à la commission, c'est de prendre connaissance du rapport d'activité donné par les comités stratégiques de la HES-SO. Je profite peut-être de vous redonner encore une fois les mécanismes qui président à cette organisation intercantonale qu'est la HES-SO puisque le représentant du groupe UDC/SVP vient, à fort juste titre, de rappeler que les Parlements cantonaux ne font pas grand-chose d'autres que de regarder passer le train alors que ce sont d'autres instances qui sont chargées de la gouvernance de cette école. Nous sommes habitués à un système avec un exécutif et un législatif. Ce n'est pas très différent dans le contexte de la HES-SO. L'exécutif est représenté d'une certaine manière par la direction générale, le comité directeur de la HES-SO, et le législatif, qui a le pouvoir d'accepter le budget et les comptes en particulier, est exercé par le comité stratégique qui est composé des conseillers d'Etat des cantons membres de la HES-SO. Vous voyez donc que, par rapport à notre organisation, il y a un décalage: l'exécutif cantonal joue d'une certaine manière le rôle de législatif à l'échelon intercantonal et les législatifs cantonaux, comme je le disais, regardent passer le train.

Sur le rapport d'activité précisément de ces comités stratégiques, je n'ai pas grand-chose à dire si ce n'est qu'il couvrait l'année 2006 qui était l'avant-dernière de la période quadriennale et que la plupart des objectifs que le comité stratégique s'était fixés ont été remplis.

Il y a, par contre, un élément extrêmement important qui n'est pas du tout satisfaisant, pour lequel la commission a, quasiment à chaque séance, demandé des explications et n'est pas tout à fait satisfaite des explications reçues, c'est le chantier monumental de la réforme des deux conventions qui, actuellement, gouvernent la HES-SO, d'une part, en une seule convention pour réunir les domaines SO et S2 et, d'autre part, pour moderniser un petit peu ces aspects-là.

Il est évident que c'est un travail ambitieux qui bute sur de nombreux détails techniques, notamment liés à des aspects de statut du personnel, de prérogatives locales, mais – et c'est un appel que je fais ici au nom de la commission – il faut absolument maintenir la pression pour pouvoir avancer dans ce dossier.

Cet élément-là, on le trouve au niveau intercantonal, on le trouve également au niveau du canton. Vous savez que ce qui s'appelle aujourd'hui HES-SO Valais est, en fait, la somme de deux entités: la partie SO, anciennement HEVs, qui est noyée dans l'organigramme de l'Etat du Valais, qui pendant la période législative précédente faisait l'objet d'un mandat de prestations isolé alors que, dorénavant, elle est intégrée dans le mandat de prestations du Service de la formation tertiaire. Pour l'autonomie de gestion, le dynamisme de la gestion de cette école et la transparence, ce n'est de loin pas une solution idéale. Par contre, pour la partie S2, qui englobe les domaines santé, social et arts, nous avons-là un établissement autonome, créé par décision législative de ce Parlement, qui est donc piloté par le biais de mandats de prestations et d'une subvention globale. Il serait donc vraiment opportun que l'on puisse améliorer cette situation.

Il a été fait allusion aux aspects financiers où il y a effectivement une apparente contradiction entre les "quelque peu" de diminution de charges, que la HES-SO impose aux cantons, et ce qu'il ressort véritablement des comptes et en particulier du budget 2008 de l'Etat du Valais. C'est tout simplement une distinction à faire entre les charges brutes et les charges nettes. Pour le canton du Valais, celui qui nous intéresse, la charge brute est légèrement en augmentation, la charge nette est en forte diminution. Cela veut dire quoi? Cela veut dire que

le canton du Valais continue d'envoyer un petit peu plus d'argent à Delémont dans la caisse centrale de la HES-SO, mais les écoles valaisannes, les sites, reçoivent de plus en plus d'argent en retour, de par l'attractivité des sites au niveau de la formation, leur capacité à générer des projets de recherche. C'est le delta entre les deux montants qui est de plus en plus favorable au canton et qui nous permet d'affirmer que l'opération reste très intéressante pour notre canton, y compris sur le plan financier.

Alors, bien entendu, les enjeux à venir, et il a été fait mention de la filière musique, sont loin d'être réglés. Je laisserai peut-être M. le chef du département nous donner les toutes dernières informations concernant l'avenir de la filière musique en Valais puisque Berne n'a pas voulu accréditer cette filière et que son avenir passe donc forcément par un rattachement à l'un des deux conservatoires reconnus, en principe celui de Lausanne.

Il y a également une autre filière qui va nous préoccuper au fil des années à venir, c'est celle de physiothérapie. Je ne m'étendrai pas beaucoup là-dessus puisque l'on aura vraisemblablement l'occasion d'en reparler à la session de décembre lorsque l'on évaluera le dossier des cliniques de Loèche-les-Bains qui y est étroitement lié.

Il a été dit que le secteur des Hautes Ecoles Spécialisées échappe aux cantons et passe en main de la Confédération. C'est malheureusement juste, mais c'est aussi malheureusement fidèle et correct aux décisions qui ont été prises puisque l'on a créé cet échelon intercantonal qui veut que les cantons, et je le disais tout à l'heure, perdent un petit peu le contrôle. A partir du moment où la Confédération prend en charge une partie des coûts de ces organismes intercantonaux, vous vous doutez bien qu'elle ne va pas fermer les yeux.

Pour ce qui concerne la HES-SO, ce n'est pas si grave. Le système ne fonctionne encore pas trop mal, et même si cela fait parfois mal, c'est encore tout à fait vivable.

Par contre, ce Parlement devra être extrêmement attentif à l'avenir puisque 9 autres domaines vont, dans les années à venir, passer de l'échelon soit fédéral, soit strictement cantonal à cet échelon intercantonal. On trouvera le même mécanisme: des établissements autonomes pilotés par un ensemble de chefs de département avec une commission interparlementaire de contrôle, et uniquement de contrôle, et une perte de maîtrise avec des dépenses liées associées qui va fortement influencer la marge de manœuvre des Parlements.

On ne peut que rappeler ici, et ça a été dit également, l'importance, dans le cadre de l'entrée en vigueur progressive de la mise en application du nouvel accord cadre intercantonal, d'associer le Parlement le plus tôt possible à toutes les décisions qui en incombent.

L'attitude de la Confédération par rapport à la HES-SO n'est pas aussi noire que ce qui a été laissé présager par mon collègue Pascal Rey du groupe DC du Centre. Il est vrai que M<sup>me</sup> Renold, qui est la cheffe de l'Office fédéral de la formation et de la technologie et, à ce titre, la grande patronne du système HES en Suisse, a décliné à deux reprises notre invitation à paraître devant la commission, une première fois, en avril, parce qu'elle était à l'étranger et une deuxième fois, en septembre, tout simplement parce que les discussions en cours entre Berne et la HES-SO n'étaient pas tout à fait terminées et, d'un commun accord, nous avons décidé qu'il n'était pas opportun de s'exprimer sur un dossier qui était encore en finalisation. Cela dit, le rendez-vous est pris pour notre session de janvier 2008 et nous espérons bel et bien pouvoir, à cette occasion, la rencontrer.

Je terminerai en remerciant toute une série de personnes et en tout premier lieu les membres ainsi que les suppléants de la délégation valaisanne à la commission interparlementaire, grâce à qui nous avons pu siéger quasiment à la totalité des 7 membres auxquels nous avons droit à chaque occasion. Un merci pour leur travail et leur engagement encore durant les années à venir. Je remercie également MM. Claude Roch, chef du département, Stefan Bumann, chef du service, et Dominique Albrecht, directeur général de la HES-SO Valais, qui ont toujours répondu à nos sollicitations, ainsi que les organes de la HES-SO, en particulier M. Marc-André Berclaz, un Valaisan émigré, qui préside le comité directeur de la HES-SO et qui s'est toujours montré prêt à clarifier et à répondre à nos questions concernant le fonctionnement de son institution.

Un dernier mot pour vous signaler ou pour vous rappeler l'invitation qui vous a été faite par le FIR (Forum Interparlementaire Romand), mardi prochain, le 13 novembre, sur l'heure de midi à Lausanne, pour une séance consacrée justement à cette problématique interparlementaire et en particulier à la commission HES-SO. Merci pour votre attention.

Je laisse M. le chef du département compléter mes propos.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Je profite de remercier le député Jean-Albert Ferrez de conduire la délégation valaisanne à la commission interparlementaire, mais tout particulièrement aussi de présider cette commission interparlementaire.

Je pense que c'est tout à l'honneur du Valais et aussi dans la défense de nos intérêts dans le domaine de la formation et, vu ce que cela représente, ce n'est pas négligeable.

Je donne la parole maintenant au chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Je voudrais m'associer aux propos du président pour remercier le président Jean-Albert Ferrez parce qu'il est vrai qu'il a été très efficace dans les relations avec la HES-SO au niveau intercantonal. Je crois que les relations avec le canton du Valais ont toujours été très ouvertes et très fournies.

Je m'engage, avec vous d'ailleurs, à poursuivre cette relation parce qu'elle est essentielle. Les inquiétudes exprimées par les députés Pascal Rey et François Pellouchoud (suppl.) nous montrent combien nous devons nous préparer, le législatif et l'exécutif, pour défendre le canton du Valais au niveau intercantonal. La RPT nous a montré que les relations intercantionales seront de plus en plus évidentes, de plus en plus importantes. C'est, avec les HES, un des points d'ancrage que nous devons solidifier dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle plusieurs fois nous avons vu la commission valaisanne intercantonale avant les séances, avant les budgets, de façon à pouvoir lui donner quelques informations et à pouvoir guider son efficacité face à la commission intercantonale. C'est, je crois, cette façon de procéder de partenariat qui sera importante pour bien défendre nos sites valaisans. Je rappelle que nous sommes des sites à l'intérieur d'une HES.

Les inquiétudes qui ont été mentionnées se situent surtout au niveau de la perte démocratique qu'il faut, nous tous, corriger à travers une formule que nous devons, ensemble, trouver.

Vous savez que le paysage universitaire suisse est en mouvement. La consultation, je vous propose, Monsieur le président, de la transmettre aujourd'hui même au Bureau qui pourrait désigner votre commission ou la commission thématique pour avoir un avis. Cet avis doit être remis, je crois, fin février, au Conseil fédéral. Si bien que nous avons le temps de discuter ces accords et cette consultation au niveau des hautes écoles.

Les HES, comme les HEP d'ailleurs parce que le prochain sujet, ce seront les HEP, lorsque la loi aura été admise, entrent dans le système des hautes écoles comme les universités, comme les écoles polytechniques. Il faudra que l'on se prépare à ces contrats de prestations, avec l'autonomie des écoles, avec la recherche que nous voulons cantonale, avec une formule probablement légèrement différente, mais qui donnera, je l'espère, de la qualité aux écoles. C'est ce que nous souhaitons, en maintenant les sites, parce qu'un des objectifs de la création des HES avait été de dynamiser l'économie dans les régions décentralisées. C'était un point essentiel de la création des HES: décentraliser, sans quoi nous reviendrions à un système de campus qui serait, au niveau formatif, plus rationnel, mais que nous ne souhaitons pas dans cette phase.

C'est la raison pour laquelle, actuellement, de grandes discussions existent entre la Confédération, à travers M<sup>me</sup> Renold et l'OFFT, et le comité stratégique de la HES-SO, pour essayer de trouver une solution non pas d'intégration mais de réseau, même si la Confédération souhaiterait plutôt une forte intégration alors que les cantons préféreraient le réseau. La négociation est en route. J'espère que, d'ici à la fin de l'année, nous aurons une formule et nous vous la communiquerons évidemment.

Cette discussion nous montre combien la position qualitative sera essentielle pour le futur. Notre chance de subsister passe par la qualité de l'école. Aujourd'hui, nous avons la chance d'y résister, mais il faudra que nous maintenions cette qualité.

Vous avez aussi mentionné, Monsieur le député Pascal Rey, le problème budgétaire avec une quantification de valeur inférieure pour l'année, mais nous avons beaucoup plus d'étudiants, ce qui est une chance, et puis il faut voir quels budgets l'on prend puisqu'une partie des budgets est consolidée avec la culture, c'est-à-dire avec la musique et l'art et d'autres budgets ne sont pas consolidés. Donc, pour ma part, je vous propose qu'à travers le budget, nous examinions de façon plus détaillée les solutions que vous préconisez, de façon à ce que nous ayons de la transparence sur le budget 2008. Aujourd'hui, il est prématuré de vous donner une réponse budgétaire.

Le député Jean-Albert Ferrez a également mentionné le problème ou la préoccupation ou la non-satisfaction sur les conventions. Les conventions sont actuellement relativement stoppées parce que sans que nous ayons un accord avec la Confédération, nous étions en conflit, nous trouvons une formule actuellement avec la Confédération. Mais, sans cet accord, il est illusoire de vouloir apporter des conventions qui ne satisferaient pas la Confédération. Il faut donc d'abord concrétiser l'accord Confédération – HES-SO et, ensuite, repartir avec des conventions. Ce que nous souhaitons, c'est une gouvernance plus simple. Je crois que tout le monde dit que c'est excessivement compliqué. Nous souhaiterions une certaine indépendance,



que nous définissons actuellement, notamment au niveau d'un axe des HES: la recherche. Par contre, au niveau de la formation de base, probablement qu'on pourra avoir une intégration par domaine, ce que souhaite la Confédération. Donc, on s'engage, je crois, sur cette voie, qui serait une assez bonne voie pour le canton du Valais.

Le point sur les HEM ou l'école d'art, puisque les deux écoles sont concernées par les HES, les deux entrent dans le système HES, ces deux écoles doivent s'intégrer dans un système HES. Pour les écoles d'art, la discussion se fait au niveau suisse actuellement parce qu'il est difficile, au niveau notamment de la masse critique, de mélanger une école d'ingénieurs avec une école d'art et nous estimons que la masse critique n'est pas un argument pour une école d'art et que l'école d'art a un objectif essentiel: c'est d'apporter de la créativité dans une région. C'est la raison pour laquelle nous voulons une école d'art valaisanne, mais avec une intégration dans le système suisse des HES.

En ce qui concerne notre HEM, c'est-à-dire notre Haute Ecole de Musique, les relations actuellement sont très avancées avec le canton de Vaud et le Conservatoire de Lausanne pour avoir deux accords: un accord technique au niveau de la musique, où le Conservatoire de Lausanne donnerait à Sion des activités musicales, et un accord institutionnel qui donnerait, au niveau des cantons, l'obligation pour les cantons de maintenir le site de Sion. Ces deux accords sont en discussion actuellement. J'espère qu'avec la partie budgétaire, nous pourrons vous donner la suite et l'évolution de ce domaine. Ainsi, nous aurions la chance de pouvoir bénéficier de l'ensemble des prestations du Conservatoire de Lausanne sur le site de Sion. Si nous arrivons à discuter aussi la formation continue, nous aurons une solution, je crois, idéale pour le canton du Valais. Nous avons l'avantage dans le canton du Valais d'avoir un site homogène puisque nous avons les cordes homogènes sur le site de Sion, ce qui n'est pas forcément le cas des autres cantons. Je suis très optimiste pour trouver une formule dynamique qui nous intégrerait immédiatement dans le système HES parce qu'il est illusoire d'attendre une reconnaissance du seul site de Sion au niveau de la Confédération. Nous avons déjà reçu deux réponses et la dernière réponse qui a été adressée à la HES-SO est très significative sur les solutions à rechercher.

Je conclus en mentionnant que l'intégration législative est essentielle. Elle doit anticiper les décisions du conseil stratégique qui sera un conseil soit suisse, soit romand. Peut-être encore juste une explication. Je ne crois pas que ce soit un monstre qui se met en place, mais la Confédération veut mieux maîtriser le système universitaire et les cantons seront des partenaires importants puisque chaque canton sera représenté dans la commission, l'équivalent d'un législatif, et dans la commission stratégique, les cantons seront également représentés. Il s'agira donc pour le canton du Valais d'être présent et de maintenir la qualité de notre formation, et nous résisterons à toutes les pressions actuelles, mais le système HES mis en place est une intégration dans le système universitaire qui permettra également d'avoir des bachelors et des masters.

Alors, merci de cette participation et merci au président de la commission de poursuivre ce partenariat avec l'exécutif cantonal.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département. Ce point 2 est ainsi traité.

**3. NOMINATION**  
**de la Commission cantonale de recours**  
**en matière agricole et de remaniements parcellaires**  
**NOMINIERUNG**  
**der kantonalen Rekurskommission**  
**für den Bereich Landwirtschaft und Landumlegung**

*Le président:*

Nous avons sur nos tables le message du Conseil d'Etat avec les propositions de nomination des membres.

Dans le cadre du Bureau du Grand Conseil, nous avons admis que les greffiers juristes ainsi que les suppléants devaient être confirmés, qu'il n'était pas possible de commencer à remettre en question des postes qui sont, je dirai, spécialisés.

En revanche, nous vous proposons de nous déterminer sur les 9 autres membres, en admettant que le président doit être désigné parmi ces 9 membres au sein de cette commission.

Pour ce qui est de la nomination de ces 9 membres, la liste a été préparée par le Service parlementaire conformément aux propositions du Conseil d'Etat.

Toutefois, vous avez bien sûr la possibilité de faire d'autres propositions.

Peut-être déjà, puisque je vois qu'il y a une proposition visiblement qui va venir, j'invite les scrutateurs à se préparer. En effet, dès qu'une proposition est faite, évidemment, il y aura la nécessité de nous exprimer par écrit.

**Discussion générale:**

*Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):*

Heute geht es darum, die Mitglieder der kantonalen Rekurskommission für den Bereich Landwirtschaft und Landumlegungen zu wählen. Dabei fallen zwei Dinge auf:

1. Die bisherigen Mitglieder der kantonalen Rekurskommissionen für Landumlegung und Grenzregulierung sowie für Bodenverbesserungen sind vom Staatsrat im Hinblick auf die neue, fusionierte Kommission nie kontaktiert worden. Sie wurden also nie informiert, dass sie in der neuen Kommission nicht mehr Einsitz nehmen werden. Ein solches Vorgehen ist unserer Ansicht nach inakzeptabel.

2. Ebenfalls inakzeptabel ist die parteipolitische Zusammensetzung dieser neuen Rekurskommission. Bei dieser Rekurskommission handelt es sich um eine Kommission mit gerichtlichen Funktionen und da sollten alle Parteien angemessen vertreten sein.

Wenn man nun die Liste der vorgeschlagenen Mitglieder anschaut, so stellt man fest, dass die SVP, welche bei den vergangenen Nationalratswahlen einen Stimmenanteil von 16,5 Prozent erreichte, in dieser Kommission nicht vertreten sein soll. Demgegenüber soll die

CSPO mit einem Stimmenanteil von 8,1 Prozent nicht nur zwei der neun Kommissionsmitglieder stellen, sondern auch noch den Schreiber und den Schreiberstellvertreter deutscher Sprache.

Die vorgesehene parteipolitische Zusammensetzung dieser Kommission widerspricht den Wählerstärken der Parteien und den demokratischen Prinzipien.

Aus diesen Gründen unterbreitet Ihnen die SVP-Fraktion in der Person von Lukas Jäger aus Turtmann einen kompetenten und ausgewiesenen Kandidaten für diese Rekurskommission.

Lukas Jäger, Jahrgang 1955, ist Vater von vier Kindern, Jurist und Landwirt, ehemaliger Gemeindepräsident und heutiger Bürgerpräsident von Turtmann. Er ist seit vielen Jahren Präsident der Alpengenossenschaft Turtmantal und Präsident der Baulandumlegung Turtmann. Zudem ist er seit Mitte der 90er Jahre Mitglied der kantonalen Rekurskommission für Bodenverbesserungen. Durch seine Kenntnisse sowohl der Juristerei als auch der Landwirtschaft ist er für diese neue Rekurskommission geradezu prädestiniert. Lukas Jäger erfüllt zudem alle vom Staatsrat in seiner Botschaft angeführten Voraussetzungen für eine Mitgliedschaft in dieser Kommission.

Insbesondere weist er die fachliche Kompetenz und Erfahrung auf diesem Gebiet auf und war – wie bereits erwähnt – Mitglied der ehemaligen Kommission für Bodenverbesserungen.

Um nicht nur ein parteipolitisches, sondern auch ein regionales Gleichgewicht in dieser Kommission zu gewährleisten, richtet sich die Kandidatur von Lukas Jäger direkt gegen die CSPO Kandidatur von Hans-Peter Constantin aus Salgesch.

Ich ersuche Sie deshalb hiermit, **Lukas Jäger** anstelle von Hans-Peter Constantin in diese Kommission zu wählen.

Ich danke Ihnen.

*Le président:*

C'est donc une proposition complémentaire qui vient d'être faite.

Nous allons poursuivre la discussion, mais j'invite les scrutateurs encore une fois à venir ici – je vois que certains n'ont encore pas bougé – de manière à préparer le matériel de vote.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):*

Die in Diskussion stehende Kommission wird vom Staatsrat vorgeschlagen und vom Grossen Rat nominiert. Die Kommission ist vorgesehen im neuen Landwirtschaftsgesetz, welches am 8. Februar 2007 verabschiedet wurde. Die neue Kommission wurde von den Mitgliedern der bisherigen Kommissionen ausgewählt.

Der Staatsrat hat folgenden Faktoren Bedeutung beigemessen,

- geographische Herkunft,
- sprachliche Kompetenz,

- fachliche Kompetenz und
- Erfahrung auf dem Gebiet,
- Bereitschaft und Motivation, die Arbeit konsequent auszuführen,
- Alter und Geschlecht,
- Dauer als Mitglied in den ehemaligen Kommissionen.

Keine Rolle gespielt hat dabei die politische Couleur, denn es geht um Sachfragen und erforderlich sind fachspezifische Kenntnisse. Der Staatsrat hat sich unter Berücksichtigung der oben aufgeführten Kriterien für die potentiellen Kandidierenden ausgesprochen. Insbesondere wurden ihre Kapazität – ich betone Kapazität – und ihre Kompetenz aufgrund geleisteter Arbeit beurteilt.

Thomas Brunner wurde vom Staatsrat als Schreiberstellvertreter vorgeschlagen. Obwohl, wie bereits ausgeführt, die politische Couleur keine Rolle spielen sollte, zeigt die vorgeschlagene Zusammensetzung eine starke Berücksichtigung der CSPO.

Aus diesem Grund zieht Thomas Brunner seine Kandidatur zurück.

Andererseits widersetzt sich die CSPO-Fraktion einer Kandidatur von Lukas Jäger und erhebt Einwände. Neben seinem hohen beruflichen und nebenberuflichen Engagement, welches seine Kapazität in Frage stellt, stellt sein Amt als Betreibungsbeamter infolge der Verstaatlichung der Betreibungs- und Konkursämter ein Unvereinbarkeitsgrund dar. Wir verweisen auf das entsprechende Gesetz.

Zur parteipolitischen Stärke der SVPO erlauben wir uns die Bemerkung, dass diese bei den kantonalen Wahlen nicht derjenigen entsprochen hat bei den letzten eidgenössischen bzw. Nationalratswahlen und demzufolge damit gearbeitet werden muss was vorhanden ist.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Quelques mots au sujet de ce que j'ose qualifier de verbiage par rapport à ce que nous venons d'entendre.

D'abord, j'espérais que personne n'aurait ici le culot de dire que ce n'est pas une affaire politique. On peut regretter qu'une autorité, qui est une autorité judiciaire, soit aussi près du politique. Mais c'est comme ça. La meilleure preuve que toute cette affaire est politique, c'est que si vous allez regarder maintenant sur le site du Grand Conseil et que vous allez consulter la liste des commissions existantes, eh bien!, vous verrez, à côté de chacun et de chacune des membres de ces commissions, leur appartenance politique. Donc, c'est politique. C'est comme ça.

Il appartient simplement aux partis politiques (ce qui est le cas de tous les partis politiques ici représentés) de proposer des candidats compétents, ce que personne ici ne remet en cause.

La compétence technique d'aucun des candidats et d'aucune des candidates concernés n'est en cause. Ce qui est en cause, c'est bien exclusivement une affaire politique.

Comment est-ce que cette affaire politique se présente? De manière toute simple. Il faut rappeler qu'en début de législature, au Bureau, nous nous étions mis d'accord sur une certaine forme de représentation proportionnelle des forces politiques représentées dans ce Parlement au sein des commissions cantonales de recours.

Ce qui est proposé dans ce qui s'apparente un petit peu à l'histoire de la grenouille et du bœuf, c'est que, d'une part, on aurait un parti politique, dont mon collègue Franz Ruppen a évoqué tout à l'heure ce qu'il représente vraiment, qui prétend occuper rien moins que le tiers des places de la commission et la totalité des places de greffiers de langue allemande. Si l'on considère la situation d'une autre manière, on arrive à la conséquence qu'un parti politique comme le nôtre qui, soyons modestes, indépendamment des résultats des élections fédérales, est représenté par un groupe dans ce Parlement, n'aurait plus aucun représentant d'aucune sorte à aucun échelon de l'appareil judiciaire de ce canton, ni au Tribunal cantonal, ni dans les tribunaux de district (que ce soit comme juge ou comme greffier), ni dans aucune commission cantonale de recours. Cela, du point de vue démocratique, pour nous, ce n'est pas acceptable.

Deuxième point: la question de la soi-disant incompatibilité. Notre collègue Graziella Walker Salzmann sait très bien, elle qui est juriste, qu'en l'état, s'agissant de quelqu'un qui est déjà membre d'une des commissions existantes, il n'y a aucune incompatibilité. Cette question ne sera éventuellement à l'ordre du jour qu'au moment où les offices des poursuites seront étatisés, ce qui n'est pas encore fixé et ce qui n'interviendra en tout cas pas, semble-t-il, avant 2009. Puisqu'il est question de nommer des personnes qui vont fonctionner jusqu'à la fin de cette législature, c'est la démonstration qu'en élisant Lukas Jäger à la place de Hans-Peter Constantin, ceux d'entre vous qui voudront bien suivre notre proposition ne vont pas nommer quelqu'un qui se trouvera dans une situation d'incompatibilité.

Pour terminer, c'est bien gentil, de la part des "jaunes", de nous proposer le retrait de la candidature de Thomas Brunner comme greffier-juriste substitut. Mais il n'aura échappé à aucun de vous, j'espère, à la suite de ce que le président du Parlement nous a dit tout à l'heure, que cette proposition est totalement sans objet et frise le ridicule puisque ce qui nous incombe maintenant, c'est de nommer uniquement les membres et non pas les greffiers-juristes de cette commission. Donc, cette proposition est sans portée.

Il est clair que nous n'allons pas nous contenter des miettes que la grenouille qui veut se transformer en bœuf veut bien nous proposer dans sa grande bonté.

Merci.

*Le président:*

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

**La discussion est close.**

Je précise bien que nous ne nous déterminons que pour ces 9 postes de membre.

Nous avons effectivement 10 candidats maintenant qui nous sont proposés.

Je rappelle aussi qu'il s'agit de mettre en place sous cette nouvelle forme seulement pour la fin de la législature, donc pour 15 mois – que cela soit clair quand même aussi. Il y aura évidemment, au début de la législature suivante, une commission à reconstituer.

**Aucune autre proposition.**

Nous allons procéder au vote.

J'invite les scrutateurs à fonctionner.

Les noms des personnes proposées par le Conseil d'Etat figurent sur la liste.

Vous avez entendu maintenant la candidature supplémentaire de M. Lukas Jäger. Les noms de ces 10 personnes apparaissent également sur l'écran.

Je laisse commencer le déroulement du vote.

Je vous fais aussi la proposition, pour ne pas perdre de temps finalement, qu'on poursuive avec l'ordre du jour pendant ces opérations de vote. Je pense que celles-ci ne doivent pas nous empêcher d'avancer.

*(M. le président du Grand Conseil donne les résultats du scrutin après le point 11 de l'ordre du jour.)*

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 130

Bulletins rentrés 127

Bulletin blanc 0

Bulletin nul 0

Bulletins valables 127

Majorité absolue 64

**Ont été élus M<sup>me</sup> et MM.:**

Comby Constantin Fabienne avec 127 voix

Défago Jean-Bernard avec 127 voix

Fagioli André avec 127 voix

Vuadens Jean-Michel avec 127 voix

Besson Jean-Michel avec 125 voix

Broccard Christian avec 125 voix

Zumtaugwald Armin avec 123 voix

Schmid Gerhard avec 121 voix

Constantin Hans-Peter avec 72 voix

**A obtenu des voix:**

M. Jäger Lukas 57 voix (non-élu)

*Le président:*

Cette commission est ainsi constituée pour cette fin de législature en fonction de cette décision.

J'ai une demande de parole du député Jean-Luc Addor.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Au nom du groupe UDC/SVP, je serai plus élégant et plus respectueux d'un processus démocratique que certains et je me contenterai, ici, de remercier toutes celles et tous ceux, bien au-delà de notre groupe, qui ont bien voulu soutenir une personnalité qui avait toutes les compétences pour assumer cette fonction et dont l'élection, en prime, si j'ose dire, aurait permis de mieux respecter le pluralisme et la démocratie dans ce canton.

Je dirai simplement, comme chute, pour reprendre ce terme, que nos électeurs respectifs reconnaîtront les leurs le moment venu. Merci.

**Traitements / Behandlungen:**

**Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

**4. POSTULAT**

**des députés (suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG) et Francine Zufferey Molina (PS/AdG) concernant la modification des critères d'adjudication au sens de l'ordonnance sur les marchés publics du 11 juin 2003 (06.02.2007) (4.066)**

**POSTULAT**

**von Grossrat (Suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG) und Grossrätin (Suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG) betreffend Änderung der Vergabekriterien im Sinne der Verordnung über das öffentliche Beschaffungswesen vom 11. Juni 2003 (06.02.2007) (4.066)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Nous avons la réponse du Conseil d'Etat sur nos pupitres qui propose de rejeter ce postulat.

*M. le député (suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG):*

J'ai lu avec attention la réponse du Conseil d'Etat. Evidemment, celle-ci ne me satisfait pas.

J'ai lu que soit la jurisprudence, soit la doctrine à ce sujet émettent des réserves.

C'est au nom de ces réserves que je maintiens mon postulat.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Nous allons donc voter.

**Par 53 voix contre 51 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 4.066 du député (suppl.) Pascal Nicolo.**

Ce postulat est donc classé.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

*(Cf. motion d'ordre présentée par le député (suppl.) Pascal Nicolo.)*

## **5. POSTULAT**

**du groupe GRL, par le député Enrique Caballero, concernant  
l'augmentation de places d'apprentissage = diminution de la violence et  
de l'incivilité chez les jeunes (06.02.2007) (4.067)**

### **POSTULAT**

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Enrique Caballero, betreffend: mehr  
Lehrstellen = weniger Gewalt und asoziales Verhalten unter den  
Jugendlichen (06.02.2007) (4.067)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*



*Le président:*

Ici aussi, nous avons la réponse écrite du Conseil d'Etat qui propose de rejeter ce postulat.

Je n'ai pas de demande de parole. Je considère donc que ce postulat est rejeté... puisqu'il n'y a pas de demande de parole pour contester la position du Conseil d'Etat...

Je vois une main qui se lève en quelque sorte!

*M. le député Alexis Turin (GRL):*

On demande le vote sur ce postulat.

Merci.

*Le président:*

Intervention brève, mais bien comprise.

Donc, je procède au vote.

**Par 63 voix contre 44 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 4.067 du député Enrique Caballero.**

Vous avez donc accepté ce postulat. Comme quoi, parfois, il n'est pas nécessaire de plaider très longtemps! Vous voyez que les interventions les plus courtes sont souvent les meilleures.

**6. POSTULAT**  
**du groupe GRL, par le député Jacques-Roland Coudray, concernant une**  
**promotion économique forte (03.04.2007) (4.076)**  
**POSTULAT**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland Coudray,**  
**betreffend: für eine starke Wirtschaftsförderung (03.04.2007) (4.076)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat dans le sens où il est partiellement réalisé, comme cela est indiqué dans la réponse écrite qui se trouve sur nos pupitres.

*M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):*

Je suis heureux que ce postulat ait été accepté dans le sens où il est partiellement réalisé.

Le groupe GRL tenait, par ce postulat, à mettre en évidence deux problèmes importants:

Tout d'abord, la collaboration transfrontalière qui se fait aussi, et là peut-être on a voulu un petit peu éviter cette problématique, mais qui viendra au Parlement en décembre avec le DEWS, où on sait que si on arrive à travailler avec nos proches voisins, on est beaucoup plus percutant au niveau des implantations d'entreprises. On remarque également que plus on s'éloigne de notre territoire, plus on a de la peine à implanter, à implémenter des entreprises. Donc, sur ce point-là, je crois que nous reviendrons au mois de décembre.

Ensuite, sur le deuxième point mis en évidence par notre groupe, c'est-à-dire la coordination entre les associations économiques et le Conseil d'Etat, les organismes de promotion, je crois que là nous avons encore beaucoup à faire. Je donne surtout rendez-vous à la nouvelle loi sur le tourisme qui viendra également en décembre où, là, nous devons également déterminer toutes ces coordinations parce qu'il est inutile, à l'heure actuelle, d'aller vendre un jour la station de Nendaz et, le lendemain, celle de Veysonnaz dans la même foire à l'étranger, ce qui est arrivé malheureusement ces années passées. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour sa mise en œuvre.

#### **Développements / Entwicklungen:**

**Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

### **7. MOTION**

**du groupe GRL, par les députés Brigitte Diserens, Didier Cachat et Alexis Turin, concernant la loi sur les agglomérations (11.09.2007) (4.084)**

#### **MOTION**

**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte Diserens und die Grossräte Didier Cachat und Alexis Turin, betreffend Agglomerationsgesetz (11.09.2007) (4.084)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG):*

**Je reviens sur le vote que l'on vient de faire concernant mon postulat 4.066, je présente une motion d'ordre**, cela veut dire que je demande que tous les scrutateurs soient assis à leur place et aient la possibilité de voter. Merci.

*Le président:*

Motion d'ordre pour le vote intervenu tout à l'heure.

Effectivement, il y a eu un vote serré à 53 contre 51 et il y avait des députés occupés comme scrutateurs.

Je pense ainsi que l'on peut accepter de revoter sur ce point, cela me paraît correct, pour que chacun puisse réellement faire valoir son droit de vote.

Je constate que les scrutateurs sont encore occupés.

Alors, si vous l'acceptez, je ferai procéder à ce vote quand tout le monde sera dans la salle.

*(Vote, voir ci-après.)*

Je reviens maintenant au point 7 de l'ordre du jour et au développement de la **motion 4.084**.

Je ne vois personne qui demande la parole.

Donc, pas de développement, pas d'opposition non plus.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

Décidément, en agissant de la sorte, on va aller très vite et c'est très bien ainsi!

Je passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **8. INTERPELLATION**

**des députés (suppl.) Evelyne Bezat et Grégoire Raboud concernant Valais Solidaire, la Fédération cantonale de coopération (11.09.2007) (4.085)**

### **INTERPELLATION**

**von Grossrätin (Suppl.) Evelyne Bezat und Grossrat (Suppl.) Grégoire Raboud betreffend Solidarisches Wallis, der Bund der Walliser NRO für Zusammenarbeit (11.09.2007) (4.085)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):*

Je prends la parole au nom d'Evelyne Bezat qui est malheureusement aujourd'hui absente.

Cette interpellation a été déposée en septembre de cette année, soit avant le développement de la motion "Le Valais et la coopération au développement". Donc, on ne reviendra pas sur certains points déjà traités lors du développement de cette motion.

Il faut juste rappeler que l'implication de l'Etat du Valais est la condition posée par la Confédération pour que celle-ci continue à soutenir Valais Solidaire et les projets d'entraide valaisans.

Vous connaissez bien ce principe de subsidiarité: pour que la Confédération verse une subvention, il faut une contrepartie du canton.

Depuis 2002, la Confédération fait une entorse à ce principe. Elle soutient financièrement Valais Solidaire et les projets de coopération sans aucune contrepartie du canton.

Vous imaginez bien que cette situation ne peut pas durer.

Les moyens d'aider la fédération sont multiples. Pour soutenir Valais Solidaire, il suffit, par exemple, qu'une partie des subventions du compte "Actions du Conseil d'Etat", fonds traditionnellement dévolu à l'entraide nord-sud, transite par Valais Solidaire. Un contrat de partenariat entre l'Etat du Valais et Valais Solidaire garantirait alors le contrôle et le suivi des projets.

Le deuxième moyen de soutenir cette fédération pourrait également être un mandat de prestations. Il pourrait porter, par exemple, sur des actions de sensibilisation auprès du public ou dans les écoles.

Les moyens sont donc multiples et peu coûteux. On parle bien d'un fonds qui existe déjà et qui, de plus, est alimenté par la Loterie Romande.

Les moyens sont multiples, comme je viens de le dire. Il faut agir vite et cela avant la fin de l'année.

Mais, comme la motion, la dernière fois, n'a pas été contestée et qu'elle va suivre son cours, j'entends bien ici que le Gouvernement fera quelque chose pour les actions nord-sud soutenues par le canton du Valais.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:*

Je serai bref dans mon intervention.

Le Conseil d'Etat accepte d'entrer en matière sur un soutien financier à Valais Solidaire.

Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Ce point 8 est ainsi traité à la satisfaction de l'intervenante.

**9. POSTULAT**  
**du député (suppl.) René Loretan (CVPO) concernant le renforcement du**  
**Valais en tant que site économique, de formation et de résidence**  
**(12.09.2007) (4.086)**

**POSTULAT**  
**von Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO) betreffend Stärkung des**  
**Wirtschafts-, Bildungs- und Wohnstandorts Wallis (12.09.2007) (4.086)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO):*

"An einer englischsprachigen Schule im Wallis werden wir mittelfristig nicht herumkommen. Wollen wir internationale Mitarbeiter, Experten und Spezialisten hier ansiedeln, können wir nicht verlangen, dass sie Deutsch sprechen müssen. Ohne diese Spezialisten können wir unser Hightechgeschäft nicht entwickeln und haben schlechte Karten". Diese Aussage stammt nicht von mir, diese Aussage stammt von Lonza Konzernchef Stefan Borgas. Hochqualifizierte Arbeitskräfte stellen hohe Anforderungen an den künftigen Wohnort. Dieser muss über eine hohe Wohn- und Lebensqualität verfügen und ihren Kindern eine gute Ausbildung garantieren. Das Bildungsangebot ist also ein wesentlicher Faktor für den Standortentscheid. Mit der Führung einer englischsprachigen Schule im Wallis, wird ein Beitrag zur Standortattraktivität geleistet und die Anwerbung von ausländischen Forschern, Experten, Spezialisten usw. erleichtert.

Wie bereits im Postulat erwähnt, könnten sich auch Schüler im In- und Ausland von einem solchen Bildungsangebot angesprochen fühlen. Dies würde zu einer besseren Auslastung des Bildungssystems führen und eventuell mittelfristig das Angebot an hochqualifizierten Arbeitskräften im Kanton erhöhen.

Aufgrund der Bedeutung der englischen Sprache in Wirtschaft, Kultur und Sport muss sie neben der Landessprache stärker gefördert werden. Die Führung einer englischsprachigen Schule darf jedoch nicht auf Kosten des bilingualen (französisch/deutsch) Angebotes eingeführt werden, sondern muss eine Ergänzung des bestehenden Bildungsangebotes darstellen.

Welche Institution – privat, öffentlich oder Partnerschaft – mit dem Angebot beauftragt wird, lässt das Postulat offen.

Dieses Postulat wurde von der JCVPO entwickelt und die CVPO-Fraktion fordert den Staatsrat auf, das Angebot einer englischsprachigen Schule im Wallis zu prüfen.

Herzlichen Dank für die Aufmerksamkeit und das Wort.

*Le président:*

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Ce postulat est combattu.

*M. le député Gérald Varone (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG a analysé avec soin ce postulat et le combat.

Au niveau fédéral, le débat relatif à l'enseignement d'une deuxième langue étrangère a eu lieu et laisse à chaque canton le soin de choisir pour le primaire: l'allemand pour les Romands et entre le français et l'anglais pour les Suisses alémaniques.

Il est vrai que l'apprentissage de l'anglais reste important, mais des mesures seront prises dans le cadre d'HarmoS où l'introduction de la deuxième langue étrangère interviendra dès la cinquième primaire. Ainsi, l'anglais sera enseigné en Valais dès le primaire.

Pour ce qui est du cycle d'orientation, l'introduction de l'anglais pour tous est déjà effective – au cas où M. Loretan ne le saurait pas.

De plus, nous ne voulons pas que le canton finance une école qui pourrait être privée ou semi-privée, donc réservée à un petit nombre de gens, entendez par-là les personnes les plus aisées. Nous estimons que les prestations de l'éducation publique doivent s'adresser à toute la population de ce canton, indépendamment de ses moyens afin d'offrir les mêmes chances à tous.

Dans le cas où l'objectif caché de ce postulat serait de privilégier l'enseignement de l'anglais au détriment du français dans le Haut-Valais, je rappelle à son auteur qu'il lutterait ainsi contre l'unité cantonale, si chère au Grand Conseil et au Conseil d'Etat.

Par avance, je vous invite à refuser ce postulat.

Thank you!

*Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO):*

Ich möchte eine materielle Berichtigung anführen.

Also, die Stossrichtung ist durchaus nicht die, dass wir das englische bevorzugen möchten. Es kommen englischsprachige hochqualifizierte Arbeitskräfte ins Wallis. Ihre Kinder können kein Wort deutsch. Sie sind vielleicht drei Jahre hier am Wohn- und Arbeitsstandort Wallis und ziehen weiter. Sie kommen nicht, wenn sie ihre Kinder hier nicht in einer englischsprachigen Schule einschulen können.

Das ist die Hauptstossrichtung, dass man eine solche Schule schafft. Dass man dort dann vielleicht das Angebot öffnet für andere im Kanton wohnhafte, das kann man prüfen, aber grundsätzlich sollte man sich das wirklich überlegen. Solche Arbeitskräfte kommen nur ins Wallis, wenn man ihnen sagen kann, wir haben hier eine englischsprachige Schule.

Das ist die Stossrichtung und nicht, dass wir hier das englische ausspielen möchten gegenüber deutsch oder französisch. Danke.

*Le président:*

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Alors, nous allons voter.

**Par 83 voix contre 27 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 4.086 du député (suppl.) René Loretan.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**10. INTERPELLATION  
de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires  
concernant le chantier de l'introduction du Registre foncier (13.09.2007)  
(4.087)**

**INTERPELLATION  
von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und  
Mitunterzeichnenden betreffend Baustelle Grundbucheinführung  
(13.09.2007) (4.087)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Je me tourne directement vers le chef du département pour voir s'il est en mesure de répondre à cette interpellation.

Je lui cède la parole.

*Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:*

Das von Graziella Walker Salzmann beschriebene Problem ist tatsächlich ein Problem, das akut ist und für welches wir Lösungen anzustreben haben.

Ich werde jetzt nicht die ganze Frage der Interpellation nochmals wiederholen, aber es geht letztlich darum, wie wir mit der Grundbucheinführung im Kanton Wallis schneller vorankommen.

Zur Strategie des Staatsrats im Bereich der Grundbucheinführung.

Mit der Grundbucheinführung wurde im Westen des Kantons begonnen. Dies führte dazu, dass die Einführungsarbeiten im Unterwallis heute beinahe abgeschlossen sind. Währenddem im obersten Teil des Kantons mit der Grundbucheinführung mehrheitlich noch gar nicht begonnen werden konnte. Die strategische Planung des Staatsrats besteht darin, etappenweise das eidgenössische Grundbuch auf dem ganzen Territorium des Kantons Wallis einzuführen. Unter Berücksichtigung des ungenügenden Personalbestands – wir werden ja dann im Rahmen der Budgetdebatte wiederum darüber diskutieren – sind wir nicht in der Lage, die Arbeiten entsprechend rasch vorwärts zu bringen. Trotzdem ist es nicht nur eine Personalfrage. Es sind auch andere Voraussetzungen, die erfüllt werden müssen, damit wir hier rascher vorwärts kommen.

Ich zähle ein paar auf:

Die Einführungsgemeinde muss bereit sein vor der Grundbucheinführung des vermessenen Gebietes, das Kataster entsprechend zu bereinigen.

Dann ist auch eine Berücksichtigung der wirtschaftlichen Bedeutung des einzuführenden Gebietes zu machen, also Priorität auf das Baugebiet, weil hier ja die grössten wirtschaftlichen Interessen bestehen.

Dann ist auch das Alter der Vermessungsdokumente ein Kriterium und letztlich wollen wir das Grundbuch immer nur für ein in sich geschlossenes Gebiet – also in der Regel das Baugebiet – einführen.

Aufgrund der heutigen Beurteilung sollte das eidgenössische Grundbuch im Unterwallis im Jahre 2014, im Mittelwallis im Jahre 2018 und im Oberwallis im Jahre 2033 eingeführt sein.

Sie sehen, es gibt Arbeiten im Kanton, die noch länger gehen als Projekte, die ich jetzt hier nicht speziell erwähnen möchte.

Also ist es irgendwann eine Frage der Priorität, die man setzt, wenn es darum geht, auch zusätzliches Personal einzustellen, denn ohne zusätzliches Personal werden wir in dieser Frage nicht schneller vorankommen. Trotzdem ist es meine Aufgabe, im Rahmen der mir vom Grossen Rat gesetzten Rahmenbedingungen das Beste zu machen. Das machen wir auch und wir haben uns ganz klar für folgende Massnahmen entschieden, d.h. die Bereinigung des kommunalen Katasters muss vor der Einführung des eidgenössischen Grundbuches erfolgen. Wir optimieren derzeit die Prozessabläufe durch koordinierten Datenaustausch zwischen der amtlichen Vermessung und der Grundbucheinführung. Das war mithin auch ein wesentlicher Grund warum die beiden Dienststellen für Vermessungswesen und die Dienststelle für die Grundbuchämter fusioniert wurden, um hier wirklich die entsprechenden frei werdenden Synergien zu nutzen. Dann ist auch klar eine Modernisierung der Grundbucheinführung geplant. Wir wollen auch die Prozessabläufe bei den Grundbuchämtern selbst verbessern und schlussendlich werden wir die Mitarbeiter der Grundbucheinführung konsequent eben nur für ihr Kerngeschäft einsetzen.

In diesem Sinne kann ich mit einem leichten Augenzwinkern sagen, dass es sich hier um ein langfristiges Projekt handelt, das mittelfristig ohne Aufstockung der bestehenden Personalressourcen – wenn der Grosse Rat die entsprechende Priorität setzt – nicht zu bewältigen sein wird. Dies unter Berücksichtigung zwar, dass frei werdende Kapazitäten bei der Informatisierung der Grundbücher konsequent dann auch für die Grundbucheinführung eingesetzt werden.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Cette réponse donne satisfaction à l'intervenante.



**11. POSTULAT**  
**du député Pierre-Olivier Bourban concernant la modification du plan**  
**directeur cantonal, la loi est-elle respectée? (13.09.2007) (4.088)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat Pierre-Olivier Bourban betreffend Änderung des**  
**kantonalen Richtplans: Werden die Gesetzesbestimmungen eingehalten?**  
**(13.09.2007) (4.088)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Christophe Claivaz (GRL):*

En l'absence de l'auteur, je prends ici la parole pour défendre au stade du développement ce postulat déposé par le député Pierre-Olivier Bourban.

La loi, en cas de modifications du plan directeur cantonal, prévoit une procédure claire et cela même en cas de modifications mineures.

Le Conseil d'Etat a décidé la modification de la fiche D1.2 du plan directeur. Cette modification prévoit de fixer des rapports entre résidences secondaire et principale, lits froids, lits chauds et lits hôteliers, au-delà desquels les communes doivent agir.

Sans anticiper la réponse du Conseil d'Etat, des éléments de réponse ont déjà été apportés qui argumentent sur le caractère et la teneur de la modification qui ne serait qu'une simple adaptation de la fiche, totalement en adéquation avec l'esprit du plan voté par le Parlement.

Mais, dans les faits, considérer une adaptation aussi importante qui fixe des ratios et des contraintes très claires là où la volonté du Parlement se limitait à dire que le plan devait permettre un développement harmonieux du territoire et qu'il n'y a aucune modification, même mineure, de l'esprit de la fiche serait faire preuve d'une certaine mauvaise foi.

Et qu'on ne vienne pas dire que les modifications n'ont aucun caractère contraignant pour les communes comme justification. Le fait de simplement mentionner que les communes doivent agir ne suffit pas pour pouvoir argumenter dans ce sens. Tout au contraire, autant d'imprécisions signifient un extraordinaire pouvoir aux mains des services de l'Etat pour décider si les mesures et documents fournis seront suffisants ou non.

Dans ce contexte, nous demandons au Conseil d'Etat soit de surseoir à toute référence à cette modification tant que l'expertise juridique n'aura pas déterminé la validité de la procédure adoptée, soit de suivre la procédure prévue par la loi pour les modifications du plan directeur.

Enfin et au-delà de toute argutie juridique, sur la légalité de la mesure prise, il est dommage que le Conseil d'Etat n'ait pas prévu la procédure d'adoption de cette modification par le Grand Conseil, ce qui aurait permis de discuter dans ce plenum du fond de cette question, dont l'importance est évidente à l'heure de la modification de la loi sur le tourisme et compte tenu de l'importance de cette économie touristique pour notre canton.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

J'ai une demande de parole du député Gabriel Luisier. Est-ce pour combattre ce postulat?

C'est le cas!

Je lui donne la parole.

*M. le député Gabriel Luisier (PDCB):*

La demande de notre collègue Pierre-Olivier Bourban est, certes, légitime et soulève une question dont la réponse pourrait être lourde de conséquences. Malheureusement, cette intervention arrive déjà trop tard, car le chef du département et ses services appliquent déjà la fiche D1.3 sans état d'âme.

Jugez du peu!

Les communes devaient fournir les informations demandées par la fiche D1.3 pour le 31 mai alors même que certaines informations n'existent pas comme, par exemple, le nombre de lits touristiques dont le comptage n'a jamais été effectué.

Les communes qui n'avaient pas répondu au 31 mai se sont vues gratifier d'un courrier, pour ne pas dire une menace, dans la première quinzaine du mois de juin déjà, y compris celles qui avaient fait la demande d'un délai supplémentaire.

La fiche D1.3 est d'ores et déjà appliquée et a déjà eu comme conséquence de suspendre des procédures relatives à des dossiers de lits chauds qui, en apparence, reçoivent pourtant le soutien du Conseil d'Etat.

Sachez, Chers collègues, que la fiche D1.3 bloque aujourd'hui un projet de 400 millions qui a fait l'objet de procédures de plusieurs années en collaboration avec les services de l'Etat et que, aujourd'hui, le Service de l'aménagement du territoire sort la fiche D1.3 d'un chapeau et ébranle la confiance des investisseurs étrangers dans la stabilité de nos institutions.

Sachez, enfin, que fort de cette fiche, le Département de l'économie et du territoire exerce un véritable chantage sur les communes pour les obliger à prendre des mesures que veut le département. A Grimentz, par exemple, le Service de l'aménagement du territoire a dit: soit vous instaurez un moratoire communal, soit on refuse de valider le plan de quartier relatif à un projet hôtelier.

Avouez que si l'intervention est légitime, elle arrive, malheureusement, déjà trop tard.

Chers collègues, ce postulat pose de manière induite d'autres questions.

Quels sont les députés dans cette salle qui seraient d'accord de mettre à mal de la sorte l'autonomie communale en termes d'aménagement du territoire? En effet, que fait cette fiche? Elle pose tout simplement de nouvelles restrictions en matière d'aménagement du territoire au sein même de zones à bâtir adoptées par les citoyens des communes et validées par le Conseil d'Etat et même admises par les associations environnementales. Comment peut-on, sur la base d'une simple décision du Conseil d'Etat et avec une fiche du plan directeur, jeter par la fenêtre les choix démocratiques qui résultent de longues procédures et de vastes consultations?

Monsieur le chef du département, si, par le plus grand des hasards, le droit devait admettre votre mode de faire, il restera politiquement faux, car il est contraire au fédéralisme et au principe de subsidiarité que l'immense majorité des Valaisans soutiennent.

Enfin, cette fiche était censée montrer à Berne qu'en Valais la situation était maîtrisée en termes de lex Koller et d'aménagement du territoire, dans le but, paraît-il, d'abroger cette loi. Or, que constate-t-on? D'abord que l'abrogation de la lex Koller est un souhait qu'il faut bien se résoudre à mettre aux oubliettes et puis que la situation en Valais n'est pas du tout maîtrisée et que la sécurité juridique, qui était le seul motif pour l'introduction du moratoire, est aujourd'hui plus que malmenée.

Chers collègues, le chef du Département de l'économie et du territoire, qui a toujours refusé d'informer le Parlement au sujet des dossiers en attente par communes, a laissé la situation se dégrader gravement, et ce pour les raisons suivantes:

Si, au début de l'année, le canton comptait 880 dossiers en attente, il y en a, aujourd'hui, 1'500.

Dans les communes du Haut-Plateau qui ont pris, selon le chef du département, de bonnes mesures, la situation s'est gravement dégradée puisque, pour la commune de Lens, le délai d'attente avoisine désormais 8 ans et presque autant pour celles de Randogne et de Chermignon.

Vous avez vite oublié la sécurité juridique que vous invoquiez et favorisez de manière inadmissible certaines communes au détriment d'autres. Et les mesures que vous soutenez sont d'une remarquable inefficacité.

Dans ce contexte et pour terminer, nous nous demandons bien quel genre de mesures le Conseil d'Etat va pouvoir prendre pour réparer la casse qu'il a faite l'année passée. Si ces dernières consistent à conditionner la répartition des contingents lex Koller en fonction des mesures d'aménagement du territoire qu'auraient prises certaines communes en suivant les ratios de la fiche D1.3, malheur au Conseil d'Etat qui laisserait faire cela. Ces répartitions devraient être transparentes et respecter des équilibres régionaux et peut-être des critères économiques facilement mesurables, et en aucun cas dépendre de critères subjectifs. Dans le cas inverse, le pire est à craindre.

Mais, réflexion faite, Chers collègues, si ce postulat arrive trop tard, force est de constater qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire! Je renonce ainsi à m'y opposer.

*Le président:*

Bien, Monsieur le député, je m'attendais à peu près à cette chute parce que j'avais posé la question au début et je voyais bien que le député Gabriel Luisier ne prenait pas le chemin d'un véritable combat!

Ma foi, nous en sommes là.

Il a utilisé son temps de parole quand même pour parler du sujet.

Ce postulat n'est ainsi pas combattu. Il n'est donc pas nécessaire que nous votions. Il sera transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Avant de passer aux traitements du DSSE, je vous communique les **résultats du scrutin relatif à la nomination des membres de la Commission cantonale de recours en matière agricole et de remaniements parcellaires** (*cf. point 3 de l'ordre du jour*).

Je vous propose maintenant de revenir sur ce qui était le point 4 de notre ordre du jour, à savoir le **postulat des députés (suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG) et Francine Zufferey Molina (PS/AdG) concernant la modification des critères d'adjudication au sens de l'ordonnance sur les marchés publics du 11 juin 2003 (06.02.2007) (4.066)**.

Nous allons revoter.

**Par 61 voix contre 57 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 4.066 du député (suppl.) Pascal Nicolo.**

Ce postulat sera ainsi transmis au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

Je vous propose de reprendre normalement notre ordre du jour.

#### **Traitements / Behandlungen:**

**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

### **12. POSTULAT**

**du groupe GRL, par le député Narcisse Crettenand, concernant la société à 2'000 Watts pour le Valais (06.02.2007) (2.083) (*motion transformée en postulat*)**

#### **Postulat**

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend die 2'000-Watt-Gesellschaft für das Wallis (06.02.2007) (2.083) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Ce postulat, qui fait l'objet d'une réponse écrite du Conseil d'Etat, est accepté dans le sens de cette réponse.

Il n'est pas combattu au plenum et est ainsi réputé accepté pour sa mise en œuvre par le Conseil d'Etat.

### **13. MOTION**

**de la commission de 2<sup>e</sup> lecture pour la loi sur l'aménagement des cours d'eau, par son président Joël Gaillard et son rapporteur Laura Kronig, concernant la modification de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques (05.04.2007) (2.095) (en collaboration avec le DTEE et le DFIS)**

#### **MOTION**

**der Kommission für die 2. Lesung des Gesetzes über den Wasserbau, durch den Präsidenten Joël Gaillard und die Berichterstatterin Laura Kronig, betreffend Änderung des Gesetzes über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte (05.04.2007) (2.095) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU und dem DFIS)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial septembre 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Cette motion est acceptée par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO):*

Lebendige Fliessgewässer mit natürlichen Überschwemmungsgebieten bieten besseren Schutz vor Hochwasser als kanalisierte Flüsse. Aufgrund des Wasserstands wird in und an Gewässern gearbeitet. Dies bringt Bauaufträge in der eher auftragsschwachen Wintersaison. Naturnahe Flüsse können Touristen und Familien als Erholungsraum nutzen.

Diese drei Argumente veranlassten uns von der zweiten Kommission für das Gesetz über den Wasserbau, die vorliegende Motion zu lancieren. Als Berichterstatterin und somit heute auch als Sprecherin dieser Kommission habe ich mich ausführlicher mit dem Thema Revitalisierung und deren Finanzierung beschäftigt. Und wie so oft – kaum beschäftigt man sich mit einem Thema – trifft man es an jeder Ecke an. Eine dieser Begegnungen möchte ich hier einbringen.

Vor gut einem Monat berichtete die Schweizer Presse über die Motion Epiney. Der Walliser Ständerat brachte den Vorschlag ein, dass bei der Übertragung der Hochspannungsleitung 0,1 Rappen pro kWh der Renaturierung der Gewässer zugute kommen soll. Dieser Betrag soll per kantonalem Renaturierungsfonds direkt den Gewässern vor Ort zugute kommen. Mit diesem Vorstoss will Epiney ein Gleichgewicht zwischen dem Renaturierungsbedarf gewisser Flüsse und der Energiegewinnung aus Wasserkraft herstellen. Der Ständerat hat diese Motion am 4. Oktober gutgeheissen. Sie hat auch im Nationalrat gute Chancen. Und es wäre für das Wallis natürlich sehr interessant, das entsprechende Kässeli bereit zu haben, wenn das Geld von Bern für Renaturierungen zu fliessen beginnt.

Packen wir also diese Chance, aktuelle Entwicklungen auf Bundesebene, Schutz vor Hochwasser, Arbeit in der auftragsschwachen Winterzeit, Naherholungsgebiete für Tourismus und Bevölkerung.

Im Namen der zweiten Kommission für das Wasserbaugesetz bitte ich Sie um die Unterstützung dieser Motion. Besten Dank.

*Le président:*

Danke, Frau Grossrätin (Suppl.).

Cette motion est non seulement appuyée, elle est déjà acceptée. Donc, il n'y a pas de problème à ce niveau-là.

Nous pouvons simplement inviter le Conseil d'Etat à assurer sa mise en œuvre.

Je vois que M. le chef du département souhaite prendre la parole.

Je la lui cède bien volontiers.

*Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:*

Ich stelle fest, dass diese Motion nicht bekämpft wird und ich bin namens der Regierung darüber sehr froh. Wir haben effektiv eine gesetzliche Basis in unserem Gesetz über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte, wonach 10 Prozent der Wasserzinseinnahmen der kantonalen, d.h. jener, die wir auf dem Rotten erheben, einem Fonds zugewiesen werden und da kommen noch 5 Prozent der kommunalen Wasserzinse dazu. Jährlich kommen dort etwa 2,3 Millionen zusammen und dieser Fonds wird zum Teil gebraucht um einen anderen Fonds zu äufnen, nämlich jenen für die Schadensbehebung bei nicht versicherbaren Fällen, beispielsweise bei Hochwasser. Im Jahr 2000 haben wir aus diesem Fonds Beträge entnehmen wollen.

Was jetzt die Kommission verlangt ist, dass man ein Teil dieses Fonds nutzt für die Renaturierung der Flüsse und die Regierung nimmt diese Motion im Sinne seiner Erwägungen an, wonach ein Teil – also nicht der gesamte Betrag von 2,3 Millionen – desselben für die Renaturierung zur Verfügung stehen kann.

Frau Laura Kronig hat zu Recht auf die Motion Epiney hingewiesen. Die Motion Epiney ist eigentlich ein indirekter Gegenvorschlag zur so genannten Initiative "Lebendiges Wasser" des schweizerischen Fischereiverbands. Das ist eine Initiative, die uns in den

Gebirgskantone und auch in der Konferenz der Gebirgskantone grosse Sorgen macht. Ich war an Allerheiligen, am 1. November nachmittags, mit einer Delegation unserer Konferenz vor der ständerätlichen Kommission. Wir haben dort die Fischereiinitiative bekämpft, haben aber durchblicken lassen, dass wir mit einem Gegenvorschlag im Sinne der Motion Epiney durchaus leben könnten, wonach man 0,1 Rappen auf die Hochspannungsleitung legt und aus diesem Geld dann die kantonalen Fonds äufnet. Wir müssen eben schauen, dass wir in Zeiten, wo die politische Diskussion darüber geht, ob wir auf Atomkraftwerke setzen wollen oder auf Gaskraftwerke, dass wir nicht in diesen Zeiten auch Attacken auf die Wasserkraft zulassen. Und die Fischereiinitiative schränkt eben die Nutzung der Wasserkräfte massiv ein, indem allenfalls auch auf das Betriebsregime der Wasserkraftgesellschaften eingegriffen werden könnte, indem man eben beispielsweise nicht mehr zu jeder Zeit turbinieren kann wo die Turbinierung und die Stromproduktion am meisten bringt. Deshalb denken wir auch, dass die bestehende Gesetzgebung im Bereich des Fischereigesetzes mit der Thematik Schwall und Sunk, die effektiv eine Problematik ist, dann aber auch für die Renaturierung insgesamt, dass dort Gesetzesgrundlagen bestehen, auch das Gewässerschutzgesetz Artikel 80 ff. und Artikel 31 ff. bieten genügend Schutz. Wir müssen allerdings – und dort muss ich auch sagen, dass wir in den Gebirgskantonen etwas in Verzug sind, aber wir haben eine gesetzliche Frist diesem Anfordernis gemäss Gewässerschutz bis Ende 2012 nachzukommen. Seitens der Gebirgskantone haben wir immer gesagt, dass wir diese Frist respektieren wollen.

Wir werden jetzt daran gehen das Gesetz über die Nutzbarmachung der Wasserkraft im Sinne der hier angenommenen Motion umzusetzen und es wird dann am Grossen Rat und auch an der vorberatenden Kommission zu entscheiden sein, welchen Betrag man für die Renaturierung und welchen Betrag man für die nicht versicherbaren Schäden zur Verfügung stellen will.

Besten Dank.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Je précise à toutes fins utiles que nous avons une décision claire du Conseil d'Etat avec un texte écrit de deux pages et aucune opposition du Grand Conseil.

Donc, cette affaire doit maintenant pouvoir rouler sans problème sur le plan interne à notre canton, même si nous comprenons bien les difficultés à agir au niveau fédéral.

#### **Développements / Entwicklungen:**

**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für  
Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

#### **14. POSTULAT**

**du député Daniel Porcellana concernant la publicité médicale interdite  
(10.05.2007) (2.098)**

#### **POSTULAT**

**von Grossrat Daniel Porcellana betreffend verbotene Medizinalwerbung  
(10.05.2007) (2.098)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Daniel Porcellana (PDCC):*

C'est donc par le canal d'une société holding avec un siège social à Sion et dont le but consiste à détenir des participations à l'exploitation d'établissements médico-dentaires ainsi que l'offre de tous services dans les domaines médico-dentaires, paramédicaux, soins ambulatoires, que des campagnes publicitaires ont été menées jusqu'à présent et à de maints endroits, également dans des journaux et dans des manifestations diverses, telles que festivals, manifestations culturelles et/ou sportives.

Ces publicités médicales, qui tombent encore aujourd'hui sous le coup de l'ordonnance sur l'exercice des professions de la santé et leur surveillance, créent, à notre avis, une inégalité de traitement et concurrence déloyale aux autres praticiens et cabinets établis sur notre territoire cantonal.

Par ce postulat, je demande que:

- ces pratiques cessent du moins jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la santé, dont nous venons de débattre en première lecture lors de la session précédente;
- la commission de la santé, qui a établi des règles, des directives claires en matière de publicité, intervienne, si ce n'est pas déjà fait, et exige le respect de la loi et de l'ordonnance qui régissent l'activité médicale;
- des sanctions soient prises puisque ces interdictions ont été maintes fois transgressées.

Il n'est pas admissible que cette pratique continue tant et aussi longtemps que les nouvelles dispositions légales, notamment l'article 83 du projet de nouvelle loi sur la santé, et directives en matière de publicité ne soient mises en vigueur.

Les auteurs se prévalent des nouvelles dispositions de la loi fédérale sur les professions médicales, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2007 et qui libéralise la publicité pour les professionnels de la santé.

Selon le message accompagnant notre projet de loi sur la santé, il est dit et je le cite: "On peut, cependant, d'ores et déjà penser que les termes utilisés par le droit fédéral ne laissent qu'une marge de manœuvre relativement étroite à ceux qui voudraient profiter de ce nouveau cadre légal. Les démarches publicitaires tapageuses ou celles qui ne contiennent aucun élément d'information objective paraissent clairement contraires au droit."

Je rappelle que ce problème de publicité avait déjà été évoqué il y a peu de temps par une question écrite du député (suppl.) Philipp Schnyder. Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat est combattu.



*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Je n'entends pas entrer sur le fond, mais simplement sur une question de procédure.

Il y a tout de même quelques règles à respecter dans ce Parlement.

Je vois que l'objet du postulat est de demander au Département de la santé d'ouvrir une enquête et de prendre des dispositions par l'intermédiaire d'une commission de surveillance qui, par ailleurs, sauf erreur de ma part, dispose d'une certaine indépendance par rapport à lui. Bon, je passe là-dessus. Mais, l'objet d'un postulat, c'est de demander au Conseil d'Etat d'étudier une question déterminée et de déposer un rapport ou des propositions.

Ce que je dis simplement ici, c'est que ce postulat ne respecte pas cette forme et que, pour cette raison de procédure, il doit être refusé.

Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Je pense que nous allons voter. C'est une question d'appréciation effectivement sur le rôle qui est demandé au département.

**Par 79 voix contre 8 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 2.098 du député Daniel Porcellana.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

## **15. INTERPELLATION**

**du groupe GRL, par le député Christian Besse, concernant: les listes permanentes garantes de qualité? (09.05.2007) (2.099 anc. 4.077)**

### **INTERPELLATION**

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Christian Besse, betreffend ständige Listen: Gewähr für Qualität? (09.05.2007) (2.099 ehem. 4.077)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Christian Besse (GRL):*

Listes "permanentes", je ne suis pas sûr que l'adjectif choisi pour désigner ces listes soit vraiment le mieux approprié. En effet, en consultant mon dictionnaire des synonymes, je trouve en face de "permanent" les termes suivants: continu, incessant, persistant, ininterrompu, perpétuel et même éternel. Listes éternelles, imaginez-vous!

Alors, évidemment, de nombreuses entreprises, sociétés ou bureaux concernés par ces listes pensent qu'une fois l'inscription acquise, celle-ci l'est pour l'éternité.

Ces mêmes sociétés imaginent que les conditions d'admission qui, par ailleurs, sont assez strictes, doivent être respectées uniquement lors de la première inscription et que, après, il ne s'agit que d'émoluments perçus par l'Etat, à l'image d'une cotisation annuelle versée à un club professionnel.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ces listes dites permanentes ont un but bien précis: simplifier la procédure administrative d'adjudication grâce à une pré-qualification des aptitudes professionnelles dans le respect des exigences sociales des soumissionnaires.

Malheureusement, avec un contrôle chaque trois ans, des entreprises risquent de ne plus remplir les conditions d'admission et de figurer malgré tout sur la liste permanente relative à leurs activités.

Ainsi, une institution, une commune, voire le canton, soumis à la loi sur les marchés publics, pourraient, de bonne foi, adjuger un travail ou un service à une entreprise ne s'acquittant plus des charges sociales, par exemple, ou n'ayant plus le personnel qualifié à même de garantir un travail de qualité.

Si la conjoncture actuelle ne devrait certainement pas être propice à ce genre de risques liés aux exigences économiques, il n'en sera peut-être pas de même dans quelques années.

Par conséquent, le Conseil d'Etat n'entend-il pas recourir à des contrôles plus stricts, voire plus fréquents afin de garantir aux futurs adjudicataires un choix de soumissionnaires à même de fournir des prestations de qualité dans le respect des exigences légales et non pas une liste d'entreprises éternellement inscrites sur une liste permanente?

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Vous avez, à juste titre, expliqué le sens de ces listes permanentes.

Il y a des entreprises qui sont sur cette liste; il y en a d'autres qui n'y sont pas. A celles qui ne sont pas sur cette liste, il leur appartient, il appartient à toutes les entreprises qui ne sont pas inscrites d'apporter, lors de chaque appel d'offres, la preuve qu'elles satisfont aux aptitudes professionnelles et aussi aux exigences sociales requises.

Pour les entreprises inscrites sur une liste permanente, la législation applicable instaure un système de contrôle à la fois superposé, mais aussi ciblé.

Ainsi, afin d'éviter aux soumissionnaires de devoir produire pour chaque offre déposée des attestations récentes justifiant qu'eux-mêmes et leurs sous-traitants respectent les dispositions relatives à la protection des travailleurs, aux conditions de travail et qu'ils sont à jour sur le paiement des cotisations et des contributions sociales, les soumissionnaires inscrits sur une liste permanente devront, il est important de le souligner, dans un premier temps uniquement, remplir un formulaire attestant qu'ils respectent les conditions relatives à la protection des travailleurs et aux conditions de travail. C'est quand même déjà une pièce qui est signée.

Ce n'est que s'ils sont susceptibles d'être adjudicataires que l'adjudicateur leur réclamera, dans une deuxième phase, toutes les attestations nécessaires.

Enfin, dans un troisième temps, après chaque ouverture des offres, les procès-verbaux d'ouverture devront être transmis au Service de protection des travailleurs et des relations du travail, ainsi qu'aux commissions paritaires compétentes, cela dans le but de permettre un contrôle ponctuel du respect des dispositions relatives à la protection des travailleurs et des conditions de travail.

Comme le Conseil d'Etat l'a rappelé dans une directive datée du 22 décembre 2004 et adressée à l'ensemble des services et établissements de l'Administration, des mandats ou des travaux ne devraient pas être attribués sans que l'on ait préalablement vérifié si, conformément à l'article 15 alinéa 3 de l'ordonnance OMP, l'adjudicataire s'est acquitté du paiement des contributions et des charges sociales en produisant des attestations récentes à l'appui. Ce contrôle est fait lors de chaque attribution des mandats.

Le fait de passer à un contrôle annuel au lieu de tous les trois ans ne changerait rien à cette obligation. Cela alourdirait, en revanche, sensiblement la charge administrative et financière des entreprises.

Il faut dire qu'actuellement, il y a 1'387 entreprises et bureaux inscrits sur des listes permanentes dans 36 branches professionnelles différentes.

Outre une attestation des compagnies d'assurances qui certifie que les versements des cotisations sont à jour, chaque entreprise aurait, en suivant la proposition faite dans votre interpellation, à produire non pas tous les trois ans, mais chaque année, dix documents détaillés. Je peux en lire toute la liste: extrait du registre du commerce, attestation de la caisse de compensation prouvant la qualité d'indépendant pour ceux qui ne sont pas inscrits au registre du commerce, aptitude du titulaire de l'entreprise, déclaration d'adhésion à une association professionnelle, etc. Il y a dix exigences.

J'estime que s'il fallait le demander à toutes les entreprises valaisannes qui veulent être inscrites sur cette liste, ce serait une tracasserie administrative. Je pense que vous êtes d'accord avec moi qu'on devrait y renoncer.

Mais, ce qui est important, et pour vous et pour moi, c'est que des entreprises qui reçoivent des mandats ou des travaux respectent les exigences légales dans ce sens.

Je vous remercie pour votre intervention qui me donne aussi la possibilité de vous dire que, toujours, ces exigences sont contrôlées cas par cas. Mais, demander annuellement l'inscription des entreprises dans ces listes permanentes, au niveau de la bureaucratie, ce serait trop. Bien sûr, nous pourrions le faire, mais je pense que l'on aurait tout de suite de la part de M. Delasoie une réaction disant que l'on est trop exigeant et, sur le plan administratif, trop compliqué.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

La réponse semble donner satisfaction à l'auteur de l'interpellation.

## **16. POSTULAT**

**du député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP) concernant la modification de l'OURE concernant le réglage individuel automatique des locaux chauffés (11.06.2007) (2.100)**

### **POSTULAT**

**von Grossrat (Suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP) betreffend Abänderung der VREN betreffend automatische individuelle Regelung der Raumlufttemperatur in beheizten Räumen (11.06.2007) (2.100)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat est ainsi sans autre transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

## **17. INTERPELLATION**

**du député Ignaz Imboden (CSPO) et cosignataires concernant une source de danger dans le parc naturel de Finges (12.06.2007) (2.101) (*en collaboration avec le DTEE*)**

### **INTERPELLATION**

**von Grossrat Ignaz Imboden (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Gefahrenquelle im Naturpark Pfyn (12.06.2007) (2.101) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole.

J'invite le chef du département à répondre directement à cette interpellation.

*Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:*

Es ist so, dass dieser Kanal von dem Sie sprechen Bestandteil einer Wasserkraftanlage ist, die seit dem Jahr 2004 im Eigentum des Kantons steht, vorher war sie im Rahmen der Konzession bei der Firma Rhonewerke AG. Gegenwärtig betreibt die FMV diese Wasserkraftinstallation.

Im Zusammenhang mit dem Kanal im Pfynwald kann festgehalten werden, dass es in der seit über 80-jährigen Betriebszeit, mit Ausnahme des tragischen Falles, den Sie in Ihrer

Interpellation beschrieben haben, zu keinen schwerwiegenden Fällen kam. Aber wir haben diese Interpellation gestern in der Regierung nochmals besprochen und ich kann dem Interpellanten versichern, dass ich mit den Leuten meiner Dienststelle und auch mit den entsprechenden Sicherheitsleuten mir an Ort und Stelle, an einer Ortschau, ein Bild mache von diesem Kanal und dann muss abgeklärt werden, ob wir effektiv die gesamte Länge dieses Kanals beidseitig einzäunen wollen oder nicht. Man muss auch sagen, dass die gefährlichen Orte, beispielsweise im Bereich des Rechens oder auch an andern Orten, dass dort die Wasserkraftanlage bereits eingezäunt ist und es ist die Frage, ob wir das auf der gesamten Länge des Kanals machen werden. Dann müssten wir natürlich auch die Relation zwischen dem Aufwand und dem Nutzen anschauen. Es gibt auch eine gewisse Selbstverantwortung der Spaziergängerinnen und Spaziergänger in diesem Bereich. Aber wenn dort mit einem vernünftigen Aufwand eine bessere Situation hergestellt werden kann, dann sind wir natürlich die Letzten, die das verhindern würden.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

La réponse semble donner satisfaction à l'auteur de l'interpellation.

**18. INTERPELLATION**  
**du groupe GRL, par le député Marc-Henri Gauchat, concernant le**  
**nombre de médecins formés en Suisse (13.06.2007) (2.102)**  
**INTERPELLATION**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Marc-Henri Gauchat, betreffend**  
**Anzahl der in der Schweiz ausgebildeten Ärzte (13.06.2007) (2.102)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL):*

D'habitude, les députés voient leur argumentaire dans le journal du lendemain. En ce qui me concerne, je l'ai dans le journal d'aujourd'hui. Je vous renvoie à l'excellent éditorial du Nouvelliste par Bernard-Olivier Schneider sur la pénurie programmée de médecins.

C'est un sujet pour lequel je me bats depuis plusieurs années. D'ailleurs, hier, j'ai encore rencontré le comité du Groupement des populations de montagne du Valais romand pour le sensibiliser à cette problématique. D'ailleurs, le président du Grand Conseil est également aussi sensibilisé puisque sa commune de Champéry devra certainement affronter la saison d'hiver sans cabinet médical n'ayant qu'un seul médecin pour le val d'Illicz.

Je pense qu'un canton périphérique comme le nôtre se doit de réagir de manière à préparer la relève dont nous aurons besoin d'ici à une quinzaine d'années.

J'attends avec impatience la réponse du Gouvernement.

Je vous remercie de votre attention et bonne lecture.

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Monsieur le député Marc-Henri Gauchat, en tant que président de la Société médicale du canton du Valais, vous savez que les moyens d'un canton dans ce domaine sont assez limités parce que nous avons le devoir et aussi la compétence de faire une planification hospitalière, cela veut dire dans le secteur stationnaire et, dans le secteur ambulatoire, peut-être malheureusement pas, nous n'avons presque aucune possibilité. Sur le plan fédéral, il y a une obligation, cela veut dire une ordonnance du Conseil fédéral qui bloque l'admission de nouveaux cabinets. Jusqu'à maintenant, je peux dire que nous n'avons quasiment pas une seule fois pas donné une admission à un médecin qui voulait s'installer en Valais, vu aussi surtout la pénurie.

Je peux vous dire que nous avons déjà en première lecture, et vous étiez président de la commission, renforcé notre législation sanitaire pour soutenir, d'une part, la formation de jeunes médecins dans les cabinets de généralistes, en particulier dans les régions décentralisées, et, d'autre part, renforcé et amélioré le service médical de garde étroitement lié à la médecine de premier recours. Vous connaissez très bien ce projet. Il y a un projet pilote qui sera fait très prochainement, un bilan intermédiaire, pour voir comment ce nouveau système du service médical de la garde fonctionne.

Cette première étape a été réalisée avec l'adoption, à l'unanimité, lors de la session d'octobre, du projet de loi sur la santé.

La deuxième commission, sous la présidence du député Markus Truffer, va se réunir à la fin de ce mois pour la première fois. Je pense qu'au mois de février, le Grand Conseil pourra traiter la loi sur la santé, la partie générale, de manière définitive.

Sur le plan intercantonal, nous pouvons agir par le biais de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) – dont je suis depuis quelques années membre du comité directeur – ce qui a déjà été fait à plusieurs reprises pour tirer la sonnette d'alarme face à cette menace de pénurie. La CDS est en outre en train d'interpeller les Chambres fédérales avec une série de propositions sur les suites à donner au soi-disant moratoire actuel..., Monsieur le député Gabriel Luisier, cela n'a rien à voir avec l'autre moratoire – qu'il ne mélange pas cela, autrement je l'attire de nouveau sur les dossiers de la santé. C'est ce fameux stop de l'admission des nouveaux cabinets. Nous pensons que, au niveau suisse, pour des médecins généralistes en tout cas, cette clause devrait être écartée. Je vais personnellement m'engager dans cette lutte.

Enfin, on pourrait intervenir, comme le demande le député Marc-Henri Gauchat, auprès de la Confédération et des universités, mais cette intervention uniquement valaisanne aurait, cependant, un impact, je dirai, limité. C'est pourquoi mon département sollicitera la CDS en vue d'une intervention concertée et coordonnée de tous les cantons dans le sens souhaité par l'interpellation.

Ce que l'on constate aujourd'hui, et je signe presque tous les jours des admissions pour des médecins qui travaillent soit dans nos hôpitaux, mais également dans les cabinets médicaux, c'est qu'il y a des médecins qui arrivent avec un diplôme des Indes ou d'un autre pays. Ils obtiennent ensuite une attestation d'équivalence. Il est parfois plus facile pour des

personnes qui viennent d'un autre pays, soit de l'Union-Européenne, de s'installer facilement ici, leurs diplômes étant reconnus, que pour les jeunes étudiantes et étudiants suisses, la barre étant placée toujours plus haut pour faire des études dans le secteur de la médecine.

Je pense que c'est aussi le devoir de tous les responsables de la formation professionnelle de sensibiliser effectivement nos jeunes Valaisannes et Valaisans à choisir des professions dont nous avons besoin et non pas à ce que nous devons embaucher des universitaires dans des programmes d'occupation parce qu'ils ont étudié quelque chose qui ne correspond pas à une demande dans notre économie et aussi dans notre société.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Je vois que l'intervenant est satisfait de la réponse, dans la mesure où évidemment on ne peut pas résoudre tous ces problèmes..., on aimerait bien avoir une baguette magique!

Merci.

**19. MOTION**  
**de la députée Susanne Hugo-Lötscher (SPO) concernant l'offensive**  
**solaire (14.06.2007) (2.103) (*en collaboration avec le DTEE*)**  
**MOTION**  
**von Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) betreffend Solaroffensive**  
**(14.06.2007) (2.103) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole.

Cette motion n'est donc pas combattue; elle est transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

**20. POSTULAT**  
**des députés Jean-Marc Zufferey, Sonia Z'graggen et cosignataires**  
**concernant l'ensemble ou couche par couche (14.06.2007) (2.104)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat Jean-Marc Zufferey, Grossrätin Sonia Z'graggen und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend Solidarität zwischen den Generationen**  
**(14.06.2007) (2.104)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):*

Les Nations Unies avaient décidé 1999 "Année internationale de la personne âgée". Année orientée vers "une société pour tous les âges", elle s'inscrivait sous le signe de la solidarité entre les générations.

Pourquoi parler de solidarité entre générations, concept fréquemment analysé, étudié, exploré aujourd'hui? Parce que, aujourd'hui, ce n'est plus l'évidence alors que, pendant des siècles, il était une réalité, une nécessité de survie...

Il faut constater la disparition du modèle ancien qui était organisé autour de familles élargies. Les différentes générations demeuraient ensemble, chacune ayant son rôle dans le fonctionnement du groupe.

Sans faire le tour de toutes les raisons de la disparition du modèle ancien de vie et de solidarité familiale, il faut bien admettre que la réalité de vivre sur quatre générations et l'éclatement de plus en plus fréquent de la cellule familiale ont placé les plus âgés dans des situations d'isolement.

Ainsi, le vieillissement de la population interpelle. Modifiant la structure des âges, il refaçonne notre manière de voir le monde, nos attentes et nos parcours de vie. Traduit en termes de coûts, le vieillissement de la population menace notre système de sécurité sociale et fait apparaître des inégalités, voire pressentir des tensions. Vu sous l'angle relationnel, il interroge nos engagements familiaux, nos perceptions de la vieillesse, nos conceptions de la solidarité.

Le vieillissement ne peut plus être résumé à un destin individuel. C'est devenu une question sociale qui exige de prendre en compte la situation d'une grande partie de la population tant en termes de besoins que de capacité à participer au développement collectif. Ce n'est pas simple, il y a des mentalités à modifier. L'âge devient souvent une barrière entre les générations qui laisse à leur solitude les personnes âgées.

Mais qu'entendre par intergénération? Nous y associons toutes et tous des images liées à nos histoires personnelles, voire à des clichés du style deux jeunes avec un beau sourire à proximité d'une personne âgée respirant la sagesse et, si possible, en arrière fond un magnifique coucher de soleil.



Les postulants en demandent plus. Nous voulons que le Conseil d'Etat témoigne d'une forte volonté et initie une large réflexion en ce domaine, permettant notamment de recenser ce qui existe, de mettre en place des projets visant à décloisonner les générations, à favoriser les solidarités et les relations entre générations, à soutenir les projets et les réalisations en ce domaine, tels que le projet de "La maison des générations" à St-Martin qui adopte une perspective résolument intergénérationnelle.

Nous espérons que le Conseil d'Etat sera en mesure de nous répondre. L'INAG (Institut Universitaire Ages et Générations) dont le siège est en Valais, pourra apporter sa contribution. Par ses cinq domaines d'activités (la recherche, la formation continue, les colloques, les expertises et les publications), l'INAG peut devenir un des leviers de la réflexion, mais ni le principal ni l'exclusif, car il faut passer du stade de l'activité universitaire au stade de l'action appuyée par et sur la réflexion universitaire amenant à un changement de mentalité.

Voilà le dernier message laissé par mon collègue Jean-Marc Zufferey en tant que député qui, avant de se retirer en juin dernier, disait: "J'aime bien l'idée de solidarité entre les générations, les plus fortes supportant les plus fragiles, les plus dynamiques boostant les plus faibles, les plus entourées protégeant les plus solitaires. Ce n'est jamais à sens unique finalement." Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci, Madame la députée.

Ce postulat n'est pas combattu. Il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Avant de procéder au prochain développement, puisqu'il est 11 heures, je vous propose de passer à l'Heure des questions.

## **21. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE**

### **Frage 1**

**von Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP) betreffend: Wird die Munderbrücke wirklich ersatzlos abgebrochen?**

**HINTERLEGTER TEXT:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Abgebrochen ja, wirklich ersatzlos nein!

Je pourrais résumer ma réponse comme cela à cette question parce que lors de sa réponse, en session de septembre dernier, à une interpellation urgente sur le même sujet, le Conseil d'Etat a déjà expliqué pour quelles raisons impératives de sécurité, ce pont devait être démonté. Et, en même temps, je me suis engagé, avec l'accord du Conseil d'Etat, à étudier le remplacement du Munderbrücke dans le cadre de la troisième correction du Rhône. Cet engagement en faveur d'une passerelle piétons-cyclistes, je peux et je dois même le confirmer aujourd'hui.

Par contre, il n'est pas judicieux, et chacun le comprend bien, de réaliser ce remplacement avant de connaître les caractéristiques hydrauliques et d'aménagement du territoire de la troisième correction du Rhône sur le tronçon concerné. On ne peut pas placer là une passerelle sans savoir dans quel contexte elle va se trouver. La définition de la portée de cette passerelle, de la hauteur de l'ouvrage sur le Rhône ainsi que des chemins d'accès à cette passerelle ne pourra être faite que lorsque le projet de correction sera connu au moins dans ses grandes lignes.

En outre, pour que cette reconstruction puisse être prise dans le financement subventionné de la troisième correction du Rhône, elle doit obligatoirement être coordonnée et réalisée simultanément comme mesure d'accompagnement.

Le projet d'aménagement, le PA R3 (généralles Projekt) sera présenté au Conseil d'Etat au printemps 2008 pour être approuvé fin 2008. Dès son approbation, les projets de détail pourront commencer avec l'intégration des ouvrages à modifier ou à reconstruire.

La correction de ce tronçon du Rhône sera, cependant, exécutée selon les moyens disponibles. Je vous rappelle que la mesure prioritaire de Viège constitue la première priorité pour la sécurité dans le Haut-Valais.

Alors, encore une fois, abgebrochen ja, wirklich ersatzlos nein!

#### **Frage 4**

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmännin betreffend Naturschutz: Opfer der NFA?**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

La députée Graziella Walker Salzmännin est très bien informée des difficultés que nous avons à faire respecter ses engagements par la Confédération.

En effet, à fin avril, l'Office fédéral de l'environnement assurait pour le canton du Valais une subvention de 1,2 million pour l'année en cours dans le domaine de la protection de la nature et du paysage. Au début octobre, mauvaise surprise, le canton était informé, d'ailleurs par l'intermédiaire d'un collaborateur et même pas à travers un chef de service ou, ce qui aurait été la moindre des choses, à travers le chef du département, que la Confédération ne serait pas en mesure de payer cette année 800'000 francs sur le montant promis en raison d'une faute de budgétisation à l'Office fédéral de l'environnement. Si je peux faire un mauvais jeu de mots en français et en allemand à la fois: en quelque sorte, le BAFU bafouille. A noter qu'il s'agit d'abord des engagements pour l'année 2007. Par conséquent, a priori, ce n'est pas en relation avec la RPT. De ces 800'000 francs, il y en a environ 500'000 francs qui sont destinés aux contrats d'exploitation passés avec les agriculteurs. Le solde concerne des projets en cours du canton, des communes ou de particuliers dans le domaine de la nature et du paysage. Mais, pour les contrats d'exploitation, le canton s'est engagé de manière contractuelle, avec l'accord de la Confédération, sur la base des garanties données par l'Office fédéral de l'environnement, à verser ces contributions aux bénéficiaires jusqu'à la fin de l'année.

Vous voyez ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, que nous sommes dans une situation assez difficile. La Conférence suisse des chefs de département responsables de cette matière a examiné cette question lors de sa dernière rencontre d'octobre. Elle exige tout naturellement de la Confédération qu'elle corrige sa propre faute et qu'elle respecte ses engagements.

Mais, pour l'heure, la question n'est pas encore définitivement réglée.

### **Question 5**

#### **du groupe GRL, par la députée Brigitte Diserens, concernant les nuisances des travaux en station**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Evidemment, après l'intervention d'hier du député Thomas Brunner qui exigeait que des investissements prévus dans le Haut-Valais soient réalisés, je dois presque, à la lecture de cette question, constater qu'il y a trop de travaux dans la région de la députée Brigitte Diserens.

Mais, je pense que ce n'est pas exactement ce que vous vouliez dire.

Cependant, il faut admettre, Madame la députée, ainsi que les cosignataires de cette question, que lorsque l'on fait des travaux, il y a forcément des nuisances. Nous ne pouvons pas faire les travaux entre le 31 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier, nous ne pouvons pas les faire dans une bonne partie de l'année.

Après cette espèce de coup de gueule, parce que vous comprendrez bien sûr que ce type d'intervention n'est pas nécessairement le mieux adapté, surtout dans cette période, en matière d'investissements, je veux relever quand même qu'en regard des travaux qui sont liés à la construction immobilière, les travaux qui sont exécutés à l'intérieur des stations touristiques en période estivale et qui sont commandés par mon département ne représentent qu'une part minime du volume global des travaux en station.

Je pense que si l'on posait quelques questions aux hôtes de nos stations, ceux-ci seraient certainement beaucoup plus gênés par les travaux qui sont initiés sur le plan immobilier que par les travaux d'accès routiers. C'est une première chose qu'il faut dire.

Maintenant, en ce qui concerne la planification et la réalisation des chantiers cantonaux, ceux-ci respectent les prescriptions communales concernant les travaux effectués en station qui font d'ailleurs partie intégrante des cahiers des charges auxquels sont soumises les entreprises qui travaillent pour le compte de mon Service des routes et des cours d'eau, par exemple – parce que, de temps en temps, il faut aussi citer des stations en exemple – les interdictions d'effectuer certains travaux dans la station de Crans-Montana entre le 15 juillet et le 15 septembre. Cela existe. Nous respectons forcément cela, à moins qu'il n'y ait des impératifs que nous négocions avec la commune ou les communes dans le cas particulier. De plus, la planification de détail des travaux sur les axes routiers d'accès aux stations prend en

compte, dans toute la mesure du possible, les contingences qui sont liées au maintien d'un trafic le plus fluide possible sur ces routes, en particulier en fin de semaine ou lors de week-end prolongé.

L'activité de construction du Service des routes et des cours d'eau et plus largement de mon département ne va donc pas à l'encontre des démarches du département de mon collègue Jean-Michel Cina en charge de l'économie et qui, forcément, agit pour la promotion du tourisme. Mieux encore, cet aspect de planification a été discuté lors des séances de la commission intitulée "étalement des travaux" au sein de laquelle étaient représentés des acteurs de la construction, des maîtres d'ouvrage cantonaux, les représentants des associations d'entrepreneurs ainsi que les responsables cantonaux du développement économique. A cette occasion, la mise en œuvre de la volonté de tous les intéressés de parvenir à un meilleur étalement des travaux a dû s'inscrire dans un cadre, dont les limites étaient fixées par le fait que les plages à disposition pour entreprendre en altitude des travaux de génie civil sont réduites à la fois par les conditions climatiques saisonnières et par les restrictions justifiées, que vous espérez encore plus importantes, Madame la députée, imposées à l'exécution en période estivale de certains travaux dans les lieux touristiques.

Ces motifs et une pesée des intérêts effectuée pour chacun des chantiers cantonaux de grands travaux, en prenant en compte la durée et l'importance de chaque nuisance, conduisent ainsi très fréquemment à échelonner sur plusieurs années, vous le savez et la plupart du temps vous le regrettez, la réalisation de travaux de grande envergure.

Bref, lorsque l'on sait que la saison hivernale n'est propice ni en termes climatiques ni en termes touristiques pour effectuer ces travaux, on comprendra aisément que des restrictions encore plus nombreuses qu'actuellement conduiraient à des chantiers éternels, dont l'effet de nuisances deviendrait insupportable.

Alors, Madame la députée, nous faisons tout ce que nous pouvons pour réaliser ces travaux sans nuisance, mais, selon une expression populaire, on ne fait pas d'omelette sans casser quelques œufs.

### **Question 3**

**du groupe GRL, par le député Christophe Perruchoud, concernant les élections fédérales: 8 conseillers nationaux?**

**TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Si seulement 8 conseillers nationaux pour le canton du Valais, Monsieur le député Christophe Perruchoud, mais vous posez là une bonne question: pourquoi y avait-il sur les bulletins blancs 8 stries alors que nous ne pouvons disposer que de 7 conseillers nationaux dans le canton?

Il faut le reconnaître, c'est une erreur d'impression et non pas d'imprimerie, mais bien d'impression, qui a échappé au service lors de l'approbation du bon à tirer.

C'est vrai que c'est une erreur. On la regrette.

Cependant, vous savez que ce n'est pas de nature à invalider le résultat du vote puisque ces bulletins sont quand même valables.

Mais, enfin, on le regrette et on tâchera de faire beaucoup mieux la prochaine fois.

### **Frage 6**

#### **von Grossrat Beat Abgottspon (CVPO) betreffend wildes Plakatieren**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Notre Administration cantonale, consciente des problématiques liées à l'affichage sauvage lors des campagnes électorales, a anticipé le problème et pris les mesures préventives suivantes:

Avant le début de la campagne, la commission cantonale de signalisation routière a écrit à tous les partis politiques pour leur rappeler les principes et les bases légales applicables. Ensuite, des informations ont été publiées dans le Bulletin Officiel. Enfin, des rappels à l'ordre ponctuels ont également été faits auprès de certains candidats.

Malgré ce cadre légal préventif, certains abus ont été constatés, évidemment, et les mesures suivantes ont été prises: Retrait des affiches par le Service des routes et des cours d'eau. Concrètement, lorsque la police cantonale constate des affiches dans des endroits à risque pour la circulation routière, elle avise le Service des routes et des cours d'eau pour les faire retirer. Si ces affiches sont facilement accessibles, évidemment, la police les retire directement.

Relevons encore que la pose de certaines affiches s'est faite dans le respect des procédures. Elle a fait l'objet aussi de demandes auprès de la police cantonale, service compétent pour la délivrance des autorisations temporaires d'affichage.

Pour ce qui concerne le retrait maintenant des affiches, une fois la campagne terminée, ce retrait incombe avant tout aux candidats eux-mêmes, respectivement aux partis qui les ont posées. Il leur incombe de faire diligence et de respecter la loi. La commission cantonale de signalisation routière suit ces travaux de "désaffichage" – entre guillemets – et de remise en état de façon assez proche.

Bien sûr, on ne pourra jamais éviter que l'une ou l'autre affiche reste encore et échappe finalement à la sagacité de cette commission.

### **Frage 7**

#### **von Grossrat Felix Ruppen (CVPO) betreffend Konzept für Ersteinsatzfahrzeuge für die Feuerwehr**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Monsieur le député Felix Ruppen, nous avons déjà répondu lors de la dernière session à cette problématique des véhicules de première intervention des sapeurs-pompiers.

Il est vrai que cela mérite une explication complémentaire, notamment par rapport à l'attitude du canton et du service en l'occurrence par rapport à ces véhicules de 3,5 tonnes qui pourraient devenir de 3,9 tonnes.

Il faut savoir que nous n'avons pas l'intention de forcer les communes à accepter une solution de passer de ces véhicules de 3,5 tonnes, de les équiper complètement pour qu'ils deviennent des véhicules de 3,9 tonnes, avec bien sûr un autre permis nécessaire pour pouvoir les conduire. Nous discutons avec les communes. Celles qui le désirent, je dis bien qui le désirent, peuvent garder les véhicules de 3,5 tonnes naturellement sans aucune influence sur les permis. Pour celles qui souhaitent passer à la variante de 3,9 tonnes, ce sont en général les plus grandes communes qui ont déjà à leur disposition du personnel qui dispose du permis de conduire adéquat.

Pour ces deux propositions, les frais sont pris en charge principalement par le fournisseur. Si le fournisseur a fait faillite, c'est le canton qui prend en charge les frais supplémentaires, de manière à éviter toute incidence financière sur les communes concernées.

Pour le surplus, j'ajouterai que, pour l'avenir, une commission qui regroupe l'ensemble des partenaires du feu (Association commandants du feu, Service de la circulation et de la navigation et Office cantonal du feu) a été mise sur pied par le Service de la sécurité civile et militaire afin de trouver des solutions adaptées au canton et aux besoins des communes et, bien sûr, du service pompiers.

## **Frage 8**

### **der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, betreffend Windenergie**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:*

Zu dieser Frage kann man sagen, dass das neue Energiegesetz als Kernpunkt vorsieht, dass man die durchschnittliche Jahreserzeugung von Elektrizität aus erneuerbaren Energien bis zum Jahr 2030 um mindestens 5'400 Gigawattstunden erhöht. Das ist ein beträchtliches Quantum. Das sind etwa 55 Prozent der Elektrizität, die im Kanton Wallis aus Wasserkraft gewonnen wird. Damit dieses Ziel erreicht werden kann, werden für den Strom aus neuen erneuerbaren Energien und den so genannten kleinen Wasserkraftwerken – bis 10 Megawatt – ab dem 1. Oktober 2008 kostendeckende Liefertarife garantiert. Diese Einspeisevergütung wirkt sich nachhaltig auch auf die Förderung der Windenergie in der Schweiz und auch bei uns im Kanton Wallis aus. Die Walliser Regierung begrüsst diese Entwicklung.

In Bezug auf die Gommer Geschichte, kann ich sagen, dass wir am 25. September 2007 Herrn Thomas Käch, Gemeindepräsident von Oberwald, mit seinen Partnern im Kanton empfangen haben. Die Delegation bestand aus Herrn Staatsrat Cina, Vorsteher des Volkswirtschaftsdepartements und aus dem Sprechenden. Wir liessen uns von der Gemeinde über ihr Projekt auf der Grimselpasshöhe im Bereich des Totensees ausführlich informieren.

Dabei wurde von der Gemeinde Oberwald mit Deutlichkeit darauf hingewiesen, was für sie die Rahmenbedingungen in Sachen Sitz der Gesellschaft, Steuereinnahmen, Pachtzinsen und Arbeitsplätze gilt: nämlich es soll für die Gemeinde Oberwald ein Projekt sein, dass der Gemeinde und indirekt der Region zugute kommt und dass im Tal oben im Goms die Wertschöpfung generiert wird.

Es wurde seitens der Gemeinde uns auch spontan und offen dargelegt, dass sie bewusst keine Zusammenarbeit mit einem so genannten Überlandwerk gesucht hat, sondern dass sie das Heft selber in der Hand behalten will. Offen – würde ich mal sagen – ist die Frage, ob die Gemeinde Oberwald als Standort und als Promotor des Projekts eine Zusammenarbeit mit der WEG sucht. Ich werde persönlich bei der FMV vorsprechen und dort auch im Rahmen der Tätigkeit als Verwaltungsrat dafür plädieren, dass man dann effektiv die Gemeinde Oberwald seitens der kantonalen Gesellschaft unterstützt, sofern auch seitens der Gemeinde Oberwald dieses Anliegen besteht.

Seitens des Staatsrats wird das Projekt im Rahmen der derzeit vorliegenden Unterlagen positiv aufgenommen und es wird dann irgendwann, vielleicht nach Ablauf eines Jahres wenn diese Testphase mit den Windmessungen vorüber ist, ein konkretes Gesuch eintreffen. Das wird dann auch die Stunde der Wahrheit sein, geschätzte Damen und Herren, insbesondere auch für jene Organisationen, die sich mit Umwelt und Landschaftsschutz beschäftigen. Dann nämlich wird man die Interessen des Landschaftsschutzes einerseits mit den Interessen der Förderung von neuen erneuerbaren Energien gegenüberstellen müssen. Dann wird auch zu entscheiden sein welchem Anliegen man mehr Gewicht trägt.

Für die Regierung ist es natürlich auch im Sinne der Frage wie sie gestellt wurde wichtig, dass die Interessen der Gemeinde und auch des Kantons in diesem Fall vollumfänglich wahrgenommen werden. Sie haben auch gelesen, dass es im Kanton Wallis beispielsweise Sanetsch, Nufenen, dann aber auch in Collonges in der Nähe des Autobahnrestaurants bei Martinach, dass dort weitere grosse Anlagen geplant sind. Windenergie wird auch wirtschaftlich effektiv interessant und wir müssen auch schauen, dass es uns nicht geht wie vor 50 oder 60 Jahren im Kanton, als ausserkantonale Gesellschaften die finanziellen Mittel hatten, um die Wasserkraft auszubeuten. Wir müssen schauen, dass wir die Windenergie in unseren Händen behalten und dass wir die im Rahmen des möglichen auch fördern können.

Was letztlich den Standort auf der Grimselpasshöhe betrifft, kann gesagt werden, dass dieser Standort im Rahmen des vom Bund ausgearbeiteten Konzepts Windenergie Schweiz als positiv bewertet wurde, aber schlussendlich werden dann die konkreten Messungen 80 m ab Boden auf dem Grimselpass oben zeigen, ob der Standort wirtschaftlich genügend ist um dort auch eine rentierende Anlage in Betrieb zu setzen.

## Question 2

**du groupe GRL, par le député Aldo Resenterra, concernant Valais – Région Piémont, se connaît-on?**

### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:*

Le signataire demande l'avis du Conseil d'Etat sur les déclarations de Mme Mercedes Bresso, présidente de la région du Piémont, regrettant le peu de relations entre le Valais et le Piémont, qui ont été publiées dans le Nouvelliste du 29 octobre 2007.

Voici la réponse. A maintes reprises, le canton a cherché à établir des contacts plus étroits dans le secteur de l'éducation et de la formation. Les lettres du Conseil d'Etat et du chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport de l'année 2006 n'ont pas trouvé un écho.

Dans le cadre des liaisons nord-sud, le Conseil d'Etat constate, avec regret, le manque d'intérêt et de soutien de la région du Piémont en faveur de l'axe Lötschberg-Simplon, comme d'ailleurs également pour la promotion du projet Martigny – Aoste – Santhia.

Signalons, par contre, les accords passés par le canton avec la province Verbano – Cusio – Ossola pour la réintroduction réussie de la navette autos à travers le Simplon et la relation très étroite avec la région autonome de la vallée d'Aoste.

Il faut souligner, de plus, l'existence de la convention du 22 novembre 1999 passée entre le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication et le Ministère des transports et de la navigation de la République italienne concernant la garantie de la capacité des principales lignes reliant la nouvelle ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes au réseau italien à haute performance. Cette convention prévoit explicitement l'amélioration de la plateforme des accès sud au Simplon qui ne bénéficie malheureusement pas du même appui que celui de la Lombardie en faveur des accès sud au Gothard.

Le Conseil d'Etat rappelle la participation du canton dans le cadre des programmes de coopération territoriale européenne, plus connus sous le nom d'INTERREG. Le Valais participe au programme transfrontalier Italie-Suisse depuis l'initiation de celui-ci par la commission européenne en 1991. La dernière programmation 2000-2006 a vu la participation de porteurs de projets valaisans à 37 dossiers italo-suisse, dont 20 avec des partenaires valdôtains et 17 avec le Piémont et la province de Verbania – Cusio – Ossola. Ces projets ont été développés dans le domaine des transports, des ressources humaines, du patrimoine culturel, des ressources naturelles, du tourisme.

Finalement, il y a une collaboration à soulever aussi entre la HES-SO Valais avec le Polytechnicum de Turin.

Une nouvelle période de programmation 2007-2013, dont le lancement est prévu au printemps 2008, conduit à des contacts étroits et réguliers entre les services des régions du Piémont, de la vallée d'Aoste, de la Lombardie et de Bolzano avec les cantons du Valais, du Tessin et des Grisons.



Le Conseil d'Etat a prévu de renouveler son invitation de l'an passé pour une rencontre consacrée à toutes les questions transfrontalières, notamment avec le Piémont.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous avons donc traité l'Heure des questions.

Je vous propose de revenir à notre ordre du jour normal avec le point 22.

**Développements / Entwicklungen:**

**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) /  
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

## **22. POSTULAT**

**du député (suppl.) Roland Kuonen (SPO) concernant les soins informels  
(11.09.2007) (2.105)**

### **POSTULAT**

**von Grossrat (Suppl.) Roland Kuonen (SPO) betreffend informelle Pflege  
(11.09.2007) (2.105)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Roland Kuonen (SPO):*

Dieses Postulat ist ein altes soziales Anliegen. Es geht um Angehörige, Nahestehende und Familienmitglieder, die Betagte und Pflegebedürftige zu Hause betreuen und pflegen. Es geht um Menschen mit einem grossen sozialen Engagement.

Genau dieses Engagement fördert den sozialen Zusammenhalt und entlastet die allgemeinen Gesundheitskosten. Ein Engagement, das Mehrwert schafft.

Wer von uns kennt nicht Mitmenschen, die liebevoll Betagte, Pflegebedürftige, zum Teil über längere Zeitspannen betreuen und begleiten. Ich rede hier nicht von medizinischer und therapeutischer Pflege. Es geht um Betreuung und Begleitung im Alltag – Tag und Nacht. Wir wissen, dass diese Anforderungen und Leistungen oftmals bis an die Grenze der menschlichen Leistungsfähigkeit gehen. Erschöpfung, Stress und finanzielle Probleme sind Folgen, an denen oftmals ganze Familien zu Tragen haben.

Von den Sozialversicherungen und der Politik wird dieses Engagement kaum honoriert, obwohl die Gesellschaft enorm davon profitiert.

Andere Kantone und Regionen sind in dieser Beziehung deutlich weiter als wir. Ein Beispiel hierfür ist der Kanton Fribourg. Bei uns sind mit den Spitex Organisationen die nötigen Instrumente für eine kontrollierte Förderung der informellen Pflege vorhanden. Nutzen wir sie – machen wir etwas.

Es wird Zeit, dass die Walliser den aktuellen Zustand korrigieren und Leute mit einem grossen sozialen Engagement unterstützen. Oder?

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*Le président:*

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

### **23. MOTION**

#### **du député Narcisse Crettenand (GRL) et cosignataires concernant l'interdiction des chauffages électriques fixes à résistances dans les nouvelles constructions (12.09.2007) (2.106)**

#### **MOTION**

#### **von Grossrat Narcisse Crettenand (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Verbot für ortsfeste elektrische Widerstandsheizungen in Neubauten (12.09.2007) (2.106)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Narcisse Crettenand (GRL):*

La loi sur l'énergie du 15 janvier 2004 vise à contribuer à un approvisionnement électrique suffisant, diversifié, sûr, économique et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement.

Les chauffages électriques à résistances fixes, appelés communément chauffages électriques directs, qui sont encore installés en Valais dans des constructions neuves, ont un bilan énergétique très négatif et ils ne permettent donc pas à la loi d'atteindre ses objectifs.

La loi sur l'énergie n'est donc pas suffisamment restrictive par rapport à l'installation de ce mode de chauffage.

L'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations dit, en son article 16 Chauffages électriques fixes à résistances: "L'installation de chauffages fixes à résistances est soumise à autorisation lorsque la puissance de raccordement excède 3 kW. Lorsque la puissance est supérieure à 3 kW, l'autorisation est accordée si le recours à un autre système de chauffage n'est pas possible ou disproportionné."

Comme les chauffages électriques directs sont relativement bon marché par rapport à un autre système de chauffage, on peut toujours argumenter que les autres types de chauffage sont d'un coût disproportionné.

D'ailleurs, il faut préciser que, dans la plupart des cas où les chauffages électriques sont installés, ils le sont dans des immeubles construits par des promoteurs qui minimalisent les coûts de construction et ne se soucient guère des coûts de fonctionnement qui, finalement, ne sont plus leur affaire.

Compte tenu des impératifs de protection de notre environnement par rapport au réchauffement climatique notamment et aux problèmes liés à l'approvisionnement en énergie électrique de notre canton dans le futur (les électriciens nous annoncent une pénurie dès 2012 déjà), nous ne pouvons plus tolérer qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, l'on construise encore dans notre canton des immeubles avec un chauffage électrique direct.

Les chauffages électriques directs installés en Valais correspondent à l'équivalent de la production de 100 éoliennes du type de celle installée à Collonges.

Nous demandons au Conseil d'Etat la modification de la loi sur l'énergie du 15 janvier 2004 dans le sens d'une interdiction totale des chauffages électriques fixes à résistances pour toutes les nouvelles constructions.

Des exceptions éventuelles, comme par exemple les chauffages d'appoint dans les salles de bain, les maisons MINERGIE et certaines rénovations dans les bâtiments historiques notamment, sont de la compétence du Service de l'énergie, qui est également compétent pour l'application de ces dispositions en collaboration avec les communes.

Il faut relever ici qu'en matière de chauffages électriques, il y a un problème à relever, car ce sont les communes qui sont chargées de l'application de la loi et, le plus souvent, ce sont les communes elles-mêmes qui vendent l'énergie électrique.

Finalement, je pense qu'en matière d'économies d'énergie et de protection du climat, il ne s'agit pas là d'un petit problème que l'on peut négliger et qu'un changement de direction drastique est nécessaire pour pouvoir faire face aux défis futurs. A partir de là, on peut avoir deux attitudes:

- soit profiter de l'instant présent en tirant profit au maximum de ce qui est disponible et dire que, finalement, les générations futures se débrouilleront le moment venu,
- soit d'anticiper les problèmes à venir en prenant des décisions parfois contraignantes, mais responsables, comme celle qui vous est proposée ici.

J'aimerais bien, Chers collègues, voir le monde politique agir pour la deuxième attitude. Je vous remercie pour votre attention et pour votre soutien.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Cette motion est combattue.

*Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):*

Herr Narcisse Crettenand verlangt ein Verbot für ortsfeste elektrische Widerstandsheizungen. Dieses generelle Verbot geht viel zu weit und daher bekämpfe ich diese Motion.

Es gilt zu beachten, dass

1. im Energiegesetz bereits heute strenge Auflagen betreffend Leistung und Isolationswerten vorhanden sind,

2. die Elektroheizungen oft in Ferienhäusern auf unseren Alpen installiert werden.

Ein Verbot würde bedeuten, dass man auf Ölfeuerungen umsteigen müsste. Da oft keine Strassen auf die Alpen führen, müsste das Heizöl sehr aufwendig mit Bahn und Transportern zu den Häusern geführt werden. Die Kosten und der Energieverbrauch wären unverhältnismässig hoch.

3. Strom ist eine saubere Energie und verursacht keinen CO<sub>2</sub> Ausstoss.

4. Das Wallis als Stromproduzent sollte die Kompetenz der Bewilligungen den örtlichen Verteilern und Produzenten überlassen, damit der Markt ausgeschöpft werden kann.

Als Grossrat, aber auch als Elektroinstallateur bekämpfe ich diese Motion und bitte Sie dasselbe zu tun.

*M. le député Alphonse-Marie Veuthey (PDCB):*

L'ordonnance sur l'installation rationnelle de l'énergie dans les constructions et installations du 9 juin 2004 précise en son article 16 que "l'installation d'un chauffage électrique fixe à résistances est soumise à autorisation lorsque la puissance de raccordement excède 3 kW."

L'autorisation peut être accordée uniquement selon certaines conditions très strictes. Une nouvelle construction de type villa ou chalet nécessite une puissance de chauffage au minimum de 5 kW. Si la loi est appliquée, les chauffages électriques fixes à résistances ne sont pas autorisés.

Il ne faut pas oublier que pour certains objets de type petites constructions ou nouvelles annexes, la seule possibilité de chauffage économiquement et techniquement réalisable est un chauffage électrique.

Le motionnaire est conscient qu'une restriction totale n'est pas applicable puisque, dans le dernier paragraphe, il parle d'exceptions éventuelles.

Sur le fond, cette motion est intéressante dans le contexte actuel de recherche d'économies d'énergie. Mais, appliquons d'abord la loi en vigueur et les chauffages électriques fixes à résistances ne seront plus installés dans les nouvelles constructions.

Le groupe DC du Bas-Valais combat donc cette motion.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Cette motion étant combattue, nous allons voter.

**Par 60 voix contre 42 et 11 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 2.106 du député Narcisse Crettenand.**

Cette motion est ainsi classée.

**24. MOTION**  
**du groupe GRL, par le député Narcisse Crettenand, concernant le**  
**dimensionnement des pompes de circulation pour le chauffage**  
**(12.09.2007) (2.107)**

**MOTION**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend**  
**Dimensionierung der Heizungsumwälzpumpen (12.09.2007) (2.107)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Narcisse Crettenand (GRL):*

En matière d'économies d'énergie, il y a des mesures qui coûtent peu et qui sont rentables sur le long terme.

La proposition qui vous est soumise ici concerne les pompes de circulation pour le chauffage qui entrent dans cette catégorie de mesures profitables pour le consommateur, pour l'économie et pour l'environnement.

Toutes les pompes de circulation pour le chauffage sont généralement surdimensionnées. Ce surplus de consommation électrique représente, pour notre pays, plus que la production annuelle de la centrale nucléaire de Mühleberg. Il s'agit donc là d'un énorme gaspillage inutile et coûteux pour le consommateur. En plus, actuellement, compte tenu des perspectives d'approvisionnement en énergie électrique de notre pays et des impératifs de protection de notre environnement par rapport au réchauffement climatique notamment, ce gaspillage ne doit plus continuer.

Nous demandons au Conseil d'Etat de modifier la loi sur l'énergie du 15 janvier 2004 afin de limiter la puissance des pompes à 1 o/oo de la puissance du chauffage. Cette limite est réaliste puisqu'elle est déjà prévue par les directives techniques et énergétiques s'appliquant aux bâtiments subventionnés.

Il y a, certes, le problème des installations de petite puissance pour lesquelles le marché n'offre actuellement pas la technique nécessaire. Parfois, il est utile que les décisions politiques anticipent la technique pour la faire progresser.

Finalement, comme ma motion précédente a été rejetée, je pense que celle-ci peut subir le même sort. Après avoir accepté le postulat de la société à 2'000 watts, je pense que ces décisions ne sont pas très cohérentes. Je comprends aussi qu'il n'est peut-être pas très rationnel de venir au coup par coup avec des propositions.

J'aimerais relever ici que le Valais dispose d'un Service de l'énergie très compétent qui a comme mission d'élaborer un programme énergétique cantonal. Je pense qu'il est nécessaire d'ouvrir le cercle de réflexion et de décision. L'idéal serait de faire, pour le Valais, une Grenelle de l'environnement que l'on pourrait rebaptiser "Midi de l'environnement", nom de la rue où siège le chef du Département de l'énergie. Ce "Midi de l'environnement" réunirait un large panel de décideurs pour définir la politique énergétique et environnementale de notre canton. Je ferai d'ailleurs une proposition dans ce sens.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien éventuel à ma motion.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Cette motion est combattue.

*Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):*

Diese Motion bekämpfe ich im Namen der CVPO aus der Überzeugung, dass eine solche Beschränkung nicht in ein Gesetz gehört. Wohin würde es führen, wenn für jeden Verbraucher gesetzlich festgelegte Leistungen bestimmt würden? Eine Flut von Bestimmungen, zu deren Kontrolle und Durchsetzung womöglich noch Beamte im Staat eingestellt werden müssten.

Ich habe das Vertrauen in unsere Ingenieure, dass diese energieoptimiert und umweltbewusst planen.

Daher lehnen wir diese Motion ab und bitten Sie dasselbe zu tun.

Danke schön.

*M. le député Laurent Léger (PDCB):*

J'interviens ici pour donner la position du groupe parlementaire "constructions".

Nous nous opposons à cette motion.

En effet, nous ne sommes pas opposés sur l'objectif à atteindre, mais nous sommes plutôt opposés aux moyens pour y parvenir.

Ce Parlement, depuis quelque temps, veut introduire des mesures législatives, ainsi que des mesures répressives qui s'accompagnent, pour traiter chaque détail d'élément de construction dans le secteur du bâtiment. C'est arrivé pour l'isolation. On vient de parler du chauffage électrique. On parle maintenant des pompes de circulation, peut-être des introductions électriques dans le futur.

Alors, nous considérons, par exemple pour le sujet des pompes, qu'il y a des bureaux techniques qui sont à même dans ce canton de dimensionner ces pompes. Je pense que, avant d'introduire une limite législative, on devrait faire confiance aux professionnels de la branche, dont un fait partie du groupe radical-libéral.

Nous comprenons la démarche du motionnaire, dont l'écologie libérale est le cheval de bataille. Mais, nous préférons les mesures incitatives aux mesures répressives ou législatives.

En outre, nous vous rappelons que chacune de ces mesures, si elles sont acceptées, entraîne aussi au niveau des entreprises des documents à remplir, à l'heure où toutes les entreprises de ce canton demandent un allègement administratif.

Alors, en conclusion, oui à des mesures incitatives (on pourrait faire une campagne pour un contrôle où l'on donnerait des mandats à des bureaux techniques valaisans de faire un contrôle généralisé sur le canton et inciter les gens, je pense que les gens comprendraient volontiers qu'ils dépenseraient moins en coûts d'électricité si leur pompe était plus petite), mais non à des éléments législatifs ou à des lois pour chaque article de la construction.

Pour ces raisons, nous vous demandons de repousser cette motion.

Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Nous allons donc voter.

**Par 69 voix contre 45 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 2.107 du député Narcisse Crettenand.**

Cette motion est ainsi classée.

## **25. MOTION**

**des députés Alphonse-Marie Veuthey (PDCB), Olivier Borgeat (PDCB) et cosignataires concernant les aides financières aux parents pour soins dentaires limitées aux cabinets dentaires valaisans: un système discriminatoire et à modifier (12.09.2007) (2.108)**

### **MOTION**

**der Grossräte Alphonse-Marie Veuthey (PDCB), Olivier Borgeat (PDCB) und Mitunterzeichnenden betreffend Beschränkung der Finanzhilfen für die Kinderzahnpflege in Walliser Zahnarztpraxen: eine fragwürdige Diskriminierung (12.09.2007) (2.108)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Alphonse-Marie Veuthey (PDCB):*

Il y a deux semaines, M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener se rendait au Château d'Aigle avec le conseiller d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard en présence des autorités régionales. Nous fêtons les dix ans de la collaboration intercantonale Vaud-Valais concernant l'hôpital du Chablais.

Il y a deux jours, M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet apprenait avec satisfaction, j'imagine, que le recours au Tribunal fédéral concernant la transchablaisienne n'avait pas obtenu l'effet suspensif. Le premier coup de pioche pour cet important trait d'union entre les deux cantons peut enfin être donné.

Aujourd'hui, le Nouvelliste – dont on parle décidément beaucoup ce jour – relate le déplacement du musée historique du Chablais de Bex à Vouvry, juste à côté de la Porte-du-Scex, au château du même nom. Ce déplacement s'inscrit dans le contexte d'excellentes relations entre les deux régions du Chablais. La solidarité au niveau des aides aux frais de fonctionnement de ce musée régional fonctionne pleinement chez les Vaudois, même pour un musée en Valais.

Dans cette perspective d'importantes et nécessaires collaborations, il y a quelquefois des fausses notes qui ne facilitent pas les relations intercantionales dans notre région. Des discriminations existent et celle soulevée par notre motion met le doigt sur l'une d'entre elles: l'aide financière aux parents pour les soins orthodontiques de leurs enfants qui est limitée aux seuls traitements donnés dans les cabinets dentaires valaisans.

La qualité des soins dentaires dans le Chablais valaisan n'est pas remise en cause évidemment, ni l'accès aux soins, mais non seulement cette réglementation est d'une constitutionnalité des plus douteuses, elle crée en plus un malaise dans nos relations intercantionales dans le Chablais.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Cette motion est combattue.

*M. le député (suppl.) Claude Pernet (PDCC):*

Les soins dentaires et orthodontiques coûtent cher, c'est vrai.

Le groupe DC du Centre pense néanmoins que les propositions des motionnaires ne contribueront pas à les faire baisser.

Un état des lieux montre que le Chablais dispose de cliniques dentaires et orthodontiques scolaires à Monthey et à Vouvry. D'autres établissements privés sont reconnus par l'Etat à Collombey et à Monthey; une offre qui semble couvrir, à notre sens, assez largement les besoins.

Quant à l'Association valaisanne des médecins dentistes, elle s'est déclarée contre une proposition d'élargissement, notamment sous le prétexte que cette solution n'offrait aucun intérêt médical.

Au niveau des coûts, les cliniques dentaires scolaires facturent une valeur de point de 2 fr. 90 alors que les soins des privés reconnus subventionnés par le canton sont facturés à 3 fr. 10. Je vous fais grâce des valeurs vaudoises pour ne pas désespérer les dentistes valaisans. Mais, il semble, par contre, utile de mentionner les plafonds des devis autorisés par l'Association valaisanne pour la prophylaxie et les soins dentaires: le coût total ne peut dépasser 8'000 francs en Valais; la même intervention pourrait coûter 12'000 francs aux enfants qui se feraient soigner dans le canton de Vaud.

Les intérêts financiers de la proposition ne sont donc pas très évidents.

Les motionnaires parlent aussi de discrimination. Là, nous ne la trouvons pas. En Valais, les subsides cantonaux et communaux sont accordés à chaque enfant domicilié dans notre canton, cela indépendamment des revenus parentaux, alors que, dans le canton de Vaud, le subside est accordé sur la base des revenus déclarés. Ils sont aussi accordés uniquement sur le plan communal.

Difficile, dans ce contexte, de parler de réciprocité.



Quant à la gestion des participations financières, la répartition canton-communes est fixée par le canton. Certaines communes accordent parfois des montants plus élevés; elles peuvent donc aussi participer financièrement aux traitements hors canton. Il s'agit-là bien entendu d'autorité et d'autonomie communales.

Cette proposition entraînerait aussi d'autres difficultés administratives: jongler avec deux législations cantonales, passer des contrats avec les prestataires de soins, gérer des autorisations, contrôler et justifier les devis, délimiter la zone bénéficiaire, gérer les recours, etc.

Pour terminer, une dernière remarque. Les enfants de parents ayant débuté un traitement dans le canton de Vaud avant de déménager en Valais bénéficient du subventionnement cantonal et communal valaisan pour continuer leurs traitements vaudois.

Voilà, nos raisons comptées sur nos doigts valaisans nous semblent emporter assez largement sur les vôtres. Il s'agit, vous l'avez bien compris, de "vaudois" bien sûr.

Cette motion, sans intérêt médical et à l'enjeu véritablement économique, est combattue par le groupe DC du Centre, qui vous invite à en faire de même.

Merci et bonne journée.

*M. le député Alphonse-Marie Veuthey (PDCB):*

Simplement pour une précision par rapport à cette motion.

Evidemment qu'il n'y a pas d'intérêts financiers directs à cette motion et à la modification du système qui est demandée, mais simplement on peut aussi aller vers une neutralité puisqu'il est tout à fait imaginable que le subventionnement intervienne sur la même base côté canton de Vaud ou côté canton du Valais, comme cela se fait notamment au niveau des assurances sociales où la prise en charge de soins dans d'autres domaines peut se faire sur la même base quel que soit le prestataire de soins.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Nous allons donc voter puisque cette motion est combattue.

**Par 72 voix contre 32 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 2.108 du député Alphonse-Marie Veuthey.**

Cette motion est ainsi classée.

Nous passons au point 26 de l'ordre du jour.

Nous approchons de la fin. Je dis cela surtout pour les filles qui sont maintenant à la tribune.

Il nous reste, au total, trois points: deux qui concernent des recours contre les élections fédérales et une urgence.

**26. RECOURS**  
**contre les élections déposé par "Freie Wähler" et l'UDC Susten-Leuk-**  
**Leukergrund: décision sur recours**  
**WAHLBESCHWERDE**  
**der Freien Wähler & SVP Susten-Leuk-Leukergrund:**  
**Beschwerdeentscheid**

*Le président:*

Le Parlement doit prendre une décision sur ce recours.

Le Bureau du Grand Conseil, qui s'est réuni mardi, a statué sur ce recours et a préparé un projet de réponse par son Service parlementaire que nous avons remis sur vos tables. Vous avez donc en votre possession la proposition de la décision qui est ainsi soumise au Grand Conseil avec une mention qui concerne tout spécialement le problème du dépôt dans les délais du montant de 500 francs exigé par la loi. Ce délai n'a pas été respecté puisque ce dépôt a été effectué au deuxième jour suivant l'expiration du délai de recours, donc en retard.

Ce qui veut dire que le Bureau du Grand Conseil vous propose de renoncer à entrer en matière sur ce recours, de ne percevoir aucun frais et d'adresser cette décision aux recourants et aux différentes instances.

Je précise que, dans ce projet de décision, c'est le texte allemand qui fait foi puisqu'il s'agit d'un recours déposé en allemand.

**La discussion est ouverte sur ce point.**

**Elle n'est pas demandée.**

Je vous propose ainsi de voter.

**Par 97 voix contre 5 et 13 abstentions, les membres de la Haute Assemblée, en accord avec le Bureau du Grand Conseil, renoncent à entrer en matière sur ce recours.**

**27. RECOURS**  
**contre les élections déposé par M<sup>me</sup> Gerlinde M. Bass-Bärenfaller:**  
**décision sur recours**  
**Wahlbeschwerde von Frau Gerlinde M. Bass-Bärenfaller:**  
**Beschwerdeentscheid**

*Le président:*

Ce point est assez similaire puisqu'il s'agit du recours déposé par M<sup>me</sup> Gerlinde Bass-Bärenfaller avec exactement la même procédure suivie par le Bureau du Grand Conseil et également la même conclusion, c'est-à-dire que le Grand Conseil vous propose là aussi de ne pas entrer en matière, de ne percevoir aucun frais et d'adresser cette décision aux recourants et aux instances concernées pour le motif principal que le dépôt d'un montant de 500 francs n'a pas été effectué dans le délai légal.

J'ai une demande de parole.

*M. le député (suppl.) Mathieu Fardel (GRL):*

Le groupe radical-libéral prend acte de l'irrecevabilité des recours, mais il vous fait part néanmoins de son inquiétude quant aux éventuelles manipulations d'enveloppes ou de bulletins avant le dépouillement officiel ou partiel de ces derniers.

Notre groupe a déjà déposé des amendements concernant le projet de modification de la loi sur les droits politiques, par exemple la mise sous scellé de l'urne, mais les problèmes ne sont pas pour autant tous résolus.

Le risque de manipulation des enveloppes postées existe. Nous profitons du cas de Loèche pour vous rendre attentifs au fait que ces mêmes problèmes risquent de resurgir lors des prochaines élections communales ou cantonales, d'où ma question: est-ce qu'une enquête a été ou sera tout de même ouverte afin de déterminer les responsabilités et les lacunes éventuelles dans le processus de dépouillement?

Etant donné que la confiance des citoyens dans nos institutions est au moins autant nécessaire et importante que le bon fonctionnement de ces dernières, il me semble impératif de faire toute la lumière sur cette affaire. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Nous avons pris note de votre intervention. Je ne sais pas, à ce stade, si nous sommes en mesure de donner une autre suite, mais je crois qu'elle doit surtout être bien enregistrée. Comme on aura effectivement des discussions cet après-midi sur le projet de loi concernant les droits politiques, nous aurons probablement l'occasion d'apporter une réponse circonstanciée.

Je vous remercie.

Nous nous trouvons donc ici aussi face à une décision que nous devons prendre.

Je vous invite ainsi à voter.

**Par 112 voix contre une et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée, en accord avec le Bureau du Grand Conseil, renoncent à entrer en matière sur ce recours.**

## **URGENCE / DRINGLICHKEIT**

### **28. INTERPELLATION URGENTE des députées Virginie Crettenand (suppl.) et Marcelle Monnet-Terrettaz concernant un calendrier à respecter pour le canonnage de nos stations (06.11.2007) (4.090)**

### **DRINGLICHE INTERPELLATION der Grossrätinnen Virginie Crettenand (Suppl.) und Marcelle Monnet- Terrettaz betreffend verbindlicher Zeitplan für die künstliche Beschneigung in unseren Wintersportorten (06.11.2007) (4.090)**

#### **TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

#### **DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):*

Tout d'abord, je voudrais rectifier une coquille qui s'est glissée dans l'interpellation (le texte déposé par écrit), dans la première phrase des clarifications demandées au Conseil d'Etat. Il s'agit bien ici de la fiche D1/10 et non pas de la fiche D1/3, dont je vais parler plus tard. Comme je n'ai pas l'intention de bafouer les règles du jeu de ce Parlement et d'être hors sujet comme un certain député du val de Bagnes, je voulais rectifier cette coquille.

Cette fameuse fiche de coordination D1/10 avait suscité de longues discussions au sein même de ce Parlement lors de la législature précédente. Cependant, quelques paragraphes et plus précisément celui concernant la période autorisée pour l'utilisation des installations d'enneigement (page 3, n° 3b de la fiche D1/10) a été oublié ou tout simplement ignoré par certaines personnes de ce canton qui se trouvent apparemment au-dessus des règlements.

Durant le week-end de la Toussaint, je me trouvais à 2'300 mètres en dessous du Torrenthorn dans les alpages de Loèche. Il y faisait une température de 15 degrés. Depuis là, en regardant en face un peu vers l'ouest, nous pouvions voir quelques tâches de tas de neige dans certaines stations valaisannes du Bas-Valais, du Valais central – on dira cela ainsi.

Je me demande si les personnes responsables de ces remontées mécaniques voulaient commencer à enneiger les pistes de ski ou alors créer de nouvelles piscines artificielles d'altitude!

Vous l'aurez compris, le groupe PS/AdG est contre le canonnage à tout va et surtout durant des périodes où le redoux revient souvent.

Les périodes prévues dans la fiche sont suffisantes pour enneiger les pistes de manière adéquate en cas de manque de neige.

Un canonnage inutile a des conséquences graves sur notre environnement et nous tenons à protéger la faune et la flore de ce canton.

Un canonnage superflu occasionne de nombreux frais en eau, électricité, ressources humaines et augmente inutilement les factures déjà élevées des installations de remontées mécaniques de notre canton.

C'est pourquoi le groupe PS/AdG demande des clarifications concernant l'aspect contraignant de ces dates limites pour le canonnage, les sanctions possibles ou réelles en cas de violation manifeste de celles-ci et le maintien de cette dernière si elle n'est pas respectée.

Nous pensons qu'il faut également réfléchir aux conditions pour octroyer des autorisations exceptionnelles et notamment dans des zones au-dessous de 1'500 mètres.

Merci pour votre attention.

*Le président:*

Merci, Madame la députée (suppl.).

J'ai une demande de parole, mais lors d'une interpellation, il n'est pas prévu d'intervenir.

Monsieur le député (suppl.) Jakob Walter, je précise qu'il n'y a pas de débat sur une interpellation.

Je me tourne ainsi plutôt vers le Conseil d'Etat, en l'occurrence le chef du Département de l'économie et du territoire, M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, à qui je cède la parole.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:*

Evidemment, vous avez corrigé ce petit lapsus, ce qui m'aurait permis de répondre à toute déclaration faite lors du développement d'un postulat, il y a quelques minutes dans cette salle. Cependant, comme il n'est pas d'usage de prendre position lors du développement, je m'en tiendrai au règlement du Grand Conseil.

En préambule, il est bon de rappeler que le plan directeur est un plan de coordination des activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire. La fiche D1/10 a été introduite dans le plan directeur cantonal en suivant la procédure relative aux modifications majeures, puisqu'il s'agit d'une nouvelle fiche. Le plan directeur lie toutes les autorités sur les principes et la marche à suivre fixée dans les fiches classées en catégorie "coordination réglée".

Toute construction nécessite une autorisation de construire délivrée par l'autorité compétente, soit la Commission cantonale des constructions, conformément à la loi sur les constructions, et doit être reconnue conforme au plan directeur cantonal.

Premier élément: Le principe 3b de la fiche D1/10 du plan directeur lie toutes les autorités, y compris l'autorité compétente chargée de l'octroi ou non de l'autorisation de construire. Généralement, ce principe est repris dans les conditions à respecter du dispositif de l'octroi de l'autorisation de construire. C'est, finalement, dans l'autorisation de construire qu'il y a des conditions qui ressortent de la fiche D1/10 et qui doivent figurer dans cette autorisation.

En cas de violation des conditions fixées, il appartient, selon la loi sur les constructions, à l'autorité chargée de la police des constructions, d'intervenir conformément à l'article 58 de ladite loi.

Finalement, le contenu de la fiche D1/10 répond, selon notre analyse, aux besoins actuels des installations d'enneigement et aucune demande d'adaptation de cette fiche n'est pendante au sein de mes services.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

J'ai une demande du député (suppl.) Jakob Walter d'ouvrir la discussion.

Selon l'article 141 de notre règlement, lors d'une interpellation, un débat n'a lieu que si le Grand Conseil le décide.

Alors, je suis obligé de mettre au vote cette demande avant d'ouvrir un débat en tant que tel, si vous le souhaitez.

Nous allons donc voter sur la question d'ouvrir ou non le débat.

**Par 62 voix contre 50 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'ouvrir la discussion.**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Zurbriggen (CVPO):*

Dummerweise habe ich den Knopf von meinem Nachbarn, Jakob Walter, gedrückt. Ich bin es nämlich gewesen, der darum gebeten hat, dass die Diskussion eröffnet wird.

Wie Sie gesagt haben nach Artikel 141 hat der Grosse Rat der Diskussion zugestimmt und ich beantrage sie deshalb, weil diese dringliche Interpellation betreffend verbindlichem Zeitplan von der Umwandlung von Wasser in Schnee in unseren Sportorten folgendes mit sich zieht:

1. Weil ich nicht möchte, dass wir nächstes Jahr wieder darüber diskutieren müssen,
2. damit wir dieses Problem der künstlichen Beschneiung geregelt haben und
3. dass es vor allem erlaubt wird dann zu schneien wann es die Natur zulässt, nämlich dann wenn es kalt ist und nicht dann wenn wir einen zeitlichen Rahmen zustellen.

Danke schön.

*M. le député Gabriel Luisier (PDCB):*

Très brièvement, notre collègue Stefan Zurbriggen l'a dit, je crois que, dans le futur, il faudra éviter ce genre de débat et régler ce cas.

Sur ce point, on peut rejoindre le souci du groupe PS/AdG.

Par contre, dire, comme ceci figure dans le texte de l'interpellation, que la fiche est violée, ce n'est pas tout à fait exact, dans le sens où cette fiche prévoit des exceptions.

Dans ce Parlement, siègent encore des personnes qui étaient membres de la commission qui s'est occupée de la fiche D1/10. Une exception avait été introduite pour des raisons exceptionnelles. Lors des discussions de la commission, ces conditions avaient été faites notamment pour la présence de manifestations en début de saison, voire des conditions climatiques exceptionnelles.

Simplement, je crois qu'effectivement, il faut le régler.

Ce qu'on peut suggérer cette fois-ci, parce que c'est une modification pour le moins mineure, si ce n'est moins, au Conseil d'Etat de faire une mise à jour de cette fiche.

Merci.

*Le président:*

Je vois que l'on arrive à la fin de notre matinée de session.

Je vous remercie de votre participation active et je vous donne rendez-vous à 14 h 15...

Je vois encore une main qui s'agite. Il semble que la députée (suppl.) Virginie Crettenand aurait voulu réintervenir sur cette question.

Alors, si c'est rapide, évidemment, on ne va pas vous refuser cette intervention, Madame la députée (suppl.)!

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):*

Juste pour apporter quelques petites précisions.

Il est important que l'on tienne quand même des dates, contrairement à ce que dit mon collègue Stefan Zurbriggen, parce qu'il ne faut pas non plus élargir cette période de canonnage à toute l'année. Avant novembre et après mars, il existe des périodes de redoux, et durant cette période, c'est suffisant pour canonner.

Par rapport à l'intervention de M. le conseiller d'Etat, je n'ai pas vraiment trouvé de réponses concrètes à mes clarifications. Merci.

*Le président:*

Merci, Madame la députée (suppl.).

Alors, prenons acte des dates et des heures..., donc c'est l'heure de manger.

Je vous souhaite un très bon appétit.

A 14 h 15 reprise pour la séance de relevée.

**La séance est levée à 12 h 05.**

# Séance de relevée du jeudi 8 novembre 2007

*Présidence:* M. le député Georges Mariétan.

*Ouverture de la séance:* 14 h 15.

## *Ordre du jour:*

### **Première lecture**

1. Modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC)

### **Erste Lesung**

Änderung des Gesetzes über die politischen Rechte (infolge Revision von Art. 87 KV)

### **Première lecture**

2. Projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements

### **Erste Lesung**

Gesetzesentwurf zur Änderung und Vervollständigung des Steuergesetzes über die Verbesserung der steuerlichen Rahmenbedingungen für unternehmerische Tätigkeiten und Investitionen

### **Développements / Entwicklungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

3. Postulat du député Konrad **MARTIG** (CVPO) et cosignataires concernant l'attribution de postes de hauts fonctionnaires (12.06.2007) (1.169)  
Postulat von Grossrat Konrad **MARTIG** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Besetzung von Chefbeamtenposten (12.06.2007) (1.169)
4. Postulat des députés Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO), Jean-Marie-**SCHMID** (CVPO) et cosignataires concernant centrales électriques imposition des partenaires (12.06.2007) (1.170) (*en collaboration avec le DSSE*)  
Postulat der Grossräte Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO), Jean-Marie **SCHMID** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Kraftwerke Partnerbesteuerung (12.06.2007) (1.170) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)



5. Postulat du député Thomas **LEHNER** (CVPO) et cosignataires concernant la taxation, la facturation et l'encaissement des impôts fédéraux, cantonaux et communaux en trois régions fiscales (13.06.2007) (1.171)  
Postulat von Grossrat Thomas **LEHNER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Veranlagung, Fakturierung und Inkasso der Bundes-, Kantons- und Gemeindesteuern in drei Steuerregionen (13.06.2007) (1.171)
6. Postulat des députés Jean-Albert **FERREZ** (PDCB), Nicolas **VOIDE** (PDCB) et Jean-François **COPT** (GRL) concernant origine et domicile des cadres de l'administration (14.06.2007) (1.172)  
Postulat der Grossräte Jean-Albert **FERREZ** (PDCB), Nicolas **VOIDE** (PDCB) und Jean-François **COPT** (GRL) betreffend Heimat- und Wohnbezirk der Kaderleute der Verwaltung (14.06.2007) (1.172)
7. Résolution de la commission de gestion, par son président André **QUINODOZ**, concernant le rapport de la COGEST sur le rapport du Conseil d'Etat concernant la gestion de la BCVs (14.06.2007) (1.173)  
Resolution der Geschäftsprüfungskommission, durch den Präsidenten André **QUINODOZ**, betreffend Bericht der GPK über den Bericht des Staatsrates betreffend die Geschäftsführung der WKB (14.06.2007) (1.173)
8. Postulat des députés Matthias **EGGEL** (GRL) et Christoph **FÖHN** (suppl.) (GRL) concernant une taxation croissante (14.06.2007) (1.174)  
Postulat der Grossräte Matthias **EGGEL** (GRL) und Christoph **FÖHN** (Suppl.) (GRL) betreffend zunehmende Gebührenbelastung (14.06.2007) (1.174)
9. Motion du député Matthias **EGGEL** (GRL) concernant une réforme de l'impôt sur les sociétés dans le canton du Valais (14.06.2007) (1.176)  
Motion von Grossrat Matthias **EGGEL** (GRL) betreffend Unternehmenssteuerreform im Kanton Wallis (14.06.2007) (1.176)
10. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant Papival: des bénéfiques sur le dos de la BCVs? (11.09.2007) (1.177)  
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Papival: Gewinne auf Kosten der WKB? (11.09.2007) (1.177)
11. Postulat du député Erno **GRAND** (CVPO) et cosignataires concernant le transfert des prestations de service de l'Etat dans les centres (11.09.2007) (1.178)  
Postulat von Grossrat Erno **GRAND** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Verlagerung staatlicher Dienstleistungen in die Zentren (11.09.2007) (1.178)
12. Motion du député (suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) et cosignataires concernant l'introduction d'une motion populaire (11.09.2007) (1.179)  
Motion von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Einführung einer Volksmotion (11.09.2007) (1.179)

13. Interpellation de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant: la "Déclaration du Valais" - respect au sein de la société (12.09.2007) (1.180)  
Interpellation von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend "Walliser Erklärung" - Respekt in der Gesellschaft (12.09.2007) (1.180)
14. Postulat du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura **KRONIG**, concernant une administration bilingue (13.09.2007) (1.181)  
Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, betreffend zweisprachige Verwaltung (13.09.2007) (1.181)
15. Motion du groupe GRL, par le député Jacques-Roland **COUDRAY**, concernant la baisse de la pression fiscale pour la classe moyenne et les PME (13.09.2007) (1.182)  
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland **COUDRAY**, betreffend Senkung des Steuerdrucks für die Mittelklasse und die KMU (13.09.2007) (1.182)
16. Motion de la députation PDC du district de Sion, par les députés Vincent **REBSTEIN** (suppl.) et Paul-André **ROUX**, concernant les mesures d'encouragement à la construction de maisons MINERGIE (13.09.2007) (1.183 anc. 2.109) (*en collaboration avec le DSSE*)  
Motion der PDC-Abgeordneten des Bezirks Sitten, durch die Grossräte Vincent **REBSTEIN** (Suppl.) und Paul-André **ROUX**, betreffend Anreizmassnahmen für den Bau von Minergiehäusern (13.09.2007) (1.183 ehem. 2.109) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)

*Le président:*

Je vous retrouve avec plaisir en ce début d'après-midi pour notre séance de relevée.

Je vous invite à faire silence pour que nous puissions nous concentrer sur notre ordre du jour.

### **Première lecture**

## **1. PROJET DE LOI sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC)**

### **Erste Lesung**

## **GESETZESENTWURF über die politischen Rechte, Änderung (infolge Revision von Art. 87 KV)**

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

*Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen*

*Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand*

*Titre et considérant, adoptés.*

**I**

**Loi sur les droits politiques du 13 mai 2004 (LcDP)**

*Article 16 alinéa 4, article 17 alinéa 2 et article 25 alinéa 1, adoptés.*

**Article 26 alinéas 1, 3, 4 et 5**

*Propositions du groupe GRL par le député Jean-François Copt:*

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (nicht entwickelt):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion à l'article 26 alinéas 1, 3, 4 et 5:**

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 26, Absatz 3

Vorschlag der GRL-Fraktion: abgelehnt.

Die Begründung: In diesem Gesetzesabschnitt geht es um die Sicherheit der Abstimmungscouverts, welche per Post an die Gemeindeverwaltung zugestellt werden.

Die Kommission ist der Meinung ein Postfach zu versiegeln, bietet einige Schwierigkeiten. Darum schlägt die Kommission vor, dass der Staatsrat hiezu eine Verordnung erlassen soll.

*M. le député Jean-François Copt (GRL):*

Le groupe radical-libéral peut s'accommoder de cette façon de voir, sachant qu'il est difficile de régler la problématique de manière précise dans la loi.

Nous ne maintenons pas notre proposition.

Cependant, nous demandons que la deuxième commission soit en possession de l'ordonnance, afin qu'elle puisse, le cas échéant, intervenir dans le sens d'une plus grande rigueur dans la sécurité et dans la confidentialité des votes.

Merci au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre favorablement à cette demande.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):*

Der Vorschlag der radikalen Fraktion ging in die Richtung Verstärkung der Sicherheit und der Kontrolle der brieflichen Abstimmung und auch der Abstimmung mit Hinterlegung der Stimmcouverts. Diese Stossrichtung wurde in der Kommission als grundsätzlich richtig empfunden. Der Vorschlag geht jedoch zu weit und ist in der Praxis nicht telquel umsetzbar. Man kann nämlich nicht einen Pöstler zwingen, die Stimmcouverts in einen bestimmten Briefkasten zu tun und dann gibt es Gemeinden, die normale Postfächer haben, so dass diese Bestimmung schwer durchsetzbar ist.

Aber die Verordnung soll dieser Problematik auf den Grund gehen und versuchen so weit wie möglich zu gehen. Danke.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

J'aimerais faire une déclaration.

Effectivement, comme à l'entrée en matière, j'avais précisé que toute proposition qui irait dans le sens d'un renforcement de la sécurité et de la confidentialité du vote par correspondance serait prise au sérieux par le Gouvernement. En séance de commission, à la suite de l'entrée en matière, il a été largement discuté de l'introduction dans l'ordonnance d'application de normes aptes à sécuriser encore plus le vote par correspondance. Il a été discuté notamment de donner aux autorités communales la compétence de nommer une personne qui serait chargée de relever quotidiennement le courrier et d'introduire ce courrier dans une urne scellée, par exemple. Bien sûr, je prends l'engagement ici de pouvoir examiner, dans le cadre de l'ordonnance, la manière qui est praticable et la plus simple, mais, en même temps, la plus sécurisée possible.

*Le président:*

Est-ce que la proposition du groupe GRL à l'alinéa 3 est retirée, ainsi qu'on le comprend?

C'est le cas. Je vous remercie.

L'article 26 alinéa 3 est ainsi adopté dans la forme proposée par la commission.

Nous passons à l'alinéa 4.

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 26, Absatz 4

**Vorschlag der GRL-Fraktion** durch Grossrat Jean-François Copt. Dieser Vorschlag geht auch dahin, die Sicherheit der Stimmcouverts, welche im Gemeindebüro abgegeben werden, zu erhöhen.

**Die Kommission nimmt diesen Vorschlag an, schlägt aber vor, dass hier eine kleine Änderung angebracht wird und zwar sieht der Vorschlag vor, dass die politischen Parteien hier diese Sicherheit geben.**

**Die Kommission schlägt folgende Abänderung vor, dass man sagt es sind drei Personen vom Wahlbüro. Es ist nicht immer einfach, die politischen Parteien zu eruieren bei einer Wahl.**

*Le président:*

Merci, Monsieur le rapporteur.

Je veux, tout d'abord, vérifier que l'auteur de la proposition accepte cette modification sous cette forme.

C'est le cas.

Au même alinéa, il y a également une proposition du groupe CSPO, déposée par le député (suppl.) Philipp Schnyder. Elle est retirée.

*Article 26 alinéas 1, 3, 4 et 5, adopté à l'alinéa 4 avec la proposition du groupe GRL modifiée par la commission.*

*Article 55 alinéa 1 lettre c et article 56 alinéas 1 et 2, adoptés.*

#### **Article 59 alinéa 2**

*Propositions du groupe GRL par le député Jean-François Copt (pas développée):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

*Artikel 59, Absatz 2*

*Vorschlag der GRL-Fraktion: zurückgezogen.*

*Article 59 alinéa 2, adopté.*

*Article 73 alinéas 1, 2 et 3, adoptés.*

#### **Article 118 alinéa 2**

*Vorschlag der FDPO-Grossräte durch die Grossräte Matthias Eggel und Ambros Bumann (nicht entwickelt):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 118, Absatz 1

Vorschlag der FDPO Grossräte durch die Grossräte Matthias Eggel und Ambros Bumann, die Anzahl der Unterschriften zu erhöhen, von 50 auf 100. Dieser Vorschlag wurde von der Kommission mit 13 zu 0 Stimmen angenommen.

*Le président:*

Article 118 alinéa 1: adopté sous la nouvelle forme acceptée par la commission, soit: "Chaque liste doit être signée par 100 citoyens au moins..."

Article 118 alinéa 2, adopté (adopté avec la proposition des députés FDPO à l'alinéa 1).

### **Article 127**

*Proposition du groupe PDCC par les députés Christian Favre et Guy Follonier (pas développée):*

*Vorschläge der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder:*

*Vorschlag der FDPO-Grossräte durch die Grossräte Matthias Eggel und Ambros Bumann (durch Grossrat Matthias Eggel):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 127:**

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 127, Absatz 2

Zwei Abänderungsvorschläge.

**Der erste Vorschlag der PDCC-Fraktion durch die Grossräte Christian Favre und Guy Follonier (Suppl.) wurde so angenommen.**

Der zweite Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Philipp Schnyder wurde zurückgezogen.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):*

Grundsätzlich ist wichtig, dass das Anliegen auch anderer politischer Parteien und Gruppierungen im Artikel 127, Absatz 2 nun aufgenommen wurde. Entscheidend ist, dass hier eine Prozentgrenze eingeführt wurde, ob die nun 8 ist – wie es nun vorgeschlagen ist – oder 10 darüber kann man streiten. Zumindest wenn man die letzten Wahlen betrachtet, hätten also, mit Ausnahme der letzten drei Kandidaturen, alle auch die 10 Prozenthürde genommen von den Ständeräten. Also kann man mit 8 Prozent sicherlich auch leben.

Dass neue Kandidaten aufgenommen werden können im zweiten Wahlgang, auch das ist grundsätzlich richtig. Auch da sind wir einverstanden. Etwas was die zweite Kommission vielleicht noch des näheren überprüfen muss, ist der Umstand, wie der Wechsel dieser neuen Kandidaten von statten geht. Also, kann ein neuer Kandidat gegen den Willen eines "alten" Kandidaten ausgewechselt werden oder muss eben der Kandidat, der im ersten Wahlgang auch die Voraussetzungen erfüllt hatte, zustimmen, damit seine Gruppierung einen neuen Kandidaten oder mehrere neue Kandidaten portieren kann.

Aber wie gesagt, vielleicht bringt die zweite Lesung da noch Klarheit.

Danke.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député (suppl.).

La proposition du groupe CSPO est ainsi retirée.

L'alinéa 2 est accepté dans la nouvelle formulation de la commission, la proposition du groupe PDCC ayant été acceptée.

Je constate que le président de la commission ne juge pas utile d'intervenir.

A l'alinéa 3, la proposition du groupe CSPO est également retirée.

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 127, Absatz 5 (neu)

Vorschlag der FDPO Grossräte Matthias Eggel und Ambros Bumann. Die Kommission hat diesen Antrag abgelehnt, weil wir ja eingangs das Quorum mit 8 Prozent festgelegt haben. So entfällt natürlich der Vorschlag das Quorum auf 5 Prozent zu setzen.

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Da Artikel 127, Absatz 2 neu formuliert wurde und dort ein Quorum von acht Prozent vorgesehen ist, erübrigt es sich über unseren Antrag abzustimmen.

**Ich ziehe den Antrag zurück.** Wir werden uns aber für die zweite Lesung vorbehalten, einen Abänderungsantrag zu hinterlegen, der diese 8 Prozent auf 5 reduziert.

**La discussion est close.**

*Article 127, adopté avec la proposition du groupe PDCC à l'alinéa 2.*

### **Article 128 alinéa 1**

*Vorschlag der FDPO-Grossräte durch die Grossräte Matthias Eggel und Ambros Bumann (nicht entwickelt):*

*Proposition du groupe GRL par le député Jean-François Copt (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 128, Absatz 1

Hier gibt es zwei Vorschläge, einer durch die FDPO Grossräte Matthias Eggel und Ambros Bumann. Sie möchten die Unterschriftenanzahl im zweiten Wahlgang von 50 auf 100 anheben. Die Kommission lehnt diesen Antrag ab.

Die Begründung ist, weil die Zeit für den zweiten Wahlgang für die Hinterlegung der Listen relativ kurz ist, knapp zwei Tage, wird es auch für grössere Parteien schwierig sein 100 Unterschriften zu sammeln.

Aus diesem Grund haben wir diesen Vorschlag abgelehnt.

Der zweite Vorschlag der GRL-Fraktion zielt ebenfalls dorthin. Dieser wurde zurückgezogen.

*Le président:*

Personne ne demande à intervenir.

Nous considérons ainsi que la proposition de la commission est acceptée sans autre par le Parlement.

*Article 128 alinéa 1, adopté.*

*Article 164 et article 164bis, adoptés.*

### **Article 165 alinéa 3**

*Proposition du groupe PDCB par la députée Margrit Picon-Furrer (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 165, Absatz 3

**Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrätin Margrit Picon-Furrer. Hier geht es um eine redaktionelle Änderung. Diese hat die Kommission angenommen.**

*Article 165 alinéa 3, adopté avec la proposition du groupe PDCB.*



*Article 167 alinéas 1 et 2, adopté.*

### **Article 170 alinéas 2 et 3**

*Proposition du groupe PDCB par la députée Margrit Picon-Furrer (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 170, Absatz 2

**Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrätin Margrit Picon-Furrer. Hier geht es um eine redaktionelle Änderung. Diese hat die Kommission angenommen.**

*Article 170 alinéas 2 et 3, adopté avec la proposition du groupe PDCB à l'alinéa 2.*

*Article 172 alinéa 1, article 175 alinéas 1, 2 et 3 et article 178 alinéa 1, adoptés.*

### **Article 184 alinéas 1 et 2**

*Proposition du groupe PDCB par la députée Margrit Picon-Furrer (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 184, Absatz 1

**Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrätin Margrit Picon-Furrer. Hier geht es um eine redaktionelle Änderung. Diese hat die Kommission angenommen.**

*Article 184 alinéas 1 et 2, adopté avec la proposition du groupe PDCB à l'alinéa 1.*

### **Article 185 alinéas 2 et 3**

*Proposition du groupe PDCB par la députée Margrit Picon-Furrer (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 185, Absatz 2

**Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrätin Margrit Picon-Furrer. Hier geht es um eine redaktionelle Änderung. Diese hat die Kommission angenommen.**

*Article 185 alinéas 2 et 3, adopté avec la proposition du groupe PDCB à l'alinéa 2.*

*Article 187 alinéa 1, article 190 alinéas 1 et 2, article 199 alinéas 1, 2, 3 et 4 et article 200 alinéas 1, 2, 3 et 4, adoptés.*

### **Article 206**

*Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:*

*Proposition du groupe PS/AdG par la députée (suppl.) Virginie Crettenand:*

*Vorschlag der FDPO-Grossräte durch die Grossräte Matthias Eggel und Ambros Bumann (nicht entwickelt):*

*Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer (durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 206:**

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 206

Hier gibt es drei Vorschläge. Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor. Sie möchten die Zahl von 1'500 Einwohnern auf 700 Einwohner reduzieren.

Die Kommission hat diesen Vorschlag abgelehnt.

Gleichlautender Vorschlag der FDPO Grossräte Matthias Eggel und Ambros Bumann. Gleichfalls von der Kommission abgelehnt.

Weiterer gleich lautender Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer, die Einwohnerzahl von 1'500 auf 700 zu reduzieren. Auch dieser Antrag wurde abgelehnt.

Eine weitere Änderung betrifft ebenfalls Artikel 206. Vorschlag der PS/AdG Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Virginie Crettenand. Diese möchte zusätzlich zu den 700 Einwohnern, dass ein Fünftel der Stimmberechtigten einen Wechsel zum Proporzsystem verlangen kann. Auch dieser Antrag wurde abgelehnt.

*Le président:*

Je vous demande un petit peu d'attention avant de voter.

Nous sommes en face de quatre propositions au total, mais trois sont identiques et puis il y en a une qui est un petit peu différente provenant du groupe PS/AdG: "... peuvent demander un changement au système proportionnel".

Je donne la parole aux personnes qui ont déposé ces propositions pour qu'elles puissent les motiver.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):*

Je tiens à préciser ici que cette proposition va de pair avec l'amendement de l'article 207.

L'esprit de la loi, à la base, était de favoriser le système proportionnel. La majorité de notre canton reconnaissait l'importance d'une bonne représentation des minorités.

Or, lors du lifting de cette loi, à la base prévu pour régler l'incompatibilité de la date des élections avec le système de vote par correspondance, cette philosophie s'est envolée. La majorité de ce canton en a profité pour faire glisser la loi vers un renforcement du système de scrutin majoritaire, ce avec quoi le groupe PS/AdG n'est résolument pas d'accord.

Merci pour votre attention.

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):*

Die SPO/Linke Allianz sträubt sich gegen die Anhebung der Einwohnerzahl auf 1'500 um vom Proporz- zum Majorzsystem zu wechseln. Das benachteiligt nämlich die politischen Minderheiten. Aber was wir uns auch überlegt haben: Mit dieser Anhebung schaffen wir einen falschen Anreiz für die kleinen Gemeinden. Wir müssen Anreize schaffen, damit diese Gemeinden fusionieren und da ist es richtig, die Einwohnerzahl auf 700 zu belassen. Danke.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Ce matin, nous avons vu à quoi conduit le mécanisme du système majoritaire. On a réussi l'exploit de faire en sorte qu'un parti qui est représenté par un groupe dans ce Parlement et qui a eu, on dira, quelques électeurs aux dernières élections fédérales, n'ait rigoureusement aucun représentant à aucun échelon dans tout l'appareil judiciaire valaisan. C'est un brillant résultat, dont certains ici dans ce Parlement peuvent être fiers pour l'image de ce canton.

L'amendement que nous proposons dans un domaine différent vise précisément à éviter ce genre de chose dans un esprit démocratique.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à nous suivre, nous et quelques autres.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):*

Ich will nicht zu den Vorwürfen von Herrn Addor Stellung nehmen, die er bezüglich der Wahl dieser Kommissionsmitglieder hier vorbrachte, aber ich will doch sagen, dass es eine grosse Diskussion war wie gross eine Gemeinde sein soll, damit diese den Wechsel des Systems fortführen kann. Wir haben das hier schon während der Verfassungsrevision diskutiert und auch dort wurden schon gewisse Zahlen genannt.

Die Kommission hat sich dem Vorschlag des Staatsrats im Prinzip angeschlossen und schlägt Ihnen vor, dass diese Gemeinden 1'500 Einwohner haben müssen, um einen Systemwechsel vorzunehmen.

Alle Gemeinden mit mehr als 1'500 Einwohnern haben von Gesetzes wegen ja das Proporzsystem. Warum bei diesen kleinen Gemeinden? Es ist heute oft schwierig Kandidaten zu finden und darum gibt man der Bevölkerung von diesen kleineren Gemeinden die Möglichkeit auf das Majorzsystem zu wechseln.

Die Kommission beantragt daher die Zahl bei 1'500 zu belassen.

*Le président:*

Merci, Monsieur le président de la commission.

Je ne sais pas si M. le chef du département veut s'exprimer..., non ce n'est pas nécessaire. Je crois que nous avons suffisamment bien compris les motivations des intervenants.

Nous pouvons donc passer aux votes.

Je précise qu'il y a deux types de propositions:

- trois propositions sont identiques, celles venant des groupes UDC/SVP, FDPO et SPO et
- une proposition du groupe PS/AdG qui est un peu différente.

Je vais commencer par opposer ces deux types de propositions; ensuite, la proposition qui l'emportera sera opposée à celle de la commission.

**Propositions des groupes UDC/SVP, FDPO et SPO opposées à la proposition du groupe PS/AdG:**

**Par 58 voix contre 32 et 24 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PS/AdG.**

**Vous avez ainsi retenu, à ce stade, dans ce premier vote, les propositions venant des groupes UDC/SVP, FDPO et SPO, que je vais maintenant opposer à la proposition de la commission:**

**Par 74 voix contre 47, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions des groupes UDC/SVP, FDPO et SPO.**

Vous avez ainsi retenu le texte de la commission.

*Article 206, adopté.*

## **Article 207 (abrogé)**

*Proposition du groupe PS/AdG par la députée (suppl.) Virginie Crettenand (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 207

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion: fällt weg.

*Le président:*

Cette proposition tombe forcément, comme cela a été dit.

*Article 207, abrogé.*

## **Article 208 alinéa 1**

*Proposition du groupe PDCB par la députée Margrit Picon-Furrer (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 208, Absatz 1

**Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrätin Margrit Picon-Furrer. Hier geht es um eine redaktionelle Änderung. Diese hat die Kommission angenommen.**

*Article 208 alinéa 1, adopté avec la proposition du groupe PDCB.*

*Article 208bis, adopté.*

## **Article 222 alinéa 2**

*Proposition du groupe PDCB par la députée Margrit Picon-Furrer (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 222, Absatz 2

**Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrätin Margrit Picon-Furrer. Hier geht es um eine redaktionelle Änderung. Diese hat die Kommission angenommen.**

*Article 222 alinéa 2, adopté avec la proposition du groupe PDCB.*

#### **Article 224 alinéa 2**

*Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### **Discussion à l'article 224 alinéa 2:**

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 224, Absatz 2

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor. Dieser Vorschlag wurde von der Kommission abgelehnt.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Je l'ai dit avant-hier, cette disposition transitoire modifiée que nous proposons a pour but de respecter un processus démocratique qui a été mis en œuvre dans une commune (à ma connaissance, il n'y en a qu'une seule), c'est la commune d'Hérémece.

Il y a un certain nombre de citoyens de cette commune qui ont participé à une démarche citoyenne qui se fondait de bonne foi sur la loi qui, actuellement, est toujours en vigueur.

Quand la loi n'est plus prévisible, ça pose un problème. Et c'est ce problème que nous posons dans l'idée qu'on ne confisque pas un processus démocratique qui a été mis en œuvre de bonne foi simplement par un artifice législatif.

Par respect pour un certain nombre de citoyens d'Hérémece, nous vous demandons donc de nous suivre dans cette proposition qui ne semble pas avoir une portée cosmique pour le reste du canton. Merci.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Je vois qu'il y a quelques politesses entre le président de la commission et le chef du département..., je cède la parole à M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

C'est une politesse que j'accepte volontiers, d'autant que c'est certainement le Gouvernement qui détient une des clés puisque vous devez savoir, Monsieur le député Jean-Luc Addor, que si l'article constitutionnel que le peuple a voté devait entrer en vigueur, selon la volonté du Gouvernement, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, quelles que soient les dispositions transitoires, y compris celle-ci, eh bien!, ça ne changerait rien du tout à la situation.

C'est la raison pour laquelle, je vous propose de ne pas entrer en matière sur cette proposition et d'accepter dans l'esprit ce qu'a voulu le peuple valaisan, soit qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, cet article, accepté par 83,1% de la population qui a voté, entre en vigueur. C'est la volonté du Gouvernement également. A ce moment-là, cela rendrait caduque l'adoption par le Parlement d'un article spécial Hérémece.

**Par 100 voix contre 15 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Jean-Luc Addor.**

*Article 224 alinéa 2, adopté.*

*II, adopté.*

**La discussion sur l'ensemble du projet de modification n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*M. le député Jean-François Copt (GRL):*

J'avais évoqué, lors du débat d'entrée en matière, que le groupe radical-libéral se réjouissait de collaborer activement à l'élaboration de cette modification de la loi sur les droits politiques.

Les modifications apportées par les amendements proposés par les différents groupes répondent en grande partie aux inquiétudes que nous avons émises lors de l'entrée en matière.

Nous serons, cependant, attentifs que la deuxième commission, appelée par ailleurs à siéger très rapidement, réponde aux différentes questions que nous avons soulevées mardi.

Je les rappelle rapidement:

- donner la possibilité aux Valaisannes et aux Valaisans de l'étranger de pouvoir voter aussi au niveau cantonal lors d'élections fédérales, par exemple;
- réfléchir sur l'opportunité de modifier la date d'entrée en fonction des autorités communales nouvellement élues;
- se préoccuper du délai très court, voire trop court, pour l'impression et la distribution des documents de vote pour le deuxième tour;

- revenir sur la problématique du délai de réception par les citoyens des bulletins de vote pour les élections de remplacement. Je m'explique. Lors de l'analyse par la commission de nos amendements hier après-midi, nos commissaires avaient finalement accepté, après les explications reçues, de retirer notre proposition de ne pas associer dans le délai de cinq jours les élections du deuxième tour et les élections de remplacement. Or, à la réflexion et sur la base d'un cas concret, à savoir le remplacement en cours de mandat d'un conseiller d'Etat, par exemple, un délai de quinze jours nous apparaît totalement justifié.

Merci à la deuxième commission de bien vouloir intégrer toutes ces questions lors de ses débats.

Le groupe radical-libéral soutient ce projet de loi en première lecture.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG soutient la volonté de la commission et du Parlement de mettre des garde-fous afin d'empêcher des manipulations illégales durant le vote par dépôt à la commune. Le Conseil d'Etat a promis qu'il réglerait la question dans l'ordonnance et nous lui accordons notre confiance.

Comme la plupart des groupes ici, nous avons également le souci que le second tour du scrutin pour les élections du Conseil d'Etat et du Conseil aux Etats ne tourne pas à la farce et occasionne des frais importants pour le canton. Nous prions la deuxième commission de se pencher sur l'ensemble de cette problématique et ne souhaitons pas, cependant, que des barrières insurmontables soient érigées qui décourageraient ou empêcheraient des candidatures de personnes minoritaires au second tour.

Finalement, je reviens sur la question du scrutin proportionnel que le groupe PS/AdG soutient avec vigueur. Il le dira et le redira encore: c'est le meilleur système de scrutin pour notre canton permettant une meilleure représentativité dans les exécutifs communaux.

De plus, je tiens ici à clarifier que le groupe PS/AdG ne tient pas à forcer les petites communes à fusionner, comme il l'a été mentionné ici, mais constate que les petites communes ayant des difficultés à remplir leurs tâches communales devraient songer de leur propre chef à prendre la responsabilité de la fusion dans un souci d'efficacité et de gestion saine de leurs affaires communales.

En augmentant la limite à 1'500 habitants pour le changement du système d'élection, le canton favorise clairement le système majoritaire et cela n'était pas dans l'esprit de la loi avant son lifting. De plus, cela fait passer d'un tiers à deux tiers le nombre de communes pouvant changer leur mode de scrutin.

Nous avons le sentiment qu'en procédant à petits pas dans la révision de certains articles de lois ou de certains articles de la Constitution, le Gouvernement se permet de glisser des modifications majeures en catimini. Nous soutenons donc une révision en bloc de la Constitution valaisanne afin d'éviter ce mode de procéder.



En ce qui concerne la votation sur l'article 87 de la Constitution, le peuple s'est prononcé en faveur du changement de la date de votation liée au vote par correspondance et non pas en faveur du renforcement du système majoritaire lors des élections communales.

Le groupe PS/AdG s'abstiendra ou votera contre lors du vote final en raison du non-soutien de ce Parlement au scrutin proportionnel, mais ne veut non plus pas freiner l'entrée en vigueur de cette loi pour permettre le bon déroulement des élections communales de 2008.

Merci pour votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):*

Auch die CSPO ist befriedigt, da insbesondere ihr Anliegen nun berücksichtigt ist, dass ein Quorum eingeführt wird und in der zweiten Kommission muss dann noch die Problematik mit den neuen Kandidaten geregelt werden.

Wenn ich schon spreche, erlaube ich mir auch einen Hinweis – eine kleine Replik – auf das Demokratieverständnis, welches anscheinend hier im Saal von gewissen Herren gepflegt wird. Hier in diesem Saal wird immer noch der Grosse Rat gewählt und der wurde 2005 gewählt und die nächsten Grossratswahlen sind 2009 und in diesen Wahlen 2005 hat die CSPO-Fraktion 15 Sitze gemacht entgegen der SVPO, die einen einzigen Sitz machte. Und nun kann mir jemand erklären was Demokratie heisst, wenn diese CSPO-Fraktion auch einen Kandidaten, der übrigens bereits in diesem Gremium war und der auch vom Departement vorgeschlagen wurde, auch weiterhin beansprucht. Die Verhältnisse sind klar, der Gewählte war im Gremium drin, ist vorgeschlagen worden vom Departement und es ist nicht die Art und Weise dieses Saales, Kandidaten auszuwechseln. Das kann an anderen Orten passieren, aber nicht hier.

In diesem Sinne ist es auch richtig und demokratisch, wenn eine Gruppierung, welche 15 Sitze hat, einen Sitz in der Landwirtschaftskommission hat, entgegen einer anderen Gruppierung, welche lediglich einen einzigen Grossratsitz hat.

Danke.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Je crois que cette salle n'est pas le lieu pour les analyses électorales. Vous me permettez de renvoyer notre collègue Philipp Schnyder à d'autres cénacles pour ce genre de chose, pour éviter qu'on ne s'appesantisse trop sur ces questions qui, pourtant, à certains égards sont relativement claires.

Dans cette affaire, on a des questions techniques qu'on a voulu nous présenter comme essentielles et qui ont permis de faire passer toute cette affaire sous l'angle constitutionnel en catimini, presque subrepticement, à la faveur de la collision de dates avec les élections fédérales. Cette question technique, à laquelle personne ne s'est opposé à aucun moment de ce processus, c'est le souci de faire en sorte que les élections communales, les prochaines, puissent se dérouler convenablement avec l'évolution technique en quelque sorte de l'introduction du vote par correspondance généralisé.

D'autres questions ne sont pas contestées, non plus quand bien même parfois les solutions sont délicates à trouver et méritent réflexion. C'est le souci d'éviter des manipulations liées aux avatars du vote par correspondance et aussi le souci d'éviter, au second tour de l'élection au Conseil des Etats, des candidatures qui n'émaneraient pas de partis ou en tout cas de listes ou de groupes politiques, on dira, sérieux.

Maintenant, le vrai enjeu politique de ce processus (cela a été relevé tout à l'heure), c'est le mode de scrutin pour les élections communales. On a vu, ce matin (sans vouloir épiloguer pour la dixième fois sur la question), à quoi conduit le mécanisme majoritaire: c'est à l'exclusion d'une partie significative de l'électorat de ce canton de toute représentation dans l'appareil judiciaire. C'est la question judiciaire. Notre souci, c'est d'éviter que ce genre de chose puisse se produire ou se reproduire à l'échelon des communes. Nous avons la faiblesse de penser, en plus, que le pluralisme est l'un des éléments qui permet une gestion moderne des affaires communales dans l'intérêt des administrés et pas simplement des groupes majoritaires qui contrôlent telle ou telle commune.

Ce point nous paraît essentiel dans cette loi. J'avais dit à l'entrée en matière que les choses étant ce qu'elles sont, la disposition constitutionnelle étant ce qu'elle est, il n'y avait plus qu'une chose à faire pour nous ici dans ce Parlement, c'était d'essayer de limiter les dégâts, c'est-à-dire de limiter les ravages dans ce canton du scrutin majoritaire. Nous constatons que cet objectif n'a pas été atteint.

C'est la raison pour laquelle cette loi n'aura pas besoin de l'appui du groupe UDC/SVP pour être approuvée par les majoritaires. Merci.

*Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):*

Die Forderungen der CVPO sind mit der Arbeit der ersten Kommission erfüllt worden. Die CVPO war immer für eine möglichst grosse Freiheit für die Gemeinden und kann sich mit den 1'500 einverstanden erklären. Der Entscheid betreffs des zweiten Wahlgangs ist auch im Sinne der CVPO. Wir sind zufrieden mit dem Ergebnis der ersten Lesung.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député (suppl.) Claude Pernet (PDCC):*

Le groupe DC du Centre va accepter le texte de loi qui nous est proposé en l'état.

Au vu des problèmes et recours liés aux dernières élections fédérales et plus spécifiquement à la pugnacité de candidatures qui tendraient à nous mener un peu en bateau, nous demandons à la commission chargée de la deuxième lecture de se pencher avec attention sur les points suivants:

- la date de la tenue des élections,
- de dédommager à hauteur des dépenses là où les communes chargées de la tenue du registre des électeurs étrangers y inclus les modifications informatiques qui seraient mandatées par l'Etat,
- de réexaminer avec bon sens et surtout aussi dans le sens des règles démocratiques, puisque c'est un mot qui est à la mode cet après-midi, la problématique des amuseurs du système électoral,

- s'en tenir à la possibilité pour les communes de plus petite taille, jusqu'à 1'500 habitants, d'élire selon leur choix les autorités communales au système démocratique majoritaire ou proportionnel, nous pensons que ces deux systèmes le sont. Certaines personnes présentes dans cette salle, qui se sont présentées à ces élections majoritaires, ont été élues, d'autres pas. Il reste que celles-ci n'ont pas été élues démocratiquement elles aussi et
- de réexaminer avec attention les modalités du vote par correspondance, notamment l'aspect sécuritaire.

Le groupe DC du Centre se réjouit d'en terminer très bientôt avec ce long processus législatif qui a été voulu par la majorité des Valaisans, qui aboutit à des réformes très utiles à nos concitoyens.

Bonne journée à tous.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):*

Das Gesetz über die politischen Rechte soll für die kommenden Gemeinderatswahlen bereit sein. Wir haben den ersten Schritt getan. Die zweite Kommission kann – wie man hört – schon heute Abend ihre Sitzung abhalten.

Das Gesetz hält folgendes fest:

Wir wissen nun an welchem Datum die Gemeinderatswahlen stattfinden. Wir wissen, dass die Gemeinden den Systemwechsel vornehmen können. Wir kennen die Modalitäten der brieflichen Stimmabgabe und die Hinterlegung auf der Gemeinde und wir haben auch bezüglich des zweiten Wahlgangs bei Ständeratswahlen die Schranken so gesetzt, dass Fantasiewahlen nicht möglich sind.

Richtig ist, dass die zweite Kommission noch gewisse Fragen vertiefen soll. Die Fragen wurden hier aufgeworfen.

Ich möchte zum Abschluss danken, dem Herrn Departementchef, dem Dienstchef mit den Mitarbeitern, dem Rapporteur, den Mitgliedern der Kommission und empfehle das Gesetz Ihrem Wohlwollen. Ich danke.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Tout d'abord, merci à tous les groupes qui vont accepter ce texte de loi en première lecture.

Vous savez que la deuxième lecture est déjà agendée pour tout à l'heure, en fin d'après-midi, puisque la deuxième commission va siéger pour déjà rediscuter de ce texte. Je crois que c'est nécessaire puisque vous avez tous ici exprimé la volonté – même si, pour

certain, vous ne vous sentez pas capables en l'état d'accepter cette loi – de la nécessité de la mettre à jour et de la mettre en vigueur surtout de manière à permettre l'organisation des prochaines élections municipales avec le vote par correspondance et le système majoritaire à deux tours.

J'aimerais dire à ceux qui pensent que cette révision est une attaque frontale au système proportionnel, alors que le système proportionnel reste quand même à partir de 1'500 habitants et au-dessus le système obligatoire pour les élections municipales, qu'en Suisse on reste quand même une exception. En effet, dans la large majorité de toutes les communes suisses, c'est le système majoritaire, quelle que soit l'importance de la commune, qui fonctionne. Alors, ici, la volonté de favoriser encore le système proportionnel, surtout dans les communes de plus grande importance s'exprime d'une façon claire, mais, en même temps, nous avons le sens pragmatique de dire que pour les petites communes, qui elles mettent avant tout en avant la qualité de leur gestion et de trouver des personnes capables de s'occuper de leur collectivité, nous voulons leur donner l'occasion de le faire dans la paix et dans la sérénité.

Cette première lecture a aussi permis – on a saisi le Parlement, à juste titre, au vol – l'occasion de corriger le tir en ce qui concerne les risques de devoir organiser des deuxièmes tours ridicules et coûteux. Je crois que la solution qui a été trouvée, c'est en tout cas en grande partie la solution qui devrait être retenue. Reste à la deuxième commission, et je suis éventuellement bien sûr d'accord de discuter sur les réglages de finesse, sur les pourcentages, etc., de manière à être sûrs que nous ne brisons pas l'élan démocratique, mais que nous nous attaquons vraiment aux vrais problèmes des candidatures qui ridiculiserait le canton et surtout qui coûteraient trop cher.

Alors, merci au président de la commission pour son travail, merci aux commissaires, merci au rapporteur et merci au chef de service et à ses collaborateurs.

Un petit mot quand même pour conclure en direction du député Jean-Luc Addor. Bien sûr, vous savez que votre parti a fait des résultats largement au-delà de vos espérances, mais peut-être aussi des nôtres, aux dernières élections, Monsieur le député. Mais, toujours est-il que, actuellement, au Parlement, vous êtes 6 sur 130 et que la répartition se fait sur la seule base de votre force au Grand Conseil. C'est en tout cas comme cela que se conçoivent les choses jusqu'à aujourd'hui. Peut-être que votre groupe sera plus important – c'est ce que vous souhaitez certainement – aux prochaines élections. Il a fallu réduire de 3 commissions à une seule commission. Par conséquent, 6 sur 130 et 1 sur 9, vous voyez les proportions, elles sont là de façon à être interprétées d'une manière différente suivant de quel côté l'on se trouve. Mais, il est évident que, dans un futur proche, le Conseil d'Etat, lorsqu'il réexaminera la constitution de la nouvelle commission, devra évidemment non plus tenir compte des mandats déjà exercés, mais bien tenir compte des nouvelles réalités politiques du canton.

Alors, je vous remercie de bien vouloir voter ce texte de loi avec, même si pour certains, ce n'est pas de l'enthousiasme, en tout cas de la raison. Merci beaucoup.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

J'ai une nouvelle demande de parole. C'est pour une rectification matérielle, Monsieur le député Jean-Luc Addor?

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Ce n'est pas tout à fait une rectification matérielle.

Je ne veux pas rompre avec l'usage qui veut que l'on ne s'exprime normalement pas après le chef du département.

J'aimerais simplement répéter une fois de plus que nous ne jouons pas à la grenouille qui veut être comme le bœuf, mais nous ne représentons quand même pas rien: un groupe petit, mais un groupe quand même, et un groupe dont les représentants auront zéro représentant dans tout l'appareil judiciaire valaisan.

Les gens, à l'extérieur, jugeront de ce qu'il faut penser de cette attitude.

J'aimerais profiter pour dire juste une chose que j'ai apprise il y a très peu de temps, c'est que la deuxième commission va se réunir, semble-t-il, immédiatement à l'issue de ces débats. C'est quand même un procédé relativement cavalier. On a discuté plusieurs fois, notamment au Bureau, de la relative urgence qu'il y avait à faire diligence dans cette affaire. Il ne faudrait peut-être pas confondre diligence et précipitation. La question est de savoir si l'on veut faire du travail sérieux, auquel cas il faut quand même se donner un tout petit peu de temps et laisser un petit peu retomber les passions de la première lecture avant d'attaquer la deuxième, à je ne sais quelle heure et je ne sais avec quelle pression de temps.

J'aimerais juste faire cette réserve, que ça laisse déjà une trace quelque part ici, avant que nous ne votions sur le projet qui ressort de la première lecture.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Nous arrivons maintenant au moment de voter sur l'ensemble du projet.

**La modification de la loi sur les droits politiques (suite à la réforme de l'art. 87 CC) est adoptée par 99 voix contre 16 et 10 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.**

**Première lecture**

**2. PROJET DE LOI  
modifiant et complétant la loi fiscale  
sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités  
entrepreneuriales et aux investissements**

**Erste Lesung**

**GESETZENTWURF  
zur Änderung und Vervollständigung des Steuergesetzes  
über die Verbesserung der steuerlichen Rahmenbedingungen für  
unternehmerische Tätigkeiten und Investitionen**

*Base de travail:*  
**NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE**

*Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

*Président: Jacques-Roland Coudray / Rapporteur: Laurent Gavillet*

*Titre et considérants, adoptés.*

**I**

**Loi fiscale**

*Article 14 alinéas 2 et 3, article 14a et article 14b, adoptés.*

**Article 16 alinéas 1 lettre c, 1bis et 3**

*Proposition du groupe PDCC par les députés Daniel Porcellana et Laurent Tschopp (suppl.) (pas développée):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

*M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP), rapporteur:*

Article 16

Alinéa 1

La proposition du groupe PDCC, déposée par les députés Daniel Porcellana et Laurent Tschopp (suppl.), est retirée en faveur d'une nouvelle proposition de la commission; nous y reviendrons tout à l'heure, à la fin de l'article 33d notamment.

*Article 16 alinéas 1 lettre c, 1bis et 3, adopté.*

*Article 16a, adopté.*

**Article 29 alinéa 1 lettre a**

*Proposition du groupe PDCC par les députés Daniel Porcellana et Laurent Tschopp (suppl.) (pas développée):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

*M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP), rapporteur:*

Article 29

Alinéa 1

Même remarque qu'à l'article 16. Cette proposition du groupe PDCC est retirée en faveur de la nouvelle proposition de la commission, dont on va vous parler tout à l'heure.

*Article 29 alinéa 1 lettre a, adopté.*

*Article 33 alinéa 2, abrogé.*

*Article 33a, article 33b et article 33c, adoptés.*

### **Article 33d**

*Proposition du groupe PDCC par les députés Daniel Porcellana et Laurent Tschopp (suppl.) (pas développée):*

*Nouvelles propositions de la commission / Neue Vorschläge der Kommission:*

*Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (par le député Jean-Henri Dumont):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 33d:**

*M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP), rapporteur:*

Article 33d nouveau

La proposition du groupe PDCC, déposée par les députés Daniel Porcellana et Laurent Tschopp (suppl.), a été retirée en faveur de la proposition de la commission.

La proposition du groupe PS/AdG, déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, de supprimer cet article, a été refusée par la commission.

*M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):*

Comme ma collègue Anne-Christine Bagnoud l'a dit clairement à l'entrée en matière, cet article 33d nouveau, introduit par la commission et non pas proposé par le message du Conseil d'Etat, est inacceptable pour le groupe PS/AdG.

Parmi les éléments en la matière, je n'en évoquerai que trois:

- le respect du processus démocratique;
- la perte importante de 18 millions pour les collectivités publiques;
- l'égalité de traitement.

Sur le fond, dans ce débat sur la fiscalité des entreprises, les partisans du moins d'Etat et du moins d'impôts entretiennent systématiquement la confusion parlant de la double imposition concernant l'imposition des dividendes et l'imposition des bénéfices des entreprises. Les bénéfices des entreprises sont imposés comme tels. Il convient de rappeler que ces bénéfices ne sont formellement pas la propriété de l'entrepreneur ou du patron, mais bien propriété de l'entreprise, patrons, employés et actionnaires compris. Quand ces bénéfices

sont redistribués aux actionnaires par le versement de dividendes, ces dividendes deviennent un revenu individuel propre à chaque actionnaire. A ce titre, ce nouveau revenu doit être considéré comme revenu individuel comparable au revenu d'un salarié.

Pourquoi une partie des revenus d'une personne physique, le revenu provenant de dividendes, ne devrait-elle être taxée qu'à 50% ou 60% alors qu'une autre partie des revenus toujours d'une personne physique, le revenu salarié, est taxée, elle, à 100% ?

Selon le principe d'égalité de traitement, il n'existe aucun argument crédible pour justifier cette différence de traitement.

Rien ne justifie donc que le revenu du travail de l'argent par l'argent soit moins taxé que le revenu des salariés.

Concernant le respect du processus démocratique, sans remettre en cause l'autonomie fiscale cantonale, nous pouvons nous étonner et même plus de la volonté d'adopter ce cadeau fiscal pour les actionnaires alors que le peuple souverain devra se prononcer en février 2008, soit dans trois mois, sur le même objet au niveau fédéral. N'est-ce pas un moyen d'influencer le vote de février? Si les Valaisannes et les Valaisans devaient refuser cette réforme en février, le Grand Conseil serait-il prêt à respecter la volonté populaire en supprimant cet article 33d qu'il aurait adopté aujourd'hui au niveau cantonal?

De manière évidente, le processus démocratique est court-circuité. Le respect de la volonté des citoyennes et des citoyens de notre canton n'est pas suivi.

Comme nous l'entendons souvent dans ces travées, il est urgent d'attendre la votation fédérale de février pour respecter le souverain.

Le cadeau fiscal accordé aux actionnaires représente environ 16 millions de pertes fiscales pour les collectivités publiques, dont 8 millions pour le canton et 8 millions pour les communes. Sans insister sur le fait que les communes n'apprécieront pas toutes la perte fiscale induite, le Parlement accepterait joyeusement une perte fiscale de 8,5 millions alors que la commission des finances, par son président, fait presque une affaire d'Etat de sa volonté d'économiser encore 8,4 millions sur le budget 2008. Quelles prestations à la population faudrait-il supprimer pour permettre cette cure d'amaigrissement des finances cantonales et communales?

Lors du débat d'entrée en matière sur le budget 2008, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, en charge des finances, qu'on ne peut pas soupçonner de gauchisme excessif, a déclaré clairement qu'en matières fiscale et budgétaire, il convenait d'être prudent compte tenu des incertitudes financières. Selon M. Fournier, il faut inventorier les risques financiers de la RPT, qu'il faut encore clarifier et affiner, et attendre le rapport sur la fiscalité en lien avec les comptes 2007, rapport demandé à l'entrée en matière sur le budget 2008 par le député Philippe de Preux, président de la commission des finances.

Ainsi, Chères et Chers collègues, si vous voulez respecter la teneur des propos du chef du Département des finances et du président de la commission des finances, vous devez refuser cet article 33d nouveau.

En cas d'acceptation par le peuple valaisan et suisse en février et après avoir pris connaissance du rapport sur la fiscalité lié au compte 2007, il sera toujours temps pour le Parlement de reprendre cet objet dans la loi d'application qui en découlerait.



Je vous invite donc, Chères et Chers collègues, par cohérence, à rejeter cet article 33d nouveau et à accepter notre amendement.

**La discussion est close.**

*M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):*

J'avais dit, lors de l'entrée en matière, que le dogmatisme ne faisait plus recette. Je crois que le député Jean-Henri Dumont vient à nouveau de faire la démonstration qu'encore une fois, le dogmatisme ne fait plus recette. Je crois qu'il n'a pas participé au débat d'entrée en matière, mais j'avais déjà répondu sur ce sujet à sa collègue ou à ses collègues qui étaient intervenus en la matière.

Si on doit mettre aujourd'hui une disposition concernant cet article 33d, c'est à cause du parti socialiste suisse qui a justement déposé le référendum contre ces dispositions. Ces dispositions de la double imposition, on en discute depuis 10 à 15 ans au niveau fédéral. Et, pour vous, ce n'est toujours pas le bon moment qu'on les mette en place.

Alors, nous avons pensé différemment, je crois que les groupes DC et GRL de ce Parlement ont toujours essayé, en tenant compte bien évidemment de la situation financière du canton du Valais, d'apporter des allègements fiscaux.

Ici, nous avons la preuve encore une fois que nous pouvons les apporter puisque le chef du département nous dira certainement tout à l'heure que nous avons les moyens d'apporter ces allègements fiscaux. Je crois que si on a les moyens de les faire, on doit les faire, surtout pour les PME.

Alors, pour ma part, je vous demande tout simplement d'adopter cette disposition. Encore une fois, je dis que si on a dû prévoir et adopter pour parer à l'éventualité de l'acceptation du référendum, l'imposition partielle des dividendes est prévue également dans cette loi par le peuple suisse. Pour veiller à tout cela, le danger du refus de la modification de la LFID par le peuple suisse, nous avons prévu ces dispositions transitoires.

Je vous demande encore une fois, Mesdames et Messieurs les députés, fort aussi du résultat de l'entrée en matière où 106 députés ont quasiment plébiscité cette disposition, de l'accepter. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le président de la commission.

Je ne sais pas si M. le chef du département ose intervenir sans être excessif!

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Quand même deux mots pour dire qu'il ne s'agit évidemment pas ici de trouver des allègements fiscaux ou tout simplement de faire des cadeaux au grand capital, comme j'ai cru

le comprendre. Il ne s'agit pas ici de favoriser ceux qui jouent en bourse. Mais, il s'agit ici tout simplement de rendre justice par rapport au propriétaire-patron d'une PME en société anonyme qui se voit finalement imposer deux fois les gains qu'il fait avec son entreprise.

Si non seulement on peut se permettre maintenant compte tenu de la situation du canton d'anticiper cette mesure qui, de toute façon, nous viendra au niveau fédéral, non seulement on a les moyens de le faire, mais on espère bien qu'en le faisant, on aura des rentrées fiscales qui vont largement compenser ce que l'on est en train de perdre maintenant, tout simplement parce que l'on va motiver nos propriétaires de PME, qui travaillent bien souvent, pour ne pas dire toujours, dans leur entreprise dès qu'ils ont plus de 10% de participation, c'est bien de cela dont il s'agit, les encourager à l'investissement et à faire tourner encore mieux leur PME.

Le Gouvernement est bien sûr unanime pour soutenir cette mesure.

Monsieur le député, je vous remercie de me citer ici et parfois dans vos débats, mais je vous remercie surtout de ne pas me prêter des excès d'élan en direction d'un gauchisme excessif. Et là, non seulement je partage votre avis, mais je sais que votre stratège du Haut-Valais, lui aussi, partage le mien – ce qui n'est pas toujours le cas. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous sommes donc devant la proposition de suppression de cet article, présentée par le groupe PS/AdG, à opposer aux nouvelles propositions de la commission.

Je précise, pour ce qui est des propositions de la commission, **il faut lier à la fois l'article 33d à l'article 241<sup>septies</sup> et je dirai, d'un point de vue formel, à l'article 242**, qui récapitule justement un certain nombre d'articles qui sont concernés par l'entrée en vigueur de cette loi.

J'oppose ainsi ces nouvelles propositions de la commission à la proposition du groupe PS/AdG.

**Par 96 voix contre 19 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PS/AdG, défendue par le député Jean-Henri Dumont.**

Vous avez ainsi suivi les propositions de la commission (article 241<sup>septies</sup> et II (article 242))

*Article 33d, adopté.*

*Article 56 alinéa 1, article 85 alinéa 2, article 90, article 91 alinéa 4 lettre b, article 159 alinéa 4bis, article 207 alinéa 3, article 209 alinéas 1 et 2 et article 241<sup>septies</sup>, adoptés.*

*II (art. 242), adopté.*

**La discussion sur l'ensemble du projet de modification n'est pas utilisée.**

## **Débat final:**

*M. le député Aldo Resenterra (GRL):*

Le groupe radical-libéral, suite aux délibérations, espère que ce Parlement va aussi accepter au vote final ces modifications de la loi fiscale.

Nous avons pris en compte, une fois n'est pas coutume, la valeur humaine de ces PME et non pas la valeur fiscale. Cela est assez rare pour le signaler. Rendre hommage au travail est une attitude responsable et notre Valais économique vous en sera reconnaissant.

Avant de conclure, je remercie d'avance M. le conseiller d'Etat, pour ses informations concernant notre demande, lors du débat d'entrée en matière, sur le futur règlement des taxes cadastrales. Merci.

*Hr. Grossrat Christoph Michlig (CSPO):*

Da auch das Bundesgesetz eine Milderung der Doppelbesteuerung vorsieht, dies über die direkte Bundessteuer und das Bundesgesetz über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden, ist es richtig, dass diese Änderung und Vervollständigung des Steuergesetzes vorgenommen wird. Die Annahme dieser Vorlage ist vor allem für die KMU's unseres Kantons von grosser Wichtigkeit.

Es ist im weiteren auch sinnvoll, den Artikel 33d bis zum Inkrafttreten des Bundesgesetzes anzuwenden. Ab Inkrafttreten soll der Artikel 16 durch den Absatz 1bis vervollständigt werden.

Diese Übergangs- und Aufhebungsbestimmungen machen Sinn und werden von der CSPO als ideale Lösung angesehen.

Besten Dank.

*M. le député (suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG):*

Hier matin, j'ai suivi un débat politique intense entre le Conseil d'Etat et ce Parlement et j'ai cru comprendre qu'un franc, soit pour le Conseil d'Etat, soit pour certains professionnels de la politique, c'est un franc.

Malheureusement, le premier effet de cette loi fiscale, c'est un manque à gagner pour le canton et les communes.

Alors, nos adversaires politiques nous disent: mais ça ne fait rien parce que la conjoncture est bonne.

Alors, je ne comprends plus rien!

Le matin, on se bagarre pour économiser et, l'après-midi, on dit que la conjoncture est bonne.

OK, mais je me pose une question: le jour où la conjoncture ne sera plus bonne, qu'est-ce qu'on va faire?

Je continue. J'allume la TV, je regarde Canal 9, pour ne pas le nommer, et j'apprends que les patrons des PME travaillent jusqu'au mois de septembre pour payer leurs impôts. Cela est juste, je l'ai contrôlé, c'est vraiment juste. Mais, ce qu'on doit dire, c'est que le travailleur, qui travaille jusqu'au 31 décembre, n'arrive pas à payer ses impôts. Vous pouvez aller le contrôler au département de M. Jean-René Fournier pour vous en rendre compte.

Troisième reproche que nous fait la droite: Elle nous dit: mais vous, les socialistes, vous êtes contre les PME. Mais pas du tout! On est pour les PME. On est pour que ces entreprises se développent, que les conditions de travail soient bonnes. Mais là où l'on n'est pas pour, c'est de donner des avantages fiscaux à des gens qui en ont assez pour vivre.

Donc, le groupe PS/AdG vote contre cette loi.

Merci de votre attention.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Nous nous félicitons de ce que, par cette loi, ce Parlement dépasse, comme je l'ai dit à l'entrée en matière, le stade des discours théoriques et abstraits, convenus, de salon, sur le soutien aux PME et ait accepté de prendre des mesures concrètes qui vont corriger ce dont il faut répéter que c'est une injustice et une injustice qui n'est pas simplement dans l'intérêt personnel de certaines personnes. Nous pensons que cette correction est dans l'intérêt général.

Nous sommes encore en novembre. Nous ne sommes pas encore dans le temps de l'Avent. Ce n'est pas Noël.

La divergence est simplement sur la question de savoir comment maintenir ou créer des emplois. Est-ce que c'est en attachant ou en maintenant des boulets aux pieds des personnes et des entreprises qui veulent investir ou bien est-ce que c'est, au contraire, en leur facilitant l'investissement et (déjà rien qu'une chose) en s'abstenant de décourager l'investissement?

En effet, l'image (l'imagerie faudrait-il plutôt dire) du travailleur qui, bien sûr, travaille toute l'année et dont, bien sûr, un certain nombre ont de la peine à boucler les fins de mois ou l'année, c'est une chose. Mais ces gens-là, est-ce qu'ils auront du travail jusqu'à la fin de l'année avec des patrons qui n'ont plus les moyens d'investir dans l'entreprise, c'est-à-dire avec plus d'entreprise du tout? Est-ce qu'ils auront plus de facilité à boucler leurs fins de mois en allant timbrer au chômage ou en allant solliciter l'aide sociale? Ou bien est-ce que leur travail, ils vont le garder, tant bien que mal peut-être, avec des patrons qui ne sont pas le grand capital anonyme, mais qui sont des gens qui, contrairement à cette imagerie, travaillent.

Les personnes et les entreprises que nous voulons favoriser, ce ne sont pas des multinationales. Mais ce sont des entreprises, j'allais dire à visage humain, avec à leur tête des gens qui, souvent, ont mis tout leur argent et aussi tout leur travail au même titre que leurs employés. Cela aussi mérite d'être encouragé et cela doit être encouragé dans l'intérêt commun aussi, pas simplement des gens qui vont en bénéficier, mais aussi des travailleurs.

Nous nous félicitons également de ce que, après plusieurs démarches, après l'insistance d'un certain nombre de personnes, on ait admis l'idée, semble-t-il, dans ce Parlement, que certaines dispositions, pour donner un signal clair, entrent en vigueur, même si le projet a pris un peu de retard, avec effet rétroactif au début de l'année.

J'ai encore rencontré, il n'y a pas longtemps, quelques personnes que je connais qui sont concernées de près par cette loi. Il y a des gens, dans ce canton, qui attendaient le signal que nous leur donnerons aujourd'hui (et nous avons l'occasion de leur donner un signal clair). Ce sont des gens, j'aimerais le répéter ici, qui ont travaillé toute leur vie, qui ne sont pas là simplement les bras croisés et les doigts de pieds en éventail pour attendre que l'argent travaille tout seul.

C'est donc en pensant à ces gens-là, parce que les travailleurs, ce ne sont pas seulement les employés, ce sont aussi tous ces patrons, le plus souvent des petits patrons, qui ont consacré encore une fois leur vie, leur fortune et leur travail pour leur entreprise, pour l'intérêt commun de l'entreprise, le leur et celui de leurs employés, qu'évidemment nous allons soutenir ce projet de loi. Merci.

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):*

Es geht bei diesen Steuererleichterungen ganz klar nicht um die Entlastung der Grossaktionäre oder von Spekulanten, wie uns das die politische Linke hier in diesem Grossen Rat weismachen will.

Es geht hier um kleine und mittlere Unternehmen, die unser Wirtschaftsmotor sind und die durch diese Steuererleichterung entlastet werden. Diese KMU können die finanziellen Mittel, die ihnen bleiben, indem sie bei den Steuern entlastet werden, investieren oder ihre Schulden zurückzahlen. Beides wird sich wieder positiv auf unsere Volkswirtschaft auswirken und damit auch auf die künftigen Steuern, die dies generiert.

Die CVPO unterstützt die Steuergesetzrevision natürlich ohne Vorbehalt.

*M<sup>me</sup> la députée Karin Perraudin-Bertholet (PDCB):*

Le projet qui nous a été présenté a pour but essentiel d'éviter la double imposition économique et son adoption constitue la correction légitime d'une surcharge fiscale aux effets pervers.

Il n'est pas inutile à ce sujet de rappeler que le tissu économique valaisan est composé essentiellement de PME et que ces dernières sont les principaux pourvoyeurs d'emplois.

Les charges fiscales pouvaient, jusqu'à ce jour, constituer un frein à l'initiative et au dynamisme de ces entreprises. Le Parlement l'a compris et les mesures qui ont été adoptées lors de cette session sont de nature à favoriser le développement sans mettre en péril les finances de l'Etat. Les perspectives encourageantes qu'elles représentent sont de nature à favoriser la création de postes, l'innovation et l'initiative.

Le groupe DC du Bas s'en réjouit et apportera son soutien à ce projet lors du vote final. Merci.

*M. le député (suppl.) Laurent Tschopp (PDCC):*

Dire que le groupe DC du Centre est satisfait du résultat de ce travail est un doux euphémisme. Nous sommes contents, nous sommes très contents de voir que ce processus,

que nous avons lancé voilà moins d'une année, aboutit. Nous sommes très contents de voir que lorsque les bonnes volontés de ce Parlement s'unissent, on peut, en moins d'une année, mettre sous toit un projet d'une telle envergure.

Nous sommes confiants que nous arriverons, au niveau fédéral, à faire comprendre aux gens que ce projet est un sur-mesure pour les PME, que c'est du sur-mesure pour les entrepreneurs au sens noble du terme, un projet sur-mesure pour ces gens qui osent, qui investissent leur temps, leur argent et surtout leur travail dans leur entreprise.

Le groupe DC du Centre vous remercie, au nom de ces gens qui entreprennent, de bien vouloir les soutenir.

Merci pour votre attention.

### **La discussion est close.**

*Le président:*

Nous avons entendu les porte-parole de tous les groupes, à l'exception d'un.

Nous arrivons maintenant au tour du président de la commission.

*M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):*

Eh bien!, voilà un président satisfait et heureux de pouvoir constater que le Parlement est en train de donner un signe clair aux PME de ce canton. Je crois que c'est un signe de reconnaissance de l'apport de ces PME dans l'économie cantonale.

C'est aussi, pour la commission et pour le Parlement ainsi que pour le canton du Valais, un signe d'attractivité indéniable de notre place économique par rapport à nos concurrents puisque nous vivons en concurrence, tout le monde le sait, et par rapport à nos concurrents lémaniques notamment, puisque nous serons le premier canton romand à adopter ces dispositions, et aussi par rapport à nos concurrents alémaniques.

Ces nouvelles dispositions vont non seulement alléger la charge fiscale des PME, mais aussi supprimer les distorsions et les complications auxquelles elles se heurtent sur le plan fiscal.

Les différentes améliorations qu'elles apportent vont renforcer, j'en suis persuadé, la compétitivité et se traduiront par des impulsions positives sur la croissance et l'emploi.

J'ai bien apprécié les interventions qui ont été faites tout à l'heure, le vibrant plaidoyer de M<sup>e</sup> Addor, je peux quand même lui rappeler que, avant le groupe UDC/SVP, dans ce Parlement, il y a eu d'autres personnes qui ont défendu à cor et à cri les PME. Je crois que celui qui vous parle aujourd'hui est un de ceux qui a essayé d'améliorer cette situation et, avec les autres groupes du centre droit, je crois que nous avons réussi, aujourd'hui, à faire adopter au Parlement tout à l'heure des excellentes mesures.

Le pessimisme du député (suppl.) Pascal Nicolo, qui est bien fidèle à sa doctrine, fidèle à son dogmatisme, nous dit que le groupe PS/AdG ne va pas accepter ce projet de loi.

Ce n'est pas une surprise, je crois, puisque, jusqu'au bout, ils tiendront – on l'a vu tout à l'heure lors d'un vote important. Pour eux – c'est toujours la problématique –, ce n'est jamais le bon moment de faire des réductions fiscales et ça a un coût, vous mettez toujours en exergue le montant pour le canton et pour les communes, c'est-à-dire 17 millions à 18 millions. Nous disposons actuellement de la marge de manœuvre uniquement pour le canton. J'aimerais quand même rappeler au groupe socialiste que ce manco de 8 millions représente le 0,4% du budget. Donc, c'est une petite chose. Lorsque le groupe socialiste veut faire passer une nouvelle taxe, on dit toujours: c'est une tasse de café par jour; moi, je dirai que c'est 0,4% du budget sur 2 milliards.

Il y a toujours cette entité où l'on dit: les patrons travaillent jusqu'à telle date et les ouvriers doivent travailler jusqu'à une autre date. Je veux quand même dire au député (suppl.) Pascal Nicolo que les patrons travaillent jusqu'au 31 décembre, tout d'abord pour payer l'impôt sur leurs revenus et ensuite ils travaillent une deuxième fois jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre lorsqu'ils veulent répartir, et ceci dans une entreprise familiale, les résultats de leur exploitation. Si les résultats sont bons, je crois que l'on ne peut que féliciter ces patrons qui méritent aujourd'hui, plutôt que de payer 68% d'impôts, on les abaisse à hauteur de 50%.

Je crois que lorsque l'on entend, en France, parler du fameux bouclier fiscal, où l'on dit que l'on ne devrait jamais dépasser le 50%, eh bien!, voilà de bonnes mesures que nous avons prises aujourd'hui puisque nous sommes tout à fait dans cet axe-là. Nous allons bloquer la fiscalité à hauteur de 50%.

Alors, je terminerai avec les remerciements d'usage, tout d'abord à la commission de l'économie et de l'énergie, au chef du Département des finances, aux représentants de l'administration fiscale, j'aimerais citer particulièrement M<sup>e</sup> Gilbert Salamin, chef du Service cantonal des contributions, qui nous a beaucoup aidés dans l'élaboration de ce projet.

Je terminerai en disant au président de soumettre au Parlement, tout à l'heure après le premier vote, une proposition de la commission, selon l'article 101 du règlement, qui demande à ce que cet objet soit traité en une seule lecture. Je crois que les arguments en faveur d'un traitement en une seule lecture, vous les voyez dans les propositions d'amendement que vous avez reçues, il n'y a eu en tout et pour tout que deux propositions déposées. Je crois que les choses sont claires aujourd'hui. Ce serait aussi donner un signe plus que positif à nos PME et cela d'autant plus que ce projet de loi prévoit d'anticiper rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ces mesures, notamment concernant la double imposition. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le président de la commission.

J'ai une demande de parole, pour une correction matérielle je pense.

*M. le député (suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG):*

Juste pour remettre l'église au milieu du village.

Je sais, je voudrais le rappeler à mon ami Coudray, qu'en politique, ce qui est vrai maintenant n'est plus vrai dans un quart d'heure et n'est encore plus vrai dans une demi-heure.

Si je me suis permis de dire, pour les travailleurs, le 31 décembre, c'est par rapport à la date que, lui, il a donnée hier au soir sur Canal 9. C'est tout simplement cela.

Merci.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Le chef du département va tout simplement essayer de rendre à César ce qui est à César, en remerciant d'abord les deux motionnaires, le député Paul-André Roux et le motionnaire du district de Sierre qui me regarde avec beaucoup d'attention, dont j'oublie momentanément le nom..., le député (suppl.) Laurent Tschopp, d'avoir donné l'occasion finalement au Gouvernement de vous présenter cette modification qui a deux objectifs, je le rappelle:

1. de limiter cette double imposition pour autant qu'elle intéresse nos PME, ce qui est le cas, et pour faciliter la succession dans les entreprises, dans un même élan et même geste et
2. de donner au canton du Valais encore un petit avantage concurrentiel, tel que l'a relevé le président de la commission tout à l'heure, par rapport notamment aux cantons romands, mais aux cantons suisses en général.

Remerciements ensuite au président de la commission pour l'excellent travail accompli par lui-même et par l'entier de sa commission. Un remerciement aussi à M. Gilbert Salamin et à ses collaborateurs pour leur participation active, constructive et, dans la dernière phase, quasi décisive dans le cadre de la rédaction de certaines modifications.

Et puis, j'aimerais dire au député Jean-Luc Addor que lorsqu'il fait une grande déclaration d'amour aux PME, comme dirait le député Beat Abgottspon: wir sind voll und ganz einverstanden mit Ihnen, et au député (suppl.) Pascal Nicolo, finalement, Monsieur le député, si vous pouviez voter oui à ces dispositions, vous aurez des PME encore en meilleure santé qui vont vous créer des places de travail et qui vont peut-être encore mieux payer les salariés..., ce qui leur permettrait de payer aussi les impôts..., là, c'est pour moi que je cause!

Je vous remercie beaucoup de bien vouloir accepter cette modification légale.

**Le projet de loi modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements est adopté par 82 voix contre 13 et 2 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.**

*Le président:*

Je reviens sur la proposition du président de la commission, le député Jacques-Roland Coudray, que je mets au vote.

**Par 107 voix contre 5, les membres de la Haute Assemblée acceptent que ce projet de loi soit traité en une seule lecture.**

Vous avez ainsi adopté définitivement ce projet de loi. Je vous en remercie.



**3. POSTULAT  
du député Konrad Martig (CVPO) et cosignataires concernant  
l'attribution de postes de hauts fonctionnaires (12.06.2007) (1.169)  
POSTULAT  
von Grossrat Konrad Martig (CVPO) und Mitunterzeichnenden  
betreffend Besetzung von Chefbeamtenposten (12.06.2007) (1.169)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Konrad Martig (CVPO):*

In der Vergangenheit war es üblich, dass bei der Besetzung von Staatsstellen im höheren Kader das Oberwallis im Verhältnis seines Bevölkerungsanteils berücksichtigt wurde.

Wir stellen nun mit Sorge fest, dass dies in jüngster Vergangenheit nicht mehr der Fall war. Die Anforderungen an einen Bewerber werden in der Ausschreibung und im Stellenbeschrieb festgelegt. Ein Kriterium – nicht das einzige – welches gefordert wird und das die Qualität eines Bewerbers ausmacht, ist die Zweisprachigkeit. Gerade in unserem Kanton eine wichtige Voraussetzung um Führungspositionen in der kantonalen Verwaltung zu besetzen. Die Zweisprachigkeit darf natürlich nicht das einzige Kriterium für eine Anstellung sein, aber es ist eine wichtige Voraussetzung, welcher die nötige Aufmerksamkeit geschenkt werden muss.

Die so genannten Expertenkommissionen, welche das Auswahlverfahren für Neuanstellungen zuhanden des Staatsrats durchführen, sind anzuhalten, der Zweisprachigkeit einen höheren Stellenwert einzuräumen als bisher. Im weiteren ist das Oberwallis bei der Besetzung von Chefbeamtenposten im Verhältnis gleich zu behandeln wie das Mittel- und Unterwallis.

Gestatten Sie mir noch eine persönliche Bemerkung zu den so genannten Experten und solchen die es gerne sein möchten. Dabei geht es mir nicht in erster Linie um Personalfragen.

Die eidgenössischen und kantonalen Verwaltungen – leider nicht nur diese – werden heute von diesen Leuten richtiggehend überschwemmt. Kaum ein Entscheid wird heute gefällt, ohne dass ein teurer externer Experte dazu seine Meinung abgibt. Ob diese richtig oder falsch ist, wird kaum hinterfragt. Es ist ja ein Experte.

Sie gehen mit mir doch sicher einig, dass wir die besten Leute, die wir im Wallis haben, in den Staatsrat wählen. Kluge Köpfe, denen ich zutraue, dass sie kluge Entscheide fällen.

Ich fordere den Staatsrat auf gute und weitsichtige Entscheide selbst zu fällen und sie nicht den Experten zu überlassen. Experten soll und kann man anhören, es soll auch gute darunter geben, ihre Meinung ist aber mit Vorsicht zu geniessen. Der eigene gesunde Menschenverstand sollte dabei nicht vergessen werden. Danke.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est transmis sans autre au Conseil d'Etat pour traitement.

#### **4. POSTULAT**

**des députés Claude-Alain Schmidhalter (CVPO), Jean-Marie Schmid (CVPO) et cosignataires concernant centrales électriques imposition des partenaires (12.06.2007) (1.170) (*en collaboration avec le DSSE*)**

#### **POSTULAT**

**der Grossräte Claude-Alain Schmidhalter (CVPO), Jean-Marie Schmid (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Kraftwerke Partnerbesteuerung (12.06.2007) (1.170) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):*

Um was geht es und wie ist der Stand der Sache?

Es ist eine interessante Sache, eine spannende Sache, aber eine Sache mit einem grossen Einfluss auf alles und auf alle.

Den Stein ins Rollen gebracht hat die Gemeinde Simplon Dorf mit ihrem Präsidenten Werner Zenklusen, welche eine ungerechte Verteilung der Steuereinnahmen bemängelte. Man muss der Gemeinde gratulieren zu ihrem Einsatz.

Die Sache Simplon Dorf/Gondo mit der EES ist schnell bereinigt worden, weil es sich nicht um ein Partnerwerk handelt. Nun gilt es die Sache für die Partnerwerke anzuschauen. Seit den Diskussionen um den Fall Simplon Dorf/Gondo widmet sich auch der Staatsrat der Sache und Herr Staatsrat Burgener hat auch schon hier vor dem Parlament die Sache dargelegt und kommuniziert.

Die Thematik Partnerwerke.

Was wird gemacht und was geschieht dort?

Der Strom wird von Partnergesellschaften zu plus/minus den Gestehungskosten vom Partnerwerk – dem Werk im Wallis – zu zirka (als Beispiel) 4 Rappen pro kWh übernommen und das Partnerwerk wird auf dieser Basis am Standort des Werkes, das heisst im Wallis, besteuert. Die Partnergesellschaft, die den Strom übernimmt oder der Aktionär, verkauft dann diesen Strom für zum Beispiel 16 Rappen und die Steuern werden dann meistens ausserkantonale – also am Sitz der Partnergesellschaft – auf dieser Basis festgelegt.

Das Fazit ist: An den Sitzen der Partnergesellschaften werden die grossen Beträge versteuert und an den Sitzen der Partnerwerke in Walliser Gemeinden werden kleine oder minimale Beträge versteuert.

Wie sieht es mit den gesetzlichen Grundlagen aus?

Die gesetzliche Besteuerungsmethode ist eigentlich im Bundesgesetz über die Steuerharmonisierung (Artikel 24) sowie im kantonalen Steuergesetz (Artikel 81) geregelt, wird jedoch nicht befolgt und nicht eingehalten.

Was darf es nicht sein und was wollen wir?

Die Steuern müssen gerecht bezahlt werden, damit alle damit leben können und die Randgebiete sich nicht ausgebeutet vorkommen. Man will aber nicht, dass die gesamte Steuerbelastung erhöht wird, sondern dass die Steuern den bestehenden Gesetzen entsprechend bezahlt werden und dadurch zumindest ein Teil des realisierten Gewinnes im Wallis besteuert wird und nicht das Wallis umgangen wird. Eventuell braucht es dazu ergänzende oder klärende gesetzliche kantonale Regelungen. Eventuell braucht es auch Kontrollmechanismen.

Meine Damen, meine Herren, mit der Unterstützung dieses Postulats ermöglichen Sie die Diskussion betreffend der dargelegten Thematik zu öffnen und die Sache kann dann im Interesse aller sicher verbessert werden.

Vielen Dank für die Unterstützung.

*Le président:*

Danke, Herr Grossrat.

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**5. POSTULAT**  
**du député Thomas Lehner (CVPO) et cosignataires concernant la**  
**taxation, la facturation et l'encaissement des impôts fédéraux, cantonaux**  
**et communaux en trois régions fiscales (13.06.2007) (1.171)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat Thomas Lehner (CVPO) und Mitunterzeichnenden**  
**betreffend Veranlagung, Fakturierung und Inkasso der Bundes-,**  
**Kantons- und Gemeindesteuern in drei Steuerregionen (13.06.2007)**  
**(1.171)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin (Suppl.) Angelica Brunner-Wyss (CVPO):*

Thomas Lehner, dem ich auf diesem Weg gute Besserung wünsche, hat mich gebeten, sein Postulat für die Aufteilung der Steuerverwaltung in drei Steuerregionen zu entwickeln.

Anlässlich der Dezembersession 2006 hat die Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates den Bericht über die Funktionsweise der kantonalen Steuerverwaltung dem Grossen Rat unterbreitet. Unter anderem verlangte die GPK vom Staatsrat im erwähnten Bericht, dass

- eine klare Strategie für die kantonale Steuerverwaltung entwickelt werde,
- Rationalisierungsmassnahmen evaluiert werden und
- Vorschläge zur Vereinheitlichung und Vereinfachung von Arbeitsmethoden unterbreitet werden.

Mit dem vorliegenden Postulat wird ein Vorschlag unterbreitet, mit welchem die von der GPK geforderten Massnahmen erfüllt werden können. Durch die Aufteilung der Steuerverwaltung in die drei Steuerregionen Unter-, Mittel- und Oberwallis kann die Kundennähe verbessert werden. In den drei Regionen erfolgen sowohl die Veranlagung, die Fakturierung wie auch das Inkasso für die Bundes-, Kantons- und Gemeindesteuern. Doppelspurigkeiten können vermieden und Kosten eingespart werden.

Das Ziel dieses Postulates ist es nicht, den Gemeinden Arbeiten und dadurch Arbeitsplätze weg zu rationalisieren. Den Gemeinden würden durch den Wegfall der Fakturierung sowie des Inkassos der Gemeindesteuern mehr Zeit bleiben für Arbeiten im Bereich der Kontrolle der Steuererklärungen, was wiederum zu mehr Steuereinnahmen führen würde.

Alle Beteiligten also, der Kanton, die Gemeinden, aber auch die Steuerpflichtigen gehören zu den Gewinnern dieser Neuorganisation.

Ich bitte Sie deshalb das Postulat zu unterstützen.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

*Le président:*

Danke, Frau Grossrätin (Suppl.).

Ce postulat est combattu.

*M. le député (suppl.) Olivier Delaloye (GRL):*

Ce postulat doit être combattu, car il n'atteint pas le but que prétendent viser les postulants et cela pour plusieurs raisons.

Le citoyen peut s'adresser librement à la commune ou au canton s'il a des questions concernant ses impôts. Force est de constater qu'il est souvent plus proche des services communaux que cantonaux. Nous retrouvons là les avantages de ce que l'on appelle le service de proximité.

De plus, les communes sont, en principe, toutes équipées en personnel et en matériel performants. Pour les rares qui ne le seraient pas encore, les collaborations ou fusions communales permettent de trouver des solutions adéquates.

Tout ramener à l'Etat ne fait que grossir l'appareil administratif du canton et démanteler ceux des communes.

Un point essentiel à ajouter: les communes ne sont pas prêtes à perdre le flux financier occasionné par le paiement des tranches. Cela leur permet une gestion souple des finances communales.

Enfin, un premier sondage a été effectué auprès des communes en septembre dernier. Les avis défavorables ont été nombreux.

Pour toutes ces raisons, le groupe radical-libéral vous demande de combattre ce postulat, car il pousse à la centralisation et à l'étatisation, et tente de priver les communes de leur autonomie.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Nous allons donc voter sur ce postulat.

**Par 66 voix contre 29, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.171 du député Thomas Lehner.**

Ce postulat est donc classé.

## **6. POSTULAT**

**des députés Jean-Albert Ferrez (PDCB), Nicolas Voide (PDCB) et Jean-François Copt (GRL) concernant origine et domicile des cadres de l'administration (14.06.2007) (1.172)**

### **POSTULAT**

**der Grossräte Jean-Albert Ferrez (PDCB), Nicolas Voide (PDCB) und Jean-François Copt (GRL) betreffend Heimat- und Wohnbezirk der Kaderleute der Verwaltung (14.06.2007) (1.172)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Je n'ai pas de demande de parole.

Il n'y a pas non plus, semble-t-il, de personnes qui souhaitent s'y opposer.

Par conséquent, nous gagnons du temps et nous considérons que ce postulat est accepté à ce stade et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

## **7. RESOLUTION**

**de la commission de gestion, par son président André Quinodoz,  
concernant le rapport de la COGEST sur le rapport du Conseil d'Etat  
concernant la gestion de la BCVs (14.06.2007) (1.173)**

### **RESOLUTION**

**der Geschäftsprüfungskommission, durch den Präsidenten André  
Quinodoz, betreffend Bericht der GPK über den Bericht des Staatsrates  
betreffend die Geschäftsführung der WKB (14.06.2007) (1.173)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:*

Par cette résolution, la commission de gestion demande au Grand Conseil l'autorisation de lui accorder la possibilité de produire ou de ne pas produire à l'avenir, et ceci selon les circonstances, un rapport écrit sur le rapport du Conseil d'Etat concernant la gestion de la Banque Cantonale du Valais.

Il va de soi que, comme le prévoit l'article 17 alinéa 2 de la LOCRP, nous continuerons à analyser avec toute notre attention ce rapport du Conseil d'Etat, mais que nos remarques, si remarques il y a, pourront être transmises au Parlement dans un rapport oral.

Cette demande provient de la majorité des membres de la commission de gestion qui ont l'impression d'effectuer un travail quelque peu inutile tant il est superflu en rédigeant un rapport écrit sur le rapport du Conseil d'Etat sur la gestion de la Banque cantonale, car ce rapport écrit que nous devons produire, conformément à l'article 130bis de la LOCRP, est le ixième rapport concernant la gestion de la BCVs.

Je vous remercie de bien vouloir prendre une décision sur notre demande.

*Le président:*

Je donne la parole à M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Il est inscrit dans la procédure que le Gouvernement donne son avis.

L'avis du Gouvernement est le suivant: Nous sommes favorables à la demande faite par la commission de gestion étant donné que c'est vrai, faire un rapport du rapport du rapport, cela ne peut pas amener grand-chose, mais pour autant que, dans les actes de la commission

de gestion, soit dans ses procès-verbaux, soit à l'occasion d'un rapport ordinaire fourni pendant l'année, la commission de gestion montre d'une façon claire et matérielle qu'elle s'est posé la question sur le rapport du Conseil d'Etat et que, à la suite de cette réflexion, elle n'a pas trouvé nécessaire de faire un rapport sur ce rapport.

Pour nous, il est important que la commission de gestion aussi mette son œil sur le rapport du Conseil d'Etat qui, lui, porte une appréciation sur la marche de la BCVs.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Je crois que c'est une précision qui est utile. Je vois que le président de la commission de gestion acquiesce. Il saura transmettre aussi à ses successeurs cette mission. Donc, on comprend bien que s'il n'y a pas de rapport ad hoc à faire, il y a, en revanche, chaque année, une responsabilité pour la commission de gestion de faire mention des raisons pour lesquelles elle ne fait pas de rapport exprès sur le rapport de la Banque Cantonale du Valais.

On s'est bien compris.

Cela figurera notamment dans le bulletin des séances.

J'espère que, à l'avenir, on s'évitera du travail inutile, mais sans toutefois omettre de prendre nos responsabilités puisque le Parlement doit effectivement assumer cette responsabilité de contrôle au besoin.

Merci, je crois que tout le monde l'a bien compris comme cela.

Cette résolution doit être mise au vote formellement.

**Par 91 voix et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 1.173 de la commission de gestion par son président, le député André Quinodoz.**

C'est une décision sans équivoque.

## **8. POSTULAT**

**des députés Matthias Eggel (GRL) et Christoph Föhn (suppl.) (GRL)  
concernant une taxation croissante (14.06.2007) (1.174)**

### **POSTULAT**

**der Grossräte Matthias Eggel (GRL) und Christoph Föhn (Suppl.)  
(GRL) betreffend zunehmende Gebührenbelastung (14.06.2007) (1.174)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Das Ziel des vorliegenden Postulats ist klar. Die zunehmende Gebührenbelastung soll gestoppt werden. Dies ist jedoch nur möglich wenn Transparenz besteht. Und um diese

Transparenz zu schaffen, braucht es eine regelmässige Erhebung der Gebührenbelastung im Kanton Wallis.

Die regelmässige Veröffentlichung dieser Erhebung schafft Transparenz und ermöglicht es, die Entwicklung der Gebührenbelastung zu beobachten.

Damit sind verdeckte Gebührenerhöhungen in Zukunft nicht mehr möglich, denn sie tauchen in einer Statistik auf.

Mit der Annahme dieses Postulats machen wir den ersten Schritt in Richtung Gebührenstopp. Ein Schritt, der schon seit langem notwendig ist.

*Le président:*

Danke, Herr Grossrat.

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**9. MOTION**  
**du député Matthias Eggel (GRL) concernant une réforme de l'impôt sur**  
**les sociétés dans le canton du Valais (14.06.2007) (1.176)**

**MOTION**  
**von Grossrat Matthias Eggel (GRL) betreffend**  
**Unternehmenssteuerreform im Kanton Wallis (14.06.2007) (1.176)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Mit der soeben angenommenen Änderung des Steuergesetzes sind die Forderungen der vorliegenden Motion erfüllt.

Die FDPO ist erfreut darüber, dass nun endlich die kleinen und mittleren Unternehmen entlastet und insbesondere die wirtschaftliche Doppelbelastung gemildert wird.

**In diesem Sinne ist unsere Motion erfüllt und eine Weiterbehandlung erübrigt sich.**

*Le président:*

Danke, Herr Grossrat.

Cette motion est, toutefois, combattue.

Herr Grossrat German Eyer, Sie haben das Wort.



*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Nur eine Erklärung – keine Aufregung.

Aufgrund der Ausführungen – ich glaube, der Grossratspräsident hat es vielleicht nicht ganz richtig verstanden – von Herrn Matthias Eggel erübrigt sich die Bekämpfung dieser Motion.

*Le président:*

J'avais bien compris, mais comme un député qui demande la parole a le droit de s'exprimer, je ne voulais pas l'en empêcher bien évidemment.

Donc, je crois que nous nous sommes tous bien compris en admettant que le député Matthias Eggel **retire** sa motion qui, en fait, est déjà accomplie.

Cette motion est ainsi rayée du rôle. Nous n'avons pas à nous déterminer.

Je vous remercie.

**10. INTERPELLATION**  
**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant**  
**Papival: des bénéfices sur le dos de la BCVs? (11.09.2007) (1.177)**  
**INTERPELLATION**  
**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend**  
**Papival: Gewinne auf Kosten der WKB? (11.09.2007) (1.177)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Je donne la parole à M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Je vais tâcher de lever ce point d'interrogation.

Cette interpellation fait référence à la société Papival, plus précisément à la société Papival Emballages SA.

Cette interpellation expose essentiellement que cette société a connu de sérieuses difficultés financières à la fin des années 1990, qu'elle a, à cette époque, été reprise par la Banque Cantonale du Valais (BCVs) et assainie, et que, à la même époque, M. Jean-Noël Rey, membre du conseil d'administration de la banque, a acquis auprès de celle-ci une part du capital-actions de la société et que cette part a été revendue par la suite avec un bénéfice substantiel quelques années plus tard.

En rapport avec cette situation, telle qu'exposée, les auteurs de l'interpellation posent au Conseil d'Etat toute une série de questions concernant essentiellement le rôle de la BCVs et de M. Jean-Noël Rey dans cette affaire.

Il convient, en premier lieu, de préciser clairement, comme cela a d'ailleurs déjà été fait lors de la session d'octobre 2007, dans le cadre de l'Heure des questions, en réponse également à une question du groupe UDC/SVP relative à la même affaire, que celle-ci concerne principalement et essentiellement la BCVs et non pas l'Etat du Valais. De plus, l'Etat du Valais n'exerce en aucune façon la surveillance bancaire de cette banque, cette surveillance relevant exclusivement de la compétence de la Commission fédérale des banques. S'appliquent en sus naturellement les dispositions ordinaires qui régissent le secret bancaire.

Le Conseil d'Etat ne peut, en conséquence, intervenir qu'en sa qualité d'autorité chargée de représenter l'Etat en tant qu'actionnaire de la BCVs, ce pour la protection des droits de l'Etat. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a fait procéder par ses services à une instruction. Au terme de celle-ci, il est en mesure de confirmer ce qui suit:

Contrairement aux allégués de l'interpellation, la BCVs n'a jamais acquis des actions de la société Papival Emballages SA et, par conséquent, n'a pu céder une partie de celles-ci à M. Jean-Noël Rey.

M. Jean-Noël Rey a acquis une partie des actions de dite société au cours de l'année 2000 auprès d'un actionnaire privé. Il a participé, ensuite, à l'augmentation notable du capital-actions de la société et assumé la présidence du conseil d'administration de celle-ci durant les années 2003 à 2005, avant de céder ses actions à un tiers et de se retirer de la présidence dès la fin 2005.

La BCVs, dans ses rapports annuels, a indiqué expressément l'activité de M. Jean-Noël Rey en qualité de président du conseil d'administration de Papival Emballages SA. De plus, la banque a confirmé que ses organes prennent leurs décisions dans les dossiers traités en conformité aux dispositions légales, statutaires et réglementaires, et que notamment est appliquée la règle de la récusation des personnes concernées par les dossiers traités.

De manière plus générale, il n'apparaît, au terme de cet examen, aucun élément ou indice permettant d'établir ou de suspecter que, dans le cadre de cette affaire, les organes de la BCVs et notamment M. Jean-Noël Rey n'aient pas eu une attitude conforme au droit.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Je regarde si, du côté de l'auteur de l'interpellation, on est satisfait de la réponse.

Les bras au ciel..., il semble que oui.

Ce point est ainsi traité.

**11. POSTULAT**  
**du député Erno Grand (CVPO) et cosignataires concernant le transfert**  
**des prestations de service de l'Etat dans les centres (11.09.2007) (1.178)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat Erno Grand (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend**  
**Verlagerung staatlicher Dienstleistungen in die Zentren (11.09.2007)**  
**(1.178)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Il n'y a pas de demande de parole.

Il n'y a pas non plus d'opposition.

Ce postulat n'étant pas combattu, il est réputé accepté à ce stade et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**12. MOTION**  
**du député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) et cosignataires concernant**  
**l'introduction d'une motion populaire (11.09.2007) (1.179)**  
**MOTION**  
**von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend Einführung einer Volksmotion**  
**(11.09.2007) (1.179)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):*

La démocratie directe est certainement l'un des trésors et l'un des piliers les plus importants de la Suisse et du canton du Valais également.

Alors, que demande cette motion?

Cette motion demande d'ajouter un droit populaire, de donner un nouveau droit aux citoyennes et aux citoyens de ce canton.

Alors, à qui est destiné ce nouveau droit?

La palette est assez large. Il peut s'agir d'associations, de groupes, de jeunes de partis ou d'un citoyen ou d'une citoyenne lambda de ce canton. Je pense notamment à certaines motions ou postulats qui ont été déposés récemment par des jeunes de partis via un député. C'est le cas notamment du député (suppl.) René Loretan qui a porté une proposition des "Jung CVPO". C'est le cas de la députée Brigitte Diserens qui avait également porté des propositions des jeunes radicaux. Je pense également à des postulats, notamment du Parlement des jeunes, qui ont été portés ici par plusieurs députés plutôt que d'être déposés directement par les personnes concernées.

Dans les arguments que je vais sans doute entendre sous peu pour contrer cette motion, j'ai entendu parler du fait que cette motion populaire allait voler le travail des députés. Je vous rassure, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, non, il ne s'agit pas de voler le travail des députés, il ne s'agit pas de remplacer les députés. Il s'agit tout simplement d'une action conjointe, de créer des synergies, de montrer tout simplement à la population qu'elle peut intervenir encore plus directement dans les affaires du canton.

D'autres me diront que cela va provoquer une surcharge de travail, que nous allons être assommés de motions populaires, que nous n'avons déjà que peu de temps de traduire et de nous occuper des motions parlementaires, et que nous allons encore devoir nous occuper de motions populaires.

Eh bien, visiblement non, le traitement d'une motion n'est pas quelque chose d'extrêmement lourd d'un point de vue parlementaire, beaucoup moins lourd en tout cas qu'une initiative ou qu'un référendum.

Et d'autres me diront, enfin, que c'est inutile, qu'il n'y a pas de demandes particulières en la matière, ne créons pas la demande. Eh bien!, je me référerai à l'exemple fribourgeois où, effectivement, il n'y avait pas forcément une demande forte de la part des citoyens, mais après un an, et je vais revenir du reste sur cet exemple fribourgeois, après moins d'un an d'activité, cette motion populaire semble faire des petits et semble intéresser les citoyens à la politique cantonale et au législatif cantonal.

Enfin, tout le monde connaît un député, me direz-vous. Effectivement, tout le monde en connaît un, mais encore faut-il trouver un député qui soit d'accord avec votre idée, qui soit d'accord de la porter, de la déposer et, accessoirement, de travailler.

Pour terminer, l'exemple fribourgeois, comme je l'ai dit, la motion populaire est en vigueur dans le canton de Fribourg depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, ce sont 7 motions populaires qui ont été déposées. Une utilisation donc pondérée, pas de surcharges maximales de travail et pas visiblement de désintérêt complet de la part de la population.

Pour avoir eu, ce matin encore, un téléphone avec le secrétariat central du Grand Conseil fribourgeois, il semblerait que cette motion populaire ait été très bien perçue par la population; globalement positif avec certains problèmes qui peuvent tout à fait être corrigés dans l'introduction, si vous le souhaitez, en Valais. Il s'agit de notions qui doivent être corrigées, comme le tri par communes lors de la récolte de signatures ou tout simplement de compréhension lors de l'utilisation, certains citoyens peinant un peu à faire la différence entre une motion et un référendum, ce genre de chose. Mais, je pense qu'avec une bonne information, nous pouvons tout à fait entrer en matière sur cette question.

La motion populaire possède donc l'avantage de ne pas connaître la même lourdeur, les mêmes coûts qu'une initiative ou qu'un référendum. Il s'agit de donner un droit supplémentaire aux citoyens. Je crois que nous pouvons tous nous réjouir si les citoyens participent encore plus activement à la politique cantonale à l'heure même où tout le monde se plaint du désintérêt des citoyens envers la politique cantonale.

Il s'agit donc d'un petit plus pour la démocratie directe.

Je vous remercie donc de bien vouloir entrer en matière sur cette motion populaire.

Merci.

*Le président:*

Cette motion est combattue.

*M. le député Jean-Didier Roch (PDCB):*

Monsieur le député (suppl.) Gaël Bourgeois, dans les termes de votre motion, vous faites allusion au canton de Fribourg qui a effectivement inscrit ce nouveau droit populaire dans sa Constitution en 2004 et qui est entré en vigueur cette année.

Pour avoir été fouiller la base légale des sections 3 et 4 de leur loi sur les droits politiques, nous pouvons constater que ce droit populaire, à mi-chemin entre une initiative populaire et nos interventions parlementaires, pourrait de prime abord paraître comme convivial, mais a, en fait, une procédure lourde.

Le texte doit être accompagné d'une brève motivation et sa formulation doit permettre de déterminer avec une clarté suffisante les règles dont l'adoption, la modification ou l'abrogation est proposée parce que les auteurs ne peuvent pas s'exprimer devant le Grand Conseil ou, le cas échéant, devant ses commissions. Nous savons pertinemment dans ce plenum que les éléments apportés par un motionnaire au moment du développement rendent souvent plus compréhensibles les textes proposés.

Il faut plus de 300 signatures pour le dépôt de la motion populaire ainsi que la nomination non seulement d'une personne de contact avec les autorités politiques, mais également d'un comité qui aurait pour tâche principale, selon la législation fribourgeoise, d'être habilité à retirer cette motion. Nos droits de parlementaires, que nous connaissons bien et qui sont largement utilisés en plenum, n'obligent la signature que d'un ou de quelques députés, voire d'un groupe politique. Nous pouvons, de ce fait, répondre facilement à l'attente de citoyens, de groupements, de partis sans besoin de récolter toutes ces signatures qui devront immanquablement, dans le modèle de la motion populaire, être validées par le Service parlementaire. Tout cela sans compter que, en cas de nullité de signatures, on pourrait imaginer que la ou les personnes incriminées feraient valoir leurs droits de recours auprès d'un tribunal administratif.

Pour information – et, ici, nous n'avons pas tout à fait les mêmes chiffres, pour avoir contacté également le même service que vous –, seules cinq motions populaires ont été déposées depuis la modification de la Constitution, dont deux seules ont été traitées à ce jour.

Par contre, j'ai quelques informations sur le canton de Soleure qui a également introduit ce droit depuis fort longtemps. Ce canton a traité 47 motions sur une quinzaine d'années. Les chiffres ont, cependant, rapidement diminué dès l'introduction de ce nouvel outil démocratique et il ne cesse de baisser depuis puisque cinq motions ont été déposées sur les cinq dernières années. Ces valeurs sont tirées de la réponse du conseil exécutif du canton de Berne à une motion qui avait été déposée en 2003 allant dans le même sens que la vôtre.

Les besoins ne sont manifestement pas très pressants dans la population.

Autre statistique intéressante: environ 40% de ces motions sont déposées par les partis politiques.

Le député doit rester proche du citoyen, des institutions, des groupements et des partis qu'ils représentent. Chaque district de notre canton est suffisamment représenté au sein du Parlement pour éviter de donner des moyens supplémentaires superflus à la population valaisanne.

Je crois que la mise en place de cette motion populaire à Fribourg avait été discutée lors de l'abaissement du nombre de députés de 130 à 110. Il faut savoir que, en Valais, nous sommes tout de même 260 députés et députés-suppléants.

La motion populaire est un affaiblissement du Parlement et du rôle des parlementaires.

Le groupe DC du Bas, vous l'aurez compris, vous demande de classer cette motion au stade du développement.

*M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):*

Le député (suppl.) Gaël Bourgeois a senti que la température s'est soudainement rafraîchie depuis le mois d'octobre, car, ne l'oublions pas, pour un certain parti, il fait -9.

En partant de ce constat, je vois que les signataires recherchent des variantes pour déposer leurs motions au Grand Conseil dans la perspective que leur pérennité au sein de ce Parlement aux prochaines élections soit remise en cause.

Le groupe UDC/SVP s'est penché avec beaucoup d'attention sur cette motion. Notre parti, qui est pour les droits populaires, nous qui voulons que le peuple se prononce sur son avenir, sur ses représentants, nous devrions être d'accord avec cette motion, mais ce n'est pas le cas.

Nous sommes persuadés que le canton du Valais n'a pas besoin de ce soi-disant nouveau droit populaire. Nous sommes tous des députés. Nous représentons chacun d'entre nous un district, un village, une famille; en plus, nous représentons un parti.

Si notre canton a besoin de ce genre de droit populaire, c'est que, nous tous, nous ne faisons pas notre travail et que nous ne savons pas être à l'écoute des gens qui nous ont élus.

Mesdames et Messieurs les députés, si le peuple est convaincu que les élus qui nous ont plébiscités ne sont pas à son écoute, il saura nous remettre dans le droit chemin. Le peuple a comme bâton de sagesse le droit populaire de la votation.

Le groupe UDC/SVP se veut à l'écoute de toute la population. C'est pourquoi j'invite tous ceux qui nous écoutent et qui désirent émettre des propositions que sur le site [www.udc-valais.ch](http://www.udc-valais.ch), il y a là les coordonnées de tous nos élus que vous pourrez contacter aisément.

Bien entendu, le groupe UDC/SVP combat cette motion. Merci.

*Le président:*

Merci pour vos informations, Monsieur le député (suppl.).

*M. le député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC):*

Beaucoup de choses ont déjà été dites.

Et, pour une motion populaire, faut-il vraiment que 300 citoyens signent un texte qui est présenté au plenum et qui n'aura pas plus de poids qu'une motion déposée par un seul d'entre nous?

Je suis persuadé qu'une bonne idée d'un citoyen ou de plusieurs, âgés de moins de 16 ans – et, ça, c'est une ouverture grandiose – ou d'étrangers, même pas Suisses, qui passent par un député ou par un suppléant ont autant de chance de succès et que c'est beaucoup plus simple d'accès.

Une motion bien sentie n'a pas besoin de 300 signatures ou plus pour être acceptée et une "Schnapsidee" même avec 1'000 signatures n'a aucune chance devant nos travées.

A voir le temps qu'on passe à examiner des propositions faisant feu de tout bois, au gré d'une nécessité d'un caprice, d'un souhait régionaliste ou d'un besoin de publicité, et que ce Parlement accepte ou classe sans suite, on peut penser que le peuple est déjà bien présent derrière les propositions qui nous sont faites. Je crois savoir que des groupes sont constitués pour faire des propositions tous azimuts à travers certains d'entre nous.

Le système fonctionne. Chaque citoyen peut être à l'origine d'une motion.

Je vous propose, au nom du groupe DC du Centre, de rester simples et efficaces et de rejeter cette proposition.

Merci de votre soutien.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Pour une correction matérielle, je redonne la parole au motionnaire.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):*

Oui, ce sont deux petites corrections matérielles.

La première concerne effectivement certaines remarques qui sont venues du groupe DC. La complexité qui peut exister sur Fribourg peut être corrigée ici. On a des exemples

actuellement où on a certains dysfonctionnements, où on a certains problèmes qui ont été clairement donnés par le Secrétariat du Grand Conseil fribourgeois. Profitons de ces exemples qui existent déjà et améliorons le système plutôt que de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Enfin, quant aux remarques des grands défenseurs de la démocratie directe, je leur propose et j'attends impatiemment la motion demandant la suppression de l'initiative et du référendum étant donné que, après tout, si nous faisons notre travail, le peuple n'aura rien à dire.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je constate qu'il ne s'agit pas réellement de corrections matérielles, mais de compléments.

Voilà, nous allons donc voter.

**Par 89 voix contre 20 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.179 du député (suppl.) Gaël Bourgeois.**

Cette motion est ainsi classée.

**13. INTERPELLATION**  
**de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires**  
**concernant: la "Déclaration du Valais" - respect au sein de la société**  
**(12.09.2007) (1.180)**  
**INTERPELLATION**  
**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend "Walliser Erklärung" - Respekt in der**  
**Gesellschaft (12.09.2007) (1.180)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Je donne la parole à M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Le projet de déclaration valaisanne a été initié par le Forum Migration Oberwallis à Viège en collaboration avec d'autres associations et milieux intéressés.

La proposition d'une déclaration valaisanne est basée sur une déclaration similaire qui a vu le jour dans le canton de Berne.



Le but d'une telle déclaration est de promouvoir le respect et la tolérance dans la société à laquelle elle s'adresse. Il s'agit d'une déclaration d'intention de la part des autorités cantonales et communales qui peut se diffuser dans tous les domaines de la société, là où l'on se rend compte, que ce soit dans la vie familiale, professionnelle, associative, sociale ou même au gré du hasard ou au coin de la rue. Cela concerne toutes les catégories d'individus à tous les moments de leur vie, les jeunes comme les personnes âgées, les bien portants ou les handicapés, les Suisses ou les étrangers, les travailleurs ou les retraités.

Les termes utilisés dans la déclaration bernoise sont, je cite: "Tu es différent de moi, je suis différent de toi, je te respecte et j'attends de toi que tu me respectes."

Chacun d'entre nous peut souscrire à une déclaration aussi fondamentale et juste qui trouve sa place dans toute société, à chaque époque de son histoire, dans son futur également.

Il ne faudrait pas, toutefois, la cantonner à un secteur déterminé de l'activité humaine, ni en réduire la portée en limitant son champ d'application, en chargeant par exemple un département tel ou tel ou un service de la promouvoir dans son secteur d'activité uniquement.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous propose d'élargir au maximum la portée de la déclaration proposée et de l'intégrer dans le développement durable.

Comme vous le savez, un mandat de prestations a été attribué à la fondation pour le développement durable des régions de montagne pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 sur le plan cantonal.

Le Conseil d'Etat a également accepté un plan d'actions et de mesures comme programme de mise en œuvre de l'Agenda 21 pour l'Administration cantonale pour l'année 2007. Des actions ont été retenues autour de trois domaines: environnement et ressources naturelles, développements économique et territorial et cohésion sociale.

C'est tout naturellement dans ce troisième domaine de la cohésion sociale qu'une déclaration valaisanne promouvant le respect réciproque doit s'inscrire.

J'ai le plaisir, Madame la députée, de vous informer que le Conseil d'Etat est tout à fait disposé à intégrer ce projet dans le domaine de la cohésion sociale du développement durable et a chargé d'ailleurs la fondation de sa réalisation.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Je me tourne du côté de l'intervenante, qui me paraît satisfaite de la réponse.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

**14. POSTULAT**  
**du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig, concernant une**  
**administration bilingue (13.09.2007) (1.181)**  
**POSTULAT**  
**der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, betreffend**  
**zweisprachige Verwaltung (13.09.2007) (1.181)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO):*

Zuerst möchte ich auf etwas hinweisen um Missverständnissen vorzubeugen.

Mit diesem Postulat fordern wir die Zweisprachigkeit der Staatsangestellten in der Verwaltung selbst. Also Staatsangestellte, wie beispielsweise der Kantonier, sind selbstverständlich ausgenommen.

Wir leben in einem zweisprachigen Kanton. Das heisst jedoch nicht, dass die Bevölkerung zweisprachig ist. Dass alle Unterwalliser des deutschen mächtig sind, que tous les Haut-Valaisans comprennent et parlent le français. Es kann nicht sein, dass ein Oberwalliser Unternehmer am Telefon auf übermorgen vertröstet wird, dann arbeite ein Mitarbeiter, der des deutschen mächtig sei. Et on ne peut pas demander à une vieille dame de Troistorrents de formuler sa question à notre Administration en allemand. Leider wurden mir von diesen und ähnlichen Vorkommnissen in unserer Verwaltung berichtet.

Nicht von der Walliser Bevölkerung soll verlangt werden, dass sie je nach Muttersprache des Beamten am Telefon ihre Anliegen auf französisch oder deutsch vorbringen muss, ganz im Gegenteil. Die Staatsangestellten müssen fähig sein auf ihrem Fachgebiet in beiden Kantonssprachen Auskunft geben zu können.

Deshalb fordern wir, dass bei Stellenbesetzungen, insbesondere auch bei den Dienstchefs auf Sprachkenntnisse grossen Wert gelegt wird. Vorstellungsgespräche sollen in der Zweitsprache geführt werden. Weiter soll die Zweisprachigkeit der Verwaltung über interne Weiterbildung gefördert werden.

Es ist natürlich selbstverständlich wünschenswert, dass der Staatsrat mit gutem Beispiel vorausgeht. N'est ce pas?

*Le président:*

Danke, Frau Grossrätin (Suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis sans autre au Conseil d'Etat pour traitement.

**15. MOTION**  
**du groupe GRL, par le député Jacques-Roland Coudray, concernant la**  
**baisse de la pression fiscale pour la classe moyenne et les PME**  
**(13.09.2007) (1.182)**

**MOTION**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland Coudray, betreffend**  
**Senkung des Steuerdrucks für die Mittelklasse und die KMU**  
**(13.09.2007) (1.182)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):*

Depuis quelques années, sous l'impulsion des milieux économiques et des groupes parlementaires démocrate-chrétien et radical-libéral, plusieurs modifications fiscales ont été apportées dans notre canton. Ces modifications ont été proposées à la lumière de la situation du Valais en comparaisons intercantionales.

Aujourd'hui, les chiffres provenant du Département fédéral des finances, contestés dans un premier temps par notre grand argentier lors de l'analyse des comptes 2006, mais présentement repris et acceptés par ledit département démontrent que le Valais, grâce aux dernières réformes fiscales entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, passe du 24<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> rang sur l'indice global de la charge fiscale. Cet indice tient compte notamment de la charge fiscale grevant le revenu et la fortune des personnes physiques, la charge grevant le bénéfice net et le capital des sociétés anonymes ainsi que l'impôt sur les véhicules à moteur.

Au chapitre précisément de l'impôt sur le bénéfice net et le capital des sociétés anonymes, le Valais se positionne à une excellente septième place.

Au chapitre de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, le Valais occupe, par contre, le 18<sup>e</sup> rang avec un indice de 121,3 points, dépassant ainsi de 21,3 points la moyenne suisse fixée à 100.

C'est précisément dans ce domaine que le groupe radical-libéral a porté sa réflexion.

Comme l'a justement relevé la commission des finances dans son rapport, l'évolution sur dix ans de l'impôt sur le revenu et la fortune laisse apparaître une augmentation de 36% alors que l'indice du coût de la vie a, durant la même période, augmenté de 6,3 points. Bien évidemment, cette différence résulte notamment d'une pression liée à la croissance économique, à une augmentation du nombre de contribuables, mais aussi et surtout à la non-compensation du renchérissement, la fameuse progression à froid.

Quelles catégories de contribuables seraient-elles touchées par des allègements fiscaux?

Tout d'abord, la classe moyenne, soit celle avec un revenu fiscal jusqu'à 80'000 francs et qui représente le 90% des contribuables valaisans.

Ensuite, environ 7'500 PME en société simple qui ne sont pas touchées par les mesures que nous venons de prendre en matière de double imposition.

Ces deux catégories de contribuables n'ont jusqu'à maintenant que peu ou prou été allégées fiscalement.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier a reconnu, lors de l'analyse des comptes 2006, je cite: "la discipline exceptionnelle du contribuable valaisan". Il serait donc bien venu le moment de le récompenser.

Un des moyens de décharger cette catégorie de contribuables est, si elle est donnée dans son intégralité, la correction de la progression à froid. En 2001, certains députés ici dans la salle s'en souviennent, lors de la dernière modification, cette progression, sur proposition du Gouvernement, n'avait été compensée qu'à hauteur de 5% au lieu de 10% eu égard à la situation financière du canton à ce moment-là.

Aujourd'hui, le dernier indice connu de fin octobre se situe à 157,6 points et doit atteindre 158,8 points pour qu'il soit ajusté.

Selon les estimations du Service des contributions, l'indexation interviendrait dans le courant 2008 pour une mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Il semble que, cette fois-ci, la volonté du Gouvernement soit, eu égard encore une fois à la situation financière du canton, de compenser intégralement ce renchérissement à 10%, ce qui entraînerait une diminution fiscale calculée de 32 millions de francs pour le canton.

Alors, si M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier confirme devant ce Parlement la volonté du Gouvernement d'octroyer l'intégralité de cette progression à froid à la prochaine échéance, le groupe radical-libéral retirera sa motion puisque le but sera atteint dans les faits.

Aussi, je demanderai exceptionnellement, Monsieur le président du Grand Conseil, au stade du développement de cette motion, de laisser le ministre des finances s'exprimer pour confirmer cette bonne nouvelle pour le discipliné contribuable valaisan.

*Le président:*

Devons-nous être disciplinés ou devons-nous faire une exception?

Il est vrai que, en l'occurrence, peut-être nous pourrions faire une exception pour comprendre la position du département et surtout permettre d'explicitier la teneur de cette motion qui fait référence à une diminution globale de 10% de la recette fiscale. Cela me semble effectivement mériter une explication.

Alors, je donne volontiers d'abord la parole au chef du département, puisqu'il y a d'autres personnes qui se sont annoncées pour combattre cette motion, mais je crois qu'il vaut la peine d'avoir l'explication du département avant.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le président du Grand Conseil.

Je remercie l'intervenant. Je m'aperçois que je suis beaucoup cité ces temps-ci par les présidents de groupe et représentants des partis qui ne sont pas le mien, mais cela me fait plaisir.

Je veux bien vous confirmer, Monsieur le député, la volonté du Conseil d'Etat de pratiquer pour 2009 l'entier de la compensation du renchérissement, soit les 10%, cela d'autant plus que ce n'est pas une parole en l'air puisque, la commission des finances le sait, cette donnée a été intégrée déjà dans la planification intégrée pluriannuelle dès 2009.

Donc, effectivement, telle est la volonté du Gouvernement de tout simplement satisfaire aux exigences de la loi, mais cette fois sur l'entier du montant des 10% qui constitue effectivement une réduction des recettes pour l'Etat de 32 millions de francs.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

J'espère que l'on se comprenne bien sur les chiffres parce que le 10% des impôts perçus, comme cela figure dans le texte de la motion, à mes yeux, cela fait plus que 32 millions. Je ne sais pas si l'on parle bien de la même chose.

(...)

Alors, je redonne la parole au député Jacques-Roland Coudray.

*M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):*

Cela concerne la rubrique des impôts sur les personnes physiques. Il y a le revenu et la fortune. Bien évidemment, le 10% ne se fait que sur le revenu et le montant calculé sagement par M<sup>e</sup> Salamin est de 32 millions.

Je peux donc confirmer ce montant.

Puisque j'ai la parole, comme je l'ai dit tout à l'heure, **je retire cette motion** puisque nous avons la confirmation – je le savais déjà et je sais que M. le conseiller d'Etat n'a qu'une seule parole, la bonne. Donc, je retire cette motion.

Je m'excuse auprès de toutes celles et de tous ceux qui ont passé la nuit précédente à préparer une intervention pour la contrer... Je suis désolé pour vous, notamment dans les travées à ma droite, mais de gauche... Mais, enfin, si jamais vous pourrez toujours me les envoyer, je les mettrai dans les archives. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Effectivement, nous nous en tenons là avec le retrait de cette motion.

Nous arrivons ainsi au dernier point de l'ordre du jour.

## **16. MOTION**

**de la députation PDC du district de Sion, par les députés Vincent Rebstein (suppl.) et Paul-André Roux, concernant les mesures d'encouragement à la construction de maisons MINERGIE (13.09.2007) (1.183 anc. 2.109) (en collaboration avec le DSSE)**

### **MOTION**

**der PDC-Abgeordneten des Bezirks Sitten, durch die Grossräte Vincent Rebstein (Suppl.) und Paul-André Roux, betreffend Anreizmassnahmen für den Bau von Minergiehäusern (13.09.2007) (1.183 ehem. 2.109) (in Zusammenarbeit mit dem DGSE)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Vincent Rebstein (PDCC):*

Plutôt que d'instaurer des impôts écologiques qui pointent le bout de leur nez, très prochainement et auxquels nous risquons fort d'être confrontés de toute façon, encourageons nos citoyens à devenir actifs dans le cadre de cette lutte à la consommation et à la production de CO<sub>2</sub>.

Un investissement tel que MINERGIE est important pour le futur propriétaire, en particulier pour les jeunes. La plus-value d'investissement pourrait être défiscalisée prochainement, mais il est également indispensable que cet effort soit soutenu lors de la durée de vie de l'habitation.

C'est la raison pour laquelle un abattement substantiel de la valeur locative pourrait être un bon moyen d'encouragement à construire MINERGIE, de manière à compenser modestement, certes, mais compenser de manière active et durable les charges fiscales du citoyen soucieux de son environnement.

Cet encouragement de longue durée représente une mesure incitative supplémentaire qui permettra d'atteindre l'objectif final d'une société à 2'000 watts discutée déjà ce matin.

Par le biais de cette motion, le Conseil d'Etat est donc prié de mettre en place les dispositions nécessaires pour l'application de cette mesure dans le cadre de la prochaine déclaration d'impôts.

Je vous remercie de soutenir cette proposition.

Je vous remercie pour votre attention à l'occasion de ce dernier développement de notre session de novembre.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Cette motion n'est pas combattue; elle est donc transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

Nous arrivons ainsi à la fin de nos travaux.

Avant de vous souhaiter une bonne rentrée chez vous, je voudrais vous remercier du travail que vous avez accompli, de votre efficacité puisque nous avons pu largement tenir les horaires prévus.

Je vous donne rendez-vous à la session de décembre qui s'annonce d'ores et déjà très chargée. Je vous rappelle que nous avons prévu, en décembre, quatre jours de séance: les lundi, mardi, mercredi et vendredi puisque la journée de jeudi est réservée à d'autres festivités.

Et puis, comme vous le savez, nous travaillerons en décembre parce que si nous voulons payer nos impôts, eh bien!, nous n'avons pas le choix malgré la réduction qu'on nous annonce, nous devons travailler jusqu'en décembre!

Bonne rentrée chez vous.

**La session ordinaire de novembre 2007 est officiellement close à 16 h 35.**

LOI  
sur les droits politiques (première lecture)

GESETZ  
über die politischen Rechte (erste Lesung)

**Propositions de modification**  
**Abänderungsanträge**

Commission des institutions et de la famille  
*Kommission für Institutionen und Familienfragen*

<p style="text-align: center;"><b>Article 26 alinéa 3</b></p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Jean-François Copt</i></p> <p>Celui qui vote par correspondance... ou de l'étranger. <b>L'enveloppe de transmission doit être adressée à l'administration communale qui aménagera une boîte postale préalablement scellée en présence des mandataires des partis politiques.</b> A l'exception...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 26 Absatz 3</b></p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-François Copt</i></p> <p>Wer brieflich abstimmt, ... oder des Auslandes machen. <b>Der Übermittlungsumschlag muss an die Gemeindeverwaltung adressiert werden, welche über ein Postfach verfügen muss, das zuvor in Anwesenheit der Vertreter der politischen Parteien versiegelt wurde.</b> Mit Ausnahme der Zustellung...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 26 alinéa 4</b></p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Jean-François Copt</i></p> <p>Les communes... auprès du secrétariat communal <b>qui aménagera une urne préalablement scellée en présence des mandataires des partis politiques, jusqu'au vendredi...</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée avec la modification</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 26 Absatz 4</b></p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-François Copt</i></p> <p>Die Gemeinden müssen die Hinterlegung... ermöglichen und <b>verfügen dazu über eine Urne, die zuvor in Anwesenheit der Vertreter der politischen Parteien versiegelt wurde.</b> Die Zeiten...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen mit der</b></p>



**suivante: "...en présence d'au moins trois membres du bureau de dépouillement,..."**

**Article 26 alinéa 4**

Proposition du groupe CSPO, par le député (suppl.) Philipp Schnyder

Les communes doivent... jusqu'au **samedi...12 heures. L'enveloppe peut également être déposée non affranchie dans la boîte aux lettres du secrétariat communal.** Les heures...

**Retirée**

**Article 59 alinéa 2**

Proposition du groupe GRL, par le député Jean-François Copt

... Toutefois, pour les élections du deuxième tour ~~et les élections de remplacement~~, ce délai...

**Retirée**

**Article 118 alinéa 1**

Proposition des députés FDPO, par les députés Matthias Eggel et Ambros Bumann

Chaque liste doit être signée par **50 100** citoyens au moins au nom d'un parti ou d'un groupement politique. Elle doit...

**Décision de la commission : acceptée**

**folgenden Änderung: " in Anwesenheit von mindestens drei Mitgliedern des Auszählbüros..."**

**Artikel 26 Absatz 4**

Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder

Die Gemeinden müssen... bis zum **Samstag... 12 zulassen. Die Hinterlegung des Briefumschlages kann auch durch unfrankierten Einwurf in den Briefkasten der Gemeindekanzlei erfolgen.** Die Zeiten...

**Zurückgezogen**

**Artikel 59 Absatz 2**

Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-François Copt

... Für die Wahlen im zweiten Wahlgang ~~und die Ergänzungswahlen~~ wird diese Frist...

**Zurückgezogen**

**Artikel 118 Absatz 1**

Vorschlag der FDPO-Grossräte, durch Grossräte Matthias Eggel und Ambros Bumann

Jede Liste muss von mindestens **50 100** Stimmbürgern im Namen einer politischen Partei oder Gruppierung unterzeichnet sein. Sie muss....

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Article 127 alinéa 2**

Proposition du groupe PDCC, par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.)

**Peuvent participer au second tour de scrutin les candidats non élus au premier tour et ayant obtenu huit pour-cent des suffrages valables au moins. Les listes dont l'un des candidats est autorisé à participer au second tour peuvent:**

- a) présenter un ou plusieurs nouveaux candidats ;
- b) remplacer un ou plusieurs candidats.

Pour l'élection du Conseil d'Etat, ne peuvent être candidates que les personnes qui remplissent les conditions d'éligibilité au sens de l'article 52 Cst. cant. (représentation des régions et des districts).

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 127 alinéa 2**

Proposition du groupe CSPO, par le député (suppl.) Philipp Schnyder

**Peuvent participer au second tour les personnes non élues au premier tour dont le nombre de voix au premier tour a dépassé les 10 % du nombre de bulletins valables. Le nombre de candidatures ne doit pas dépasser le double des sièges encore à repourvoir. S'il dépasse ce nombre, les personnes qui ont eu le moins de voix sont tracées.**

**Retirée**

**Artikel 127 Absatz 2**

Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Christian Favre und Guy Follonier (Suppl.)

**Am zweiten Wahlgang können jene Kandidaten teilnehmen, die im ersten Wahlgang nicht gewählt wurden und mindestens acht Prozent der gültigen Stimmen erhalten haben. Die Listen, auf denen ein zur Teilnahme am zweiten Wahlgang berechtigter Kandidat figuriert, können:**

- a) einen oder mehrere neue Kandidaten enthalten;
- b) die Ersetzung eines oder mehrerer Kandidaten vorsehen.

Kandidaten für die Staatsratswahlen dürfen nur jene Personen sein, die die Wählbarkeitsvoraussetzungen gemäss Art. 52 der Kantonsverfassung erfüllen (Vertretung der Bezirke und der verfassungsmässigen Regionen).

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 127 Absatz 2**

Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder

**Am zweiten Wahlgang können im ersten Wahlgang nicht gewählten Personen teilnehmen, deren Stimmzahl im ersten Wahlgang mehr als 10% der Zahl der gültigen Stimmzettel betragen haben, wobei die Anzahl der Candidaturen die doppelte Zahl der noch zu besetzenden Sitze nicht überschreiten darf. Übersteigt sie diese Zahl, so werden die Personen mit den wenigsten Stimmen gestrichen.**

**Zurückgezogen**

<p style="text-align: center;"><b>Article 127 alinéa 3</b></p> <p><i><u>Proposition du groupe CSPO, par le député (suppl.) Philipp Schnyder</u></i></p> <p><b>Des candidatures peuvent être échangées pour autant que la personne à remplacer ait le droit de participer au second tour.</b> Pour l'élection du Conseil d'Etat, ne peuvent être candidates que les personnes qui remplissent les conditions d'éligibilité au sens de l'article 52 Cst. cant. (représentation des régions et des districts).</p> <p><b>Retirée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 127 Absatz 3</b></p> <p><i><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder</u></i></p> <p><b>Kandidaturen können ausgetauscht werden, sofern die auszuwechselnde Person zum 2. Wahlgang antreten dürfte. Für die Staatsratswahlen dürfen nur jene Personen kandidieren, die die Wählbarkeitsvoraussetzungen gemäss Art. 52 der Kantonsverfassung erfüllen (Vertretung der Bezirke und der verfassungsmässigen Regionen).</b></p> <p><b>Zurückgezogen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 127 alinéa 5 (nouveau)</b></p> <p><i><u>Proposition des députés FDPO, par les députés Matthias Eggel et Ambros Bumann</u></i></p> <p><b>Sont exclus du deuxième tour les candidats qui ont participé au premier tour et n'ont pas obtenu au moins 5 pour cent des suffrages valables.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 127 Absatz 5 (neu)</b></p> <p><i><u>Vorschlag der FDPO-Grossräte, durch Grossräte Matthias Eggel und Ambros Bumann</u></i></p> <p><b>Vom zweiten Wahlgang ausgeschlossen sind jene Kandidaten, welche im ersten Wahlgang angetreten sind und nicht mindestens 5 Prozent der gültigen Stimmen erhalten haben.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 128 alinéa 1</b></p> <p><i><u>Proposition des députés FDPO, par les députés Matthias Eggel et Ambros Bumann</u></i></p> <p>Les listes... au plus tard. Elles doivent être signées par <del>50</del> <b>100</b> citoyens au moins... signée par les candidats.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 128 Absatz 1</b></p> <p><i><u>Vorschlag der FDPO-Grossräte, durch Grossräte Matthias Eggel und Ambros Bumann</u></i></p> <p>Die Listen der Kandidaten ... hinterlegt sein. Sie müssen von mindestens <del>50</del> <b>100</b> Stimmbürgern unterzeichnet und ... sein.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

**Article 128 alinéa 1**

Proposition du groupe GRL, par le député Jean-François Copt

...Elles doivent être signées par **50 100** citoyens au moins et accompagnées...

**Retirée**

**Article 165 alinéa 3**

Proposition du groupe PDCB, par la députée Margrit Picon-Furrer

... mais au plus tard le premier mai de ~~ette~~ l'année électorale.

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 170 alinéa 2**

Proposition du groupe PDCB, par la députée Margrit Picon-Furrer

... mais au plus tard le premier mai de ~~ette~~ l'année électorale.

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 184 alinéa 1**

Proposition du groupe PDCB, par la députée Margrit Picon-Furrer

... mais au plus tard le premier mai de ~~ette~~ l'année électorale.

**Décision de la commission : acceptée**

**Artikel 128 Absatz 1**

Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jean-François Copt

...Sie müssen von mindestens **50 100** Stimmbürgern unterzeichnet und...

**Zurückgezogen**

**Artikel 165 Absatz 3**

Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Margrit Picon-Furrer

...spätestens aber am ersten Mai ~~dieses Jahres des Wahljahres~~,...

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 170 Absatz 2**

Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Margrit Picon-Furrer

...spätestens jedoch am ersten Mai ~~dieses Jahres des Wahljahres~~,...

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 184 Absatz 1**

Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Margrit Picon-Furrer

...spätestens aber am ersten Mai ~~dieses Jahres des Wahljahres~~,...

**Beschluss der Kommission: angenommen**

<p style="text-align: center;"><b>Article 185 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe PDCB, par la députée Margrit Picon-Furrer</u></p> <p>... mais au plus tard le premier mai de <del>ette</del> l'année électorale.</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 185 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Margrit Picon-Furrer</u></p> <p>...spätestens aber am ersten Mai <del>dieses Jahres des Wahljahres</del>,...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 206</b></p> <p><u>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</u></p> <p>Dans les communes de moins de <del>1'500</del> 700 habitants,...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 206</b></p> <p><u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u></p> <p>In den Gemeinden mit weniger als <del>1'500</del> 700 Einwohnern...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 206</b></p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée (suppl.) Virginie Crettenand</u></p> <p>Dans les communes de moins de 700 habitants, un cinquième des citoyens peuvent demander un changement <b>au système proportionnel</b>.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 206</b></p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Virginie Crettenand</u></p> <p>In den Gemeinden mit weniger als 700 Einwohnern kann ein Fünftel der Stimmberechtigten einen Wechsel <b>zum Proporzsystem</b> verlangen.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

**Article 206**

Proposition des députés FDPO, par les députés Matthias Eggel et Ambros Bumann

Dans les communes de moins de ~~1500~~ **700** habitants, un cinquième des citoyens peuvent demander un changement du système d'élection.

**Décision de la commission : refusée**

**Article 206**

Proposition du groupe SPO, par le député German Eyer

Dans les communes de moins de ~~1500~~ **700** habitants, un cinquième des citoyens peuvent demander un changement du système d'élection.

**Décision de la commission : refusée**

**Article 207**

Proposition du groupe PS/AdG, par la députée (suppl.) Virginie Crettenand

**Dans les communes de moins de 700 habitants, deux cinquièmes des citoyens peuvent demander un changement au système majoritaire.**

**Décision de la commission : refusée**

**Artikel 206**

Vorschlag der FDPO-Grossräte, durch Grossräte Matthias Eggel und Ambros Bumann

In den Gemeinden mit weniger als ~~1'500~~ **700** Einwohner kann ein Fünftel der Stimmberechtigten einen Wechsel des Wahlsystems verlangen.

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 206**

Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer

In den Gemeinden mit weniger als ~~1'500~~ **700** Einwohner kann ein Fünftel der Stimmberechtigten einen Wechsel des Wahlsystems verlangen.

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 207**

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Virginie Crettenand

**In den Gemeinden mit weniger als 700 Einwohnern können zwei Fünftel der Stimmberechtigten einen Wechsel zum Majorzsystem verlangen.**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

<p style="text-align: center;"><b>Article 208 alinéa 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par la députée Margrit Picon-Furrer</i></p> <p>... mais au plus tard le premier mai de <del>ette</del> l'année électorale.</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 208 Absatz 1</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Margrit Picon-Furrer</i></p> <p>...spätestens aber am ersten Mai <del>dieses Jahres des Wahljahres</del>,...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 222 alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par la députée Margrit Picon-Furrer</i></p> <p>... mais au plus tard le premier mai de <del>ette</del> l'année électorale.</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 222 Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Margrit Picon-Furrer</i></p> <p>...spätestens aber am ersten Mai <del>dieses Jahres des Wahljahres</del>,...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 224 alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>Les demandes de changement de système électoral <b>pendantes à l'entrée en vigueur de la présente loi</b> seront traitées conformément à l'<b>ancien droit</b>.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 224 Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Die <b>bei Inkrafttreten des vorliegenden Gesetzes hängigen</b> Begehren um Wechsel des Wahlsystems werden <b>nach altem Recht behandelt</b>.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

PROJET DE LOI  
modifiant et complétant la loi fiscale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements  
(première lecture)

GESETZESENTWURF  
zur Änderung und Vervollständigung des Steuergesetzes über die Verbesserung der steuerlichen Rahmenbedingungen für unternehmerische  
Tätigkeiten und Investitionen (erste Lesung)

**Propositions de modification**  
**Abänderungsanträge**

Commission de l'économie et de l'énergie  
*Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

<p><b>Article 16 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par les députés Daniel Porcellana et Laurent Tschopp</u></p> <p>c) Retour à la proposition du Conseil d'Etat</p> <p><b>Retirée en faveur des nouvelles propositions de la commission ci-après</b></p> <p><b>Article 29 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par les députés Daniel Porcellana et Laurent Tschopp</u></p> <p>a) Retour à la proposition du Conseil d'Etat</p> <p><b>Retirée en faveur de la nouvelle propositions de la commission ci-après</b></p>	<p><b>Artikel 16 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel Porcellana und Laurent Tschopp</u></p> <p>c) Rückkehr zum Vorschlag des Staatsrates</p> <p><b>Zurückgezogen zugunsten der neuen untenstehenden Kommissionsvorschläge</b></p> <p><b>Artikel 29 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel Porcellana und Laurent Tschopp</u></p> <p>a) Rückkehr zum Vorschlag des Staatsrates</p> <p><b>Zurückgezogen zugunsten der neuen untenstehenden Kommissionsvorschläge</b></p>
--	---



<b>Article 33d (nouveau)</b>	<b>Artikel 33d (neu)</b>
<u>Proposition du groupe PDCC, par les députés Daniel Porcellana et Laurent Tschopp</u>	<u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel Porcellana und Laurent Tschopp</u>
Supprimé (retour à la proposition du Conseil d'Etat)	Streichen (Rückkehr zum Vorschlag des Staatsrates)
<b>Retirée en faveur des nouvelles propositions de la commission ci-après</b>	<b>Zurückgezogen zugunsten der neuen untenstehenden Kommissionsvorschläge</b>
<b>Septième partie : Dispositions transitoires et abrogatoires</b>	<b>7. Teil: Übergangs- und Aufhebungsbestimmungen</b>
I. Dispositions transitoires Réduction du dividende sur une participation privée	I. Übergangsbestimmungen Dividendenabzug auf einer Privatbeteiligung
Art 241 <sup>septies</sup>	Art. 241 <sup>septies</sup>
L'article 33d s'applique jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification du 23 mars 2007 de la loi du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Dès sa mise en vigueur, l'article 16 est complété par un alinéa 1bis dont la teneur est la suivante : les dividendes, les parts de bénéfice, les excédents de liquidation et les avantages appréciables en argent provenant d'actions, de parts à des sociétés à responsabilité limitée, de parts à des sociétés coopératives et de bons de participations (y compris les actions gratuites, les augmentations gratuites de la valeur nominale, etc.) sont imposables à hauteur de 60%, lorsque ces droits de participations équivalent à 10% au moins du capital-actions ou du capital social d'une société de capitaux ou d'une société coopérative.	Artikel 33d findet bis zum Inkrafttreten der Änderung vom 23. März 2007 des Bundesgesetzes über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden vom 14. Dezember 1990 Anwendung. Ab Inkrafttreten der Änderung wird Artikel 16 durch einen Absatz 1 <sup>bis</sup> vervollständigt, der wie folgt lautet: Dividenden, Gewinnanteile, Liquidationsüberschüsse und geldwerte Vorteile aus Aktien, Anteilen an Gesellschaften mit beschränkter Haftung, Genossenschaftsanteilen und Partizipationsscheinen (einschliesslich Gratisaktien, Gratisnennwerterhöhungen etc.) sind im Umfang von 60% steuerbar, wenn diese Beteiligungsrechte mindestens 10% des Grund- oder Stammkapitals einer Kapitalgesellschaft oder Genossenschaft darstellen.

II. Dispositions abrogatoires	II. Aufhebungsbestimmungen
<p>Art 242</p> <p><sup>1</sup> Toutes dispositions contraires sont abrogées.  <sup>2</sup> La présente loi est soumise au référendum facultatif.  <sup>3</sup> La loi entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 sous réserve des articles <b>14 al. 2, 14b, 16a, 29 al. 1, let a, 33<sup>bis</sup> al. 2, 33d et 241<sup>septies</sup></b> qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007.</p>	<p>Art. 242</p> <p><sup>1</sup> Alle zuwiderlaufenden Bestimmungen werden aufgehoben.  <sup>2</sup> Das vorliegende Gesetz unterliegt dem fakultativen Referendum.  <sup>3</sup> Das vorliegende Gesetz tritt auf den 1. Januar 2008 in Kraft, unter Vorbehalt der Artikel <b>14 Abs. 2, 14b, 16a, 29 Abs. 1 lit. a, 33<sup>bis</sup> Abs. 2, 33d und 241<sup>septies</sup></b>, welche am 1. Januar 2007 in Kraft treten.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 33d (nouveau)</b></p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 33d (neu)</b></p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u></p>
<p>Supprimé</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p>Streichen</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

PROJET DE LOI  
abrogeant la législation sur l'Ecole technique cantonale en informatique (première lecture)

GESETZESENTWURF  
zur Aufhebung der Gesetzgebung über die kantonale Technikerschule für Informatik (erste Lesung)

### Propositions de modification

### Abänderungsanträge

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports  
*Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

**Loi fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes sièges du 11 novembre 1999**

**Article premier alinéa 1**

*Proposition du groupe GRL, par la députée Laetitia Massy*

La présente loi fixe la localisation:

- de la haute école pédagogique valaisanne (HEP-VS),
- de la haute école spécialisée Valais comprenant les domaines Sciences de l'ingénieur-e et Economie & Services,
- ...

**Décision de la commission : refusée**

**Gesetz zur Standortbestimmung und Beteiligung der Standortgemeinden für die kantonalen Schulen der tertiären Stufe vom 11. November 1999**

**Artikel 1 Absatz 1**

*Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia Massy*

Vorliegendes Gesetz legt die Standorte folgender Schulen fest:

- der Höheren Pädagogischen Lehranstalt Wallis (HPL-VS),
- der Fachhochschule Wallis mit den Bereichen IngenieurInnenwissenschaften und Wirtschaft & Dienstleistungen,
- ...

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**